



HAL
open science

Les enjeux de la généalogie (XII e-XVIII e siècles). Pouvoir et identité.

Germain Butaud, Valérie Piétri

► To cite this version:

Germain Butaud, Valérie Piétri. Les enjeux de la généalogie (XII e-XVIII e siècles). Pouvoir et identité.. Autrement, 2006, Yvan Gastaut et Stéphane Mourlane, 978-2-7467-0864-7. halshs-01225331

HAL Id: halshs-01225331

<https://shs.hal.science/halshs-01225331>

Submitted on 31 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Germain Butaud, Valérie Piétri

La généalogie dans l'ancienne France.

Formes et usages

(XII^e – XVIII^e siècles)

Introduction

Le 19 juin 1792, le marquis de Condorcet prit la parole à l'Assemblée nationale pour demander que soient brûlés les titres de noblesse, dans les différents dépôts d'archives des départements, ce qui fut adopté à l'unanimité : « C'est aujourd'hui l'anniversaire de ce jour mémorable où l'Assemblée constituante en détruisant la noblesse a mis la dernière main à l'édifice de l'égalité politique. Attentifs à imiter un si bel exemple, vous l'avez poursuivie jusque dans les dépôts qui servent de refuge à son incorrigible vanité. C'est aujourd'hui que dans la capitale la raison brûle au pied de la statue de Louis XIV ces immenses volumes qui attestaient la vanité de cette caste. D'autres vestiges en subsistent encore dans les bibliothèques publiques, dans les chambres des comptes, dans les chapitres à preuve et dans les maisons des généalogistes. Il faut envelopper ces dépôts dans une destruction commune. Vous ne ferez point garder aux dépens de la nation ce ridicule espoir qui semble menacer l'égalité. Il s'agit de combattre la plus ridicule, mais la plus incurable de toutes les passions. »

Il serait faux de penser que cette condamnation sans appel éclate dans un ciel sans nuage. La critique, le mépris ou la moquerie à l'égard de la généalogie sont presque aussi anciens que sa pratique. C'est là un paradoxe essentiel des sociétés anciennes. Comment comprendre, sans cela, l'ironie d'un Rabelais qui, pour faire bonne mesure à la geste de ses géants, publie leur généalogie ou l'indignation tranquille d'un Montaigne face à l'usage abusif des noms et des titres généalogiques ou le mordant d'un Molière dans son bourgeois-gentilhomme... ? N'est-ce pas plus que tout autre chose un usage dévoyé du capital familial et de l'héritage qui est stigmatisé ?

Il en est jusqu'aux lexicographes qui proposent des définitions ambiguës du terme, au travers d'exemples d'usages courants qui laissent perplexes. Ainsi le dictionnaire de Furetière (1690) :

« Généalogie : Histoire sommaire des parentés et alliances d'une personne ou d'une maison illustre, tant en ligne directe que collatérale.

Ce mot est grec et vient de *genos*, *genus*, généalogie, *prosapia*, race, lignée, et de *logos*, *sermo*, discours, traité, il signifie quelquefois noblesse, famille.

Ce provincial se pique de généalogie.

Il parle toujours de sa généalogie.

On se moque de lui et de toute sa généalogie »

La généalogie parfois synonyme de famille, on pouvait s'y attendre, mais aussi de noblesse dans la mesure où une généalogie se rapporte à une personne ou une maison « illustre ». Une première réflexion impose de dire que l'illustration ou la notoriété sont choses subjectives et que, au moins à la période moderne, la généalogie n'est pas l'apanage de la seule noblesse. Une autre conduit à relever qu'en effet, l'enracinement familial est un élément clé de l'identité au sein des mondes traditionnels et hiérarchisés mais un élément qui pose problème, qui peut entrer en conflit avec d'autres points d'ancrage dans des sociétés qui croient aussi à la valeur, au mérite, à l'exploit. C'est de cette tension que se nourrit le discours généalogique.

La passion nobiliaire pour la généalogie, ressentie à l'époque révolutionnaire comme une vanité opprimante et un obstacle à l'égalité entre les hommes, était bien un fondement de la société d'Ancien régime. Elle s'enracinait très loin dans le passé. Pour en cerner les origines, pour en faire l'archéologie, il faut remonter à la période de formation de la société féodale (X^e-XII^e siècles). Auparavant, les généalogies écrites étaient le privilège des rois. A partir du X^e siècle, de façon certaine, on prit soin de conserver les premières filiations princières. Un nouveau seuil fut franchi au XII^e siècle : les écrits généalogiques devinrent plus riches d'informations et commencèrent à se diffuser au sein de la société aristocratique, concernant des familles de moindre rang. Cet essor du genre généalogique survenait en même temps qu'un faisceau de transformations sociales et culturelles de grande portée, qui faisaient encore pleinement sens au XVIII^e siècle.

En premier lieu, entre le X^e et le XIII^e siècle, les structures de parenté de la noblesse se transformèrent. En forçant le trait, on passa d'une parenté large, fluide, « horizontale », d'implantation géographique diffuse, caractéristique du haut Moyen Age, à une parenté valorisant surtout l'ascendance masculine, « verticale », ancrée sur des lieux identitaires comme les châteaux. C'est la naissance du lignage, qui peut être considéré, selon Dominique Barthélemy comme : « un groupe de parenté défini par l'une des lignes de filiation (en général, la paternelle), et dont les membres, frères ou cousins entre eux, conservent des formes d'action commune et de solidarité, avec un nom et une conscience de leur origine¹ ». L'apparition du nom de famille, la « révolution anthroponymique », est, en effet, concomitante et s'opéra partout en Europe, selon des rythmes et des modalités variables.

¹ Dominique Barthélemy, *Les deux âges de la seigneurie banale. Pouvoir et société dans la terre des sires de Coucy (milieu XI^e – milieu XIII^e siècle)*, Paris, 1984, p. 122 note 268.

Alors qu'auparavant, un individu portait un seul nom (le plus souvent d'origine germanique) et que chaque groupe de parenté se définissait par un stock de noms qui circulaient en son sein, un deuxième élément vint s'accoler au nom de baptême (qui devint ainsi un prénom). Ce surnom, individuel d'abord, pouvait être à l'origine le nom du père, de la mère, être un nom de lieu, un sobriquet lié au physique ou au métier. A la fin du Moyen Age, il était en général devenu un véritable nom de famille, stable, transmis héréditairement, auquel s'attachait une grande partie de l'identité familiale. Chez les nobles et les notables, les armoiries, apparues au milieu du XII^e siècle, représentaient un deuxième marqueur fort d'appartenance à une lignée.

Dans le même temps, la nouvelle conception de la parenté et de l'alliance défendue par l'Eglise encouragea le développement de la pratique généalogique. Depuis le IX^e siècle, en effet, plusieurs conciles avaient abouti à une très large définition de l'interdit de consanguinité. Désormais, il fallait, théoriquement, que les époux n'aient pas de liens de parenté en deçà du septième degré canonique², alors qu'auparavant le mariage n'était prohibé que pour les parents au quatrième degré. L'exogamie, l'union matrimoniale nouée à l'extérieur du groupe familial, devenait la norme. Une telle exigence se révèle difficile à expliquer car elle est pratiquement impossible à appliquer à la lettre. Si deux personnes avaient en commun un arrière-arrière grand-père de l'arrière-grand-père, leur mariage était interdit ! S'imposer par l'intermédiaire cet interdit comme juge de la consanguinité et ainsi accroître son contrôle sur la société était sans doute un des buts premiers de l'Église. Désormais, les conciles, les évêques, voire les papes, appréciaient la légalité d'un mariage, jugeaient les affaires « d'unions incestueuses » entre puissants. En 1215, le célèbre concile de Latran IV revint à l'ancienne définition de l'inceste, « le quatrième degré de consanguinité et d'affinité ». L'essentiel était alors acquis pour l'Eglise qui avait dans le même temps façonné le mariage comme un sacrement, imposé certains rites (dont la bénédiction des anneaux nuptiaux) et insisté sur l'importance du consentement entre époux et sur le caractère indissoluble du mariage.

Le genre généalogique sortit ainsi du creuset du « premier âge féodal ». Il en découle que les écrits généalogiques privilégient généralement la branche paternelle de la parenté car les fils étaient les héritiers préférentiels quel que soit le détail du droit successoral. Cependant, le témoignage des généalogies médiévales est moins univoque qu'on le pense généralement. Certaines accordent une place de choix aux femmes, d'autant plus que les épouses étaient

² Le comput canonique des degrés de parentés compte les générations qui séparent les individus depuis leur ancêtre commun. Les frères et sœurs sont parents au premier degré, les cousins germains au deuxième degré, etc. En revanche, selon le droit romain, on comptait combien il y avait de filiations entre deux individus : deux frères étaient séparés par deux degrés de parenté.

souvent de plus haute naissance que leur mari et leurs ancêtres plus aisément repérables. Dans les faits, la normalisation des généalogies dans un sens strictement patrilinéaire s'accroît particulièrement à l'époque moderne et surtout dans les généalogies publiées. La grande réformation des années 1660 constitue un tournant. Pour la noblesse, il fallut dès lors être en mesure de produire une filiation masculine à partir d'un ancêtre unique. De son ancienneté, dont témoignent des actes datés, découlait une bonne partie du prestige de la *race*, de la Maison, l'accès à certaines fonctions. Le pouvoir monarchique joua donc un rôle crucial à l'époque moderne dans la diffusion et un certain « formatage » des pratiques généalogiques. L'ancienneté, seul critère « objectif » d'appréciation, fut en effet utilisé comme élément de référence par la plupart des institutions monarchiques : ordres du roi, institutions d'éducation, honneurs de la Cour... Il s'agissait toujours de montrer l'ancienneté du lignage. Toutefois, l'Église, lorsqu'elle exigeait de telles démonstrations généalogiques, privilégiait les preuves par quartiers et non par degrés ce qui contribua à valoriser les ascendances féminines, même en France dont ce n'était pas la tradition.

Il ne faut donc pas se méprendre au sujet de cette conception patrilinéaire de la parenté, véhiculée par de nombreuses généalogies, qui exalte la transmission de père en fils du nom de famille et des terres. Il s'agit d'une construction. Dans son fonctionnement, le système de parenté n'était pas patrilinéaire (agnatique) mais indifférencié (cognatique), comme aujourd'hui. Chaque individu se reconnaissait comme descendant de deux parents et était lié aux aïeux des deux branches. Si la lignée paternelle était tendanciellement valorisée, ce qui légitime de parler d'une inflexion patrilinéaire du système de parenté, la mère, outre son prestige social, pouvait aussi transmettre à ses enfants (ou à certains d'entre eux) des terres, un nom de famille, des armoiries. Nombreux furent les cadets qui fondèrent une lignée grâce au capital foncier et symbolique transmis par leur mère. Un cas fréquent aussi était la substitution de nom et d'armes, attestée dès le XIII^e siècle dans les testaments. Quand il n'y avait plus de descendants mâles, la lignée se prolongeait pas les femmes : le fils d'une sœur, d'une fille, d'une nièce abandonnait le nom et les armoiries de son père pour prendre ceux de sa mère. La pérennité de nombreux « noms féodaux » à travers les siècles s'explique en partie par cette fiction juridique.

Ainsi, les généalogies sont beaucoup moins neutres qu'on ne le pense à première vue. Elles traduisent une certaine vision de la parenté et de l'ancestralité. Elles ne peuvent pas être assimilées à la parenté vécue par les consanguins, ni à une simple mise par écrit d'une mémoire familiale. Il s'agit d'écrits qui obéissent à certaines lois du genre, à certaines

intentions, se nourrissent de multiples sources dans la mesure où « loin de répondre à un pur souci de connaissance, la science généalogique satisfait à une demande sociale et politique »³.

³ Robert Descimon, « Elites parisiennes entre XV^e et XVII^e siècle. Du bon usage du cabinet des titres », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 155, 1997, p. 610.

Chapitre I

Généalogie d'un genre :

de la mémoire familiale aux généalogies imprimées

Le genre généalogique eut, dès son origine, des liens intimes avec la noblesse. En effet, de façon constitutive de leur statut, les nobles se distinguaient du reste de la population par un certain rapport au passé, par une mémoire longue qui légitimait leur domination sociale. Les nobles étaient reconnus comme tels d'abord en vertu de leur naissance. « Etre noble, c'était avoir du sang noble dans les veines et appartenir à une famille reconnue noble⁴ ». Même si le prestige d'un noble ne dépendait pas uniquement de son sang et se jugeait également à l'aune du présent, par les charges publiques ou ecclésiastiques exercées, la mémoire des ancêtres avait valeur identitaire chez les nobles. « En quelque sorte, la noblesse existe par le temps, et se conçoit dans le temps⁵ ».

Déterminer comment se structurait cette mémoire et quelle était la profondeur généalogique n'est pas chose aisée pour les périodes anciennes. Les sources strictement généalogiques ne suffisent pas car les légendes familiales, par exemple, pouvaient figurer dans des chroniques, des vies de saint ou des textes littéraires. L'historien doit, en outre, prendre en compte qu'il n'y avait pas un seul type de rapport au passé familial. L'écart est considérable entre simplement se revendiquer comme descendant d'une famille illustre et pouvoir nommer, génération après génération, de nombreux ancêtres. Longtemps aussi, la mémoire familiale se transmet principalement sous forme orale. Appréhender cet arrière-plan constitue un préalable avant d'examiner le développement des écrits généalogiques.

Oralité et mémoire généalogique au début du Moyen Age

Certaines sources du Haut Moyen Age témoignent d'une mémoire familiale orale particulièrement profonde. L'édit de 643 du roi Rothari faisait obligation aux Lombards d'être capables de réciter leur généalogie jusqu'au septième degré de parenté. A la fin du X^e siècle, un poème en langue norroise permet de savoir que son auteur, le scalde Ottar, pouvait

⁴ Régine Le Jan, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e – X^e siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, 1995, p. 34.

⁵ Michel Nassiet, *Parenté, noblesse et Etats dynastiques, XI^e – XVI^e siècles*, Paris, 2000, p. 32.

nommer soixante-six ancêtres, biologiques ou mythiques. Du côté de la branche paternelle, il ne citait que son père, son grand-père et son aïeul. En revanche, les ancêtres de sa mère, une prêtresse païenne dont il tenait son pouvoir de chef, étaient connus sur six générations jusqu'au moment où ils se reliaient aux rois fondateurs, eux-mêmes descendants des dieux, Odin en tête. Une telle mémoire généalogique orale ne semble pas rare dans les pays scandinaves et surtout en Islande, comme en témoignent les sagas rédigées au XIII^e siècle. Les généalogies qui remontent très loin dans le passé y sont fréquentes et concernent même des familles de second rang. Il en est de même dans le Pays de Galles et en Irlande.

Dans l'espace français, la mémoire familiale était plus aristocratique. Dès avant l'essor des écrits généalogiques, il existait plusieurs types de renommée généalogique et d'ancêtres fondateurs. Nous les connaissons par quelques allusions d'auteurs qui évoquent, au passage, l'origine de personnages mais sans expliciter leur ascendance. Il est ainsi impossible de déterminer quelle était la consistance et la richesse de ces traditions orales du point de vue strictement généalogique. Certains prétendaient descendre de rois, d'autres de saints, d'autres encore de grands guerriers⁶.

Avant de s'intéresser au développement des écrits généalogiques, il faut donc avoir conscience de cette mémoire non écrite, des traditions orales sur les ancêtres fondateurs. Mais il ne faudrait pas croire pour autant que chaque noble était en mesure de décliner son ascendance en détail. Les rattachements aux ancêtres illustres se faisaient grâce à une mémoire sélective qui choisissait la ligne de filiation la plus valorisante, du côté du père ou de la mère, et ne retenait que quelques noms. Au premier plan du souvenir, l'épaisseur des générations n'était connue oralement que pour les degrés les plus proches, comme aujourd'hui. La profondeur généalogique remontait rarement au-delà de la troisième génération. L'espérance de vie plus courte favorisait cet oubli que l'on constate même chez des personnes de premier plan. Membre de la très haute noblesse anglaise, Guillaume II le Maréchal (†1231) avait pourtant une faible connaissance de ses ancêtres, qui n'allait pas plus loin que son grand-père, Jean, mort en 1165, et des liens avec des cousins qu'il ne pouvait pas précisément rattacher à sa famille. Il se trouvait un peu comme dans un « brouillard généalogique⁷ ».

Identité lignagère et conscience nobiliaire

⁶ Cf. Chapitre VI.

⁷ David Crouch, « The Historian, Lineage and Heraldry, 1050-1250 », dans *Heraldry, Pageantry and social display in Medieval England*, (dir.) Peter Coss et Maurice Keen, Woodbridge, 2002, p. 35.

Les armoiries

Transmise par des récits oraux, la mémoire des origines pouvait l'être aussi par les armoiries. Les descendants d'un ancêtre commun arboraient parfois des armoiries très proches, formant ce que les spécialistes appellent un « groupe héraldique ». Au XIII^e siècle, une dizaine d'anciennes et puissantes familles de Lorraine (les comtes de Montbéliard, de Salm-en-Ardenne, de Chiny, de Blamont etc.) portaient deux poissons stylisés (bars) adossés verticalement sur leur bouclier et leurs sceaux. Cette similitude des armoiries trouvait sa source dans la lointaine origine commune de ces familles, qui descendaient toutes de Thierry II, comte de Bar-le-Duc (†1103)⁸. Les femmes d'illustre naissance pouvaient de la même façon être commémorées par leur descendance par le biais de l'héraldique. Elisabeth (ou Isabelle) de Vermandois (†1131), nièce du roi de France Henry I^{er} (1031-1060), de sang carolingien par sa mère Adélaïde, transmit les armoiries du Vermandois (*échiqueté d'or et d'azur*) aux descendants mâles de ses deux mariages : les comtes de Meulan, de Leicester, de Warenne, et, avec une bande en brisure, les comtes de Warwick. Grâce à sa mère, Waleran de Beaumont (†1166), comte de Meulan et de Worcester, avait ainsi la réputation d'être « issu de la lignée du fameux Charlemagne » comme l'indique en 1137 l'historien Geoffroy de Monmouth.

Les prénoms lignagers

La transmission récurrente de certains noms de baptême était une caractéristique de nombreux lignages anciens. Les contemporains avaient l'impression que depuis la nuit des temps les familles étaient présentes dans leur fief, ce qui rendait difficile, sinon impossible, le décompte des générations. Une telle réputation d'ancienneté immémoriale apparaît par exemple dans une enquête faite à Lautrec en 1338. Les habitants croyaient qu'au temps de Jésus-Christ vivait déjà un vicomte Sicard de *Montelausino* dont descendaient leurs seigneurs. De fait, entre le X^e et le XIII^e siècle, à chaque génération, les noms, devenus prénoms, de Sicard et de Frotard étaient portés chez les vicomtes de Lautrec.

Il existait donc un type de mémoire généalogique « immobile », où l'identité de la famille était de se reproduire à l'identique. Chez les seigneurs de Peyre en Gévaudan, l'héritier s'appelait Astorg tandis que le fils destiné à la carrière ecclésiastique se prénomrait Aldebert. Quand un frère cadet reprenait la succession de son frère aîné décédé, il changeait

⁸ A cette époque, les armoiries à proprement parler n'existaient pas, mais il existait quelques emblèmes familiaux.

de prénom pour s'appeler Astorg. De même, chez les sires de Laval : à la mort du onzième Guy de Laval en 1348, son frère Jean prit le prénom de Guy pour continuer la tradition familiale. A travers tout le royaume de France, certains lignages étaient ainsi fidèles à quelques prénoms identitaires, portés de façon récurrente pendant plusieurs siècles. Ces prénoms ne sortaient pas forcément de l'ordinaire : Guillaume chez les Tancarville, Hugues chez les Lusignan, Alain chez les Rohan, Raymond chez les barons de Mévouillon, Gautier chez les Brienne. Il existait cependant des noms de baptêmes plus rares qui avaient une connotation aristocratique : Armand chez les Polignac, Archambaud chez les comtes de Périgord et les sires de Bourbon, Aymery chez les vicomtes de Narbonne, Amédée chez les comtes de Savoie, Guigues chez les comtes de Forez et les comtes d'Albon / Dauphins de Viennois, Enguerrand chez les Coucy. Certains lignages pouvaient même s'enorgueillir de prénoms qu'ils étaient, pratiquement, les seuls à porter. Parmi ces prénoms rarissimes, citons Briant porté par les Montejean (Anjou), Arsieu par les Monstesquiou (Armagnac), Lourdin par les Saligny (Bourgogne), Prégent par les Coëtivy (Bretagne).

Toutefois, il est exceptionnel que, parmi les lignages les plus anciens, de tels prénoms ancestraux soient encore portés au XVI^e siècle, marqué par un renouvellement et une diversification des prénoms. Par exemple, chez les barons de Maillé en Touraine, le prénom d'Hardouin porté sur dix générations jusqu'en 1524 fut abandonné par la suite. De même, dans la famille provençale des Simiane après quatre siècles de Guirand et de Bertrand-Raimbaud, on relève alors des François, des Claude, des Gaspard, des Balthasar... Signalons toutefois que le prénom rarissime de Nompar porté au sein de la famille de Caumont (Guyenne), et surtout de la branche des Lauzun, fut transmis du XIII^e au XVIII^e pour former des prénoms composés (par exemple Jean-Nompar, François-Nompar, Gabriel-Nompar) et que les comtes de Laval continuèrent à porter comme surnom le prénom de Guy, tel Jean-Bretagne-Godefroy de la Trémoille (†1792), alias Guy XXVI. De nouveaux noms de baptêmes identitaires furent parfois aussi adoptés à l'époque moderne. Les La Rochefoucauld de la branche aînée substituèrent aux traditionnels Guy et Aymery le prénom de François, porté sans interruption sur neuf générations de la fin du XV^e siècle au début du XVIII^e.

Ces prénoms lignagers exaltaient la succession linéaire de père en fils. Mais la mémoire familiale était plus complexe et s'enrichissait aussi des alliances avec d'autres familles. Les cousins constituaient un appui concret, de possibles soutiens, tout comme un motif de fierté. Les familles avec lesquelles on avait noué des mariages comptaient beaucoup dans la définition de son rang social. Ainsi, la mémoire généalogique n'était pas que focalisée

verticalement sur les ancêtres les plus lointains, mais également nourrie horizontalement des liens qui existaient avec des familles alliées.

Les tombeaux

Cette double dimension de la mémoire familiale est illustrée par les tombeaux gothiques édifiés à la fin du Moyen Age pour les nobles de haute naissance⁹. Le gisant du défunt y était accompagné par de nombreuses statues, décorées d'armoiries, qui figuraient ses parents. Certains tombeaux, minoritaires, privilégiaient la lignée des aïeux. C'est le cas du tombeau d'Henry III, duc de Brabant (†1261), situé dans le couvent dominicain de Louvain. Le programme des sculptures doit être attribué à sa femme Alix (ou Adélaïde) de Bourgogne (†1273) dont le gisant fut installé à côté de celui de son mari. On y voyait pour la branche paternelle du duc Henry III, les statues des cinq comtes de Louvain - ducs de Brabant depuis Godefroy I^{er} (†1140). Pour la branche maternelle, sa propre mère, Marie de Souabe, n'était pas représentée, mais les ancêtres de celle-ci les plus prestigieux avaient droit à une statue, ce qui faisait quatre statues d'empereurs germaniques, dont le plus lointain était Henry III de Germanie (†1056), éloigné donc de sept générations du défunt. Enfin, des statues représentaient les rois et princes cousins du duc de Brabant.

D'autres sépultures, plus nombreuses, donnaient avant tout la priorité aux parents que le défunt avait connus, tant des consanguins que des affins. Ainsi, le tombeau de Marie de Bourbon (†1274), comtesse de Dreux, anciennement dans l'église abbatiale de Saint-Yved de Braine (Aisne) était orné de trente-six statues, représentant quatre générations de membres de sa famille, de ses deux parents à ses petites-nièces. Tous les parents par alliance étaient représentés, beaux-frères et belles-sœurs, époux de neveux et de nièces, époux de petites-nièces...

Des listes généalogiques aux généalogies familiales (V^e-XVI^e siècles)

Les premières formes de généalogies

Comme la conscience nobiliaire était multiforme, les écrits généalogiques pouvaient se développer selon plusieurs voies. Ils mettaient en forme un certain rapport aux aïeux et aux alliés. Ils étaient plus ou moins sélectifs et subjectifs. Dans la majorité des cas, la mise par écrit faisait plus que formaliser une tradition familiale. La plupart des généalogies étaient le

⁹ Cf. Anne Mc Gee Morganstern, *Gothic tombs of kingship in France, the Low Countries and England*, University Park, Pennsylvanie, 2000.

résultat d'une enquête dont les résultats étaient inaccessibles à la simple transmission orale. Des dizaines de noms de parents étaient ainsi conservés pour la postérité. Alors que la mémoire est souvent oublieuse des degrés de parentés, opère à des raccourcis saisissants, les généalogies écrites s'attellent à scander la succession des générations et situent souvent les alliances dans le temps. Elles peuvent insister sur une filiation linéaire, choisir une ligne directrice, ou au contraire, suivre toutes les descendance ramifiées en ligne masculine et féminine d'un personnage.

Dans sa forme la plus élémentaire, l'écrit généalogique se présente comme une liste de noms raccordés par un lien de filiation, une succession linéaire d'engendremens. La Bible contient plusieurs généalogies de ce genre, dont deux généalogies du Christ. La généalogie de Luc (3, 23-38) est ascendante : Jésus était « croyait-on, fils de Joseph, fils d'Héli, fils de Matthat, fils de Lévi, fils de Melchide » [...] « fils de Kaïnan, fils d'Enos, fils de Seth, fils d'Adam, fils de Dieu ». La généalogie de Matthieu (1,1-17) part d'Abraham : « Abraham engendra Isaac, Isaac engendra Jacob, Jacob engendra Juda et ses frères, Juda engendra Pharès et Zara, de Tamar » [...] « Eleazar engendra Matthan, Matthan engendra Jacob, Jacob engendra Joseph, l'époux de Marie, de laquelle naquit Jésus, que l'on appelle Christ ».

Les généalogies royales du Haut Moyen âge, quelle que soit leur langue (latin, celtique, vieil anglais, norrois...) partagent avec les généalogies bibliques la même brièveté et la même économie de moyens. Chez les Francs, elles sont cependant rares du fait de l'hégémonie d'une seule lignée royale, celle de Clovis, qui élimina ses rivaux tandis que chez les peuples voisins, la pluralité des rois et des roitelets s'accompagne d'autant de généalogies. La première généalogie des Mérovingiens date des années 623-639. Peu de temps après, le Pseudo-Frédégaire mentionne que l'ancêtre éponyme, Mérovée, était né d'une union avec un monstre marin. Une telle tradition germanique et païenne fut vite oubliée, mais non l'origine troyenne des Francs qui apparaît au même moment : pendant des siècles les rois francs furent fiers de compter le légendaire roi de Troie Priam comme leur ancêtre le plus lointain. De la même façon, plusieurs lignées de rois anglo-saxons se reconnaissaient comme descendants de Wodan, autrement dit du dieu Odin. La christianisation de ses généalogies se fit en donnant à Wodan des ancêtres bibliques, Noé en particulier, que l'on retrouve mentionné par ailleurs dans des généalogies irlandaises et scandinaves.

Charlemagne était un descendant de saint Arnoul (*Arnulfus*) († vers 641) qui avait eu un fils, Anségisel, avant de devenir évêque de Metz. Celui-ci avait épousé Begga, fille du maire de palais Pépin l'Ancien (†639). De ce mariage était issue la lignée que les historiens désignent, selon l'ancêtre de référence choisi, comme celle des Arnulfides, des Pippinides, ou

plus couramment des Carolingiens. La première généalogie qui les concerne fut rédigée à Metz au début du IX^e siècle, du vivant de Charlemagne. Elle faisait d'Arnoul le fils d'Arnold, lui-même fils d'un certain Ansbertus, sénateur romain (inconnu par ailleurs) qui avait épousé Blithilde (ou Blihilde), fille du roi Clotaire¹⁰. Cette princesse mérovingienne est en fait une invention qui permettait d'affirmer la continuité de sang entre les deux dynasties royales. Grâce à Blithilde, les Carolingiens descendaient de Clovis et n'étaient donc pas des usurpateurs. De plus, l'invention d'Ansbertus leur permettait de se parer du lustre d'une ascendance gallo-romaine.

Cette généalogie inspira directement la plus ancienne des généalogies princières conservées : celle des comtes de Flandres, dressée vers 951-959 par le prêtre Witger. On y lisait la descendance détaillée d'Ansbertus jusqu'aux enfants de Charles le Chauve († 877), puis la « sainte race du comte Arnoul » : Judith, fille de Charles le Chauve et épouse de Baudouin le Fort († 879), avait engendré un fils, Baudouin II († 918), époux d'une anglaise [Elfstrude] et père d'Arnoul I^{er} († 964) et d'Adaloul († 933), enterré dans le monastère de Saint-Bertin. Le comte Arnoul avait épousé Adèle, fille du comte de Vermandois Herbert, et en avait eu un fils, Baudouin III. De façon limpide, l'ascendance carolingienne était valorisée, mais les liens avec l'autre lignée royale, celle des Robertiens-Capétiens, n'étaient pas négligés car Adèle était signalée comme nièce des rois Eudes (888-898) et Robert (922-923). Le texte se finissait par une fervente prière en faveur d'Arnoul I^{er} et de son fils Baudouin III.

Pour autant, contrairement à une idée commune, le genre généalogique ne concernait pas que le monde franc et n'était pas réservé qu'aux lignées du Nord de l'Europe se rattachant à Charlemagne. Vers 980-990, on rédigea à la cour de Nájera une généalogie développée des rois de Pampelune, qui prirent ensuite le titre des rois de Navarre. Le codex de la cathédrale de Roda de Ribagorça qui nous l'a transmise contient aussi les généalogies des comtes d'Aragon, des comtes de Pallars, des comtes de Gascogne, et de ceux de Toulouse¹¹ ainsi qu'un catalogue, bref et confus, des rois carolingiens. En outre, il n'est pas impossible que certains aristocrates aient été l'objet d'écrits généalogiques dès cette haute époque. Les indices sont toutefois ténus et discutables. Une ancienne *Vie* de saint *Genesisius*, évêque de Clermont, fait référence à des « chroniques généalogiques » pour attester de l'origine sénatoriale de ce personnage¹². En accompagnement d'un acte faux rédigé au début du XII^e

¹⁰ Les textes ultérieurs interprétèrent ce roi Clotaire comme Clotaire I^{er} (†561), fils de Clovis, soit plus souvent comme Clotaire II (†629), père du roi Dagobert.

¹¹ Pour ces derniers, il s'agit juste de deux phrases qui évoque Pons, son épouse Garcie, leur fils Raimond, père de Raimond et de l'évêque Hugues...

¹² Soit pour dire que sa famille avait donné des sénateurs à Rome au temps de l'Empire.

siècle, qui se présente comme un testament d'une certaine Carissima, fondatrice probable au VII^e siècle du monastère de Moutier-Roseille, près d'Aubusson, on connaît un texte généalogique qui ne doit pas être récusé à la légère. Désigné comme *Stemma Aredii*, cette généalogie cite sur dix générations quarante-cinq noms d'ancêtres ou de parents de Carissima, qui figure comme la petite-nièce de saint Yrieix. Les personnages cités sont presque tous inconnus par ailleurs, mais leurs noms gallo-romains sont en général crédibles pour cette époque. Le texte, soumis à une analyse approfondie, paraît composite et semble bien reposer sur des sources anciennes¹³. Il est donc assez plausible d'imaginer dès le Haut Moyen Age, notamment pour le Midi, une plus large diffusion des écrits généalogiques que ne l'atteste la documentation conservée.

L'époque féodale

Quoiqu'il en soit, c'est certainement de l'époque féodale que date l'essor du genre généalogique et sa diffusion au sein de l'aristocratie. On connaît dès la seconde moitié du XI^e siècle de brèves généalogies pour les comtes d'Anjou et les comtes de Boulogne et un nouveau texte concernant les comtes catalans de Pallars. Pour le siècle suivant, on relève en particulier des généalogies concernant les comtes de Flandres, de Hainaut, de Bar-le-Duc, de Gascogne. Citons un paragraphe de ce dernier texte datant du milieu du XII^e siècle et recopié en ouverture du cartulaire du chapitre d'Auch :

« Des comtes d'Astarac.

Arnaud Garsie, comte d'Astarac, engendra Garsie Arnaud. Garsie Arnaud engendra Arnaud. Arnaud engendra deux fils, Guilhem et Bernard Pelagoz. Il donna l'Astarac à Guilhem et le Pardiac à Bernard Pelagoz. Guilhem engendra Sanche. Sanche engendra Bernard. Bernard engendra Sanche.

Bernard Pelagoz engendra Ogier. Ogier engendra Guilhem. Guilhem engendra Bohémond¹⁴. ».

On le constate, la forme est remarquablement simple et adopte le style lapidaire des généalogies bibliques. Dès le XII^e siècle, ce type de texte généalogique qui tient en très peu de lignes se retrouve pour certaines lignées aristocratiques de moindre rang : les comtes de Bar-sur-Aube, les comtes de Vendôme, les seigneurs de Semur-en-Brionnais dont est issu l'abbé Hugues de Cluny (†1109). Mais on relève aussi une tendance à l'enrichissement du compte-

¹³ Voir Christian Settipani, *La noblesse du midi carolingien. Etudes sur quelques grandes familles d'Aquitaine et du Languedoc du IX^e au XI^e siècles*, Oxford, 2004, p.204-224.

¹⁴ *Cartulaire du chapitre de l'église métropolitaine Sainte-Marie d'Auch*, éd. C. Lacave La Plagne Barris, Paris-Auch, 1899, p.8, traduit du latin par Ghislain Brunel dans *Sources d'histoire médiévale, IX^e – milieu du XIV^e siècle*, (dir.) G. Brunel, E. Lalou, Paris, 1992, p.355.

rendu généalogique. Au lieu de se concentrer sur la succession linéaire des héritiers mâles, certaines généalogies signalaient tous les membres d'une famille, hommes et femmes. Les généalogies devenaient des écrits plus complexes, où des dizaines de noms étaient cités ou évoqués pour un seul lignage, où la ramification des familles était mise en évidence. C'est le cas pour la famille de Grasse qui fut l'objet d'une notice de la part d'un moine de Lérins vers 1125. Dans sa généalogie personnelle, élaborée entre 1152 et 1170, l'historien Lambert de Watrelos, issu d'une modeste famille de chevaliers flamands, évoque expressément soixante-treize individus (dont trente-cinq sont désignés par leur nom). La généalogie des comtes de Roucy écrite en 1162-1163 dans le monastère cistercien de Foigny, en Champagne, était de même particulièrement étoffée, s'intéressant à tous les enfants et prenant soin d'indiquer les mariages des filles. En 1164, l'auteur qui reprit l'ancienne généalogie des Carolingiens la prolongea notablement pour montrer comment plusieurs lignées royales et princières descendaient des Carolingiens par les femmes.

La diversification des formes : XII^e-XVIII^e siècles

Le genre généalogique présente ainsi dès le XII^e siècle une réelle diversité. Même si le corpus dont on dispose pour cette époque n'excède pas une vingtaine de textes, ces écrits peuvent aller des simples chaînes de filiations agnatiques, de père en fils, à des textes complexes, prenant en compte tous les membres d'un groupe de parenté, avec les éventuelles ramifications. Dans sa forme la plus courante, la généalogie familiale signalait les différents enfants nés génération après génération, donnait le détail de la descendance des fils, ce qui pouvait donner naissance à des branches cadettes, mais ne suivait pas la descendance des filles après leur mariage. Les généalogies reflètent généralement cette inflexion patrilinéaire de la parenté, mais ce n'était pas une règle absolue. Nous verrons comment certaines généalogies rapportaient indifféremment la descendance des fils et des filles, ne se focalisant pas sur un nom de famille

La multiplication de ces généalogies familiales, qui nous semblent plus modernes, ne mit pourtant pas fin aux listes généalogiques. Les Dauphins de Viennois, par exemple, bénéficièrent en 1367 d'une généalogie d'une structure très simple qui s'attachait à faire la liste des Dauphins, à localiser leur sépulture et à mentionner le nom de leur épouse. Même à l'époque moderne, pour les premiers degrés peu assurés d'une généalogie, cette allure primitive se retrouve, pis-aller dû à la maigreur des informations. Des raisons didactiques expliquent également cet emploi d'un style minimaliste dans les généalogies imprimées. Par exemple, Jean de Bourdigné, dans ces *Annales et croniques d'Anjou* publiées en 1530, prit le

parti de commencer son ouvrage par un catalogue des rois de Gaule [sic] et de France, depuis Samothès, fils de Japhet (l'an 143 après le Déluge), jusqu'à François I^{er}, puis consacra un chapitre regroupant six «genealogies et lignes de princes yssuz du noble sang royal de France» (Alençon, Anjou, Bourgogne, Bourbon, Vendôme, Navarre). Voilà le début de celle des ducs d'Alençon :

« Charles de Valloys, conte d'Anjou, filz de Philippe roy qui fut filz de saint Loys engendra Philippe de Valloys qui depuis fut roy de France, et Charles qui fut conte d'Alençon, lequel Charles engendra Pierre. Pierre espousa la vicomtesse de Beaumont, et en elle engendra Jehan, premier duc d'Alençon. Jehan par mariage conjoint a la fille du duc de Bretagne engendra Jehan, deuxiesme du nom [...] »¹⁵.

L'imprimerie : un élément nouveau ?

À l'époque médiévale, les écrits purement généalogiques demeurent rares et ne concernent qu'une infime partie de la population. Nous n'avons conservé que quelques dizaines de textes qui nous renseignent sur un nombre encore plus réduit de familles. Si les généalogies des Carolingiens, des Capétiens, des ducs de Normandie, des comtes de Flandres sont presque banales et se retrouvent sous différentes versions, les textes concernant de simples familles nobles, et *a fortiori* notables, sont exceptionnelles. On peut invoquer la perte de documents pour expliquer cette rareté. De fait, les généalogies constituaient des textes brefs, dont la conservation sous forme autonome était aléatoire. Le petit manuscrit de douze folios concernant la généalogie des Roucy, conservé jadis dans le monastère de Foigny et aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de France¹⁶ fait figure de précieuse relique. Pour autant, il serait hasardeux d'imaginer une pratique massive de l'écrit généalogique au Moyen Age. La brièveté des généalogies en faisait aussi des textes très propices à être copiés sur une page de garde d'un manuscrit, ou sur un feuillet resté vierge à la fin d'un cahier. Par exemple, c'est sur un tel folio vierge du registre consignant l'enquête faite à Lautrec en 1338 que l'on ajouta, environ un siècle plus tard, une succincte généalogie des vicomtes de Lautrec.

Le cas le plus courant était la copie d'une généalogie au sein d'un manuscrit regroupant des textes historiques. La *Genealogia comitum buloniensium* (titre d'éditeur), dont le noyau fut rédigé vers 1080-1087 se retrouve ainsi dans des manuscrits concernant l'histoire de France, mais aussi des recueils consacrés aux croisades, car Godefroy de Bouillon était issu de cette famille des comtes de Boulogne. De même, une *Genealogia comitum Flandrie*

¹⁵ Jean de Bourdigné, *Hystoire agregative des Annales et cronicques d'Anjou...*, Paris, 1530, folio 7 r^o.

¹⁶ BNF, manuscrit latin 9376.

est intercalée dans un manuscrit de la seconde moitié du XII^e siècle¹⁷ contenant principalement la chronique universelle de saint Jérôme et celle, très célèbre à l'époque médiévale, de Sigebert de Gembloux (†1112). Certains manuscrits enluminés des *Chroniques* de Froissart contiennent une généalogie des rois de France¹⁸. Fréquemment, les généalogies côtoyaient d'autres textes annexes : des courts textes concernant le comput ou la géographie, des catalogues de rois ou de princes, mentionnant les années de règne, des listes de papes, d'évêques, d'abbés... Le mot de *genealogia* pouvait d'ailleurs être utilisé, improprement selon notre point de vue actuel, pour désigner ces listes de personnages sans lien de filiation. Il peut arriver aussi qu'une généalogie n'ait aucun rapport avec l'ensemble du manuscrit, consacré à la théologie ou la grammaire par exemple, et ne soit recopiée que pour profiter d'un feuillet vierge.

La Renaissance apporta dans le domaine de la culture écrite des évolutions décisives qui eurent des répercussions sensibles sur la pratique généalogique, que ce soit du point de vue de la diffusion de ces textes ou du point de vue de leur mise en forme. Si la construction d'une conscience lignagère de la parenté, étroitement liée au développement du souci généalogique, fut l'œuvre d'un long Moyen Age, les moyens de la manifestation scripturaire de ce savoir et de ses représentations se développèrent de manière spectaculaire en moins d'un siècle, entre le XV^e et le XVI^e siècle.

Dès le XV^e siècle, la multiplication des moulins à papier et le développement du textile avaient permis un accroissement considérable de la circulation des écrits en offrant une alternative aux coûteux parchemins. De manière concomitante, la maîtrise de la lecture et de l'écriture se développa dans tout l'occident chrétien et toucha non seulement les élites mais aussi une part grandissante de la population. L'alphabétisation du monde urbain, à l'ombre des presses et des « petites écoles », élargit le groupe des lisant-écrivain qui ne se composait désormais plus seulement de clercs et de grands aristocrates, mais aussi de petits nobles, de bourgeois, de marchands et même d'artisans. Avec l'apparition de l'imprimerie, les conditions de diffusion des textes généalogiques furent naturellement bouleversées. Mais le véritable changement fut le développement de la pratique généalogique elle-même, qui put se décliner sur toute une gamme de supports, manuscrits et imprimés. L'accès au papier tout autant qu'à l'écrit étaient nécessaires à l'élargissement de cette pratique et lorsque les conditions furent réunies, on assista à une véritable floraison de textes à caractère

¹⁷ Bibliothèque municipale de Dijon, manuscrit 561, folio 161.

¹⁸ Cf. BNF, manuscrits français 2647 et 2677.

généalogique, même si le passage de la généalogie manuscrite à la généalogie imprimée fut loin d'être systématique. On continua d'ailleurs quelquefois à écrire les généalogies sur parchemin... Citons par exemple une généalogie des ducs de Bretagne offerte en 1510 à Anne de Bretagne¹⁹ ou encore une généalogie de 1560, décorée d'armoiries peintes, de la famille Sanzay du Poitou faite par Jean Le Féron, historiographe du roi et avocat au parlement de Paris²⁰.

A la fin du XV^e siècle, les typographes et leurs presses mobiles commencèrent à sillonner l'Europe et se mirent au service des seigneurs, des abbayes, des villes qui louaient leur matériel et leur savoir-faire pour des commandes d'ouvrages de piété ou de romans de chevalerie. Sans doute, à l'occasion, quelques gentilshommes en profitaient-ils pour faire imprimer à leur usage une généalogie de leur famille lorsque celle-ci existait déjà sous forme manuscrite. Mais le développement des publications à caractère généalogiques fut assez lent. En fait, dans sa première phase de développement, l'imprimé fut utilisé comme le manuscrit : les typographes se contentaient de reproduire en quelques exemplaires les textes confiés habituellement aux copistes. Les premiers livres imprimés furent les livres qui circulaient déjà sous forme manuscrite et les généalogies étaient donc rares. On en trouve cependant quelques unes dont le sujet est étroitement lié aux grands succès de l'édition de la première modernité : les généalogies bibliques, les généalogies des grandes figures de la chevalerie ou encore les généalogies des maisons souveraines. La matière y est abondante, déjà connue et ces ouvrages se présentent soit comme des éditions de textes anciens (auparavant manuscrits), soit comme des contributions érudites, mais il s'agit le plus souvent de compilations qui mêlent dans une proportion variable des éléments prélevés dans des manuscrits anciens et des ajouts ou des créations. Il convient de noter qu'il s'agit alors d'ouvrages conçus pour remporter un succès commercial, les préoccupations d'érudition historique, même affichées dans le titre ou le paratexte, étant tout à fait secondaires, ce qui explique le caractère mêlé de leur contenu et l'usage extensif de l'appellation de généalogie. Ces permanences s'illustrèrent essentiellement autour de trois grands genres qui accordaient une place prépondérante à la généalogie et se rattachaient au domaine de l'histoire.

Les généalogies bibliques

¹⁹ BNF, manuscrit français 24043, 43 feuillets, parchemin (ancienne collection Gaignières).

²⁰ BNF, manuscrit français 23994, 22 feuillets, parchemin (copie de 1569 de l'original)

Il s'agissait tout d'abord de la tradition érudite développée autour des généalogies bibliques, la Bible étant alors considérée de manière littérale, comme un texte historique. Ainsi, en 1498, les *Mattines en francoys, nouvellement faites sur la généalogie et vie Nostre-Dame* étaient publiées, sans doute à Lyon. Ce texte avait été composé par Martial d'Auvergne (1430-1508), procureur au parlement de Paris et notaire au Châtelet, auteur par ailleurs de poèmes historiques et de nouvelles. Dans le même goût, les pieux lecteurs pouvaient approfondir leurs connaissances historico-théologiques à travers diverses autres généalogies reconstituées à partir des écrits bibliques. On peut ainsi citer, plus tardivement et toujours à propos de la famille de la Vierge, une *Démonstrations évangéliques sur la vraye généalogie et histoire de sainte Anne et de ses trois filles les saintes Maries, où est prouvé que les saintes Maries sont vrayes soeurs de Nostre Dame* du Père Sébastien Michaëlis, publiée à Lyon en 1592.

On trouvait, par ailleurs, diverses généalogies du Christ, traduites du latin pour les rendre plus accessibles comme *La conciliation de S Mathieu avec S Luc sur la généalogie de N.S Jésus Christ* (Paris, A. Estienne, 1650) ou qui alimentaient les débats théologiques savants, comme l'opuscule de 37 pages de Jean Le Sueur intitulé *Response à une lettre sur les principales difficultez qui se rencontrent en la généalogie de Nostre-Seigneur Jésus-Christ* (Sedan, F. Chayer, 1658). D'autres personnages bibliques, particulièrement propices aux explorations généalogiques, étaient également présents dans ce type de productions imprimées, tel Job auquel Jacques d'Auzoles Lapeire consacra un ouvrage²¹.

Les généalogies et la tradition des chansons de geste

Les récits de vie liée à la geste chevaleresque connaissaient également un grand succès que l'imprimerie ne fit que conforter en permettant la diffusion au sein d'un public élargi d'histoires maintes fois rapportées ou de nouvelles épopées. La plupart du temps, la généalogie ne constituait qu'une partie de l'ouvrage, consacré très largement aux aventures du personnage et l'aspect narratif, dans un style qui se situait à mi-chemin de la chronique et du roman, dominait. En 1500, l'édition parisienne, en la personne de Michel Le Noir, libraire juré en l'Université de Paris, offrit au public *La Généalogie avecques les gestes et nobles faitz d'armes du très preux et renommé prince Godeffroy de Boulion*²². Dans une épître, datée de

²¹ Jacques d'Auzoles Lapeire, *Job, ou Sa véritable généalogie*,... Paris, Daufresne, 1623

²² P. Desrey, *La Généalogie avecques les gestes et nobles faitz d'armes du très preux et renommé prince Godeffroy de Boulion, et de ses chevalereux frères Baudouin et Eustace, yssus et descendus de la très noble et illustre lignée du vertueux chevalier au Cyne ; avecques aussi plusieurs autres cronicques et hystoires*

l'an 1499, l'auteur, Pierre Desrey, avait dédié son livre au roi Louis XII et à Englebert de Clèves, comte de Nevers, dont la famille affirmait descendre collatéralement de Godefroy. Cette compilation historico-littéraire connut un grand succès comme en témoignent les nombreuses rééditions et vit son format évoluer d'un grand in-folio à caractères gothiques en 1504, à un petit in-folio en 1511 et 1523 puis à l'in-8° en 1580, bien plus maniable. La généalogie de Godefroi de Bouillon, qui constitue la première partie de l'ouvrage, n'est pas une généalogie historique, mais bien une généalogie littéraire qui s'inspire largement de compilations manuscrites plus anciennes concernant « L'Histoire miraculeuse du chevalier au cygne » et appartenant au genre de la chanson de geste²³.

Une autre figure historique et chevaleresque, plus proche, connut une grande faveur au XVI^e siècle : Pierre de Terrail, seigneur de Bayard (1476 – 1524). Dès 1524, Symphorien Champier (vers 1472-1539), médecin et érudit humaniste lyonnais, en proposait une généalogie, en même temps que le récit de ses hauts faits. Le texte paraît pour la première fois à Lyon dans un bel in-4° à caractères gothiques illustré de gravures²⁴. La généalogie annoncée dans le titre peut paraître décevante pour le lecteur qui s'attendrait à une étude précise de l'ascendance du chevalier. Il s'agit d'un texte très sommaire et peu précis qui n'apporte que fort peu d'éléments de connaissance. La généalogie est ici entendue comme une certaine idée des origines et non comme une contribution érudite. En revanche, la généalogie composée par Jean Bouchet pour le chevalier de La Trémoille, autre héros des guerres d'Italie, mort en 1525, représente un véritable apport érudit puisqu'il s'agit d'une recherche inédite et relativement précise sur cette famille qui ne disposait jusqu'alors d'aucune généalogie imprimée ou même connue²⁵.

Autre grande figure de la mythologie nationale : Jeanne d'Arc et sa descendance collatérale. En 1610, parut un court texte intitulé *De l'Extraction et parenté de la Pucelle d'Orléans ; avec la genealogie de ceux qui se trouvent aujourd'huy descendus de ses freres*. Ici, l'enjeu n'était plus seulement historique mais bien social, dans la mesure où l'appartenance à cette prestigieuse lignée conférait la noblesse. D'ailleurs, il s'agit plus d'une brochure que d'un livre, même si l'aura de cette héroïne, valorisée progressivement depuis le

miraculeuses, tant du bon roy saint Loys, comme de plusieurs aultres puissans et vertueux chevaliers, Paris, M. Le Noir, 1500.

²³ François Suard, « Pierre Desrey et la Généalogie de Godefroy de Bouillon », *Chanson de geste et tradition épique en France au Moyen Age*, Caen, Paradigme, 1994.

²⁴ Symphorien Champier, *Les Gestes, ensemble la vie du preulx chevalier Bayard, avec sa genealogie ; comparaisons aulx anciens preulx chevaliers : gentilz, israélitiques et chrestiens ; ensemble oraisons, lamentations, epitaphes dudit chevalier Bayard. Contenant plusieurs victoyres des roys de France Charles VIII, Loys XII et Francoys, premier de ce nom*, Lyon, 1524.

²⁵ Jean Bouchet, *Le Panégyric du chevalier sans reproche...*, Poitiers, J. Bouchet, 1527.

XV^e siècle²⁶, devait attiser la curiosité d'un lectorat plus vaste que celui intéressé par une simple généalogie familiale. Un autre texte du même type paraît en 1633, cette fois associé à la copie de lettres patentes du roi reconnaissant aux frères Du Lys leur parenté avec la Pucelle et leur donnant permission « de reprendre et porter les armoiries de ladite Pucelle tout entières ».

Les généalogies royales

Ce rapide tableau des grands succès de l'édition à caractère généalogique ne serait pas complet sans l'évocation des généalogies royales dont l'incessante élaboration occupe libraires et lecteurs tout au long de l'époque moderne. Il faut y ajouter quelques descriptions généalogiques des grandes maisons souveraines européennes et des principaux lignages de la noblesse française qui passent également du manuscrit à l'imprimé. Bien souvent, le prétexte ou l'occasion de ce changement de forme est l'apport d'éléments nouveaux, ce qui ne manque pas de se produire régulièrement dans un contexte culturel fortement marqué par le débat historico-politique sur les origines des monarchies occidentales. La meilleure illustration en est, sans doute, l'ouvrage de Jean Lemaire de Belges (1473-1524), *Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, qui proposait une nouvelle interprétation des origines troyennes de la France à partir, notamment, de la généalogie de Charlemagne. Celle-ci constituait une part importante de cette œuvre multiforme. Le titre complet annonce ainsi qu'y est « comprinse au vray la généalogie historique du très saint... empereur Charles le Grand... »²⁷. D'autres familles souveraines suscitèrent l'intérêt des érudits et lorsque la matière était suffisante, qu'elle présentait un intérêt pour un public assez large ou que le mécénat pourvoyait aux frais d'impression, le résultat de ces recherches était publié. Dix ans avant sa vie de Bayard, Symphorien Champier avait ainsi publié un ouvrage de 131 folios consacré à la fois à la maison de Savoie et à celle de France²⁸.

L'abrégé : une forme privilégiée de l'imprimé généalogique

Le plus souvent, les ouvrages imprimés à caractère généalogique étaient encore plus brefs. Il ne faudrait pas penser que l'imprimerie ne concernait que des textes longs sous la

²⁶ Colette Beaune, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985.

²⁷ Jean Lemaire de Belges, *Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, Lyon, 1510.

²⁸ Symphorien Champier, *Les Grans croniques des gestes et vertueux faictz des très-excellens catholicques illustres et victorieux ducz et princes des pays de Savoye et Piémont, et tant en la sainte terre de Jherusalem comme es lieux de Sirie, Turquie, Égypte, Cypre, Italie, Suyse, Daulphiné, et autres plusieurs pays. Ensemble les généalogies et antiquitez de Gaulle et des très-chrestiens... roys de France ; avecques aussi la généalogie et origine des dessusditz ducz et princes de Savoye, nouvellement imprimées à Paris pour Jehan de La Garde*, Paris, 1516.

forme de livres. La brochure, le pamphlet, l'affiche sont tout aussi courants. Et moins chers... Ainsi, la plupart des généalogies de familles nobles imprimées, dont le nombre se multiplie à l'époque moderne, le sont sous une forme brève. Cela s'explique d'abord par le développement d'une pratique nouvelle qui est celle du *factum* judiciaire. En effet, il devint de plus en plus fréquent, en cas de procès, de faire imprimer pour la cour des mémoires de défense qui rassemblaient à l'écrit et sous forme de brochures imprimées, les arguments des avocats et les réponses aux attaques des adversaires. Or, bien souvent, la production d'une généalogie était nécessaire, notamment lorsqu'il s'agissait d'un conflit autour d'une succession. De ce fait, on trouve dès le XVI^e siècle une multitude de généalogies imprimées qui sont des *factums*. Le mouvement s'accéléra au XVII^e et surtout au XVIII^e siècle, lorsque les causes devinrent des enjeux d'opinion et que les parties prirent à témoin le « public » afin de faire pression sur les instances judiciaires²⁹. Les *factums* devinrent alors quasiment systématiques et étaient distribués parfois à plusieurs centaines d'exemplaires...

La multiplicité des abrégés généalogiques s'explique aussi par les attentes du public non savant. Déjà, aux derniers siècles du Moyen Age, les ouvrages historiques manuscrits qui avaient connu le plus grand succès étaient des abrégés, moins coûteux et plus maniables. De même, à l'époque moderne, les libraires proposèrent à leurs clients des brochures rassemblant l'essentiel de ce qu'il était nécessaire ou plaisant de connaître de la généalogie des grands. La *Généalogie des princes de Savoye* fut ainsi résumée en 36 pages par Julien Tabouet et Pierre Trehedam « en prose et vers héroïques françois » (Lyon, 1560).

Parfois, ces textes avaient une dimension polémique et pouvaient être insérés dans la catégorie des pamphlets, telle cette *Origine, genealogie, et demonstration de ceste excellente, et heroyque maison de Lorraine, et Guyse*³⁰ de Jacques Baron publiée en 1589, pendant les guerres de religion alors que la maison de Guise s'opposait violemment, à la tête de la ligue, au roi Henri III. Ils pouvaient aussi participer à la propagande royale, à travers la célébration d'un événement particulier tel qu'un mariage ou une entrée royale comme dans l'opuscule de 18 folios de François de Belleforest, publié en 1571, intitulé *Alegresses au peuple et citoyens de Paris sur la réception et entrée de très-illustre et très-héroïque princesse, Élisabeth*

²⁹ Voir à ce propos Sarah Maza, *Vies privées, affaires publiques. Les causes célèbres de la France pré-révolutionnaire*, Paris, Fayard, 1997 et Maurice Dumas, *L'Affaire d'Esclans. Les conflits familiaux au XVIII^e siècle*, Paris, le Seuil, 1988.

³⁰ Jacques Baron, *Origine, genealogie, et demonstration de ceste excellente, et heroyque maison de Lorraine, et Guyse en dependente, avec plusieurs excellens, genereux, et tres-haut faicts, des Ducs Charle de Lorraine à present chef des armées : Charle Marquis du Pont à Mousson son aîné : Nicolas : et Claude de Lorraine ; freres, et Ducs de Vauldemont, et Guyse, et leurs enfans : avec les martyrs de Henry et Louys, Ducs et Cardinal de Guyse. Par le commandement tyrannique, de Henry de Valois tiers, abusant du Sceptre, Couronne et dignité Royal de France*, Paris, I. Perinet, 1589.

d'Autriche, royne de France, en sa bonne ville de Paris, ensemble la généalogie et aliances de la maison d'Autriche, extraicte des Histoires tant anciennes que modernes. L'entrée à Paris de l'épouse de Charles IX, fille de l'empereur Maximilien II, dont le mariage fut célébré le 26 novembre 1570, correspondait à un moment d'apaisement dans le cycle des guerres de religion, quelques mois après l'édit de Saint-Germain qui avait institué une fragile trêve. L'alliance avec la maison des Habsbourg, principale rivale des Valois en Europe, marquait également un espoir de paix sur la scène internationale et le prestige de cette lignée impériale venait renforcer une monarchie française en état de faiblesse.

Au XVII^e siècle, on assista à une véritable explosion du genre généalogique sous toutes ses formes, lié à l'affirmation identitaire de la noblesse autour de la notion de « race »³¹. La production éditoriale en témoigne, même si une part massive de ces écrits resta à l'état manuscrit. Après 1660, la construction de généalogies fut rendue presque obligatoire dans la noblesse en raison du développement des pratiques administratives de la monarchie autour de la preuve de noblesse. Les formats changèrent, les textes étaient de plus en plus longs et détaillés, à l'exemple des généalogies royales, grâce notamment au développement de la recherche érudite appliquée à la reconstitution généalogique. La haute noblesse et parfois des familles d'importance plus modeste firent appel à de véritables professionnels de la généalogie issus du monde de l'érudition ecclésiastique ou encore de celui de l'administration royale.

Du point de vue de la mise en forme, l'apport de l'imprimerie fut déterminant pour clarifier l'exposition. Le foisonnement des généalogies imprimées contribua à uniformiser la présentation de ces textes, même si une certaine variété demeura. La mise en page et la typographie se conjuguèrent pour rendre parlante la succession des générations dont les degrés étaient de plus en plus souvent numérotés, tout comme les enfants. Chaque prénom ou nom de famille pouvait être mis en valeur par le choix des caractères majuscules. On prenait soin de différencier les branches collatérales, la descendance des cadets par le retrait des paragraphes. Changement de caractères, retrait des paragraphes pour les lignées collatérales, division en plusieurs branches, autant de modèles diffusés par l'imprimerie qui influencèrent

³¹ Arlette Jouanna, *L'Idée de race en France du XVI^e siècle au début du XVII^e siècle*, Montpellier, Presses de l'université Paul Valéry, 1981 ; Ellery Schalk, *From Valor to Pedigree : ideas of Nobility in France in the XVIth and XVIIth centuries*, Princeton, Princeton UP, 1986.

les généalogies manuscrites dans lesquelles on commence à retrouver, dès le XVII^e siècle, ces normes de présentation.

La généalogie par l'image

Comme nous l'avons déjà noté à plusieurs reprises, les généalogies ont un lien très fort avec l'image³². Dans l'antiquité romaine, les familles illustres conservaient les masques mortuaires et les bustes de leurs ancêtres et disposaient d'une représentation graphique de leur généalogie : sur un mur de l'atrium ou du vestibule, les noms ou les figures des aïeux étaient reliés par des bandelettes pour signifier les liens de filiation. Cependant, il est impossible de savoir si ces *stemmata*³³ (que nous ne connaissons que de façon indirecte) exercèrent une influence sur la mise en image de la parenté à l'époque médiévale. En revanche, dès le Haut Moyen Age, plusieurs types de schémas circulaient pour organiser le savoir, pour expliciter le calcul des degrés de parenté, ou encore pour reconstituer les généalogies bibliques (surtout en Espagne, grâce au succès du *Commentaire de l'Apocalypse* du moine Beatus de Liébana). Cette culture graphique des clercs, qui ne cessa de s'enrichir car l'image était une forme de l'exégèse, favorisa l'essor des généalogies figurées concernant les laïcs. Trois modèles principaux peuvent être mis en évidence, qui furent utilisés de façon concurrente plutôt qu'ils ne se succédèrent : les diagrammes arborescents, les diagrammes à médaillons et les arbres généalogiques.

Les diagrammes arborescents

Parmi les plus anciens diagrammes généalogiques, on trouve une série de huit schémas concernant la parenté du comte d'Anjou Foulque le Réchin, c'est-à-dire le Rude, le Querelleur (†1109, dessinés sur le même feuillet d'un manuscrit rassemblant des textes très divers (extraits d'auteurs classiques, chroniques, traité d'astrologie). Son auteur est probablement un moine de Saint-Aubin d'Angers qui composa ces diagrammes dans les années 1070. Les huit généalogies se recoupaient souvent ; leur but était de montrer que Foulque le Réchin descendait (par sa mère) d'Ingelger, premier comte d'Anjou et qu'il était apparenté, par le sang et l'alliance, à la famille des Capétiens et aux princes de Normandie, de Flandre, de Bretagne et de Champagne. Au total, cent vingt-deux personnages apparaissent,

³² Cette question est remarquablement traitée par Christiane Klaphish-Zuber dans deux ouvrages : *L'ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, Fayard, 2000 et *L'arbre des familles*, Paris, 2003.

³³ Pluriel du mot latin d'origine grec, *stemma*, qui signifie bandelette.

une ou plusieurs fois, dans les schémas. On attribue également au monastère de Saint-Aubin, dans les années 1060-1075, la rédaction d'un tableau généalogique des rois de France depuis les Mérovingiens. Et au siècle suivant, quelques diagrammes généalogiques sur les comtes d'Anjou étaient encore produits dans ce monastère.

Ce type de schémas arborescents organisait la parenté de façon descendante selon une logique qui nous semble encore familière. Même si les exemples sont plutôt rares pour les temps médiévaux, on peut penser que, dès cette époque, faire un croquis était une démarche assez banale dès que l'on cherchait à clarifier une généalogie. En 1043, pour rendre plus explicite sa démonstration qui visait à empêcher, pour raison de consanguinité, le mariage entre le roi de Germanie Henri III et Agnès de Poitou, Sigefroy, abbé de Gorze, ajouta un dessin à sa lettre adressée à un conseiller du roi, Poppon, abbé de Stavelot. Celui-ci devait le montrer au roi pour qu'il prenne conscience de la consanguinité, mais le mariage eut lieu tout de même. S'adressant au futur roi Louis VIII, vers 1200, le chanoine Gilles de Paris accompagna son poème latin, le *Karolinus*, de six feuillets de diagrammes généalogiques concernant les trois dynasties royales françaises. Les noms des personnages étaient contenus dans des cartouches de différentes couleurs (rouge, noir, bleu) pour distinguer d'un coup d'œil les empereurs, les rois, les reines et les membres de la famille royale. À l'opposé de ces innovations graphiques, qui furent sans suite, des croquis rudimentaires étaient dessinés par les particuliers pour clarifier leur généalogie. A l'intérieur de son livre de raison, contenant des comptes, des notations annalistiques, des inventaires, Guillaume de Rouffilhac (†1364), juriste quercynois qui fit carrière à la cour pontificale d'Avignon et devint évêque de Fréjus, fit un schéma simplifié sur ses ancêtres (*Genealogia generis mei de Roffilhaco*). Il représenta la division de sa famille en deux branches depuis son arrière-grand-père Géraud, mais ne retint qu'une personne par génération, représentée par un visage. Certains livres de familles laissés par des notables toscans (les Tornaquinci, les Castiglionchio) comportent également des diagrammes, plus touffus.

A l'époque moderne, de tels croquis figurent de façon assez ordinaire dans les papiers de famille. Il s'agit le plus souvent de « brouillons » qui ont été conservés parce qu'inscrits au dos de documents plus importants ou comme aide-mémoire. Dans les présentations manuscrites plus soignées, ces diagrammes sont plus souvent agrémentés d'éléments graphiques qui les rapprochent des arbres généalogiques. En revanche, les « tables généalogiques » qui illustrent la plupart des généalogies imprimées reprennent la même grammaire graphique simple, fondée sur des accolades et des traits. L'insertion de véritables arbres réclamait, en effet, le recours à la gravure et augmentait de ce fait, le coût de

production. Il convient, enfin, de préciser que ces schémas, même sommaires, n'étaient pas systématiques, que ce soit sous forme manuscrite ou imprimée et même, paradoxalement, à partir du XVII^e siècle, ils étaient sans doute plus nombreux dans les productions imprimées que dans les manuscrits, destinés à un usage plus intime. D'autres formes iconographiques étaient communément sollicitées par les familles pour représenter leur parenté et apparaissaient inutiles dans les mémoires généalogiques manuscrits.

Les diagrammes à médaillons

En parallèle aux croquis généalogiques, une autre tradition graphique se développa : celle des diagrammes soignés, constitués d'une « armature de traits rigides structurant un réseau de médaillons »³⁴ remplis par des portraits, ou des noms. Ce type de représentations était celui des généalogies du Christ au Haut Moyen Age et servit ensuite, dès le XI^e siècle, pour représenter les dynasties dans les régions germaniques, notamment de la part de Frutolf de Bamberg († 1103), auteur d'une *Chronique* universelle et de son continuateur Ekkehard d'Aura († vers 1125). Le support du registre entraînait toutefois des difficultés de composition pour ces schémas. Il fallait tenir compte des coupures dans la lecture, entraînées par chaque feuillet. En revanche, le format du rouleau de parchemin présentait des avantages incontestables du fait de la vision synoptique et de la continuité qu'il permettait. Il évoquait aussi le rouleau des prophètes de l'Ancien testament. Ces raisons comptèrent dans le choix que fit Pierre de Poitiers († 1205), longtemps maître en théologie à l'école cathédrale de Paris, d'utiliser un rouleau pour son *Abrégé de l'histoire à travers la généalogie du Christ* (*Compendium historiae in genealogia Christi*). Son intention était de composer un condensé pédagogique d'histoire sacrée. Il fit œuvre neuve en articulant son texte avec plusieurs diagrammes, dont la généalogie descendante du Christ selon Matthieu qui constituait l'axe central de tout le rouleau. Plusieurs généalogies ou listes la complétaient, comme la descendance d'Aaron, la succession des rois de Juda, celle des rois hellénistiques, la liste des gouverneurs de Palestine... La clarté du *Compendium* de Pierre de Poitiers et ses innovations graphiques en firent une œuvre très diffusée. Elle fut continuée et adaptée, transcrite aussi sous le format de codex.

Son influence sur les schémas généalogiques fut toutefois relativement tardive en France. Le premier historien qui franchit le pas de s'en inspirer et de représenter les rois de France comme l'étaient les rois de l'Ancien testament fut le dominicain Bernard Gui († 1331),

³⁴ Selon l'expression de Christiane Klapisch-Zuber.

un auteur prolifique. Il composa en 1313 un *Arbre de la généalogie des rois de France* (*Arbor genealogiae regum Francorum*) dont il donna cinq versions jusqu'à sa mort. Dans cette œuvre, le diagramme était central, encadré par le texte réparti en deux colonnes. Chaque personnage était représenté par un petit portrait contenu dans un médaillon, les rois et les reines avec leur couronne, les saints avec leur nimbe, les autres membres de la lignée nu-tête. L'arbre généalogique de Bernard Gui connut un large succès manuscrit à la fin du Moyen Age et au-delà. Par exemple, Symphorien Champier reprit les diagrammes à médaillons pour ses « arbres de la genealogie » des rois de France et des ducs de Savoie, qui illustraient la première partie de ses *Grandes chroniques de Savoie*, publiées en 1516.

Tandis que le format du codex dominait en France, le support du rouleau de parchemin, utilisé initialement par le *Compendium* de Pierre de Poitiers, connut une grande fortune en Angleterre pour les écrits généalogiques, comme d'ailleurs pour les écrits administratifs. Les premiers rouleaux généalogiques de souverains anglais remontent au règne d'Edouard I^{er} (1272-1307) et ils furent produits jusqu'à la fin du XV^e siècle. Une quarantaine d'entre eux sont parvenus jusqu'à nous, ce qui fait penser qu'il existait une vraie demande sociale de l'aristocratie pour ces œuvres car elles sont rédigées en français (en dialecte dit anglo-normand) plus souvent qu'en latin. Il s'agissait de documents assez spectaculaires : des rouleaux de parchemin faisant en moyenne plus de quatre mètres de long pour une trentaine de centimètres de large. Un vaste schéma généalogique descendant se déployait donnant la primauté à l'image par rapport au texte. Chaque roi était représenté sur son trône dans un grand médaillon raccordé, par de larges traits, aux médaillons alignés et de plus petits modules de ses enfants, garçons et filles, dessinés de façon à évoquer leur statut de laïc, de clerc, de moine, de moniales... Le point de départ était soit le roi légendaire Brut soit, plus fréquemment, l'un des deux grands rois anglo-saxons du IX^e siècle, Egbert († 839), le premier roi qui réunifia l'Angleterre, ou (saint) Alfred le Grand († 899). L'ensemble constituait une frise généalogique très dense, didactique qui illustrait l'ancienneté de la monarchie anglaise et sa continuité. L'image permettait de démontrer le lien, par les femmes, entre les dynasties anglo-saxonnes et normandes.

Ces rouleaux généalogiques se diffusèrent dans les Etats européens, mais avec un moindre succès. On en connaît deux, de belle qualité, pour les rois d'Aragon rédigés à la fin du XIV^e siècle et au début du XV^e siècle et deux pour les ducs de Bavière à la fin du XV^e siècle. Dans le royaume de France, leur succès semble assez modeste, mais reste à étudier en détail. Bernard Gui signale qu'il en utilisa un pour écrire sa chronique des rois de France

(*Reges Francorum*). Il en tira la durée de plusieurs règnes. Ces rouleaux étaient encore prisés au XV^e siècle. L'université américaine de Princeton en conserve aujourd'hui deux exemplaires confectionnés à cette époque, qui remontaient la généalogie des rois de France aux origines troyennes. On peut les rapprocher de certaines chroniques universelles sous forme de rouleaux qui comportaient par nature de nombreuses généalogies. La plus spectaculaire est un rouleau écrit au début du XVI^e siècle qui fait trente-trois mètres de long³⁵ et illustre notamment la succession royale française jusqu'à Louis XI.

Certains rouleaux étaient consacrés à des dynasties « provinciales ». En 1567, Louis III de Bourbon (†1582), duc de Montpensier, se fit présenter un rouleau de parchemin de quatorze pieds de long (soit environ 4,50 mètres) faisant la généalogie des comtes de Dreux, avec armoiries et miniatures, composé par un moine de Saint-Yved de Braine. Au milieu du XVIII^e siècle, ce document avait intégré la collection du bibliophile et antiquaire Charles-Robert Jardel (†1788), résidant justement à Braine³⁶. C'est vraisemblablement un rouleau du même genre qui inspira François de Clapiers (†1585) pour sa brève histoire, en latin, des comtes de Provence publiée en 1584³⁷. Antoine de Ruffi (†1689) traitant, avec érudition, du même sujet en 1655 s'en démarqua nettement. Mais les images des rouleaux gardaient encore de leur attrait à son époque. Au départ, Ruffi ne souhaitait illustrer son livre que par des sceaux et des monnaies, de même que la véracité de son livre était garantie par des pièces justificatives. A la dernière heure, son éditeur lui imposa de l'agrémenter par des portraits. L'auteur inséra alors un avis aux lecteurs pour se dédouaner de cette entorse à la rigueur historique. Ces portraits avaient été trouvés dans « les rouleaux de genealogie qui se trouvent dans le cabinet de Mr Honoré Burle, conseiller du Roy au Siege General de Provence, & dans celui de Mr Dufort, avocat en la Cour »³⁸.

La Bibliothèque nationale conserve un exemple remarquable de ce que pouvaient être ces rouleaux produits à la Renaissance, d'autant plus intéressant qu'il est imprimé. Il s'agit d'un ensemble de 8 feuilles d'une longueur totale de 2m75 sur papier vélin réglé avec des initiales peintes en or et bleu et avec une figure, des portraits et des armoiries gravées sur bois et peintes en or et en couleurs. Le document porte en titre : *C'est la Généalogie des très chrestiens roys de France, qui y ont régné depuis que les François vindrent habiter sur la*

³⁵ Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms 522.

³⁶ Jacques Lelong, Charles-Marie Févret de Fontette, *Bibliothèque historique de la France*, Paris, tome II, 1769, p.663.

³⁷ François de Clapiers, *De Provinvia Phocensis comitibus*, Aix, 1584, et Lyon, 1616. Cet ouvrage fut traduit : *Généalogie des Comtes de Provence, depuis l'an 577 jusqu'au Règne de Henri IV*, Aix, 1598.

³⁸ Antoine de Ruffi, *Histoire des comtes de Provence, enrichie de plusieurs de leurs Portraits, de leurs sceaux, & des monnays de leur temps, qui n'avoient pas encore veu le jour*, Aix : Jean Roize, 1655, p.20 de la préface.

rivière de Seine, jusques au roy François, premier de ce nom... Et en icelle généalogie sont mises les maisons descendues diceulx tant par ligne masculine que féminine...³⁹.

Les arbres généalogiques

De façon générale, les diagrammes généalogiques à médaillon se déployant dans les registres ou les rouleaux de parchemins se lisent de façon descendante et ne peuvent être assimilés à des arbres généalogiques à proprement parler. Ceux-ci reposent en effet sur une lecture allant du bas vers le haut, du tronc vers les moindres ramures. Mais il faut prendre garde à la différence fondamentale qui existe dans l'orientation de ces arbres généalogiques par rapport à notre représentation actuelle dominante qui situe Ego à la racine et ses ancêtres dans les branchages : les arbres généalogiques de la Renaissance et de l'époque moderne placent en général à la base l'ancêtre de référence dont la descendance est figurée en remontant le tronc et les ramures. Cette représentation est fidèle aux nombreuses métaphores de l'arbre qui imprègnent le langage de la filiation. L'ancêtre fondateur apparaît réellement comme souche de l'arbre familial.

Les exemples les plus anciens d'arbres généalogiques sont une généalogie des Carolingiens élaborée dans la région de Bamberg à la fin du XII^e siècle et deux arbres des Welf élaborés dans le monastère de Weingarten entre 1185 et 1197. Mais ces figures sont tout à fait isolées car, même si l'image de l'arbre et les motifs végétaux s'insinuent dans les schémas généalogiques à partir de la fin du Moyen Age, ce n'est qu'à partir du milieu du XV^e siècle que l'on trouve mention de véritables arbres généalogiques « réalistes ». Lors de certaines cérémonies d'entrée en ville du roi Charles VIII, des municipalités, comme celles de Troyes en 1486 ou celle de Vienne en 1490, lui firent l'honneur de représenter sa généalogie sous la forme d'un arbre, plus ou moins artificiel, supportant de jeunes acteurs déguisés en roi, portant sceptre et couronne, pour figurer ses ancêtres depuis saint Louis qui se trouvait au pied de l'arbre. Ce type de mise en scène traduit la popularité acquise en peu de temps par l'arbre généalogique. Certains livres historiques imprimés divulguèrent plus largement encore cette image. Mais il ne faut pas croire pour autant qu'elle mit fin aux autres formules graphiques. Comme nous l'avons dit, les croquis ou les diagrammes se lisant de haut en bas furent toujours très utilisés, dans les manuscrits, les livres et affiches imprimées. Cependant, au cours du XVI^e siècle, l'arbre généalogique s'imposa comme la façon la plus valorisante de

³⁹ Imprimé à Paris le XXVII. jour d'octobre Mil.V.C.XX [1520] par maistre Pierre Vidoue, imprimeur, pour Galliot Du Pré, marchand libraire demourant sur le pont Nostre Dame, à l'enseigne de la Gallée, ayant sa boutique en la grand salle du Pallays, au troysiesme pillier.

figurer une généalogie. C'est celle que choisit Philibert Pingon dans son ouvrage en l'honneur des ducs de Savoie⁴⁰.

Exemple de la famille de Villeneuve (illustration).

Le développement de l'imprimerie favorisa la diffusion de ces images, non seulement à l'intérieur d'ouvrages illustrés, mais aussi de manière autonome, sous forme d'affiches imprimées qui rassemblaient sur un seul feuillet les principales données d'une généalogie : un arbre plus ou moins stylisé, orné de portraits ou de blasons. Au XVI^e siècle, on trouvait essentiellement des généalogies royales, soit celles de la maison de France, soit celles de maisons étrangères avec lesquelles la France était alliée ou au contraire était en guerre (ou les deux à la fois, comme c'est presque toujours le cas...). Ces affiches avaient non seulement une fonction informative (souvent teintée de propagande), mais aussi une fonction décorative puisque l'on sait que les grands formats imprimés et colorés à la main servaient communément à embellir les intérieurs de ceux qui ne pouvaient pas s'offrir de véritables tableaux. En 1592, alors qu'Henri IV était en train de conquérir son royaume, on pouvait voir dans les rues un placard de 34,3 x 25 cm intitulé *Arbor gentilitia Henrici hujus nomini 4 regis Franciae et Navar*, qui représentait un arbre généalogique du prétendant au trône décoré des armes de France et de Navarre. En 1610, l'année de sa mort mais aussi de la reprise du conflit avec l'Espagne, les libraires proposaient une *Généalogie de la royale maison de Bourbon* sous forme d'arbre généalogique gravé ou encore une *Généalogie des roys de Navarre yssus d'Innigo Ariste, seigneur françois du Comte de Bigorre en Grascogne, lequel Innigo et ses descendants masles ont esté aucteurs et fondateurs dudit royaume de Navarre, comme aussi des royaumes de Castille et Arragon*. Cette dernière illustre bien la dimension politique des généalogies (et des affiches qui les supportent) qui étaient utilisées comme arguments pour défendre les prétentions territoriales.

Au siècle suivant, des maisons nobles commencèrent à faire imprimer de tels feuillets, à partir des généalogies qu'elles rédigeaient de plus en plus souvent, que ce soit sous forme manuscrite ou imprimée. Dès 1590, Pierre Pithou tira de ses recherches très érudites sur les coutumes de Champagne une *Généalogie des comtes héréditaires de Troyes et Meaulx, ou de Champagne et Brie* gravée sous forme d'affiche. Sous le même format, fut imprimée, en 1613, une *Généalogie de la maison de Courtenay, branche de la royale maison de France*, ou encore *La Généalogie des comtes de Poictou et ducs de Guyenne* par Jean Besly, en 1617, une *Généalogie de l'ancienne et illustre maison de La Rochefoucaud*, par André Duchesne, en 1622...

Portraits et armoiries

⁴⁰ Philibert Pingon, *Inclitorum Saxoniae Sabaudiaeque principum arbor gentilitia*, Turin, 1581.

Associés très souvent aux diagrammes et aux arbres, les portraits et les armoiries jouaient un rôle important dans le discours généalogique du Moyen âge finissant et de l'époque moderne. À partir du début du XIV^e siècle se développa en effet la mode des galeries de portraits ou de statues historiques. A Paris, Philippe le Bel fit ainsi décorer la grand'salle du palais de la Cité de statues de ses prédécesseurs. La série commençait avec le légendaire Pharamond et fut actualisée jusqu'au roi Henry III (1574-1589), soit un ensemble de cinquante-huit statues. Plusieurs autres princes et souverains en Europe se dotèrent de cycles monumentaux ou picturaux représentant leur prédécesseurs ou leurs ancêtres. En 1374, le comte de Flandre Louis de Mâle fit peindre dans l'église Notre-Dame de Courtrai une série de portraits en pied des comtes de Flandre depuis le légendaire forestier Lideric. Des inscriptions signalaient aussi les années de règne et le lieu de leur sépulture. Un cycle comparable se trouvait à l'intérieur du tribunal des échevins de Gand. En 1419, quand on le restaura, il comportait trente et un tableaux qui représentaient les comtes de Flandre depuis leur origine. En 1491, le peintre Jean Bourdichon réalisa pour le duc Pierre de Bourbon (†1503) une série de tableaux généalogiques en grisaille, une « genologie des ducs de Bourbon avecques les epitaffes en huit histoires faictes de blanc et de noir ». Quelques décennies auparavant, le héraut d'armes Guillaume Revel avait introduit son magnifique *Armorial d'Auvergne, Bourbonnais et Forez* (confectionné de 1445 à 1460 environ) par une suite de portraits des ducs de Bourbon, de Saint-Louis à son protecteur Charles I^{er} († 1456). Une telle série de portraits d'ancêtres était plus séduisante qu'un sobre compte-rendu généalogique.

L'imprimerie ne manqua pas d'utiliser les portraits gravés pour rendre plus attrayant les ouvrages historiques et généalogiques. Déjà, au XVI^e siècle, la généalogie de Savoie et de France de Symphorien Champier était illustrée des portraits de souverains qui ornaient chaque début de chapitre. De même, *Les Anciennes et modernes généalogies des Roys de France* de Jean Bouchet⁴¹ présente une suite de 57 portraits des rois de France qui passaient pour reproduire les traits des statues de la grande salle du Palais à Paris. Dans le *Recueil des Roys de France, leur couronne et leur maison* de Jean du Tillet (†1570)⁴², on trouvait divers portraits représentant les rois de France en pied ou assis sur un trône qui reproduisaient les miniatures d'un somptueux manuscrit offert au roi en 1566 et qui s'inspirait de témoignages anciens (gisants, sceaux, médailles, tableaux)⁴³. Les planches étaient d'ailleurs souvent

⁴¹ Jean Bouchet, *Les Anciennes et modernes généalogies des Roys de France*, Poitiers, Jacques Bouchet, 1527.

⁴² Jean du Tillet, *Recueil des Roys de France, leur couronne et leur maison*, Paris, J. du Puys, 1580.

⁴³ BNF, manuscrit français 2848.

réemployées afin de diminuer les coûts d'impression. Pour illustrer la *Chronique sommairement traictée des faitz héroïques de tous les rois de France*⁴⁴, sur 61 portraits, Georges Bernard et Claude Baudin ont utilisé 54 gravures publiées en 1555 par l'imprimeur Arnoullet. D'autres, par la copie, permettaient la diffusion des images et des visages. On retrouve ainsi dans les *Epitome gestorum LVIII regum franciae*⁴⁵, 58 portraits de rois gravés en taille douce, de Pharamond à François I^{er}, dont les premiers ont été copiés sur ceux gravés sur bois des *Généalogies* de Bouchet. Cette tradition de l'illustration des ouvrages historiques et généalogiques, notamment pour les maisons souveraines, par des portraits, s'institua durablement. Au siècle suivant, signalons *l'Histoire de France* de François-Eudes de Mézeray, un gros in-folio de 1 090 pages paru en 1643, qui détaille les vies des ancêtres de Louis XIII, chacune illustrée d'un portrait et de médailles résumant les faits majeurs du règne. Ce livre connut un grand nombre de rééditions, sous différents formats et La Porte, valet de chambre de Louis XIV, rapporte que c'est sur cet ouvrage que le jeune roi fut initié à l'histoire.

Un autre apport de l'époque moderne réside dans la diffusion des armoiries au sein des écrits généalogiques. En effet, si la fin du Moyen Age est caractérisée par une grande diffusion des signes héraldiques, leur articulation avec des textes n'était pas très commune. On peut certes signaler que Matthieu Paris (†1259) dessina des écus armoriés dans les marges de ses chroniques, mais ce type de représentation n'eut pas une immédiate postérité. Jacques de Hemricourt (†1403), auteur d'un recueil généalogique important sur le pays de Liège, comme nous le verrons, se contentait d'écrire le blason des familles qu'il évoquait. À l'inverse, les armoriaux figurés, qui furent composés par les hérauts d'armes à partir du milieu du XIII^e siècle, ne mentionnaient en dessous des écus que les noms des familles, et aucunement leur généalogie. De même, les décors héraldiques attestés dans les salles de châteaux et de palais étaient, sauf exception, vierges de toutes légendes et n'étaient pas reliés à un discours généalogique explicite. C'est finalement dans les tombeaux gothiques que l'on voit de façon la plus précoce le souci d'exposer les armoiries de ses ancêtres, et de ses alliés.

L'ostentation héraldique et généalogique semble s'être particulièrement développée dans les domaines des ducs de Bourgogne. En 1448, à Bruges, le chevalier Jacques de Lalaing († 1453) se fit remarquer en arborant une bannière reproduisant les trente-deux armoiries de ses ancêtres ce qui constitue un exemple précoce de penon généalogique. Il connaissait ainsi

⁴⁴ Georges Bernard, *Chronique sommairement traictée des faitz héroïques de tous les rois de Franc*, Lyon, Cl. Baudin, 1570.

⁴⁵ *Epitome gestorum LVIII regum franciae*, Lyon, B. Arnoullet, 1546.

la totalité de ses quatrièmes aïeux (vivant cinq générations avant lui). Son tombeau situé dans l'église de Lalaing reproduisit ces trente-deux quartiers de noblesse. Vers la même époque justement, un certain Clément de Sainguin rédigea une longue généalogie de Pierre de Luxembourg († 1433), comte de Saint-Pol-en-Ternoise et de son épouse Marguerite de Baux († 1469) sous la forme d'une description de leurs trente-deux quartiers de noblesse⁴⁶. Ce lien entre la généalogie et les armoiries s'affirma au XVI^e siècle. Le grand tableau généalogique des Lalaing (2,70 m sur 0,87 m) confectionné en 1566 par le héraut d'armes Jacques Le Boucq comprenait 327 blasons ! Un livret généalogique de la même époque établissant la généalogie des Croy et des Lalaing comportait pour sa part 167 blasons coloriés et cela pour 19 feuillets à peine. La même famille de Croy disposait d'une généalogie plus développée, allant de 1173 à 1568, ornée de nombreux blasons⁴⁷.

Ainsi, dès le milieu du XVI^e siècle, les généalogies, figurées ou écrites, pouvaient devenir de véritables armoriaux familiaux. Alors qu'initialement les armoriaux étaient dressés à l'occasion d'une expédition militaire, d'un tournoi, à l'échelle d'une marche d'armes, ou pour un ordre de chevalerie, désormais l'histoire d'une lignée et de ses alliances donnait l'occasion d'une parade de blasons.

Tout naturellement, la représentation d'armoiries s'imposa aussi dans les généalogies imprimées, soit incorporées dans le texte, soit dans des planches. Les *Alliances généalogiques des rois et princes de Gaule*, de Claude Paradin⁴⁸, étaient ornées à chaque page (plus de mille) d'armoiries et d'écussons gravés. Pour les généalogies de particuliers, le nombre des gravures était un indice patent du prestige des familles, de leur aisance aussi. Alors que les tableaux et surtout les arbres généalogiques gravés étaient assez rares, de très nombreux ex-libris portaient les armes de la famille décrite.

L'activité de Pierre Palliot (1608-1698) reflète ces forts liens entre recherches généalogiques et science héraldique. Fils et petit-fils d'orfèvre parisien, il commença comme graveur et marchand libraire et s'établit à Dijon comme imprimeur. En 1660 sortait son livre le plus connu : *La Vraye et parfaite science des armoiries*. Mais dans le même temps, il avait une activité de généalogiste de première importance, avec le titre de généalogiste du Duché de Bourgogne. A sa mort, on disait qu'il avait rédigé environ cinq cents généalogies, dont une infime partie seulement eut les honneurs de l'édition.

⁴⁶ BNF, Manuscrit français 23989, 71 feuillets, papier (ancienne collection Gaignières)

⁴⁷ BNF, Manuscrit français 23984, 131 feuillets, papier (ancienne collection Gaignières)

⁴⁸ Claude Paradin, *Alliances généalogiques des rois et princes de Gaule*, Lyon, J. de Tournes, 1561, in-folio, 1021 p.

En corollaire de ce développement de l'art héraldique, les recueils de généalogies de l'époque moderne, les nobiliaires, remplissaient aussi la fonction d'armoriaux provinciaux à tel point que la confusion pouvait s'installer. La famille de libraires parisiens Chevillard, spécialisée dans l'édition de planches héraldiques attestant des quartiers de noblesse, de cartes géographiques, de tables généalogiques, donnait parfois à ses armoriaux le titre de « nobiliaire », qui correspond au sens habituel du terme à un recueil de généalogies. En 1717, ils publièrent un *Nobiliaire de Picardie, ou Catalogue des nobles de la generalité d'Amiens maintenus par les jugemens rendus par Mrs Bignon, et de Bernage intendans de justice, police et finances en Picardie, Artois et Bolonois* composé de neuf planches d'armoiries in-folio. D'autres suivirent comme un *Nobiliaire de Normandie* constitué de 27 planches d'armoiries, un *Nobiliaire de Picardie*, toujours fondé sur les recherches de noblesse de cette province et sous la direction de Nicolas de Villers de Rousseville, « procureur de la commission en la recherche de la noblesse de Picardie », qui avait déjà été publié, en 1708, à Amiens. En 1728, Chevillard publia également un *Nobiliaire général de la Provence*, puis un *Nobiliaire de Bretagne*, en 1758... Il faut dire que les deux types d'entreprises éditoriales furent de plus en plus étroitement liées au cours du XVIII^e siècle, comme nous le verrons à propos du nobiliaire provençal d'Artefeuil. Il y a lieu d'examiner maintenant quelle a été la genèse de ce pan important du genre généalogique que fut le « nobiliaire ».

Des recueils de généalogies aux nobiliaires

Les recueils généalogiques de l'époque médiévale

Les généalogies médiévales circulaient assez communément en groupe dans les manuscrits. Un moine de Saint-Médard de Soissons recopia ainsi au XIII^e siècle, dans un florilège de textes historiques, cinq brèves généalogies des rois de France et une généalogie des descendants du duc de Normandie Rollon⁴⁹. Les rapprochements ne résultaient toutefois pas que du choix des copistes. Certains généalogistes avaient, dès l'origine, comme projet de constituer des sortes de dossiers sur les puissants d'une région ou d'insister sur leurs alliances et la ramification des familles. On le constate pour les très anciennes généalogies du codex de Roda de Ribagorça. De même, au milieu du XII^e siècle, les généalogies du cartulaire d'Auch intéressaient plusieurs lignées comtales de Gascogne tout comme celles écrites au sein du monastère de Foigny concernaient un faisceau de familles.

⁴⁹ BNF, manuscrit latin 4998.

Certains historiens généalogistes rassemblèrent des informations plus larges, en dépit des contraintes du genre historique qu'ils adoptaient. Dans sa *Chronique*, achevée en 1184, Geoffroy de Breuil, moine de Saint-Martial de Limoges, a inséré les généalogies détaillées des lignages majeurs du Limousin en remontant parfois avant l'an Mille : les vicomtes de Limoges, de Turenne, de Ventadour, de Comborn et la puissante famille des Lastours auxquels il était apparenté. La richesse de ces textes qui fournissent des dizaines de parents par famille est telle qu'elle contrebalance quelque peu l'impression que la généalogie était une pratique d'écriture « nordique ». Rédigée entre 1278 et 1281, en français, la *Chronique* dite de *Baudouin d'Avesnes* propose un tissu généalogique particulièrement dense pour le Hainaut. En effet, émaillant cette vaste compilation historique de 244 chapitres commençant au roi Pharamond et se terminant en 1278, plusieurs chapitres étaient purement généalogiques, ce qui nous permet de bien connaître la descendance masculine et féminine des principales familles locales (comtes de Hainaut, famille d'Avesnes, d'Enghien, de Saint-Omer, etc.).

Au début du XIV^e siècle, le baron Enguerrand de Coucy se passionna pour ce livre : il fit remanier les généalogies, en élimina certaines et les fit largement compléter jusqu'en 1302-1303 dans ce qu'il appela le *Lignage de Coucy, de Dreux, de Bourbon et de Courtenay*. Ce texte, encore inédit, est connu par une copie du généalogiste et historien André Duchesne. Le point de départ de l'écheveau des filiations était la descendance de Baudouin IV de Hainaut († 1171) et surtout de ses trois filles, dont Agnès qui avait épousé Raoul I^{er} de Coucy (attesté de 1147 à 1190). Ce dernier s'était ensuite remarié avec Alix de Dreux, fille de Robert I^{er} de Dreux (lui-même frère du roi de France Louis VII). Toutes les descendance et les alliances y étaient mentionnées, sobrement, mais avec une rare précision. Implicitement, ce livre illustrait comment les Coucy étaient apparentés aux principales familles du Nord-Ouest de l'Europe. Malheureusement, pour la France médiévale, ce recueil de généalogies n'a pas d'équivalent. Il convient de signaler pourtant deux corpus de généalogies écrit en français qui, par leur richesse, peuvent être assimilés à des nobiliaires.

Le plus ancien, les *Lignages d'Outremer*, s'attache aux familles qui s'étaient établies en Terre sainte au lendemain de la première croisade et qui s'étaient souvent repliées à Chypre. Le germe de cet écrit fut une généalogie de la famille Ibelin, illustrée par l'homme de loi Jean d'Ibelin († 1266), auteur d'un code juridique. Au lendemain de sa mort, c'est dans son entourage que, vers 1268-1270, l'on recueillit les traditions généalogiques sur les plus anciennes et les principales familles d'Outremer. Ce texte était destiné à être intégré dans les compilations de textes juridiques concernant l'Orient latin, que l'on appelle les *Assises de Jérusalem*. Les *Lignages d'Outremer* furent remaniés et amplifiés vers 1305 puis retouchés en

1369, avec le *Livre de Jean d'Ibelin*, pour devenir un texte officiel du royaume de Chypre. Dans sa dernière version, « le texte mentionne près de mille personnes, sur une durée de deux siècles environ » (Marie-Adelaïde Nielen). Il s'agit d'un écrit purement généalogique, systématique dans son information, au style très simple. On indique le premier détenteur du fief, puis le nom de son épouse et ses enfants, filles et garçons et ainsi de suite à chaque génération.

« Ici parle-t-on des héritiers de Sidon [= Saïda, dans le Liban actuel].

Eustache Garnier fut sire de Césarée. Et quand le roi Baudouin prit Sidon, il la lui donna. Il épousa Emeline, la nièce du patriarche Ernoul de Jérusalem, et eut par mariage Jéricho ; ils eurent deux fils et une fille : Girard et Gautier, et Agnès qui épousa Henry le Bufile. Girard fut sire de Sidon et se maria ; il eut deux fils, Eustache et Renaud. Eustache mourut alors qu'il n'était pas bien vieux. Renaud fut sire de Sidon et épousa Helvise, la fille de Balian d'Ybelin et de la reine Marie, comme cela a été dit ; ils eurent un fils et deux filles : Balian, Agnès et Fémie. Agnès fut la femme de Raoul de Tibériade. Fémie fut la femme d'Oste, son frère, comme vous l'avez entendu. Balian fut sire de Sidon et épousa Marguerite, la nièce du roi Jean d'Acre, et ils eurent deux fils et deux filles : Gilles et Julien, Isabeau et Agnès. Gilles et Isabeau moururent. Agnès épousa Guillaumin, seigneur de Batrun. Julien fut sire de Sidon et épousa Fémie, fille du roi Héthoum d'Arménie, et ils eurent deux fils et une fille : Balian, Jean et Marguerite, qui épousa Gui, seigneur de Jbail. Jean se noya en Arménie. Balian épousa Marie, fille du seigneur de Jbail, et eurent deux filles, Fémie et Isabeau. Fémie épousa Héthoum, le fils du maréchal d'Arménie, et ils eurent deux fils et une fille. Isabeau épousa Mansel de Bouillon et ils eurent une fille⁵⁰. »

Le pays de Liège bénéficia de plusieurs enquêtes généalogiques concernant les familles nobles et patriciennes. Un recueil perdu du milieu du XIV^e, qui semble avoir été écrit par plusieurs auteurs, fut exploité par Jean Des Près, alias d'Outremeuse (†1400) qui le reproduisit largement dans sa chronique en prose, le *Miroir des Histoires* (*Myreur des histors*). Son contemporain, Jacques de Hemricourt, puisa à la même source pour écrire son *Miroir des nobles de Hesbaye* qui était l'œuvre d'une vie puisqu'il précise en introduction qu'il l'avait entrepris à l'âge de 20 ans, en 1353 et qu'il ne l'acheva qu'en 1398. Le résultat était un corpus considérable de généalogies mentionnant plusieurs milliers de noms, à partir de la fin du XII^e siècle. Toutefois, la logique du recueil n'était pas purement géographique car toutes les familles évoquées étaient sensées descendre d'un unique personnage, Raes de

⁵⁰ Traduction de l'ancien français d'après *Lignages d'Outremer*, éd. Marie-Adélaïde Nielen, Paris, 2003, p.102-103.

Dammartin. Cette œuvre fut éditée à Bruxelles et traduite en français par M. de Salbray en 1673.

C'est toutefois hors de l'ère culturelle française qu'il faut chercher les origines des nobiliaires. La noblesse de la péninsule ibérique disposa en effet de sources généalogiques particulièrement copieuses. On ne compte pas moins de trois *Livres de lignages* pour le Portugal, constituant « une source unique dans le panorama documentaire européen⁵¹ » (Stéphane Boisselier). Le premier, le *Livre vieux*, fut rédigé vers 1286-1290 par un moine du monastère de Santo-Tirso. Il est conservé de façon partielle et concerne, en l'état, un lignage (les Sousa) et la moitié d'un autre (les Maïa) sur les cinq annoncés en préface ; les trois qui manquent étant les Bragança, les Baiao, et les Riba Douro. Cela représente déjà 175 familles, certaines remontant au début du X^e siècle, d'autres à quelques décennies seulement. Le livre insistait donc sur la ramification de certains grands lignages fondateurs, et corrélativement sur les liens familiaux qui unissait la noblesse portugaise. Le deuxième livre, le *Livre du Doyen*, rédigé vers 1337-1340, rassemble les généalogies de 420 familles, regroupé en 30 lignages. Enfin, le *Livre de lignages du comte Pedro*, composé en 1340-1344 sous la direction d'un fils bâtard du roi Dinis, et amplifié à deux reprises jusqu'en 1383, citait 4738 nobles de la péninsule ibérique (et plus seulement du Portugal), faisant partie de 776 familles, représentant 76 lignages. Les données proprement généalogiques y étaient enrichies d'importants développements narratifs. L'intention première était de « mettre de l'amour et amitié entre les nobles », en révélant leurs origines et leurs apparentements.

L'ampleur de ces ouvrages est étonnante et contraste fortement avec la pauvreté de la tradition historiographique portugaise qui était encore dominée par de modestes annales monastiques. Le genre répondait donc à ses propres logiques. A partir du milieu du XV^e siècle, l'effervescence généalogique toucha la Castille voisine et l'on produisit plusieurs ouvrages sur les lignages et les armoiries. Leurs auteurs étaient notamment des hérauts d'armes comme Pedro Gracia Dei et Castilla. Le mot de *nobiliario* apparaît à cette époque. Fernando de Mexia est l'auteur vers 1478 d'un *Nobiliario vero*, manuscrit qui fut publié dès 1492 à Séville.

⁵¹ Stéphane Boisselier, « Les rois, la guerre, les Maures. La (re-)construction de l'idéologie de *Reconquête* dans une source portugaise généalogico-narrative tardive : les 'livres de lignages' », dans *Le pouvoir au Moyen Age*, (dir.) Claude Carozzi, Huguette Taviani-Carozzi, Aix-en-Provence, 2005, p.123-145.

La genèse du nobiliaire en France (XVI^e-XVIII^e siècles)

C'est sans doute à l'espagnol que le français emprunta le mot de nobiliaire. Mais dans les faits, ce type de livres portait des noms variés et ne se développa que tardivement en France. En effet, il faut attendre le XVII^e siècle pour y trouver des nobiliaires, c'est-à-dire des ouvrages à caractère généalogique sous-tendus par le projet systématique et exhaustif de recensement de la noblesse d'un territoire. Parmi les plus anciennes attestations du mot dans le vocabulaire français figurent le *Nobiliaire de Dauphiné* de Guy Allard publié à Grenoble en 1671 et le *Nobiliaire de Champagne*, publié à Paris en 1673 par L. F. Le Fèvre de Caumartin. Le terme est défini dans le dictionnaire de Furetière comme « un recueil des maisons et personnes nobles d'une province ou d'une nation ». Avant cela, il existait, certes, des recueils de généalogies, mais les logiques de regroupement étaient autres. L'ouvrage du Père Augustin Du Paz, *l'Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, publié dès 1619, fait figure d'exception ou de précurseur. Ce premier recueil à caractère géographique fut suivi d'un autre ouvrage du même genre concernant le diocèse d'Amiens⁵². Il aurait pu être complété par le *Dessein et projet de l'histoire généalogique de Bretagne* (1642) de Guy Autret, qui demeura, du moins sous forme imprimée, à l'état de projet.

Précurseur plus encore, sans doute, l'ouvrage de Gilles-André de La Roche, intitulé *Histoire générale des maisons nobles de la province de Normandie* et publié en 1654 à Caen. Ce dernier présente, en effet, pour la première fois, un recueil qui se veut complet de l'histoire généalogique des maisons de Normandie. Il frappe par son aspect monumental (7 volumes prévus, dont deux seulement furent effectivement publiés) et surtout par son ordonnancement géographique et alphabétique : les généalogies sont distribuées selon l'ordre des diocèses, bailliages et généralités par ordre alphabétique.

Jusqu'au début du XVII^e siècle et dans le prolongement de la tradition médiévale, les généalogies collectives étaient essentiellement construites autour d'un lignage voire d'un personnage dont on s'appliquait à détailler les liens familiaux. Par extension, l'auteur s'intéressait ainsi aux familles alliées dont il reconstituait également les généalogies. La dimension régionale n'était toutefois pas absente dans la mesure où la plupart des généalogies publiées concernaient de grands lignages souverains ou détenteurs d'un pouvoir régional important. C'est la démarche adoptée par André Duchesne qui publia, entre 1621 et 1639,

⁵² Adrian de la Morlière, *Recueil de plusieurs nobles & illustres Maisons vivantes et esteintes, en l'estendue du diocèse d'Amiens, et à l'environ, des alliances et vertueux actes des seigneurs et des abbayes, prieurez et esglises collégiales par eux fondées*, Amiens, 1630, in-4, 293 p.

plusieurs ouvrages de ce genre chez Sébastien Cramoisy, grand imprimeur parisien et libraire personnel de Richelieu. Par exemple, dans son *Histoire généalogique des ducs de Bourgogne*⁵³ où sont rassemblées la généalogie des ducs de Bourgogne de la maison de France, mais aussi une histoire des comtes d'Albon et dauphins de Viennois ainsi qu'une généalogie des comtes de Valentinois et de Diois, seigneurs de Saint-Vallier, de Vadans et de La Ferté, de la maison de Poitiers. Duchesne fut d'ailleurs l'un des premiers à étendre aussi largement ses enquêtes généalogiques grâce à son usage habile des manuscrits médiévaux. On peut également citer l'*Histoire généalogique de la maison royale de Dreux et de quelques autres familles illustres qui en sont descendues par femmes* (1631), qui rassemble les généalogies des maisons de Dreux, de Bar-le-Duc, de Luxembourg et de Limbourg, Du Plessis de Richelieu, de Broyes et de Chasteauvillain, non sans opportunisme politique (Richelieu). Le domaine bourguignon, privilégié par les recherches des historiens médiévaux, était particulièrement favorable à ces regroupements comme on peut le constater à travers une série d'ouvrages sur les Flandres et le Hainaut au cours de la première moitié du XVII^e siècle. En 1631, Philippe de L'Espinoy proposa au public un recueil historique imposant, de plus de mille pages, sur les « *antiquités et noblesse de Flandre* » contenant, entre autres, une généalogie des comtes de Flandres et « *un Recueil des nobles et riches chastellenies, baronnies, et infinité de belles seigneureries du ressort et district du pays, avec une deduction généalogique de ceux qui les ont possédées* ». Plus de 1100 armoires gravées ornent l'ouvrage, avec pour l'une des premières fois un système de hachures cohérents pour signifier les émaux héraldiques. En 1648, François Vinchant fait de même en rassemblant dans ses *Annales de la province et comté d'Haynau*, non seulement une généalogie des comtes de Hainaut mais aussi « les descentes de la noblesse » de cette province. Le relevé des familles nobles est, certes, incomplet, mais l'idée d'associer à la recherche des « antiquités » une description généalogique de la noblesse est en germe. L'ouvrage le plus complet sur les Pays-Bas, là encore particulièrement précoce, fut composé par un imprimeur-libraire de Leyde, Jean Le Charpentier, qui édite en 1664 une *Histoire généalogique de la noblesse des Païs-Bas, ou Histoire de Cambray*.

D'autres provinces connurent des tentatives de ce type comme en témoigne le cas de Jean de Rignac (mort vers 1660), conseiller à la cour des Aides de Montpellier. Ce magistrat érudit travailla à un nobiliaire du Languedoc qui demeura, cependant, à l'état d'ébauche.

⁵³ André Duchesne, *Histoire généalogique des ducs de Bourgogne de la maison de France, à laquelle sont adjoustez les seigneurs de Montagu, de Somberton et de Couches, issus des mêmes ducs, et plusieurs autres princes et princesses du sang royal incognus jusques à présent...*, Paris, S. Cramoisy, 1628.

Selon Charles de Baschi, marquis d'Aubais (1686-1777) qui acheta cinquante-sept de ses manuscrits en 1713 : « il avoit le projet de composer une fort longue Histoire du Languedoc. Il faisoit l'Histoire particulière de chaque Ville & de tous les Seigneurs de ces Villes, & la généalogie de leurs Maisons. Il avoit ramassé une grande quantité de manuscrits sur ce sujet⁵⁴ ».

L'idée de lier l'histoire locale et l'histoire généalogique ne se développa toutefois que très progressivement au sein du royaume de France dans la mesure où la vogue des ouvrages « d'antiquités », qui marqua le premier XVII^e siècle, ne conduisit que très ponctuellement à la publication de généalogies collectives. Dans la plupart des cas, ce genre historique, issu de la culture humaniste et profondément lié au développement du sentiment provincial (même s'il s'attache à la description des villes), s'appuya davantage sur les « singularités » monumentales, les « choses remarquables » de l'histoire ecclésiastique et les récits biographiques des évêques, des saints, des comtes ou des « grands personnages » locaux. Ainsi en est-il du *Théâtre des antiquités de Paris* par Jacques du Breul⁵⁵ ou encore des *Antiquités de la ville de Marseille* de Jules de Raimond de Soliers, en 1615, qui traite des monuments, de la géographie, de l'astronomie, des sciences naturelles et des événements historiques et politiques mais bien peu des grandes familles de la cité⁵⁶.

Par ailleurs, il convient de mentionner pour cette période, quelques ouvrages à dimension internationale qui proposent aux curieux un assemblage de généalogies royales et princières à l'échelle européenne. Les frères jumeaux Sainte-Marthe s'étaient fait connaître dans la première moitié du XVII^e siècle par leurs recherches sur l'histoire généalogique de la maison de France⁵⁷. Ils proposèrent à leurs lecteurs, à partir de 1663, une série de volumes complémentaires qui étendaient leurs travaux aux « maisons impériales, royales, ducaltes et autres souveraines, tant éteintes que celles qui subsistent ; avec les illustres familles de France, d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre sorties des reines et princesses du sang ». On trouve ici une adaptation au goût du public qui ménage à la fois les impératifs de

⁵⁴ Jacques Lelong, Charles-Marie Févret de Fontette, *Bibliothèque historique de la France*, Paris, tome III, 1770, p.520.

⁵⁵ Jacques du Breul, *Théâtre des antiquités de Paris, où est traité de la fondation des églises et chapelles de la cité université, ville et diocèse de Paris. Comme aussi de l'institution du parlement, fondation de l'université et collège et autres choses remarquables*, Paris, 1612.

⁵⁶ Agnès Le Menn, « Jules-Raimond de Solier, premier « écrivain général » de la Provence », *Provence historique*, fasc. 191, 1998.

⁵⁷ Scévole et Louis de Sainte-Marthe, *Histoire généalogique de la maison de France, avec les illustres familles qui en sont descendues...*, Paris, A. Pacard, 1619, 2 tomes en 1 vol.

la propagande royale et les intérêts commerciaux des auteurs, sans pour autant entrer dans le dessein d'une quête d'exhaustivité.

L'élan décisif à la constitution de recueils généalogiques à l'échelle provinciale ne fut pas directement lié à la curiosité historique des érudits locaux, même s'il s'en nourrit abondamment par la suite. Il faut en chercher l'origine dans le mouvement de redéfinition de l'identité nobiliaire qui se dessina à l'échelle du royaume au cours du règne de Louis XIV et plus particulièrement dans le bouleversement collectif provoqué par les grandes enquêtes sur la noblesse et recherches des faux nobles engagées par Colbert dans les années 1660. Pour la première fois, l'ensemble des nobles du royaume furent invités à faire leurs preuves de noblesse. Or, ces preuves reposaient essentiellement sur une reconstitution généalogique fondée sur des titres « authentiques ». Sans aborder ici la dimension individuelle, on ne peut ignorer la portée de cet événement dans la naissance même de la vogue du « nobiliaire ». En effet, les arrêts d'ouverture des réformations prévoyaient la création d'un catalogue des véritables gentilshommes :

« Et voulant Sa Majesté témoigner aux véritables gentilshommes que la représentation desdits titres n'est demandée que pour les distinguer des usurpateurs et les empêcher des vexations à l'avenir, ordonne qu'après la vérification faite desdits titres, et ladite recherche parachevée, il sera fait un catalogue contenant les noms, surnoms, armes et demeures desdits véritables gentils-hommes, qui sera enregistré es registres des Sénéchaussées dudict pays de Provence, pour y avoir recours. »⁵⁸

Ce projet royal ne fut jamais réalisé. Il est toutefois significatif d'un nouvel horizon théorique qui place la généalogie au cœur de la conscience nobiliaire. Bien sûr, la réévaluation du fait nobiliaire à l'aune de l'hérédité relève d'une réflexion déjà largement amorcée puisqu'elle se développe dès la seconde moitié du XVI^e siècle. Et ce n'est sans doute pas un hasard si l'un des plus influents théoriciens du fait nobiliaire du Grand siècle, Gilles-André de La Roque⁵⁹, avait été l'un des premiers à entreprendre une description généalogique systématique de la noblesse d'une province. Très rapidement, les gentilshommes de province et en particulier les officiers de robe - ceux-là mêmes qui furent dans un premier temps chargés de la recherche des faux nobles - lui emboîtèrent le pas et commencèrent à constituer des nobiliaires régionaux.

⁵⁸ « Faict au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Fontainebleau le seizième jour d'aoust mil six cent soixante-six ».

⁵⁹ Gilles-André de La Roque, *Traité de la noblesse et de toutes ses différentes espèces*, Paris, 1678.

Jean-Baptiste l'Hermitte de Soliers, après avoir écrit des ouvrages généalogiques sur les grandes familles toscanes, ligures et napolitaines favorables aux rois de France, publia en 1665 à Paris une *Histoire généalogique de la noblesse de Touraine*. Deux généalogistes, quelque peu rivaux, oeuvrèrent simultanément en Dauphiné. Guy Allard (1635-1716), avocat au parlement de Grenoble, qui travailla en 1666-1667 comme copiste dans les bureaux de l'intendant du Lyonnais François Dugué, en charge des recherches contre les usurpateurs de noblesse, publia en 1671, en un volume, un *Nobiliaire de Dauphiné ou Discours historique des familles nobles qui sont en cette province, avec le blason de leurs armoiries*. Son aîné, Nicolas Chorier (1612-1692), « Procureur du Roy à la recherche des Nobles » publiait exactement en même temps, en 1671-72, son *Estat politique de la province de Dauphiné*, en 4 volumes in-12. L'œuvre fut rééditée, après sa mort, sous le titre de *Nobiliaire du Dauphiné* (1697). Le *Nobiliaire de Champagne* publié en 1673 était l'œuvre d'un personnage plus haut placé encore : le commissaire du roi Le Fèvre de Caumartin, intendant de Champagne qui avait recueilli les procès verbaux de « la recherche de la noblesse », qu'il publia également dans le même ouvrage. Il fut aidé dans son entreprise par deux experts : Charles René d'Hozier et Larcher. En 1676, Henri de Caux publia, à Pézenas, un *Catalogue général des gentilshommes de la province de Languedoc* à partir des titres réunis par M. de Bezons, commissaire du roi pour la recherche de la noblesse. On peut encore citer Jean Haudicquer de Blancourt (†1704) qui composa un *Nobiliaire de Picardie* paru en 1693 se prévalant d'une valeur officielle⁶⁰. Nous verrons qu'il suscita des contestations et que son auteur en paya le prix fort...

Erudits de province, libraires parisiens, commissaires et officiers du roi détournèrent de la sorte le dessein monarchique, à visée juridique et fiscale, pour en faire une œuvre présentée comme historique. Au-delà, la constitution de ces recueils de généalogies nobiliaires répondait de plus en plus à une demande sociale, voire politique. Demande sociale d'abord, dans la mesure où, une fois le mouvement engagé, la noblesse de province trouva dans ces nobiliaires une sorte de miroir qui lui renvoyait une image flatteuse : la noblesse comme illustration de la gloire d'une province, la noblesse comme corps harmonieux. Alors même que le second ordre se trouvait en mal de représentation politique, le nobiliaire devint

⁶⁰ Jean Haudicquer de Blancourt, *Nobiliaire de Picardie, contenant les généralités d'Amiens, de Soissons, pays reconquis, et partie de l'élection de Beauvais ; le tout justifié conformément aux jugements rendus en faveur des nobles de la province, tant par les arrêts du conseil et de la cour des aides, que par les ordonnances de MM. les intendants... dressé sur les mêmes jugements, et sur plusieurs chartes d'églises, histoires, chroniques, titres, épitaphes, registres et mémoriaux du parlement, de la chambre des comptes et de la cour des aides*, Paris, 1693.

un instrument de construction identitaire, comme le laissent entrevoir leurs préfaces qui proposent bien souvent des dissertations sur la noblesse, puisant leur inspiration dans les grands traités de noblesse (notamment celui de La Roche). Par ailleurs, de nombreux témoignages laissent à penser que la noblesse, pourtant très réticente lorsqu'il s'était agi de présenter ses titres devant les commissaires du roi, se montra particulièrement coopérative avec les auteurs de nobiliaires. Etre « oublié » revenait, en effet, à être exclu symboliquement du groupe nobiliaire. Il s'agissait, au fond, pour la noblesse de reprendre le contrôle de sa propre histoire et de déterminer elle-même qui elle reconnaissait comme noble et qui elle voulait exclure de ses rangs.

De manière un peu plus tardive et à l'échelle du royaume, le *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique* de François-Aubert de La Chesnaye Desbois⁶¹ est, à ce titre, tout à fait exemplaire. Cet ouvrage fut constitué en grande partie sur des mémoires fournis par les familles elles-mêmes. Autant dire que l'on ne peut leur accorder qu'une confiance limitée en ce qui concerne les degrés donnés pour le XVI^e siècle et le Moyen Age. En faire partie revenait à entrer dans le *Bottin mondain* de l'époque et, en dépit des difficultés que cela représentait, de nombreuses familles y participèrent. Certains firent d'une pierre deux coups en utilisant les preuves dressées pour le cabinet des titres, tel Jean-Baptiste d'Albertas qui écrivit ce qui suit à l'auteur d'un nobiliaire :

« Si j'ai différé, Monsieur, jusques aujourd'hui à répondre à la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire c'est que j'attendais que M. d'Hozier m'eut envoyé une expédition et ma généalogie qu'il était chargé d'insérer dans l'armorial de France. Je l'ai enfin reçue et je vous en envoie une copie. Vous y verrez que je m'appelle Jean-Baptiste d'Albertas, que je suis premier président en la cour des comptes aides et finances de Provence depuis 1745, que j'avais été reçu conseiller en cette cour en 1737, que je tiens cet office d'Henry Renaud d'Albertas mon père qui en fut pourvu sur la résignation qu'en avait fait en sa faveur Antoine de Séguiran son grand oncle dont la famille le possédait depuis plus d'un siècle, enfin vous y trouverez tous les autres éclaircissements dont vous pourrez avoir besoin pour dresser mon article dans l'ouvrage que vous êtes chargé de faire. Je joins aux papiers en expédition des lettres d'érection de ma terre de Bouc en marquisat. Vous pouvez sur le tout étendre mon article comme vous le jugerez à propos, je vous en laisse le maître. Je vous remercie d'avance des peines et soins que vous vous donnerez à cette

⁶¹ F.-A. de La Chesnaye Desbois, *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique, contenant l'origine et l'état actuel des premières maisons de France [...]*, Paris, Duchesne, 1757-1765, 7 volumes, in-8 (2^e édition, 1770-1786, 15 volumes, in-4).

occasion et vous prie d'être persuadé de toute ma reconnaissance. J'ai l'honneur d'être Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. »⁶²

Au cours de la même période, une autre forme de recueil de généalogies collectives se développa qui prenait pour cadre non une province, mais un groupe social. Il s'agissait des divers catalogues d'officiers dont le plus emblématique fut l'œuvre monumentale du Père Anselme, alias Pierre Guibours (1625-1694), dont la première édition (en deux volumes) date de 1674 et la troisième, considérablement augmentée puisqu'elle fait 9 gros volumes, date de 1726-1733 : *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France et des grands officiers de la couronne*. Cet ouvrage, tout à la gloire de la maison de France, s'étendait non seulement aux familles alliées, mais aussi aux serviteurs de la couronne et aux pairs de France depuis l'origine ; tous les grands officiers (sénéchaux, maréchaux, connétables, chanceliers, grands-maîtres des arbalétriers...) avaient droit à une généalogie savante qui mentionnait leurs ascendants et leurs descendants. Les généalogies ne se suivaient donc pas selon l'ordre alphabétique mais selon la date à laquelle les familles avaient fourni un pair ou un grand officier à la monarchie.

En province, les compagnies d'officiers encouragèrent de telles recherches érudites qui leur permettaient d'affirmer leur identité robeine en même temps que leur sentiment d'appartenance provincial. Là encore, la démarche était sous-tendue par une perspective d'affirmation identitaire non dénuée de sens politique. Dans le débat qui se développe sous le règne de Louis XIV autour des origines sociales de la noblesse de Robe, les recueils généalogiques jouent un rôle déterminant en apportant les preuves historiques, famille par famille, de l'appartenance à la vieille noblesse ou à la roture, selon le point de vue défendu. Ainsi lorsque François Blanchard publia, en 1647, son recueil sur *Les Présidens au mortier du Parlement de Paris*, sous l'inspiration du premier président Guillaume Lamoignon, il prenait le parti des parlementaires. En réponse, Louis XIV chargea d'Hozier, en 1706, de constituer un recueil destiné à prouver les origines roturières des magistrats⁶³.

Au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, ce mouvement prit une nouvelle ampleur dans le contexte d'une contestation nobiliaire de plus en plus marquée. À côté des ambitions d'exhaustivité à l'échelle nationale, soutenues et encouragées par la monarchie, l'histoire généalogique des provinces se teinta d'un arrière fond politique. Dans ce sens, le « nobiliaire » doit être abordé comme une forme, parmi d'autres, de l'instrumentalisation de

⁶² BNF, Dossiers Bleus 8, lettre du 24 avril 1754, Aix.

⁶³ Robert Descimon, « Elites parisiennes entre XV^e et XVII^e siècle. Du bon usage du cabinet des titres », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 155, 1997.

l'histoire par les puissances locales. Depuis longtemps exprimée à travers les recherches des « antiquités » urbaines, la nostalgie de la grandeur et de l'autonomie provinciale investit progressivement les nobiliaires. En 1746, les Etats de Bretagne prirent en charge la mise en œuvre d'une histoire provinciale en ordonnant l'impression d'un *Projet de description géographique, oeconomique et historique de la province de Bretagne* rédigé par M. de Kermadec du Moustoir, membre de l'Assemblée de l'ordre de la noblesse, qui accordait une place privilégiée à l'histoire de la noblesse. En 1784, ce fut au tour des Etats du Languedoc de soutenir l'entreprise de M. de Chartevieux qui publiait *Le Roi d'armes du Languedoc, ou essais héraldiques, généalogiques et historiques de la noblesse de cette province*, « Ouvrage honoré de la protection des États du Languedoc ». De même, l'*Essai généalogique sur la noblesse du Comté Venaissin et de la ville d'Avignon* de M. de Rivette des Baux, publié en 1782, avait été dédié « aux États de cette province ». Alors que les dédicataires des nobiliaires avaient longtemps été des membres de la haute noblesse ou, plus souvent encore, des représentants du roi dans les provinces, les dédicaces adressées aux corps provinciaux se multiplièrent au cours de cette période.

Noblesse provinciale et nobiliaires : l'exemple provençal (XVII^e-XVIII^e siècles)

L'exemple provençal, examiné plus en détail, permet de retracer les étapes du processus de constitution d'une identité collective à l'échelle provinciale à travers l'évolution des recueils de généalogies nobiliaires. Il montre aussi qu'il existe une part non négligeable d'œuvres restées sous forme manuscrite et néanmoins largement diffusées. Le premier recueil de généalogies provençales, dès 1618, est d'ailleurs un manuscrit de 291 pages, attribué à César de Nostredame et intitulé *Registre de tous les gentilshommes et familles nobles de la comté de Provence*. Cet ouvrage ne fut pas publié, au contraire de *l'Histoire et chronique de Provence où passent de temps en temps et en bel ordre les familles illustres qui ont fleuri depuis VC ans* (1614) dont il constitue peut-être une suite. Le titre est explicite quant à la manière dont l'histoire familiale de la noblesse pouvait alors s'insérer dans des études dont elles ne constituaient pas l'objet principal. Il faut attendre la fin du siècle et l'ouvrage de l'abbé Robert de Briançon pour trouver une nouvelle description de la noblesse provençale avec *L'État de la Provence, contenant ce qu'il y a de plus remarquable dans la police, dans la justice, dans l'église et dans la noblesse de cette province ; avec les armes de chaque famille*, publié à Paris en 1693 et composé de trois volumes in-12. La production éditoriale du début du XVIII^e siècle se rapproche davantage, dans le titre, d'un nobiliaire, mais le contenu reste sélectif. L'œuvre de Balthazar de Maynier était composée de deux volumes dont le premier,

intitulé *Histoire de la principale noblesse de Provence, avec observation des erreurs qui y ont été faites par les précédents historiens* [...], fut imprimé à Aix en 1719, chez Joseph David et le second, *Nouveau État de Provence*, fut publié chez David Chastel, en Avignon, sans date. Ce dernier précise dans sa préface : « Je ne me suis pas attaché aux filiations insipides, aux indifférens, je m'en suis rapporté à l'état qu'en a donné l'Abbé Robert, hors pour celles auxquelles cet auteur peut avoir erré ».

Dans son épître dédicatoire au gouverneur de Provence, « Louis-Hector duc de Villars, Pair et Maréchal de France, Prince de Martigues, Vicomte de Melun, Commandeur des Ordres du Roy, Chevalier de la Toison d'Or [...] », Maynier s'exprime comme le ferait un représentant de la noblesse du pays, invoquant notamment sa protection non à son égard, comme simple particulier, mais envers la province tout entière. Le maréchal de Villars apparaît d'abord comme l'incarnation du héros tel que l'auteur entend le magnifier à travers son ouvrage, orné de toutes les qualités de la plus pure noblesse, le « plus grand Héros de l'Univers, dont la vie n'est qu'une suite d'actions héroïque ». Après avoir rapporté ses principales actions militaires, il décrit son arrivée dans la province et son action, bénéfique en tout point, dans sa fonction de gouverneur. Enfin, il le présente comme le défenseur naturel de la province en rappelant son enracinement dans un pays qui est devenu sa « seconde Patrie » d'autant qu'il y possède « les plus belles terres », la Principauté de Martigues appartenant à la maison de Villars. Le second volume est quant à lui dédié à « Messieurs les consuls de la ville d'Aix, procureurs des Pays de Provence ». Le lien entre l'auteur et ces autorités est ici plus personnel, puisque le second consul n'est autre que le propre gendre de Balthazar de Maynier. Cette proximité renforce le sentiment que cette œuvre a été soutenue par une partie au moins des représentants officiels de la noblesse de Provence, dont les consuls d'Aix, en tant que procureurs du pays, sont les plus éminents.

Il semble que cet ouvrage est longtemps resté sous forme manuscrite, avant que son auteur ne se décide à le donner à l'impression. Cette décision est attribuée à des circonstances exceptionnelles :

« Les Cayers de l'Histoire de la principale Noblesse que je composois pour la laisser en manuscrit, me furent volés et changez en une dure critique contre cet État ; et celui qui avoit profité du vol de mes cayers, ayant dessein de les donner au Public à son nom, je me suis déterminé à laisser imprimer mon Histoire d'une Noblesse des plus qualifiées [...]. »

Il s'agissait donc de se protéger du plagiat en recherchant la sécurité, toute relative, de l'édition sous privilège royal. Il ne fait guère de doute que le plagiaire en question était Joseph-Simon de Barcilon de Mauvans, auquel on attribue un nobiliaire manuscrit et qui l'est resté, sans doute parce que son contenu avait provoqué une condamnation du parlement de Provence. En effet, Barcilon de Mauvans s'appliqua tout au long de sa *Critique du nobiliaire de Provence* à dénoncer les faux nobles et leurs usurpations, ce qui en fait une véritable rareté. La forme manuscrite n'est pas, en soi, un obstacle absolu à la diffusion et cet ouvrage semble avoir connu un certain succès. On en trouve de nombreux exemplaires, répartis dans toutes les bibliothèques provençales et à Paris, comptant jusqu'à 940 pages.

Le dernier des nobiliaires édité en Provence avant la Révolution, intitulé *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*, est plus mystérieux encore. Signé d'un pseudonyme (Artefeuil), on ignore qui furent ses véritables auteurs. Ce nobiliaire est attribué par certains à Louis Ventre de la Touloubre, substitut du Procureur général au Parlement, mais on pense le plus souvent qu'il s'agit de l'œuvre collective du conseiller à la Cour des comptes Pierre-Joseph de Gaillard de Longjumeau et du conseiller au Parlement Louis-Charles d'Arnaud de Rousset auxquels on adjoint parfois l'abbé de Beauvezer et l'abbé de Capris. Dans l'hypothèse la plus probable, qui est celle de la participation des deux conseillers à la rédaction du nobiliaire, on pourrait donc évoquer une reprise en main de l'histoire locale et de la validation de l'appartenance nobiliaire par la noblesse de robe. Cour des Comptes et Parlement réconciliés se seraient ainsi réapproprié conjointement le pouvoir que le roi leur avait accordé au moment des réformes, unis pour travailler à l'affirmation de leurs familles comme élites de la province, voire du royaume. L'ouvrage est dédié aux syndics de la noblesse de Provence.

La publication du nobiliaire d'Artefeuil, qui se fit par souscription, mobilisa toutes les énergies de la province. Le projet semble avoir été rondement mené, grâce à une stratégie efficace qui consista dans un premier temps à appâter les gentilshommes avec un armorial contenant les blasons de toutes les familles nobles, déjà intitulé *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence* et publié en 1754⁶⁴. L'auteur de ce travail, un graveur aixois du nom d'Honoré Coussin, se chargea dans un second temps de solliciter ces mêmes familles, non seulement pour fournir un mémoire de leur généalogie, afin de constituer le nobiliaire proprement dit, mais aussi pour participer financièrement aux frais d'édition. C'est

⁶⁴ Les blasons étaient destinés à être découpés puis collés en face des articles généalogiques du nobiliaire, qui parut à partir de 1757.

ce qui ressort d'une lettre qu'il adressa peu avant la publication de l'ouvrage à un gentilhomme de la ville de Draguignan, M. de Brun de Favas :

« Monsieur

Ayant gravé l'armorial général des familles nobles de la province où se trouve compris l'écusson de vos armes dédié et accepté par le corps de la noblesse après l'avoir approuvé par une délibération, par une suite nécessaire il y a une personne de mes amis qui travaille à faire l'histoire de toutes les familles qui sont insérées dans ledit armorial, qui sera la filiation depuis le plus ancien contrat jusqu'à aujourd'hui, l'état des charges et des emplois dans la robe et dans l'épée, ce qui formera deux volumes in-4° dont l'impression va être commencée incessamment. Si vous désirez que l'article de votre famille y soit inséré vous aurés la bonté de m'envoyer au plustot vos mémoires et comme cette impression sera fort dispendieuse, et que l'auteur n'est pas en état de faire en total cette fourniture il n'y a personne qui ne se fasse un plaisir d'y contribuer de quelque chose, qui est 24 lt pourvu que l'article ne soit pas bien long. Vous pouvès vous informer de M. de Perrot du Bourguet de la façon qu'il a fait à cet égard qui m'a envoyé son mémoire avec son contingent et bien d'autres de Draguignan. »

Celui-ci ne tarda pas à s'exécuter et une semaine plus tard son procureur à Aix lui accusait réception du mémoire et de l'argent et le félicitait de sa démarche tout en évoquant l'empressement des autres familles à répondre à cette sollicitation : « Vous avez bien fait de vous rendre aux sollicitations du sieur Coussin, et vous auriez même pu les prévenir plus tôt que bien d'autres dont l'empressement n'a pas été désapprouvé ».

La publication se fit en plusieurs étapes. Le premier volume fut édité en 1757, chez la veuve Girard, en Avignon, et le second en 1759. Une seconde édition de ces mêmes volumes se fit en 1776, toujours chez le même éditeur, avec en plus un volume de supplément sans lieu ni date, avec des blasons collés en marge. Cette seconde édition peut être interprétée comme une tentative de relancer des ventes en perte de vitesse, mais ce peut être au contraire le signe d'un succès. En 1786, le supplément de 1776 fut refondu et imprimé comme troisième tome de *l'Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*, à Avignon chez François Seguin. Il existe enfin un quatrième volume, extrêmement rare, imprimé sans lieu ni date, intitulé *Second supplément à l'histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*.

Un dernier point doit être ici abordé : la question très concrète de la constitution des nobiliaires. Il apparaît, en effet, qu'il s'agit là de travaux considérables, réclamant des années de recherche même à l'échelle d'une province et de nombreux éléments laissent à penser que

les nobiliaires imprimés ne représentent qu'une part difficile à évaluer de la production d'ensemble. Comme pour les généalogies imprimées, qui offrent une vision très tronquée de la réalité des pratiques d'écritures, les nobiliaires publiés ne sont que la partie émergée d'un immense et parfois silencieux labeur. L'entreprise est d'autant plus difficile qu'elle se veut rigoureuse. A l'échelle du royaume, nous l'avons vu, le nobiliaire le plus complet est celui de La Chesnaye Desbois et son entreprise a été rendue possible par sa méthode de composition c'est-à-dire par le recours aux mémoires envoyés par les familles. Mais on sait, et les contemporains le savaient aussi, que c'est là une porte ouverte aux prétentions les plus invraisemblables. D'autres auteurs se sont appuyés sur les dossiers des réformations de noblesse : une garantie toute relative d'authenticité et d'exhaustivité que ce soit en raison du nombre de familles ayant échappé à ces vérifications (difficile à évaluer) ou à la forme même de l'enquête qui ne réclame officiellement que les preuves en lignée masculine et jusqu'en 1560 pour obtenir la qualification de noblesse immémoriale. Les papiers laissés par les érudits ainsi que leur correspondance permettent de se faire une idée des chantiers ouverts mais jamais aboutis, arrêtés par la mort de leur maître d'œuvre. Nous pouvons évoquer le cas de Charles Du Fresne, sieur Du Cange (1610-1688) dont les papiers avaient été dispersés puis à nouveau rassemblés notamment par les soins du procureur général Joly de Fleury au XVIII^e siècle⁶⁵. On y trouva notamment trois portefeuilles in-folio contenant des matériaux pour un nobiliaire de France contenant environ neuf cent familles et trois portefeuilles sur les familles de Normandie, sans compte de nombreux dossiers pour dresser un nobiliaire de Picardie, sa province natale... Du Cange ne publia jamais de nobiliaire, mais au cours de sa vie, il avait accumulé et rassemblé une multitude de généalogies selon ce modèle.

⁶⁵ Pierre-Marie Bondonio, « Le procureur général Joly de Fleury et les papiers de Du Cange (1743) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t.89, 1928, p.81-88.

Chapitre II

La généalogie, fille de l'Histoire (XIII^e-XVIII^e siècles)

En première approche, la généalogie semble entretenir des liens naturels avec l'écriture de l'histoire. De façon ordinaire, on justifiait la rédaction de généalogie par le désir de suppléer à la mémoire défaillante des hommes, de lutter contre l'oubli des choses passées. Les textes généalogiques, nous l'avons vu, voisinaient très souvent dans les manuscrits avec les textes historiques. Les mêmes auteurs pouvaient cultiver les deux genres. Connaître les ascendances et les filiations faisaient partie des connaissances utiles à l'historien, par exemple, pour distinguer les homonymes.

La généalogie constituait, de fait, un pan non négligeable de la production historique. Pour les historiens qui s'y adonnaient, elle représentait une aide, un soutien indispensable à la compréhension de l'histoire. C'est ainsi que le Père Anselme justifiait sa production généalogique lorsqu'il déclarait, dans sa préface à *L'Histoire des maisons de Guines, d'Ardres, Gand et Coucy* (1631) :

« Il n'y a point de doute que l'Histoire particulière des illustres & puissantes Maisons est fort nécessaire pour entendre bien la générale. Car comme divers Grands jouent en celle-cy les Principaux Personnages [...] aussi est-ce ignorer la meilleure part de ce qui s'y raconte d'eux, si on ne sçait la qualité de leur naissances & extractions ».

Il exprimait là un véritable lieu commun de l'épistémologie historique de son temps.

Les deux genres ne cessèrent de s'influencer, de fusionner, de plus en plus fortement. Ce processus est cependant plus complexe qu'il n'y paraît car longtemps, les écrits généalogiques furent des textes brefs, qui n'avaient pas le prestige de l'Histoire et qui étaient relativement rares par rapport à l'ensemble de la production historique. La généalogie était utilisée au même titre que la chronologie ou l'épigraphe comme ce que nous appelons aujourd'hui une science auxiliaire, de la même manière, d'ailleurs, que l'histoire elle-même était placée au service de la théologie, de la morale ou de la science juridique. La façon dont les écrits généalogiques se développèrent à l'époque moderne et imprégnèrent la littérature historique est pourtant un révélateur de ressorts profonds de la société d'Ancien régime.

L'Histoire sans la généalogie et la généalogie sans l'Histoire

Le succès de l'histoire généalogique à l'époque moderne est si marqué qu'il occulte les différences qui pouvaient exister entre la généalogie et l'histoire. Il y a lieu de revenir sur les divergences qu'il y avait entre les deux genres, afin de mieux saisir leurs influences réciproques.

L'Histoire se développa à l'origine hors de la trame généalogique. Quand l'historien adopte la structure des Annales ou de la Chronique qui privilégie la chronologie, les digressions ne sont pas encouragées. Autant que la forme adoptée, les thématiques de l'historien peuvent l'éloigner du genre généalogique. Il ne faut pas oublier que les ouvrages d'histoire ecclésiastique constituaient un pan considérable de la production historiographique d'Ancien régime. Au Moyen Age, certains sièges épiscopaux avaient bénéficié de *Gesta episcoporum* qui donnaient une notice biographique pour tous les évêques qui s'étaient succédés depuis les premiers temps du christianisme. La majorité des églises cathédrales devaient se contenter de catalogues succincts. Durant les trois siècles de l'époque moderne, chaque évêché, ou peu s'en faut, eut droit à son historien, écrivant souvent en latin. Il en est de même pour de nombreux monastères. Au-delà de cette historiographie « locale », les Histoires de l'Eglise, des conciles, des papes, des ordres religieux donnaient lieu à une multitude d'ouvrages, manuscrits ou imprimés, des plus érudits aux simples abrégés. L'histoire urbaine, branche très peu développée de l'historiographie en France au Moyen Age, constituait un autre domaine largement exploré par les historiens modernes. Là encore, il y a peu de villes de quelque importance régionale qui n'ait pas compté son historien. Et presque systématiquement, ces histoires proposaient des listes de seigneurs ou d'officiers, magistrats et consuls.

Dans tous ces domaines de l'exploration historique, la généalogie n'apparaît pas comme un élément valorisé, surtout dans le domaine ecclésiastique qui, par définition, s'y prête peu. Toutefois, la faveur des listes consacrées aux détenteurs du pouvoir, renvoie à une structure de récit successif qui n'est pas sans lien avec la forme généalogique. L'énumération des papes, des évêques, des abbés dans l'ordre chronologique suggère de façon très consciente une forme de filiation, au moins spirituelle au sein de laquelle le fondateur, souvent un saint, fait figure d'ancêtre de ces lignées artificielles, de ces pseudo-lignages comme l'a démontré Michel Sot à propos des *Gesta Episcoporum* médiévales⁶⁶.

⁶⁶ Michel Sot, « Historiographie épiscopale et modèle familial en Occident au IX^e siècle », *Annales ESC*, 33, 1978, p. 433-449. L'auteur démontre que « la liste, dans les histoires épiscopales, fonctionne comme la généalogie dans les histoires familiales. Les *Gesta Episcoporum* établissent un pseudo-lignage épiscopal dont ils

A l'inverse, les écrits généalogiques anciens peuvent se différencier clairement des oeuvres historiques par leur style laconique réduit à rendre compte des filiations et des alliances et l'absence de dates qui les caractérise souvent, alors que « l'historiographie médiévale est d'abord marquée par l'obsession de la date⁶⁷ » et que la rhétorique constitue un des composante de l'*Historia*. C'est le cas de certaines filiations de rois ou de princes⁶⁸, de la généalogie de Lambert de Watrelos par exemple, mais aussi d'œuvres importantes comme les *Lignages d'outremer*, nous l'avons constaté, ou *Le lignage de Coucy* qui indiquent les filiations et les alliances de façon exhaustive, mais ne se soucient pas de les situer dans le temps. Dans le *Miroir des nobles de Hesbaye*, Jacques de Hemricourt est avare de dates alors que sa collecte de données sur la filiation est impressionnante. De même Pierre Du Bois, dans son histoire des Challant (1460), préfère situer les événements d'après l'âge de ses héros. Pierre le Baud en revanche dans sa *Chronique de Vitré* (1486) multiplie les dates, même pour des époques anciennes, qui permettent de situer précisément les biographies des anciens seigneurs de Vitré. De fait, à l'époque moderne, en général, les généalogies ne se conçoivent pas sans dates car, comme nous allons le voir, elles servaient surtout à prouver l'ancienneté de la famille. Ne pas pouvoir en fournir était un aveu de faiblesse, ou le signe d'un manque de recherches.

Si l'histoire ne se confondait pas avec le genre généalogique, plusieurs indices montrent qu'une conception généalogique de l'histoire s'affirma à partir de la fin du Moyen Age. Dans une large mesure, la généalogie, même absente, informait le texte historique.

La généalogie au service de l'Histoire

A l'époque médiévale, certaines « pures » généalogies, au fil de copies et des additions, se transformèrent en véritable production historiographique à force d'incorporer des dates et des développements. Amplifiée dès le milieu du XII^e siècle, la généalogie des comtes de Flandres, connue sous le titre de *Flandria generosa* devint ainsi la première « chronique nationale » de Flandre. Toutefois, le phénomène inverse était plus fréquent : le résumé de l'histoire en une trame généalogique. À partir du XIII^e siècle, de tels abrégés, en latin ou en

situent les origines le plus près possible du Christ lui-même et dont ils établissent avec soin la continuité jusqu'à l'époque de la rédaction de l'ouvrage » (p. 434).

⁶⁷ Bernard Guenée, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980, p.143.

⁶⁸ Par exemple, une généalogie des descendants de Saint-Louis écrite vers 1393 ne livre aucun repère temporel, cf. *Memoire de la noble lignie de quoy monsieur d'Alençon qui a present vit est descendu depuis le temps monseigneur St Louys*, BNF, ms. Duchesne 48, f.18r-23r.

français, connurent un grand succès car ils avaient une portée didactique et intéressaient le nouveau public des étudiants des Universités et des nobles lettrés. Les moines historiens de Saint-Denis, parallèlement à des œuvres ambitieuses, ne négligèrent pas ces nouveaux « produits » historiques qui privilégiaient les données généalogiques à toutes autres données. A l'extrême fin du XII^e siècle, Rigord composa ainsi en latin une *Brève chronique des rois de France* où il fait référence systématiquement à leur sépulture. Guillaume de Nangis († 1300), responsable des archives de Saint-Denis, historien prolifique⁶⁹, écrivit de même, vers 1285, une brève chronique royale, de Priam à Philippe III, qui occupe un total de quinze feuillets. Dans les marges extérieures se trouve un diagramme généalogique malhabile. Elle resta d'un usage interne au sein de l'abbaye et n'est conservée que par deux manuscrits. En revanche, sa traduction en français, sans diagramme, la *Chronique abrégée des rois de France* faite par Guillaume lui-même, connut un succès durable et fut maintes fois prolongée jusqu'à la fin du XV^e siècle. Plus de vingt-cinq manuscrits sont conservés. Elle visait explicitement comme public les nobles qui se rendaient à Saint-Denis et désiraient connaître la « *naissance et la descendue* » des rois et leurs plus hauts faits. A cette demande sociale répondait aussi, comme nous l'avons vu, l'*Arbre de la généalogie des rois de France* de Bernard Gui, qui rédigea également une chronique des rois de France (*Reges Francorum*), un catalogue de ses rois (*Nomina regum Francorum*), ainsi qu'une courte histoire des comtes de Toulouse (*Comites Tolosani*). Cette dernière œuvre était principalement une amplification du chapitre cinq de la *Chronique* de Guillaume de Puylaurens. Elle inspira directement les *Gestes des Toulousains*, publiées en 1517 par le juriste Nicolas Bertrandi⁷⁰.

À partir de la Renaissance, la généalogie fit partie intégrante d'œuvres historiques plus ambitieuses, plus neuves aussi, qui s'attaquaient à des sujets moins explorés. On assista notamment à un phénomène de redécouverte des principautés féodales qui apparurent parfois comme un contrepoids à l'absolutisme, mais surtout révélaient la nostalgie d'une autonomie perdue : dans le passé, les provinces avaient leurs propres dynasties autochtones, leur propre histoire indépendamment de celle de la dynastie royale. Ce mouvement favorisa l'intérêt pour la période médiévale, pour les lignées éteintes : c'est par le prisme des généalogies princières

⁶⁹ Il a écrit une vie de saint Louis (*Gesta sancte memorie Ludovici regis Francie*), une vie de son fils Philippe le Hardi (*Gesta Philippi regis*), et une vaste chronique universelle.

⁷⁰ *Les Gestes des Tholosains & d'autres Nations des environs, premièrement écrits en langue latine par Nicolas Bertrandi, & après translâtés en François*, Toulouse, 1517, in-4. La version latin était parue en 1515 : *Opus de Tholosanorum gestis ab urbe condita*.

que l'on adoptait l'histoire. Passage obligé, en effet, car comment faire l'histoire d'une principauté féodale sans suivre sa dynastie princière ?

De fait, l'attachement à une ville ou à un « pays » contribua à l'essor du genre historique et généalogique sur un mode comparable à celui développé par l'humanisme civique italien. Jean de Bourdigné faisait le constat, en 1530, « que les faitz et gestes des nobles et pieux consuls contes et ducs d'Anjou, duquel pays suis natif et y ay prins mon origine, n'avoient encores par avant ce jour este elucidez ne descriptz⁷¹ ». Ce patriotisme provincial était un moteur de l'essor de l'érudition car il fallait partir de presque rien. Reflet d'un attachement à une petite patrie, ces livres constituaient aussi des instruments de travail pour les généalogistes. Ils leur fournissaient des repères historiques, leur permettaient de mieux utiliser des documents inédits, rendaient possibles de nouvelles filiations flatteuses.

Ainsi pour les anciennes lignées comtales du Midi, le XVII^e siècle est une époque particulièrement faste en recherches généalogiques. Guillaume Catel, dans son histoire des comtes de Toulouse de 1623, eut le soin d'éditer et d'annoter la courte histoire de ces comtes rédigée par son lointain prédécesseur, Bernard Gui⁷². Pierre Olhagaray et Pierre de Marca jetèrent les bases de l'histoire des dynasties des princes des Pyrénées⁷³. Guillaume Besse reconstitua la succession des lignées comtales de Carcassonne et de Narbonne⁷⁴. De la même façon, Antoine de Ruffi fit l'histoire des différentes *racas* qui avaient porté le titre de comte de Provence jusqu'en 1481, « quand elle [la Provence] a esté réunie à la plus florissante Monarchie de l'Univers, & s'il plaist à la Divine Bonté elle n'en sera jamais séparée tant que le monde durera⁷⁵ ». A cela s'ajoutaient des histoires restées manuscrites. Antoine Bonal (†1628) composa une *Histoire de la Comté de Rodez*, depuis Charlemagne jusqu'en 1610. Antoine Dominicy, professeur de Droit, dédia en 1642 à l'évêque de Cahors, des *Mémoires des anciens Comtes du pays de Rouergue & des comtes de Cahors...* On pourrait multiplier les exemples de cet intérêt nouveau pour le passé médiéval à l'échelle des anciennes principautés.

⁷¹ Jean de Bourdigné, *Hystoire agregative des Annales et cronicques d'Anjou...*, Paris, 1530, folio 1 verso.

⁷² Guillaume Catel, *Histoire des comtes de Tolose, avec quelques traitez et chroniques anciennes concernant la même histoire*, Toulouse, 1623.

⁷³ Pierre Olhagaray, *Histoire des comtes de Foix, Béarn et Navarre*, Paris, 1629 ; Pierre de Marca, *Histoire de Béarn, contenant l'origine des rois de Navarre, des ducs de Gascogne, marquis de Gothie, princes de Béarn, comtes de Carcassonne, de Foix et de Bigorre...*, Paris, 1640.

⁷⁴ Guillaume Besse, *Histoire des comtes de Carcassonne*, Béziers, 1645 ; Guillaume Besse, *Histoire des ducs, marquis et comtes de Narbonne, autrement appelez princes des Goths, ducs de Septimanie et marquis de Gothie...*, Paris, 1660.

⁷⁵ Antoine de Ruffi, *Histoire des comtes de Provence, enrichie de plusieurs de leurs portraits, de leurs sceaux et des monnoyes de leur temps, qui n'avoient pas encore veu le jour*, Aix, 1655, p.412.

Les digressions généalogiques

Des médiévistes de premier ordre comme Georges Duby ou Léopold Génicot ont fait de l'autonomie de l'écrit généalogique un élément de définition du genre. En conséquence, ils jugent légitime d'écarter de leur analyse des écrits d'historiens, ou d'hagiographes, contenant des développements généalogiques. Un tel choix peut se défendre dans les cas où il ne s'agit que de quelques lignes, en incise. Nous avons évoqué ce genre de « flashes » à propos des ascendances nobiliaires. Il devient difficile à justifier pourtant quand, au sein d'une œuvre, des paragraphes, des chapitres entiers sont consacrés à dresser la généalogie d'un individu ou d'une famille avec un soin comparable aux généalogies autonomes.

La si riche généalogie de Lambert de Watrelos n'est ainsi qu'une digression insérée dans ses *Annales de Cambrai* à l'année de sa naissance (1108) : « Je suis né cette année-là entre Pâques et la Pentecôte ; de qui ou par qui je fus engendré, je vais prendre soin de l'exposer en toute simplicité à mes lecteurs... ».

D'autres développements généalogiques s'inséraient mieux au projet de l'historien. Adémar de Chabannes († 1034), après avoir consacré le livre premier de ses *Chroniques* aux Mérovingiens, entame le deuxième en reproduisant intégralement leur généalogie poursuivie jusqu'à Charlemagne grâce à la fameuse, et imaginaire, Blithilde, dont il fait une sœur de Dagobert et une fille de Clotaire II. Dans ce cas, il ne s'agissait donc d'un remploi d'un texte déjà connu mais des généalogies inédites enrichissaient aussi les livres d'histoire.

Chez certains historiens, les développements généalogiques prennent une place plus notable encore. Nous avons vu les cas remarquables de la *Chronique* de Geoffroy de Breuil et de la *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes*. Comme l'écriture de l'Histoire était en large partie une réécriture de textes antérieurs, insérer des notations généalogiques était un moyen de faire œuvre personnelle, de déployer sa science d'historien en puisant à de multiples sources, avec parfois un souci d'exhaustivité. Robert de Torigny (†1186) dans son interpolation de Guillaume de Jumièges inséra quelques chapitres purement généalogiques et multiplia les mises au point sur les filiations dans sa continuation de la chronique universelle de Sigebert de Gembloux. Le moine cistercien Aubry des Trois-Fontaines alimenta sa riche Chronique universelle (rédigée entre 1227 et 1240 et complétée en 1251-1252) de nombreuses notations généalogiques. « Dans ce domaine, ces connaissances sont très étendues, qu'il s'agisse de la noblesse champenoise, depuis les comtes de Champagne jusqu'aux châtelains de Vitry, de la noblesse impériale, qu'il s'agisse de l'aristocratie la plus ancienne de la maison des Welfs ou de familles de noblesse plus récente comme les ducs de Méranie, ou qu'il

s'agisse des Carolingiens, des Robertiens et des Capétiens »⁷⁶. Comme il avait grand soin de respecter le fil de la chronologie et de ne pas trop dire de faits « par anticipation », il signale explicitement quand il fait une digression pour donner l'ascendance d'un nouvel évêque, ou d'un grand personnage. Il a conscience que ces généalogies sont d'une lecture ardue, mais elles donnent des clefs de compréhension à son lecteur. Après avoir exposé la généalogie des Joinville, à l'année 1110, il remarque : « On aurait tort de trouver indigestes tous ces noms de personnes que je viens de donner, car on les retrouve fréquemment dans les chartes des abbayes ». A force de multiplier les incises généalogiques, le risque était en effet de rendre pénible la lecture. Or la concision était une qualité valorisée par les historiens. Guillaume de Poitiers, dans son *Histoire de Guillaume le Conquérant* écrite en 1073-1074, peut indiquer en quelques mots les ascendances de personnages quand cela importe à son projet mais ne traite pas de la généalogie des rois anglo-saxons, car « d'autres ont suffisamment écrit » sur ce sujet.

Histoires ecclésiastiques et digressions généalogiques

Dans sa vaste *Histoire ecclésiastique*, Orderic Vital, moine de Saint-Evroul en Normandie, consacre un livre à l'histoire de son monastère. C'est une occasion de dresser une généalogie des nobles fondateurs de son monastère : la descendance d'un certain Giroie qui vivait au début du XI^e siècle. De l'ascendance de celui-ci, il ne connaît que le nom du père et du grand-père, mais est très précis pour ses fils et ses filles auxquelles il consacre de vraies notices jusqu'aux descendants vivant à son époque. C'est aussi l'histoire d'une famille qui ne cessa de périliter. Beaucoup plus modeste, la chronique de l'abbaye de Waulsort, près de Namur, écrite vers 1152 s'ouvre par une généalogie, romancée, du fondateur Eilbert de Florennes présenté comme un descendant du héros épique Aymery de Narbonne. Guillaume de Puylaurens a un tout autre projet : sa chronique, terminée vers 1273-1276, se focalise sur « l'extirpation de l'hérésie » albigeoise dans les terres des comtes de Toulouse. Pour clarifier son récit, il consacre le cinquième chapitre (sur cinquante) de son œuvre à la « Généalogie des illustres comtes de Toulouse, dans les terres desquels les hérétiques finirent par gagner du terrain, après que les derniers comtes eussent cessé de suivre les traces de leurs prédécesseurs ». Il y traite de la famille comtale entre 1098 et 1200, soit de la prise d'Antioche en présence de Raymond IV au second mariage de Raymond VI, avec Aliénor d'Aragon. Les insertions de ce type sont encore très nombreuses à l'époque moderne. La

⁷⁶ Mireille Chazan, *L'Empire et l'histoire universelle : de Sigebert de Gembloux à Jean de Saint-Victor, XII^e-XIV^e siècle*, Paris, 1999, p.365.

généalogie des comtes d'Artois fut publiée, en 1598, par Guillaume Gazet dans une histoire ecclésiastique des diocèses de Cambrai et d'Arras qui comportait la liste des évêques et le catalogue des saints qui sont « spécialement honorés » dans ces diocèses.

Faire l'histoire d'un monastère conduisait parfois aussi à constituer un recueil des familles anciennes qui y avaient placé certains de leurs membres, comme le fit Claude Le Laboureur pour le monastère de l'Isle-Barbe près de Lyon⁷⁷ C'était là une manière de travailler subtilement au prestige des familles concernées en leur permettant de connaître, de découvrir parfois, des ancêtres qui s'étaient illustrés au service de Dieu et de l'Église et de publier cette illustration aux yeux de leurs contemporains.

Histoires provinciales, histoires urbaines et incises généalogiques

Au-delà du XV^e siècle, les digressions généalogiques, les *Incidens*, sont encore de mise. Le lecteur en est averti parfois dès le titre qui peut-être fort long. Jean Bouchet dans ses *Annales d'Acquaine*⁷⁸ (1535) insère, au moment où il traite du « Voyage de Naples », une histoire des dynasties qui régnèrent sur la Sicile, en remontant jusqu'à Irène, impératrice byzantine, contemporaine de Charlemagne. Cela permettait au lecteur de comprendre les droits des rois de France sur le royaume de Naples. Plus loin, entre l'année 1519 et 1520, sans que cela soit justifié par son récit, il fournit des éléments de la généalogie de la famille de Vivonne, depuis un acte remontant à 1150. Dans l'ensemble de son œuvre, toutefois, les digressions généalogiques sont assez rares. Il préfère intercaler des documents et des poèmes de son cru, ce qu'il appelle des épitaphes.

Chez César de Nostredame, fils du célèbre auteur des *Prophéties*, à qui l'on doit la première histoire de Provence publiée (1614), en revanche, les incises généalogiques sont très nombreuses et soulignées, dans les marges, par la gravure des armoiries. L'auteur profite des listes de témoins mentionnés dans les actes pour faire des remarques généalogiques, notamment à propos des familles auxquelles il était allié par son épouse.

D'autres histoires intègrent aussi le souci de faire une histoire collective des familles seigneuriales. Comme nous l'avons déjà évoqué, il existait avant le développement des nobiliaires, des œuvres historiques régionales qui contribuèrent à préparer le terrain. Faire l'histoire d'un pays, c'était faire celui des principales familles seigneuriales. On le relève pour

⁷⁷ Claude Le Laboureur, *Les mazures de l'abbaye royale de l'Isle Barbe lez Lyon, ou Recueil historique de tout ce qui s'est fait de plus memorable en cette Eglise, depuis sa fondation jusques à présent; avec le catalogue de tous ses abbez, tant reguliers que seculiers*, Paris, Jean Couterot, 1681.

⁷⁸ Jean Bouchet, *Les Annales d'Acquaine. Faictz et gestes en sommaire des roys de France et d'Angleterre, et pays de Naples et de Milan*, Poitiers, 1535.

le Perche en 1620⁷⁹ ou le Gâtinais en 1630⁸⁰. De même, dans l'*Histoire de Bresse et de Bugey* (1650) de Samuel Guichenon († 1664) et dans son *Histoire de la souveraineté des Dombes*, restée manuscrite, il y a des sections spécialement consacrées aux généalogies des familles seigneuriales, une sorte de nobiliaire inclus dans le projet de l'historien. Tout comme l'histoire d'une ville pouvait être combinée à l'histoire généalogique de ses seigneurs et des familles nobles et notables.

« Vies » et généalogies

Dans le cadre de biographies ou d'autobiographies, les introductions généalogiques étaient faciles à justifier, mais elles ne furent en rien systématiques. Guibert de Nogent († vers 1124) dans son *De vita sua*, ne dit rien sur son lignage et ne parle que de sa famille immédiate. Le biographe du maréchal Jean le Meingre dit Boucicaut, au début du XV^e siècle, n'évoque rapidement que le père de son héros. Dans les Vies de saints, qui constituent un pan considérable de la production littéraire à l'époque médiévale, les informations généalogiques restaient en général succinctes, l'hagiographe se contentant de donner le nom du père et de la mère du saint. Seule une minorité d'hagiographies échappent à ce laconisme. Cela a été remarqué en particulier pour le monde celtique. Une vie du saint gallois Kynanc écrite au XI^e siècle mentionne ses ancêtres jusqu'à sept générations.

En revanche, il pouvait arriver d'associer à une vie de saint une ou des généalogies descendantes. Dans ce cas, il s'agissait le plus souvent de lignages qui se rattachaient ou prétendaient se rattacher au personnage central, qui entendaient ainsi bénéficier de son aura et renforcer leur crédibilité et/ou le prestige de leur maison. Ces généalogies révèlent les stratégies de publication à l'œuvre, qu'elles se rapportent aux commanditaires de l'œuvre ou aux puissants dont l'auteur espérait obtenir le patronage. Lorsqu'il publia, en 1679, *La Vie de Saint Thibaut*, Jean Rayer y adjoignit une généalogie des comtes de Brie et de Champagne.

Pour les vies de laïcs, le constat n'est pas tout à fait similaire, puisque les introductions, digressions, pièces annexes de nature généalogique sont assez fréquentes et même si le caractère épideictique de ces biographies conduit parfois à la mise en œuvre de généalogies

⁷⁹ Gilles Bry de La Clergerie, *Histoire des pays et comté du Perche et duché d'Alençon, ou est traité des anciens seigneurs de Bellesme, comtes du Perche, Alençon, Damfront, Sonnois, Sées, & Ponthieu : & des Rotrous vicomtes de Chasteaudun, & comtes de Mortagne & dudit Perche. Ensemble des princes de la maison royale qui ont tenu lesdites provinces depuis S. Louys jusques à present*, Paris, Pierre Le-Mur, 1620, et un volume d'*Additions*, Paris, 1621.

⁸⁰ Guillaume Morin, *Histoire generale des pays du Gastinois, Senonois & Hurpois. Contenant la description des antiquitez des villes, bourgs, chasteaux, abbayes, églises & maisons nobles desdits pays, avec les genealogies des seigneurs & familles qui en despendent*, Paris, Pierre Chevalier, 1630.

particulièrement complaisantes ou relevant du discours littéraire comme nous l'avons vu à propos de Godefroy de Bouillon. Pour ne citer qu'un exemple plus tardif, Jean Le Laboureur adjoint à son *Histoire du maréchal de Guébriant*, une généalogie détaillée⁸¹.

Un autre genre qui n'est pas à proprement parler historique, se prête parfois à l'incise généalogique : l'oraison funèbre. Certes, dans la plupart des cas, il s'agit d'une simple évocation, mais il arrive aussi que des généalogies soient associées à ces textes lors de leur publication comme dans l'oraison funèbre des cardinaux de Joyeuse et de Gondi (H. de Benevent, 1616), celle de Jacques de Clère (R. Le Maistre, 1619-1629) ou celle d'Annonciade-Eléonore de Sainte Colombe, dame de Bougnes (1679)...

Toutefois, l'époque moderne qui vit fleurir le genre des Mémoires⁸², fut également marquée par une forte relégation des incises généalogiques dans les ouvrages à caractère narratif. Le public mondain et même populaire, qui faisait ses délices de l'histoire éloquente, considérait le plus souvent l'étalage généalogique comme une marque de vanité fort déplacée et les théoriciens de l'écriture historique qui assignaient à l'histoire une vocation d'instruction morale et de distraction, soulignaient à l'envi le désagrément de lecture de longs passages érudits. Aussi ne trouve-t-on guère, dans ces récits autobiographiques, de généalogies exhaustives. Il n'empêche que la référence aux origines familiales demeure un passage obligé de la présentation du ou des personnages et que cette exposition passe inévitablement par l'évocation généalogique. Mais alors sous une forme elliptique voire métonymique, par la simple évocation du nom.

François-Joachim de Pierre, cardinal de Bernis (†1792), gentilhomme de Languedoc, consacre dans ses *Mémoires* un chapitre entier, intitulé « De ma naissance », à ses origines. Persuadé, comme il l'affirme dans la suite de son ouvrage, de l'importance du mérite et des qualités individuelles, il se considère comme un exemple de réussite ne devant rien, ou peu de chose, à la naissance. Mais il demeure sensible à cette référence, même s'il s'agit de s'en détacher. Son récit est marqué par une constante hésitation entre la volonté de ne pas asséner de preuves, de crainte d'avoir l'air de se justifier et l'irrésistible besoin de convaincre de l'ancienneté et de la qualité de sa famille :

« Je suis né le 22^e de mai 1715, dans le château de Saint Marcel, sur l'Ardèche, en Vivarais. La seigneurie de cette petite ville appartient à ma famille depuis quatre cent ans. C'est un bon titre de noblesse ; il n'en est pas de plus incontestable que la possession non interrompue du même

⁸¹ Jean Le Laboureur, *Histoire du maréchal de Guébriant*, Paris, Lamy, 1657.

⁸² Voir à ce propos Marc Fumaroli, « Mémoires et histoire : le dilemme de l'historiographie humaniste au XVI^e siècle », in *Valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle*, op. cit.

fief. [...] Mon nom de famille (car il n'appartient qu'aux princes de sang royal de dire : ma maison) est de Pierre, en latin *Petri*. Ce nom est fort ancien dans la province de Languedoc ; il est cité avec distinction dans l'histoire de la première croisade. [...] Au reste je ne prétends point faire ici notre généalogie. J'ai su toute ma vie mieux qu'aucun autre apprécier le mérite fortuit de la naissance. [...] Ceux qui voudront connaître plus particulièrement mon origine n'ont qu'à lire l'article de Moréri qui me concerne : il est fait avec simplicité et vérité ; il est établi sur les titres les plus incontestables. Je me contenterai donc de dire ici que pour l'honneur de ma race, mes aînés ont été de grands seigneurs ; que les cadets, dont je descends, ont été distingués par leur fidélité à leurs princes, par leur attachement à la religion catholique, par leurs services militaires et par la plus exacte probité. Ma branche, en particulier, a un avantage considérable, c'est de n'avoir jamais altéré par aucune mauvaise alliance la pureté de son origine. Ma grand-mère paternelle était si bonne demoiselle qu'elle m'a donné une double descendance de la maison royale et des alliances avec les plus grandes familles d'Europe. C'est ce qui est amplement détaillé dans mes preuves de l'ordre du Saint-Esprit.⁸³ »

Ce passage est assez long, encore qu'il ait été coupé en plusieurs endroits, mais il vaut justement par le contraste saisissant qui l'oppose aux premières lignes des mémoires du comte Claude de Forbin (†1733), l'intrépide marin provençal :

« Je naquis en l'année 1656, le 6^e jour du mois d'août dans un village de Provence appelé Gardanne. Je ne m'arrêterai point ici à parler de ma famille : *le nom de Forbin est assez connu* par le mérite de plusieurs de ceux qui l'ont porté, et qui depuis longtemps se sont distingués dans l'Église, dans l'Épée et dans la Robe. »⁸⁴

Le nom apparaît ici comme le concentré de la généalogie, dont le contenu, distillé depuis des années dans les traditions orales et écrites de la province comme référents de son histoire héroïque, imprègne assez profondément les esprits pour ressurgir à cette simple évocation⁸⁵. En réalité, l'incise généalogique est fortement dépendante du genre historique auquel appartient la « vie » présentée.

Ce type d'incises fut ainsi critiqué car elles hachaient la lecture et empêchaient la vision d'ensemble. Cela donnait une impression de confusion. On sait qu'encore aujourd'hui,

⁸³ Cardinal de Bernis, *Mémoires*, Paris, Mercure de France, « Le temps retrouvé », 1986, p. 47-49.

⁸⁴ Comte de Forbin, *Mémoires*, Paris, Mercure de France, « Le temps retrouvé », 1993 (1^{ère} édition 1729), p. 30. Nous soulignons.

⁸⁵ Voir à propos des prolongements de ce prestige du nom aristocratique dans la société contemporaine, M. Pincon et M. Pincon-Charlot, « Le nom de la lignée comme garantie de l'excellence sociale », *Ethnologie française*, XX, 1990, p. 92 : « En mettant en avant les noms emblématiques de l'aristocratie, la bourgeoisie sait utiliser une partie du capital symbolique véhiculé par un « grand » nom, qui par sa forme même manifeste plusieurs siècles d'ascendants prestigieux. »

les mises au point généalogiques peuvent être reléguées en annexe pour ne pas peser sur la lecture.

De l'histoire dynastique...

Les premiers développements de l'histoire dynastique (XI^e- XIII^e siècles)

Au sein de la catégorie des Histoires ou *Gesta*, certains textes plutôt que de s'intéresser à un peuple (ce qui est le cas de quelques œuvres importantes du Haut Moyen Age⁸⁶), à un siège épiscopal, à un monastère, se focalisaient sur une famille détentrice du pouvoir public. Ce genre de l'histoire dynastique se développa en même temps que la mise en place de la société féodale et constitue un pan très précieux de l'activité généalogique. Au lieu de se cantonner à une chaîne de filiations plus ou moins étoffée, l'auteur cherchait à faire vivre les principaux ancêtres en faisant leur portrait physique et moral, en relatant leurs hauts faits d'armes, en racontant quelques anecdotes, en signalant leurs acquisitions foncières, leurs constructions, leurs gestes de piété... La généalogie « tend à devenir une suite d'éloges individuels⁸⁷ ».

De façon étonnante, les Capétiens ne furent pas les premiers à bénéficier de tels récits en l'honneur de leur lignée même s'ils étaient naturellement au cœur des histoires, et l'objet de biographies (*Vie de Robert le Pieux* par Helgaud, *Vie de Louis VI le Gros* par Suger). Mais ce ne fut qu'au XIII^e siècle que cette riche matière fut retravaillée, organisée, d'abord en latin puis en français, en véritable histoire dynastique. Saint Louis en personne demanda en 1264 au monastère de Saint-Denis d'écrire une histoire en français des rois insistant sur « la genealogie des rois de France, de quel origenal et de quel lignie ils ont descendu ». Le résultat fut le *Roman aux Rois* du moine Primat offert à Philippe le Hardi en 1274, un jalon essentiel dans le développement de l'écriture dynastique royale. Cet écrit connut une diffusion modeste à ses débuts, mais servit ensuite de noyau aux *Grandes Chroniques de France*. Désormais, ce n'était plus seulement les hauts faits des rois qui intéressaient les historiens, mais l'histoire de leur lignée en elle-même. Les notations généalogiques imprégnèrent d'avantage l'ensemble de la production historique. Ainsi Philippe Mousket rédigea dans les années 1240 un long poème, en français, qui visait à mettre en rime, selon ses propres mots, « toute l'histoire et la lignée » des rois de France.

⁸⁶ Les *Dix livres d'histoire* de Grégoire de Tours (†594) circulèrent sous le titre d'*Histoire des Francs*. Bède († 735) rédigea une *Histoire ecclésiastique du peuple anglais* ; Paul Diacre (†799) une *Histoire des Lombards*...

⁸⁷ Georges Duby, « Remarques sur la littérature généalogique en France aux XI^e et XII^e siècles » [1967] repris dans *Qu'est-ce que la société féodale ?*, Paris, 2002, p.1184.

Puissants vassaux et rivaux des rois capétiens, les ducs de Normandie les devancèrent dans le domaine de l'écriture dynastique. Les œuvres historiques qui les concernent sont plus anciennes et forment un ensemble particulièrement dense. Au point de départ se situe l'œuvre de Dudon de Saint-Quentin (*De moribus et actis primorum Normanniae ducum* ou *Gesta Normannorum*), rédigée vers 1015-1026, qui recueille moins d'un siècle après la naissance de la Normandie les traditions sur les chefs normands, leur passé scandinave et leur succès depuis leur installation en France. Les traditions généalogiques nordiques ont peut-être eu quelque influence sur son projet. Le récit consacrait un livre entier à Hasting, chef des Normands quand ils étaient encore païens et pilliers. Ensuite, chaque duc avait droit à un livre : Rollon, Guillaume Longue-Epée, Richard I^{er}. Remarquable par sa précocité, le récit dynastique des ducs de Normandie fut poursuivi avec une tout aussi remarquable continuité. Ainsi, Guillaume de Jumièges récrivit, en 1071, l'histoire des ducs de Normandie (*Gesta Normannorum ducum*). Après avoir résumé Dudon pour les quatre premiers ducs, il composa l'histoire de Richard II, de Richard III et de Robert, enfin de Guillaume le Conquérant jusqu'en 1070. Son œuvre profita des continuations d'Orderic Vital (auteur par ailleurs d'une imposante *Histoire ecclésiastique*) et de Robert de Torigny, abbé du Mont-Saint-Michel de 1154 à 1186. Les premiers écrits historiques en langue française concernent également la Normandie. Wace rédigea, à partir de 1160, un *Roman de Rou* (Rollon), soit près de 17 000 vers, qui traite également d'Hasting et des ducs normands jusqu'à Henry I^{er}, en 1106. L'ouvrage ne fut pas achevé car Wace l'interrompit quand il apprit qu'Henry II, roi d'Angleterre, avait commandé au clerc tourangeau Benoît de Saint-Maure une *Histoire des ducs de Normandie et rois d'Angleterre*. Ce long poème de quarante mille vers faisait l'histoire des ducs jusqu'en 1135. Si l'on ajoute les nombreux historiens anglais, la Normandie est la principauté dont l'histoire dynastique est la mieux connue entre le X^e et le XII^e siècle, avec une absence de lacunes. Cet éclairage historiographique nous renseigne aussi fort bien sur la haute noblesse normande.

L'autre principauté privilégiée par les sources historiques est le comté d'Anjou, même si les textes sont moins nombreux et plus brefs. Le comte Foulque le Réchin dicta lui-même, en 1096, une histoire de ses ancêtres en se remémorant le récit de son oncle Geoffroy Martel († 1060). Le récit, conservé de façon incomplète, est succinct pour les époques anciennes, mais remonte tout de même jusqu'à Ingelger, attesté au milieu du IX^e siècle. Les œuvres suivantes étoffèrent la mémoire dynastique. Dans les années 1110, Thomas de Loches, ancien chapelain des comtes d'Anjou, rédigea une *Histoire des comtes d'Anjou* (*Gesta consulum andegavorum*), qui livre des informations précises et fiables que la recherche récente a

confirmées. Ce texte fut retravaillé à plusieurs reprises et en dernier lieu par le moine Jean de Marmoutier qui écrivit également, vers 1170, une biographie du comte Geoffroy le Bel (†1151). Fait original, l'histoire des comtes angevins fut intégrée dans un autre récit dynastique, l'*Histoire des seigneurs d'Amboise* qui fut présentée vers 1155, à Henry II Plantagenêt († 1189), comte d'Anjou, qui venait d'être couronné roi d'Angleterre. On y lisait en première partie une histoire d'Amboise, qui était, en fait, une courte histoire de France (de Jules César à la seconde croisade) puis l'histoire des comtes d'Anjou enfin celle, inédite, des sires d'Amboise.

Aucune autre lignée princière ne disposa pour cette époque d'un tel éclairage dynastique. L'histoire, écrite vers 1159, des comtes d'Angoulême qui se lit en alternance avec celle des évêques d'Angoulême est un texte laconique, comme l'est également une histoire des comtes de Nevers écrite par un moine de Vézelay, Hugues de Poitiers, qui remontait jusqu'au début du X^e siècle en mêlant les anecdotes aux données généalogiques.

Il convient donc d'insister sur l'intérêt exceptionnel de l'*Histoire des comtes de Guines et des seigneurs d'Ardres* du prêtre Lambert d'Ardres, un texte qui a fait le bonheur de plusieurs générations d'historiens, d'André Duchesne à Georges Duby. La richesse de ce texte, notamment sur la vie nobiliaire et la conscience lignagère, explique que le petit comté de Guines (enclavé entre la Flandre et le comté Boulogne-sur-mer) et sa baronnie jumelle d'Ardres, jouissent d'une véritable « surexposition » historiographique. Ce long récit, organisé en 156 chapitres (et pourtant conservé de façon incomplète) fut rédigé entre 1194 et 1205 environ. Il retrace en détail l'histoire des comtes de Guines depuis leur ancêtre (légendaire) Siffroy, venu du Danemark et s'installant dans le pays en 928, jusqu'à Arnoul II († 1220), fils de Baudouin II († 1205) et de Chrétienne d'Ardres († 1177). Dédiant son œuvre à Arnoul II, qui fut seigneur d'Ardres du chef de sa mère avant de succéder à son père comme dixième comte de Guines, Lambert a tenu à reconstituer également l'histoire des seigneurs d'Ardres, connus depuis le milieu du XI^e siècle, ce qui fait qu'au total environ deux cents personnes sont nommées dans son texte.

L'intérêt considérable de cette histoire ne doit cependant pas faire illusion quant à la diffusion de l'écriture dynastique : on chercherait en vain des textes similaires pour des princes autrement plus puissants telles les ducs de Lorraine, les ducs de Bretagne, les comtes de Champagne (donc la cour était pourtant protectrice des Lettres)... On peut certes penser, comme Georges Duby, que cela s'explique par les pertes de manuscrits et imaginer même que « ce genre littéraire florissait dans le Nord-Ouest de la France à la fin du XII^e siècle, tandis que s'épanouissait une culture laïque. Les très grands princes n'étaient pas seuls à en favoriser

l'efflorescence. Des seigneurs de moindre volée les imitaient⁸⁸ ». Mais c'est aller loin dans les hypothèses. Il nous semble plus raisonnable d'admettre comme un fait cette rareté des écrits dynastiques, qui n'a rien d'anormale pour cette époque. Dans l'Empire romain germanique, les récits dynastiques, comme les pures généalogies d'ailleurs, étaient encore chose fort rare au début du XIII^e siècle⁸⁹. En revanche, dans le monde scandinave, la rédaction des Sagas à cette même époque sauvegardait une riche tradition généalogique. La saga des jarls des Orcades par exemple permet de connaître en détail la généalogie et les hauts faits des gouverneurs de ces îles de la fin du IX^e siècle à l'orée du XIII^e siècle.

Par contraste, pour le Midi de la France, où l'écriture de l'histoire était déjà peu pratiquée, le vide est presque complet dans le domaine des récits dynastiques. Les comtes de Toulouse, en dépit de leur prestige, n'eurent pas droit à une histoire généalogique⁹⁰, ni les comtes de Périgord, d'Auvergne, ni la famille des Trencavel, qui cumulait les vicomtés. Ceux-ci, pourtant, firent compiler un gros cartulaire, mais ne cherchèrent pas à faire établir un écrit mémorial. Il en est de même pour les sires de Montpellier, commanditaires aussi d'un imposant cartulaire. La conservation des chartes et la constitution d'archives semble alors primer sur l'écrit généalogique : « Jusqu'à une époque très tardive, les pays du sud de la Francie occidentale ont préféré le Droit à l'Histoire⁹¹ ». Finalement, il faut s'intéresser aux comtes de Barcelone, devenus aussi par mariage comtes de Provence dans les années 1110, pour retrouver un véritable récit dynastique, les *Gesta comitum Barchinonensium*, rédigés dans les années 1162-1184 dans le monastère de Ripoll. L'histoire remontait jusqu'à Guifred I^{er} le Velu († 897) et fut plusieurs fois continuée au fil des siècles jusqu'à constituer le cœur de l'histoire des rois d'Aragon.

L'écriture dynastique à la fin du Moyen Age

À partir du XIII^e siècle, la montée en puissance de la monarchie capétienne s'affirma par de nombreux traités politiques et par une floraison historiographique qui louèrent les rois très chrétiens, la très chrétienne maison, « la sainte et sacrée lignée ». Empereurs en leur

⁸⁸ Georges Duby, *Le chevalier, la femme et le prêtre. Le mariage dans la France féodale*, Paris, 1981, repris dans *Féodalité*, Paris, 1996, p.1335-1336.

⁸⁹ La production la plus riche concerne la famille souabe des Welf. Après une *Genealogia Welforum* (vers 1125-1126), puis une courte histoire des Welf de Saxe (vers 1130-1134), le chapelain de Welf VI écrivit peu après 1170 une *Historia Welforum*, plus développée, qui s'intéressait à la branche d'Altdorf. Mais des récits dynastiques comparables sont rarissimes.

⁹⁰ Et l'on ne peut arguer à leur propos de la perte de manuscrits car dès le milieu du XIII^e siècle l'historien Guillaume de Puylaurens, chapelain de Raymond VII, devait faire œuvre de pionnier pour dresser leur généalogie.

⁹¹ Martin Aurell, *Les noces du comte. Mariage et pouvoir en Catalogne (785-1213)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p.24.

royaume, les rois de France étaient protégés par Dieu, ils représentaient le « meilleur sang qui soit au monde »⁹². Sans entrer dans le détail, signalons l'un des textes plus représentatifs de cette vigueur dynastique : les *Grandes Chroniques de France*, qui s'amplifiaient régulièrement après chaque règne⁹³. Remanié autour de 1380 et bien enluminé par les libraires parisiens, ce récit rencontra un large succès dans les milieux aristocratiques du Nord de la France. En revanche, il eut peu d'échos chez les moines, les clercs et les universitaires. Avant de prendre ce titre popularisé par l'imprimerie, ce texte pouvait circuler sous le titre de *Chronique des roys de France* ou *Genealogie des roys de France*. Cela est très révélateur du succès du genre généalogique, qui s'exprime à la même époque par une créativité graphique nous l'avons vu, mais aussi d'un phénomène concomitant : « le temps généalogique s'impose comme la dimension essentielle de l'histoire⁹⁴ ». L'histoire est pensée par le prisme de la généalogie, un fait marquant que l'on constatera encore à l'époque moderne.

Pour ce qui est des grandes familles princières, la mise en forme historiographique est en général tardive. Ainsi, malgré la force et l'ancienneté du particularisme breton et l'œuvre de Geoffroy de Monmouth († 1155) qui réinventait une longue lignée de rois de Bretagne prédécesseurs et successeurs du roi Arthur, il fallut attendre la fin du XV^e siècle pour disposer d'une histoire des souverains et princes de Bretagne. Jean de Saint-Paul, dans les années 1470-1475, écrivit une histoire abrégée des rois et ducs de Bretagne, largement inspirée de Geoffroy de Monmouth, suivie d'une *Histoire des ducs de la Maison de Montfort*, de 1341 à 1458, qui n'est conservée que par une copie fragmentaire du XVI^e siècle. A la même époque, Guillaume Gruel, biographe d'Arthur de Richemont, rédigea aussi vraisemblablement une histoire des ducs de Bretagne, qui est perdue. Il faut donc attendre la dernière œuvre de Pierre Le Baud († 1505), *Les Croniques des Roys, Ducs et Princes de Bretagne armoricaine* pour disposer d'une histoire dynastique complète, allant de Jules César à 1458. Ce manuscrit ne fut toutefois imprimé pour la première fois qu'en 1638. Pierre le Baud eut donc moins d'influence que les *Grandes Croniques de Bretagne* d'Alain Bouchart († vers 1530 ?) qui furent publiées à cinq reprises entre 1514 et 1541.

Parmi les princes d'un moindre rang, les comtes de Foix sont remarquables par leur mécénat historiographique. Du temps de Gaston Phébus († 1391), Honorat Bovet écrivit une histoire en provençal des comtes de Foix, malheureusement perdue, où chaque comte

⁹² Cf. par exemple Jacques Krynen, *L'empire du roi. Idées et croyances politiques en France, XIII^e – XV^e siècle*, Paris, Gallimard, 1993.

⁹³ Bernard Guenée, « Les Grandes chroniques de France », dans *Les lieux de mémoire*, dir. Pierre Nora, Paris, Gallimard, 1997, t. I, p. 739-758.

⁹⁴ Christiane Klapisch-Zuber, *L'ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, Fayard, 2000, p.137.

bénéficiait d'une notice précédée par un court poème. En 1445, le notaire-archiviste Michel de Bernis s'en inspira pour écrire son récit dynastique. Arnaud Esquerrier, dès 1456, dédiait au comte Gaston IV une nouvelle chronique des comtes de Foix, constituée d'une succession de seize biographies. A l'orée du XVI^e siècle, un certain frère Miégeville, serviteur du cardinal Pierre de Foix le Jeune, remania à nouveau cette matière et la continua.

Les écrits en français concernant la Maison de Savoie sont un peu plus tardifs, mais connurent plus de succès. A l'origine, se trouvent les *Chroniques de Savoie* rédigées entre 1417 et 1419 par Jean d'Orronville dit Cabaret, conservées par plus de trente manuscrits. Elles embrassaient toute l'histoire des comtes de Savoie, du X^e siècle à la fin du XIV^e siècle, sous une forme épique et vivante, donnant beaucoup de reliefs aux faits d'armes. Cet ouvrage fut la source essentielle de plusieurs générations d'historiens à l'époque moderne. Gioffredo Della Chiesa les utilisa également, parmi de nombreuses autres sources, pour écrire en italien, vers 1500,⁹⁵ sa riche histoire des marquis de Saluces : *L'arbore e genealogia de la illustre casa di Saluzzo*.

Cela dit, les témoignages historiographiques concernant les lignées princières restent rares. Les comtes d'Eu n'eurent droit qu'à une succincte généalogie, écrite vers 1390 dans le monastère de Foucarmont. Les généalogies connues pour les ducs de Bourbon au XV^e siècle furent avant tout des recueils de portraits. Si l'on écarte les dynasties des pays de la Maison de Bourgogne que nous évoquerons dans le chapitre suivant, quelques exemples seulement peuvent être ajoutés pour le Moyen Age tardif.

La lignée des comtes puis ducs d'Alençon, une branche cadette des Capétiens, bénéficia de deux écrits généalogiques. Le premier, datant de 1436, est dû au fidèle Perceval de Cagny, en introduction à une chronique des faits militaires de son temps, tandis que vers 1476, un serviteur de Jean II duc d'Alençon rédigea un texte plus important, où chaque prince avait droit à une notice biographique. Cette pénurie d'écrits dynastiques à la fin du Moyen Age se retrouve pour l'ensemble de l'aristocratie, ce qui confirme d'ailleurs les limites du genre pour les époques plus anciennes.

Trois lignées de barons seulement disposent d'une histoire familiale. Ces textes remarquables sont des œuvres longues, bien articulées en chapitres, puisant à des sources variées. Jean de la Gogue fut l'auteur, peu après 1422, d'une *Histoire des princes de Déols et des seigneurs de Châteauroux*. Il remontait jusqu'aux premiers temps chrétiens en Berry, à l'époque du légendaire sénateur Leocadius. La lignée des princes de Déols s'était perpétuée

⁹⁵ Cette datation semble aujourd'hui admise par rapport à celle, traditionnelle, qui date l'œuvre des années 1430-1440.

jusqu'à Denise, épouse en 1189 d'André de Chauvigny (†1203) dont la descendance était détaillée jusqu'à Guy de Chauvigny. A propos des Challant, vicomtes puis seigneurs du Val d'Aoste, Pierre Du Bois écrivit d'abord d'un poème généalogique puis un récit en prose, plus développé, achevé en janvier 1460, qui relatait les hauts faits de ses protecteurs depuis le milieu du XIII^e siècle, en privilégiant la branche des seigneurs d'Aymaville. Il prenait la plume juste après le décès de Jacques de Challant et écrivait en pensant à son fils mineur, Louis de Challant. En 1486, Pierre le Baud terminait une vaste histoire des seigneurs de Vitré, qui remontait à 876. Comme pour les princes de Déols, deux familles s'étaient succédées : la première, branche cadette des comtes de Rennes, s'étant éteinte en ligne masculine, c'était la maison de Laval qui lui avait succédé, en 1239, par le mariage de Guy VII de Laval avec Philippa de Vitré. L'ouvrage était dédié à Jeanne de Laval (†1498), fille de Guy XIV de Laval et veuve du roi René d'Anjou.

Si l'on cherche à faire le bilan des écrits dynastiques pour le Moyen Age français, il apparaît qu'ils constituent un genre littéraire peu répandu et élitiste. Même après des siècles de pouvoir, la plupart des familles seigneuriales ne disposaient d'aucune histoire dynastique. De plus, ces écrits n'étaient pas toujours mis à jour. C'est ce que l'on constate pour l'*Histoire des sires d'Amboise et des comtes d'Anjou* rédigée en latin vers 1155. Au milieu du XIV^e siècle, Jeanne d'Amboise, fille de Pierre, seigneur d'Amboise († avant 1322) commanda à un dominicain, Hervé de la Queue, sa traduction intégrale en français. La seigneurie d'Amboise était alors détenue par son frère Ingelger (†1373), d'on le prénom archaïque seul révèle chez cette famille un souci de valoriser ses origines : Ingelger était le fondateur de la première lignée (éteinte depuis longtemps) des comtes d'Anjou. La traduction fut plutôt fidèle, mais l'histoire ne fut, à notre connaissance, ni complétée ni poursuivie. Les seigneurs d'Amboise du XIV^e devaient ainsi mieux connaître les exploits de leurs ancêtres du XI^e siècle que ceux du XIII^e siècle.

Diffusion et dissolution des histoires dynastiques (XVI^e-XVIII^e siècles)

À l'époque moderne, l'écriture dynastique continua son essor mais changea de sens du fait même de sa diffusion. En effet, l'écriture d'une histoire dynastique comme ouvrage de caractère historique consacré à une famille particulière n'était plus seulement liée à une volonté d'affirmation politique dans le groupe restreint de la haute noblesse, mais devint une pratique courante, une manifestation parmi d'autres de la puissance sociale. Dès lors, il convient plutôt de distinguer l'histoire des maisons souveraines, qui tend à s'assimiler aux

histoires nationales en plein développement, de l'histoire des familles qui relève d'une pratique sociale de plus en plus commune. Seule une partie de ces généalogies familiales se rattachait encore par ses caractères discursifs spécifiques, à l'histoire dynastique. La permanence du genre dut beaucoup à la curiosité nouvelle pour les anciennes maisons féodales qui donna lieu à des recherches érudites menées par les premiers historiens « médiévistes ». Ces derniers s'intéressèrent plus particulièrement aux anciennes maisons souveraines ou à celles qui se rattachaient à des lignées royales. Commandes ou hommages « spontanés », ces histoires généalogiques étaient un des aliments du mécénat littéraire. Mais leur rédaction n'était pas toujours liée à la satisfaction de la maison éponyme : la description, très détaillée, des alliances et des maisons issues des collatéraux étaient autant d'appels à la vanité de familles moins prestigieuses auxquelles étaient fournis les outils qui leur permettaient de s'en réclamer. D'autant plus lorsque les dites lignées étaient éteintes.

Par ailleurs, dans la course à la distinction généalogique qui s'emballa à la fin de l'Ancien Régime, les familles chevaleresques disposaient d'un atout qu'elles entendaient bien valoriser. L'ancienneté, les alliances et l'illustration, principaux critères du prestige nobiliaire, furent célébrées à travers des textes parfois tardifs. L'abbé Gabriel Brizard dédia, en 1779, à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris (1746-1781) une très érudite histoire généalogique de sa famille, remontant sur titres à 1250. Il est capable de consacrer des dizaines de pages aux biographies d'Amblard de Beaumont (conseiller d'Humbert II qui négocia le transport du Dauphiné à la France en 1349), d'Humbert de Beaumont (chevalier qui s'illustra dans plusieurs guerres privées à la fin du XIV^e siècle et au début du XV^e siècle) et de François de Beaumont (†1587), le Baron des Adrets, célèbre pour ces violences au temps des guerres de religions. La famille limousine de Chabannes fit paraître, en 1759, un ouvrage qui se concentrait sur ses origines médiévales et les deux héros qui étaient morts en servant le roi de France⁹⁶. La première partie détaillait la filiation de 1170 jusqu'à 1415, date de la mort de Robert de Chabannes à la bataille d'Azincourt. La seconde partie relatait la vie du maréchal Jacques II de Chabannes, le célèbre seigneur de La Palice, tué à la bataille de Pavie en 1525. Cette mise en exergue du service du roi est tout à fait caractéristique de ces familles chevaleresque certes toujours puissantes, mais qui avaient abandonné depuis longtemps toute velléité d'autonomie à l'égard du pouvoir royal.

⁹⁶ *Mémoires sur la Maison de Chabannes*, Paris, 1759, in-8, 142 pages

A l'intérieur du royaume, l'essentiel des histoires dynastiques concernait donc des lignées anciennes. Mais, il ne faut pas pour autant penser que chacune des vieilles familles féodales du royaume fut pourvue d'un récit généalogique à sa gloire. Les généalogies pouvaient rester à l'état de bref compte-rendu, manuscrit, conservé dans le cercle domestique. A vrai dire, pour les familles de noblesse immémoriale, il n'y avait pas un intérêt immédiat à patronner l'écriture de textes généalogiques. Dans la forme, l'histoire dynastique était plus exigeante que les « pures » généalogies car elle visait plus haut que l'établissement de la filiation en développant un discours de glorification et en cherchant à faire vivre les ancêtres. Il fallait qu'il y ait matière pour l'éloge : l'ancienneté de la lignée, le prestige des alliances, l'illustration des ancêtres. Il fallait aussi un auteur capable de faire les recherches généalogiques et de les articuler aux éléments biographiques. Sans parler du coût pour imprimer une livre dont le public pouvait être restreint. Toutes ces raisons ont limité le nombre des histoires dynastiques. Cette relative rareté explique *a contrario* le succès des nobiliaires, entreprises de glorification collective mais aussi espaces d'expression ouverts à l'éloge individuel. Il convient d'en ajouter une dernière : le poids écrasant de la dynastie royale dans le contexte absolutiste des derniers siècles de l'Ancien Régime. Face aux Valois et plus encore aux Bourbons, il devint difficile d'affirmer une identité dynastique forte.

... à l'histoire de France

Le processus d'identification de l'histoire de la France à l'histoire de la monarchie, et même de la lignée royale, fonde un lien privilégié entre l'histoire et la généalogie. Du point de vue des monarques et des lettrés qui se placèrent à leur service, ce lien fut très consciemment entretenu que ce soit pour faire face aux défis extérieurs (prétentions des autres souverains européens) ou intérieurs (contestations de la dynastie régnante ou du pouvoir royal). La constitution d'un savoir historique autour des différentes dynasties qui se succédèrent sur le trône fut suscitée par la monarchie elle-même qui tenta également, par divers moyens, d'en conserver le contrôle. Nous l'avons déjà évoqué l'importance des *Grandes chroniques de France* comme élément de consolidation du pouvoir monarchique mais aussi comme ferment du sentiment national. Plus tôt et plus fortement que dans la plupart des États européens, l'histoire dynastique a pris en France une dimension métaphorique qui tendait à assimiler le peuple à son roi⁹⁷. Dès lors, apparut un genre historique à part entière : l'Histoire de France.

⁹⁷ André Burguière, « L'historiographie des origines de la France. Genèse d'un imaginaire national », *Annales HSS*, janvier-février 2003, n° 1, p. 41-62.

La production historique française s'affranchit progressivement de la tradition des chroniques universelles composées depuis le Moyen Age. Le dernier représentant de cette approche fut Bossuet, ce qui empêche d'en faire un genre tout à fait négligeable, mais montre bien son déclin précoce en France. L'histoire universelle avait pour ambition de faire le récit de l'histoire de l'humanité depuis la création du monde jusqu'à l'époque de la rédaction (et parfois au-delà, avec des textes prophétiques) dans une perspective éminemment providentialiste voire messianique : les chroniqueurs s'attachaient à déceler les desseins de Dieu à travers la succession des temps, un temps chrétien dont le sens était le cheminement des hommes vers leur salut. La Bible servait de fondement à un considérable travail de chronologie qui visait à établir le déroulement du temps historique en concordance avec les textes sacrés. Mais c'était aussi un genre profondément politique qui était mis au service des ambitions des grands princes, d'abord dans le cadre de l'opposition entre le Sacerdoce et l'Empire, puis dans le cadre de l'affirmation des états monarchiques. Or, le thème des origines, indissolublement lié à une telle conception de l'histoire, conduit à la construction d'une structure généalogique du récit historique dans la mesure où tous les hommes sont les descendants d'Adam et, après le Déluge, de Noé lui-même lié au Christ d'après l'arbre de Jessé. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir la plupart des princes chrétiens revendiquer une ascendance noésienne, même s'il leur faut pour cela faire un détour par Troie et la culture greco-latine. Avec les *Grandes Chroniques de France*, l'histoire se fit nationale en se polarisant sur la dynastie royale, sans pour autant abandonner ce lien fondateur. Le temps historique, en dépit des nouvelles théories développées par certains savants, continua de suivre la scansion des différentes dynasties ou « races », de se découper selon les règnes. Les histoires de France de l'époque moderne se confondent ainsi, dans leur immense majorité, avec l'histoire de la dynastie royale et ce, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

L'école historique française (XVII^e siècle)

Avec l'école historico-juridique dite du *Mos gallicus*, une partie des historiens français, les plus prestigieux du dernier tiers du XVI^e siècle, s'affranchit plus nettement encore du modèle ecclésiastique et procéda à une véritable sécularisation de l'histoire. Pour la plupart issus du monde de la robe, fidèles monarchistes et gallicans (voire protestants pour

certaines), ces tenants de « l'histoire parfaite »⁹⁸ donnèrent à l'histoire de France une légitimité renforcée en affirmant qu'elle était un objet d'étude digne d'intérêt en soi. Plus encore, ils menèrent une critique sévère de l'histoire ecclésiastique. La Popelinière (†1608) affirmait, ainsi, que l'échec de l'historiographie française s'expliquait par le monopole ecclésiastique qui n'avait été capable de produire qu'une littérature de qualité médiocre voire mensongère. Moins direct, Jean Bodin (†1596) affirmait dans sa *Méthode pour la connaissance de l'histoire* (1566) l'indépendance de l'histoire humaine à l'égard de l'histoire sacrée. Leur projet rejoignait, de ce point de vue, les préoccupations monarchiques dans la mesure où ils considéraient que l'histoire du royaume était avant tout une histoire de l'État libéré de la tutelle de l'Église.

Mais leur réflexion les conduisit aussi à remettre en question la structure généalogique de l'histoire de France, ce qui, en revanche, allait à l'encontre du travail monarchique de légitimation par l'histoire. Outre la critique radicale des origines troyennes, renvoyées dans le domaine de la fable, ces historiens revendiquaient une véritable histoire nationale fondée sur la rigueur critique. Ils fondaient ainsi une nouvelle notion de l'universel qui se distinguait de l'exhaustivité chronologique pour s'attacher à la compréhension rationnelle et totale d'une société donnée : en l'occurrence, celle de la France. Or, la critique des mythes d'origine et la notion d'histoire universelle nouvellement définie posaient un certain nombre de problèmes dans le sens où cette « nouvelle histoire » divergeait sur certains points essentiels des impératifs de légitimation de la monarchie : la geste royale ne constituait plus le cœur du récit. Sans doute faut-il préciser que « le récit traditionnel des batailles, généalogies et miracles n'aurait eu pour eux aucun intérêt »⁹⁹ parce qu'ils n'étaient ni des prêtres, ni des guerriers et qu'ils « auraient cherché en vain la mention d'un de leurs ancêtres dans les *Grandes Chroniques* »¹⁰⁰. Mais la raison la plus profonde de cette nouvelle approche est à trouver dans la crise traumatique que traversait la France de cette époque, déchirée par les guerres de religion et ne trouvant plus dans ses monarques affaiblis le reflet rassurant de sa propre existence, immémoriale et prestigieuse. Véritable rupture historiographique, ces théories conduisaient implicitement à la disjonction entre le roi et la France pour établir une nouvelle identité entre la France et les Français. La légitimité monarchique était doublement minée par

⁹⁸ Voir à ce propos, Georges Huppert, *L'Idée d'histoire parfaite*, Paris, Flammarion, 1973. Voir aussi, Roger Chartier, « Comment on écrivait l'histoire au temps des guerres de religion », *Annales ESC*, 1974 (Note critique).

⁹⁹ Corrado Vivanti, « Les Recherches de la France d'Etienne Pasquier. L'invention des Gaulois », dans *Les lieux de mémoire*, dir. Pierre Nora, Paris, Gallimard, 1997, t. I, p. p. 765.

¹⁰⁰ Georges Huppert, *op. cit.*, p. 40-41.

le refus du mythe (même si cette histoire-là aussi construit des mythes) et par le déplacement de l'objet « France ».

C'est ce qui apparaît très clairement dans l'œuvre d'Etienne Pasquier, considéré comme l'un des précurseurs de l'« histoire parfaite ». Dans ses *Recherches de la France* (1560), il est l'un des premiers à affirmer l'identité nationale de France à travers l'histoire du peuple français (les Gaulois) et non à travers ses rois. Son histoire de France ne se pose pas la question des origines en termes dynastiques mais en termes identitaires. Aussi, la structure de son récit rompt-elle avec la traditionnelle succession des races : aucun chapitre n'est consacré spécifiquement à un roi ou à un règne ou même à une dynastie. L'histoire de France est abordée à partir de problèmes d'interprétation historique qui touchent à tous les domaines de la société. Le droit, bien sûr, comme héritage stratifié en relation avec les évolutions sociales, mais aussi la langue, les mœurs...

Les effets de cette approche « universelle » de la société française ne se firent pas sentir immédiatement, mais à partir de cette époque l'approche généalogique commença d'être remise en question, même s'il s'avérait bien difficile de s'en départir. Il n'est qu'à évoquer un Voltaire, réfutant les vieilles histoires et en appelant à une « histoire des hommes au lieu de savoir une faible partie de l'histoire des rois et des cours »¹⁰¹ : son *Siècle de Louis XIV* fut une mise en œuvre inégale de ce projet dont le titre même est tout à fait éloquent.

Cette histoire « nationaliste », dont la monarchie se méfiait, demeura très minoritaire par rapport à la production globale. Sur plus de 270 livres d'histoire parus en première édition entre 1550 et 1610 - moment de la plus grande fortune du genre historique qui occupe pour un temps le premier rang devant la théologie - 70 traitent d'histoire générale, 50 d'histoire locale et 50 sont consacrés à la biographie, aux généalogies et aux récits épiques. Les 50 restant relèvent de la « nouvelle » histoire. Moins d'un quart donc, mais les nombreuses rééditions témoignent du succès d'estime¹⁰².

Les histoires de France aux XVII^e et XVIII^e siècles

Ce qui nous conduit à faire état, maintenant, avec quelques précisions, de cette production dominante. Les deux derniers siècles de L'Ancien Régime sont marqués par le goût pour l'histoire, dans le prolongement du succès du XVI^e siècle : la production historique représente environ un sixième de la librairie française, un « fait de culture puissant comme une lame de fond » comme le note Pierre Chaunu. Quatre domaines retiennent plus

¹⁰¹ Voltaire, *Nouvelles considérations sur l'histoire*, 1744.

¹⁰² Corrado Vivanti, « Paulus Aemilius Gallis condidit historias ? », *Annales ESC*, 1964.

particulièrement l'attention du public. D'abord l'histoire immédiate, faite de journaux et de mémoires, ensuite l'histoire de France, enfin l'histoire de Rome (en déclin progressif) et l'histoire « exotique » qui rassemble les peuples d'extrême Orient et d'Amérique et les origines des États européens (en croissance constante jusqu'au XVIII^e siècle)¹⁰³. L'identification du destin des rois à celui de la nation, ébranlé pendant les guerres de religion, trouve une nouvelle vigueur dans les Histoires de France du Grand Siècle. C'est une évidence pour Duchesne¹⁰⁴, Mezeray¹⁰⁵, Dupleix¹⁰⁶, Sorel¹⁰⁷ qui comptèrent parmi les historiens les plus importants de cette période. Pour eux, la naissance de la monarchie se confondait avec la naissance de la nation¹⁰⁸. De fait, leurs histoires suivaient systématiquement la succession des « races ». La seule différence résidait dans le choix du roi fondateur, qui commande le début du récit. Pharamond restait très populaire. C'est avec son règne que commençait l'histoire de France de Duchesne, tout comme celle de Dupleix et celle de Mézeray, en dépit du scepticisme de celui-ci à l'égard de son existence historique. Une autre figure émergea néanmoins, qui devint prépondérante à mesure que le développement de l'érudition rendait de plus en plus intenable le mythe de Pharamond, qu'il soit d'origine troyenne ou franque : Clovis. Pour Charles Sorel, il était le véritable fondateur de la monarchie française et seul digne de l'être en raison de son baptême qui en faisait le premier roi chrétien, mais aussi en raison de son rôle de fondateur de la langue française, ciment de l'identité nationale (considération héritée de l'histoire parfaite qui insistait particulièrement sur l'importance de la langue). Il faut ajouter à ces deux grands héros fondateurs un troisième, particulièrement valorisé depuis la Renaissance : Saint Louis. Sa sainteté en faisait un roi hors du commun qui permit, notamment, comme nous le verrons plus en détail, de renforcer la légitimité des capétiens directs et indirects. Le choix du premier roi de France était, en fait, révélatrice des conceptions que l'on se faisait de la nature de la monarchie, mais la question n'appelait pas de réponse univoque et beaucoup choisirent une réponse combinatoire, tel le jésuite René de Ceriziers (†1662) qui affirmait dans son *Tacite français* que « l'Empire François doit sa

¹⁰³ Charles-Olivier Carbonel, *L'Historiographie*, Paris, PUF, 1981, p. 80.

¹⁰⁴ Duchesne (André),

¹⁰⁵ François-Eudes de Mézeray, *Histoire de France*, Paris, 1643-1646-1651, 3 vol. Mezeray, secrétaire perpétuel de l'Académie française et historiographe de France, constitue un des meilleurs exemples de ces historiens dont les ouvrages servent de référence dans la construction de la culture historique des élites. Il publie, en 1651, son *Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à maintenant*, puis, dans une perspective plus « didactique », un *Abrégé chronologique ou Extrait de l'Histoire de France* (1668).

¹⁰⁶ Scipion Dupleix, *Histoire générale de France*, Paris, 1621-1626-1628, 3 vol.

¹⁰⁷ Charles Sorel, *Histoire de la monarchie française*, Paris, 1632.

¹⁰⁸ Myriam Yardeni, « Genèse de l'État et la naissance de la nation dans les « Histoires de France » du XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, n°176, juillet-septembre 1992.

fondation à Pharamond, son affermissement à Mérovée et sa grandeur à Clovis »¹⁰⁹. Ce qui compte, finalement, c'est avant tout le sentiment de la continuité. Et ce qui l'assure, indépendamment d'une réalité historique faite de ruptures dynastiques, c'est la valeur performative de la forme, la liste, la succession, renforcée par le procédé de numérotation des rois¹¹⁰. Une mise en forme particulièrement visible dans les abrégés destinés à un très large public, voire à l'éducation enfantine comme dans *l'Abrégé méthodique de l'histoire de France par la chronologie, la généalogie, les faits mémorables et le caractère moral et politique de tous nos rois* (1664) de Claude Oronce Finé de Brianville, aumônier de Louis XIV et précepteur de son fils, le dauphin Louis, né en 1661. Toutes sortes d'ouvrages dédiés à de hauts personnages et laissant supposer dans leurs dédicaces une visée d'enseignement de l'histoire, sont ainsi publiés au cours des deux derniers siècles de l'Ancien Régime, dont les plus connus sont *l'Histoire des rois de France depuis Faramond jusques au règne de Louis XIV* (Claude Labbé, 1667) et la *Méthode facile pour apprendre l'histoire de France* (ouvrage anonyme signé D*** et dédié à Louis de Condé, 1684). Environ 70 Histoires générales de France parurent entre 1715 et 1789, à un rythme qui alla s'accélérant au cours du siècle. Écrites d'abord et surtout par des ecclésiastiques, dont plusieurs Jésuites, elles le furent ensuite surtout par des avocats et des maîtres de pension. La grande majorité d'entre elles s'adressaient explicitement « à la jeunesse » et manifestaient un vif souci éducatif, mais on aurait tort d'exclure qu'elles aient été lues aussi par des adultes. Parmi celles qui ont été les plus largement diffusées et ont connu le plus grand succès on peut retenir *l'Abrégé chronologique de l'Histoire de France* du président Hénault (1744), *l'Histoire de France* de Velly, Villaret et Garnier (1755), les *Observations sur l'Histoire de France* de Mably (1765) et surtout les *Instruction sur l'Histoire de France* de Claude Le Ragois (1687), sans cesse rééditées.

Le récit en est presque toujours structuré par règne et s'articule nettement en neuf périodes¹¹¹ :

1. « La première race » : les Mérovingiens
2. « La seconde race » : les Carolingiens
3. « L'anarchie féodale »
4. « L'établissement de l'autorité royale », de Philippe-Auguste à Philippe le Bel en passant par Saint Louis.
5. Le premier cycle des « Malheurs et restaurations » : de Philippe VI à Charles V

¹⁰⁹ René de Ceriziers, *Le Tacite français...*, Paris, 1648, 2 vol., t.1, p. 22.

¹¹⁰ Chantal Grell, « L'histoire de France et le mythe de la monarchie à la fin du XVII^e siècle », dans *Histoires de France, historiens de France*, dir. Yves-Marie Bercé et Philippe Contamine, Paris, H. Champion, 1994, p. 168.

¹¹¹ Bernard Gasperrin, « La représentation de l'Histoire de France dans l'historiographie des Lumières », *L'Information historique*, 41, 1979-4, p. 224-225.

6. Le second cycle des « Malheurs et restaurations » : de Charles VI à Louis XI
7. « Chimères et fautes » de Charles VIII à Henri II.
8. « Les troubles », de François II à Henri IV
9. « Vers l'accomplissement », Louis XIII et Louis XIV.

Parmi cette galerie de portraits (au sens propre comme au sens figuré), certains rois - une minorité - sont érigés en fondateurs et en modèles : Charlemagne, Saint Louis, Charles V le Sage, Louis XI, Louis XII, Henri IV. Pharamond a disparu, Clovis est peu valorisé. Ces histoires portent un jugement parfois sévère sur les souverains français, notamment sur ceux qui n'ont pas su maintenir l'unité du royaume et la puissance de la monarchie, mais la fidélité domine et chacun consacre de longs développements à la justification des « usurpations » de Pépin le Bref et d'Hugues Capet.

Les liens entre l'histoire et la généalogie sont indiscutables : la généalogie est, par essence, un discours historique. C'est ce que proclame hautement Louis Le Laboureur, frère de l'historien héraldiste Jean Le Laboureur, dans la préface des *Tombeaux des personnes illustres avec leurs éloges, généalogies, armes et devises* lorsqu'il écrit que « la science des généalogies n'est pas moins nécessaire à l'Histoire que la Mathématique l'est à la Philosophie »¹¹². Pourtant, la rencontre entre l'histoire et la généalogie ne va pas toujours de soi. Elle dépend de la manière dont se conçoit l'écriture historique tout autant que des objets que se propose l'historien. La généalogie trouve mal sa place au sein de l'histoire éloquente ou des autres genres à succès que sont l'histoire tragique, l'histoire anecdotique ou l'histoire romanesque. Du moins pas sous la forme de déroulement systématique et argumenté des filiations. Car les liens entre histoire et généalogie ne sont pas seulement du côté de l'érudition, de la rigueur, de la quête de la vérité à travers les pièces authentiques. Ils sont aussi et même surtout, du côté de la littérature, berceau de tous les genres historiques.

¹¹²Jean Le Laboureur, *Tombeaux des personnes illustres avec leurs éloges, généalogies, armes et devises*, Paris, J. Le Bouc, 1642, Préface de Louis Le Laboureur, frère de l'auteur. Cité par Yves Coirault, « Vérité et valeurs chez Jean Le Laboureur », *XVII^e siècle*, n°30, 1997.

Chapitre III

Les usages des généalogies

Au temps de la France monarchique, les généalogies étaient des textes aux usages plus variés qu'aujourd'hui, qui avaient une portée plus vaste. La généalogie n'était pas uniquement le pôle constitutif de la mémoire familiale. Son rôle ne se limitait pas non plus à manifester la place de chacun au sein d'une hiérarchie de la parenté. Elle contribuait également à situer socialement une maison et ses membres, par le jeu de l'ancienneté, du prestige et éventuellement, de l'appartenance nobiliaire. Au niveau le plus élevé de la hiérarchie sociale, les enjeux politiques n'étaient pas absents et la concurrence pour le pouvoir, autour du trône de France, se manifestait aussi par la concurrence des prétentions généalogiques comme élément de propagande et/ou de légitimation. « En un temps où le sang fonde la légitimité, le pouvoir d'un prince est d'autant plus assuré que sa généalogie est plus convaincante¹¹³ ».

Les divers usages sociaux qui pouvaient être faits des textes généalogiques apparaissent dans leur mise en perspective à l'intérieur d'ensembles discursifs plus vastes auxquels ils s'intègrent en tant qu'éléments de justification ou d'illustration. Sans aborder la question du discours sur le discours, de la généalogie comme sujet de conversation et objet de vanité, nous verrons que les textes généalogiques, rarement autonomes, s'insèrent parfois dans des factums juridiques, dont ils constituent un argument parmi d'autres, dans des livres de raison, ou encore dans des mémoires ou placets. Chacune de ces formes implique une instrumentalisation différenciée dont il s'agit d'évaluer l'influence sur la composition du discours généalogique, la forme et le contenu dépendant largement de l'utilisation ponctuelle qui a été assignée à la généalogie. La question des conditions d'élaboration de ces discours est d'autant plus importante que les généalogies d'Ancien Régime, pour la grande majorité manuscrites, sont des textes en perpétuelle évolution qui présentent souvent plusieurs strates de composition et dont les usages peuvent varier au fil du temps. Il convient enfin de remarquer que les prétentions généalogiques connaissent des évolutions aussi bien d'un point de vue très général, en relation avec les évolutions culturelles et les « modes » historiques, que d'un point de vue particulier, au sein de chaque famille. Le contenu autant que la forme sont donc loin d'être figés et chaque texte porte les marques de sa propre histoire.

¹¹³ Bernard Guenée, « Les généalogies entre l'histoire et la politique : la fierté d'être capétien, en France, au Moyen Age », *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, 33, 1978, p.450.

La généalogie comme arme politique : légitimer une lignée, revendiquer un pouvoir

Nous avons vu précédemment comment du temps de Charlemagne une généalogie de ses ancêtres avait subtilement légitimé la nouvelle lignée royale. Alors qu'il y avait effectivement une césure dynastique avec l'arrivée au pouvoir du maire du palais Pépin le Bref en 751 et l'éviction de Childéric III, on avait fait de saint Arnoul († vers 641), ancêtre authentique de Charlemagne, le petit-fils d'une princesse mérovingienne, Blithilde, inventée pour l'occasion, et d'un sénateur romain, tout aussi imaginaire, Ansbertus. La lignée carolingienne cumulait les sources de légitimation : la sainteté d'Arnoul, le sang mérovingien apporté par Blithilde, un ascendance romaine. Mais dans les faits, ces justifications venaient a posteriori car en 751, c'était la nouvelle cérémonie du sacre, inconnue jusqu'alors chez les Francs, qui avait fait de Pépin le Bref, un roi dans la tradition des rois de la Bible Saül et David, oint du seigneur par l'huile sainte et ainsi doté d'une aura que n'avait pas les simples laïcs. En 754, le pape Etienne II était venu en personne à Saint-Denis pour sacrer de nouveau Pépin et ses deux fils, Carloman et Charlemagne : la nouvelle dynastie était donc à proprement parler sacrée par la plus haute autorité spirituelle.

Aux lendemains de la mort du carolingien Louis V, Hugues Capet accéda au trône après avoir été élu par les Grands à Senlis le 1^{er} juin 987 et sacré à Noyon (ou à Reims) le 3 juillet par l'archevêque de Reims Adalbéron. Il comptait deux rois parmi ses ancêtres qui avaient profité de l'essoufflement de la dynastie carolingienne¹¹⁴ mais du point vue dynastique, son arrivée au pouvoir avait tout d'une usurpation. En 987 en effet, il existait bien encore un carolingien survivant en la personne de l'oncle de Louis V : le duc de Basse-Lotharingie¹¹⁵ Charles († 991), qui avait deux fils dont Otton († 1012) qui lui succéda. Plusieurs aristocrates pouvaient aussi s'enorgueillir d'avoir du sang carolingien coulant dans leurs veines, transmis par les femmes. Dès lors, les plus anciennes généalogies furent des éléments de légitimation et d'émancipation des pouvoirs princiers en opposition avec la nouvelle dynastie royale. Elles doivent être rangées « parmi les matériaux qui consolidèrent l'établissement des principautés territoriales nées de la dissolution des pouvoirs régaliens¹¹⁶ ».

¹¹⁴ Soit le grand-père d'Hugues Capet, Robert I^{er}, roi en 922-923 et le frère de ce dernier Eudes, roi de 888 à 898. Tous deux étaient les fils de Robert le Fort (†866), ce qui fait que l'on parle des Robertiens plutôt que des Capétiens pour la dynastie aux IX^e et X^e siècles.

¹¹⁵ Depuis 959, le duché de Lotharingie, jadis royaume du roi carolingien Lothaire II (†869), était divisé en deux parties : la Basse-Lotharingie dont le plus célèbre duc fut Godefroy de Bouillon et dont héritèrent les ducs de Brabant (dits ducs de Lothier de ce fait), et la Haute-Lotharingie qui donna le duché de Lorraine.

¹¹⁶ Georges Duby, « Remarques sur la littérature généalogique en France aux XI^e et XII^e siècles » [1967] repris dans *Qu'est-ce que la société féodale ?*, Paris, 2002, p.1180.

L'émancipation première des princes (X^e – XII^e siècles)

Dès le milieu du X^e siècle, les comtes de Flandres avaient valorisé leur ascendance carolingienne. Ils ne cessèrent de le faire pendant des siècles et furent imités par d'autres lignées du nord du royaume. Un texte écrit vers 1080-1087 est limpide à ce sujet¹¹⁷. En premier lieu, une liste généalogique établissait comment le comte de Namur Albert III (†1102) et le comte de Boulogne Eustache II (†1087) descendaient de Charlemagne et même de Pharamond, fils de Priam. Puis un compte-rendu relatait l'éviction des Carolingiens par Hugues Capet et ses premiers descendants. D'un côté, le pouvoir des princes reposait sur un lointain passé grâce à leur sang carolingien, de l'autre, les rois capétiens formaient une autre dynastie, récente. Un ton plus polémique se retrouve dans les paroles du comte d'Anjou Foulque le Réchin qui affirmait clairement en 1096 qu'un de ses lointains ancêtres avait reçu sa terre « du roi de France qui n'était pas de la race de l'impie Philippe [I^{er}]¹¹⁸, mais de la lignée de Charles le Chauve, qui était fils de Louis, lui-même fils de Charlemagne ». La même hostilité se retrouve dans une généalogie des rois de France, écrite entre 1060 et 1076, et attribué au monastère de Saint-Aubin d'Angers. Il s'agit de la première généalogie connue des Robertiens/Capétiens, mais son but était de les décrier plutôt que de les exalter, puisque les rois y étaient décrits explicitement comme tyranniques et perfides...

Dans le Midi également, les premiers rois capétiens devaient faire face à des princes qui cherchaient à s'émanciper. Dans les *Gesta* des comtes de Barcelone, Guifred le Velu, le fondateur de la lignée attesté aux temps carolingiens, est présenté comme ayant épousé une fille du comte de Flandres. Cette alliance était totalement fictive et l'ascendance carolingienne de l'épouse n'est pas signalée dans le texte, mais elle devait être admise par les contemporains. En conséquence, les comtes de Barcelone tiraient une double légitimité des Carolingiens, par l'office exercé et par le sang, ce qui relativisait l'autorité que pouvaient exercer sur eux des Capétiens. Une même volonté de se démarquer de la lignée des rois de France se retrouve dans la généalogie des comtes de Gascogne. Le discours légitimant tient en deux phrases qui indiquent que toutes les familles comtales descendaient d'une souche unique, un légendaire Sanche Mitarra, fils cadet du roi de Castille. Celui-ci serait venu à la demande des nobles gascons, car les Français leur refusaient la dignité comtale, en représailles à la « perfidie des Gascons habitués à tuer les comtes venus de France ». Une telle ascendance royale permettait de défendre son indépendance. En outre, la généalogie devait

¹¹⁷ Léopold Génicot, « Princes territoriaux et sang carolingien. La *Genealogia comitum Buloniensium* », dans, *Id., Etudes sur les principautés lotharingiennes*, Louvain, 1975, p.217-306.

¹¹⁸ Cette hostilité de Foulque le Réchin envers le roi Philippe s'explique aussi par le fait que celui-ci venait de lui ravir sa quatrième épouse, Bertrade de Montfort...

répondre au contexte de la dévolution du comté de Fezensac, qui n'avait plus d'héritiers légitimes et qui fut repris par les lointains cousins, dont la généalogie montrait justement la commune origine avec la lignée défunte¹¹⁹.

Certains écrits généalogiques ou dynastiques découlaient, en effet, d'une situation de crise successorale. L'*Histoire des sires d'Amboise* a été rédigée alors que le seigneur était mort prisonnier et laissait des jeunes fils dont il fallait protéger l'héritage, attaqué par ses ennemis. Nous nous rappelons que le destinataire était le comte d'Anjou et roi d'Angleterre, Henry II Plantagenêt qui, seul, pouvait défendre son vassal et lui faire restituer ses biens. Dans son conflit pour le trône d'Angleterre contre le roi Etienne, ce même Henry avait bénéficié de certains atouts généalogiques. Le moine Aelred, abbé de Rievaulx (dans le Yorkshire) lui avait adressé une généalogie des rois d'Angleterre qui mettait en évidence son ascendance anglo-saxonne. En effet, Mathilde la grand-mère maternelle d'Henry était fille de Marguerite, descendante du roi Edmond II (†1016)...

La même virtuosité généalogique se retrouve dans une lettre de Guy de Bazoches¹²⁰, adressée vers 1171 au comte de Champagne Henry le Libéral (†1181) (qui était sur le point de marier son fils et sa fille) : celui-ci comptait parmi ses ancêtres Clovis et Charlemagne, mais aussi Henri l'Oiseleur, duc de Saxe, Robert le Pieux et Guillaume le Conquérant... On le remarque, les Carolingiens n'étaient pas la seule ascendance valorisée. Quelques années auparavant, les comtes de Roucy avaient été parmi les premiers à manifester la « fierté d'être capétien »¹²¹. Leur généalogie élaborée en 1162-1163 dans le monastère de Foigny mettait en exergue le fait qu'ils descendaient de Robert le Fort († 866). Pour autant, les Capétiens eux-mêmes n'exaltaient pas encore clairement leur ascendance, ni leurs liens avec les Carolingiens. Ils pâtissaient d'une relative « infériorité généalogique » par rapport à certains princes¹²².

La légitimation de la dynastie capétienne (XII^e – XV^e siècles)

La plupart des historiens ne savaient que bien peu de choses sur les origines des Capétiens, mis à part qu'ils étaient réputés de race saxonne. Certains, mieux informés, comme Guy de Bazoches ou l'auteur des généalogies de Foigny, signalaient pourtant que la mère d'Hugues Capet, Hadwige (alias Hauvide) était sœur de l'empereur germanique Otton le

¹¹⁹ Jacques Clémens, « La Gascogne est née à Auch au XII^e siècle », *Annales du Midi*, 98, 1986, p.165-184.

¹²⁰ Michel Bur, « L'image de la parenté chez les comtes de Champagne », *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, 38, 1983, p.1016-1039.

¹²¹ Cf. Bernard Guenée, « Les généalogies entre l'histoire et la politique... », p.450-477.

¹²² Cf. Andrew W. Lewis, *Le sang royal. La famille capétienne et l'Etat, France, X^e – XIV^e siècle*, Paris, Gallimard, 1986.

Grand. Mais cette ascendance ottonienne n'avait guère de laudateurs parmi les historiens. L'accession au pouvoir d'Hugues Capet était davantage légitimée par un jugement divin que par des arguments généalogiques. Hugues Capet bénéficiait d'une image de protecteur de l'Eglise. Pour avoir restitué les reliques de saint Valéry et de saint Riquier à leurs monastères, il fut l'objet d'une prophétie favorable qui circula dans les milieux monastiques à partir des années 1040 : en récompense, ses héritiers conserveraient le royaume de France jusqu'à la septième génération (selon la prophétie valerienne), ou la septième succession. Mais qu'arriverait-il après ? La question prenait de plus en plus d'actualité depuis la naissance, en 1165, du septième descendant d'Hugues Capet, Philippe Auguste. Celui-ci épousa en 1180, Isabelle, fille de Baudouin V, comte de Hainaut (1171-1192).

Ce mariage fut jugé trop modeste par certains barons. L'historien hennuyer André de Marchiennes, dans un condensé de l'histoire de France (*Historia succinta de gestis et successione regum Francorum*), vers 1194, exalta au contraire cette alliance en avançant le premier l'idée que le sang carolingien de la reine Isabelle permettrait le prolongement du règne des Capétiens : son fils Louis, s'il régnait, incarnerait le « retour à la lignée de Charlemagne » (*reditus regni Francorum ad stirpem Caroli*). Le personnage de Charlemagne suscitait alors beaucoup d'intérêt, notamment de la part de Baudouin V qui envoya ses clercs et ses notaires faire des recherches à son sujet dans plusieurs bibliothèques monastiques.

Ce thème du *reditus* connut un succès certain à la cour royale. On le retrouve vers 1254 chez l'historien Vincent de Beauvais dans son *Speculum historiale*. Saint Louis devait être imprégné de cette vision de son lignage. Entre 1263 et 1267, il fit réorganiser les tombeaux des rois de France enterrés dans la basilique de Saint-Denis. Jusque là, la plupart des sépultures ne consistaient qu'en simples épitaphes. On sculpta des gisants pour tous les rois. Surtout, les tombes furent réorganisées afin d'illustrer l'idée du *reditus* : d'un côté, au sud, les rois Mérovingiens et Carolingiens, de l'autre, au nord, les Capétiens, au milieu, le tombeau de Philippe Auguste et de Louis VIII, qui faisait le lien entre les deux races royales. Cette lecture de la généalogie royale fut reprise clairement par le moine Primat de Saint-Denis dans son *Roman aux rois*. Selon lui, Philippe Auguste avait épousé Isabelle de Hainaut « de façon délibérée pour retrouver la lignée du grand Charlemagne ».

Pourtant, cette tradition historiographique avait des inconvénients. Elle reconnaissait, de fait, l'infériorité des Capétiens pendant près de deux siècles et donnait implicitement une forte place aux femmes dans la transmission de la légitimité, ce qui pouvait susciter des réclamations. Le *reditus* ne suffisait pas non plus pour faire face à ceux qui exaltaient toujours plus fortement leur ascendance carolingienne. Le duc de Brabant bénéficia vers 1270 d'une

généalogie qui était très claire sur ces prétentions : son sang lui donnait la légitimité à être roi de France. Il descendait du duc Charles de Basse-Lotharingie « qui avait perdu la France qu'il aurait dû posséder ». Les rois capétiens étaient des usurpateurs. Par ailleurs, la généalogie était accompagnée d'une longue liste de saints mérovingiens, carolingiens et lotharingiens. Le sang et la sainteté légitimaient ses prétentions au trône. Mais les Capétiens avaient des arguments pour répliquer à de telles attaques.

A l'époque de Philippe le Bel eut lieu une « réorientation historiographique » (E. A. R. Brown)¹²³. Certains écrits affirmèrent qu'Hugues Capet lui-même était de sang carolingien, par sa mère Hadwige, que l'on considérait (faussement) comme une petite-fille de l'empereur Louis III (†882). Yves de Saint-Denis, en 1317, dans sa *Vie et miracles de saint Denis*, offerte à Philippe le Long en latin et en français, était particulièrement clair pour affirmer, grâce une élégante mise en page articulée à des diagrammes, la légitimité d'Hugues Capet, son ascendance carolingienne et l'erreur que constituait le *reditus*. Le pape Innocent III n'avait-il pas dit aussi que Philippe Auguste était de sang carolingien ? En 1306-1307, Philippe le Bel fit remanier les tombes de Saint-Denis. Il transféra les tombes de Pépin et de Carloman, et de leurs femmes, pour permettre à leur place l'installation des tombeaux de son père, Philippe III, et de sa mère, Isabelle d'Aragon. Le résultat fut qu'il n'y avait désormais plus de séparation claire entre les tombeaux des rois capétiens et ceux de leurs prédécesseurs mérovingiens et carolingiens. Par ailleurs, l'aura de Louis IX et sa canonisation, en 1297, donnaient à la dynastie capétienne un prestige sans équivalent. Les autres lignées royales et princières européennes ne pouvaient pas revendiquer un saint aussi récent et célèbre. Cette relecture de la généalogie royale ne permit toutefois pas d'occulter la théorie du *reditus* qui fut reprise, avec quelques précautions parfois, pendant les deux derniers siècles du Moyen Age. Elle se retrouve par exemple dans les *Grandes chroniques de France*. De même, une *Chronologie universelle* anonyme du XV^e siècle¹²⁴, sous la forme d'un rouleau de quinze mètres de long, indique que Hugues Capet « fut fait roi par force », et « n'estoit pas de la droite lignée royale mais de la lignée royale de Saxonie ». Cependant, Louis VIII « fut de la lignée de Charlemagne de par sa mere ».

Le thème avait alors moins d'actualité. Comme on le sait, les rois de France durent surtout affronter à cette époque un autre défi dynastique, celui des rois d'Angleterre. En 1328, le roi Charles IV le Bel, dernier fils de Philippe le Bel, était mort sans héritier ; et son cousin

¹²³ Elizabeth A. R. Brown, « La généalogie capétienne dans l'historiographie du Moyen Age », dans *Religion et culture autour de l'an mil. Royaume capétien et Lotharingie*, Paris, 1990, p.199-214.

¹²⁴ Bibliothèque municipale d'Orléans : manuscrit 470.

Philippe [VI] de Valois lui avait succédé. Or, Philippe le Bel avait une fille, Isabelle, mère du roi Edouard III d'Angleterre. Celui-ci revendiqua le trône de France à partir de 1337. Dans cette « guerre de Cent ans », les arguments généalogiques des rois d'Angleterre n'étaient pas sans portée. Quand il se proclama roi de France, Edouard III souligna justement qu'il descendait de Saint-Louis et il eut des partisans au sein du royaume. Pour contrer ces prétentions, les juristes français réinventèrent la loi salique en lui faisant dire que les femmes ne pouvaient transmettre de droits sur le royaume. Dans la seconde phase du conflit, au temps de la double monarchie, en 1423, le duc de Bedford fit placarder sur les portes de plusieurs églises de France un schéma généalogique accompagné d'un poème. Il s'agissait pour le régent d'expliquer à chacun comment son neveu Henry VI (né en 1421) réunissait en lui les deux lignes issues de saint Louis par son père Henry V, roi d'Angleterre, et sa mère, Catherine de France, fille de Charles VI. Nous avons là une véritable propagande généalogique qui annonce ce que l'on retrouvera aux temps des guerres de religion.

Les débats sur la légitimité des Capétiens (XVI^e-XVII^e siècles)

À l'époque moderne, la principale difficulté de la lignée royale demeurait les ruptures de continuité que représentaient les changements dynastiques, surtout lorsqu'ils pouvaient être assimilés à des usurpations. Cette question était d'autant plus sensible que le roi de France fut sans cesse confronté, au cours des XVI^e et XVII^e siècles, à la dynastie des Habsbourg qui bénéficiait sans contestation possible de l'aura exceptionnelle que lui conférait le titre impérial, porté sans interruption depuis 1438. Chacune des deux lignées revendiquait en particulier l'héritage carolingien.

Mais les Habsbourg ne furent pas les seuls à menacer la dynastie royale en s'appuyant sur ce type de prétentions généalogiques. A l'intérieur même du royaume, alors que les Valois s'éteignaient sous le règne d'Henri III (1574-1589), la maison de Lorraine et sa branche cadette des Guise se posèrent en concurrentes face aux Bourbon en s'appuyant justement sur une prétendue ascendance carolingienne. Cette ascendance était présentée comme pure et s'opposait à celle, entachée d'usurpation, des descendants d'Hugues Capet. Ces prétentions sont attestées, de façon confuse, dès 1510 dans l'ouvrage de Symphorien Champier dédié à son maître Antoine de Lorraine (†1544)¹²⁵. La thématique carolingienne fut reprise avec plus

¹²⁵ Symphorien Champier, *Le recueil ou croniques des hystoires des royaumes d'Austrasie ou France orientale dite a present Lorrayne, de Jérusalem, de Cicile et de la duche de Bar*, Lyon-Nancy, 1510.

de force par la suite¹²⁶, jusqu'à en devenir attentatoire à la monarchie française. François de Rosières, archidiacre de Toul, dans un ouvrage paru en 1580¹²⁷, en profitant de la confusion entre Basse-Lotharingie et Haute-Lotharingie, montrait que Charles III de Lorraine (†1608) était le descendant et successeur de Charles, duc de Basse-Lotharingie, le compétiteur malheureux d'Hugues Capet. Le prénom de Charles était déjà tout un programme et sa numérotation ducal aussi, car il aurait dû être Charles deuxième du nom. En devenant Charles III, le prince de Lorraine se présentait comme le lointain vengeur des Carolingiens et attisait les divisions du royaume. Descendant de Godefroy de Bouillon, il était parfaitement placé pour incarner l'orthodoxie religieuse. Il n'est pas étonnant que François de Rosières dut faire amende honorable personnelle auprès du roi Henri III, le 28 avril 1583, dans la chambre du Conseil. On sait le sort tragique qui fut réservé quelques années plus tard au duc de Guise Henri de Lorraine († 1588), qui se paraît des mêmes origines carolingiennes.

Car, en effet, ces prétentions généalogiques n'auraient jamais eu autant de force sans la tâche, bien plus grave réellement, que représentait la confession religieuse du roi de Navarre. Ce qui permit aux Bourbon de répondre à ce défi ne relève pas d'une élaboration généalogique plus habile. Certes, les Bourbon, comme princes du sang, avaient commencé dès le début du XVI^e siècle, à travailler au prestige de leur lignée en s'appuyant sur leur lien direct avec Saint Louis, comme le faisaient, au même moment, les Valois. Cette stratégie commune s'illustra lorsque, vers 1525, Louise de Savoie, mère de François I^{er} et régente du royaume, commanda à Etienne le Blanc, greffier à la cour des Comptes, une généalogie des Bourbon qui se finissait par un plaidoyer pour saint Louis qui démontrait que, contrairement à ce qui lui était alors couramment reproché, il n'avait pas ruiné le royaume du fait de sa rançon¹²⁸. En 1555-1557, du temps d'Antoine de Bourbon (†1562), roi de Navarre par sa femme Jeanne d'Albret et père du futur Henri IV qui n'avait que quelques années, une histoire généalogique manuscrite fut rédigée afin de montrer comment les maisons de Bourbon, d'Alençon et de Navarre s'étaient développées et « se sont enfin assemblées en une, en moins de vingt cinq ans, quasi en mesme regne, qui est un argument manifeste de la grandeur à laquelle Dieu a voulu eslever la maison desdits roy et royne de Navarre, qui à présent sont, que ledict sieur Dieu veuille fortunier en longues années, à son honneur et

¹²⁶ Cf. Richard Wassebourg, archidiacre de Verdun, *Antiquité de la Gaule belgique depuis Jules César*, Verdun, 1549, in-fol.

¹²⁷ François de Rosières, *Stemmatum Lotharingie ac Barri ducum tomi septem, ab Antenore, Trojanorum reliquiarum ad paludes maeotidas rege, ad haec usque... Caroli III, ducis Lotharingiae, tempora...*, Paris, G. Chaudière, 1580, in-folio.

¹²⁸ BNF, manuscrit français 5718, 34 feuillets parchemin. Le même auteur a également écrit pour Louise de Savoie une histoire de Blanche de Castille, qui fut aussi régente du royaume pendant la minorité de son fils, le futur saint Louis (manuscrit français 5715, 21 feuillets).

louange »¹²⁹... Comme une forme de concentration au sein de cette lignée, désormais royale, de l'héritage de Saint Louis. Mais, ce qui permit à Henri IV de s'imposer, outre sa conversion, fut sa capacité à démontrer sa légitimité *en dépit* de son ascendance capétienne. En cela, les arguments élaborés au cours de la guerre de Cent Ans furent d'un grand secours. Ce n'est pas la pureté d'une éventuelle ascendance carolingienne qui sauva les Bourbon, mais bien la loi salique et la mystique du sang royal, instruments forgés par les Capétiens.

Au siècle suivant, Pépin le Bref et Hugues Capet continuèrent toutefois de poser problème et l'historiographie royaliste se consacra à relever ce défi¹³⁰. Dans le cas de Pépin, sa légitimité fut défendue, globalement, en fonction de trois arguments. Le premier se référait au rôle du pape Zacharie qui aurait, en 751, ordonné ou du moins consenti, à la déposition du dernier mérovingien Childéric III (par exemple chez Mézeray). Certains auteurs évoquaient une dispense au serment de fidélité à Childéric (Du Verdier, La Mothe Le Vayer, Fine). Le second faisait état d'une décision prise par une assemblée : les États du royaume pour la plupart, parfois un « Parlement » ou une assemblée des principaux nobles du royaume. Enfin, le troisième consistait à affirmer que Pépin était de sang royal, au moins par les femmes (Dupleix). Charron allait plus loin encore en disant qu'il descendait en ligne masculine de Clodion et de Clotaire I^{er} par les femmes. L'invention par les Carolingiens de la princesse mérovingienne Blithilde portait toujours ses fruits et il était difficile de la récuser car elle avait été entérinée par les historiens depuis des siècles.

Ces trois types d'arguments sont révélateurs des débats politiques du XVII^e siècle et leur critique ou leur défense témoigne des positions idéologiques des auteurs autour de la question centrale de l'absolutisme. Pour ses défenseurs, l'argument seul admissible était celui de l'ascendance royale car il allait dans le sens de l'affirmation de la mystique du sang royal. Mais c'était aussi l'argument le plus faible, facilement démonté par la critique érudite. Dans ce cadre, les tenants de l'absolutisme préféraient encore admettre l'usurpation avant de développer une interprétation qui s'appuyait sur la théorie du droit divin. En effet, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, alors que l'espace d'expression du débat politique se fermait, l'usurpation de Pépin apparaissait de plus en plus comme l'expression de la volonté divine qui aurait ainsi châtié les mauvais rois, les « rois fainéants » de la première race. Cette présentation de la rupture dynastique avait été concurrencée au début du siècle par l'idée

¹²⁹ BNF, manuscrit français 5720, 72 feuillets écrits, papier.

¹³⁰ Michel Tyvaert, « L'image du roi : légitimité et moralité royales dans les histoires de France au XVII^e siècle », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 21, octobre-décembre 1974, p. 521-547.

selon laquelle le peuple pouvait, légitimement, choisir de déposer un « mauvais » souverain, mais le poids du regard royal sur la production historiographique du second XVII^e siècle voua au silence de telles interprétations. Le second argument était fermement combattu car incompatible avec la doctrine gallicane qui réfutait dans le champ politique toute légitimité du pape à délier les sujets du roi de France de leur serment d'obéissance. L'enjeu était de taille car cet argument avait été utilisé par Rome et par les Ligueurs pendant les guerres de religion pour contester la légitimité d'Henri IV, le roi hérétique et avait servi de ferment aux théories du tyrannicide. Le premier n'était pas plus supportable car il exprimait les conceptions de monarchie tempérée développées par les Grands et les parlementaires pour borner le pouvoir du roi au cours de ces mêmes guerres de religion et encore jusqu'à la Fronde.

Le cas d'Hugues Capet était encore plus délicat car les Bourbon en étaient biologiquement issus, même si c'était par une lignée collatérale. Là encore, trois types d'arguments furent mis en œuvre : l'ascendance royale, le legs de la couronne par Louis V, le consentement des États réunis à Noyon. On y retrouvait les mêmes difficultés que pour Pépin avec la question du sang, le problème de l'indisponibilité de la couronne et la participation des États au gouvernement du royaume. Cette fois, les droits du sang furent défendus avec plus de vigueur. On reprit le thème des origines saxonnes (Serres, Mezeray, La Mothe Le Vayer) et on tenta même de démontrer la continuité dynastique entre les trois races (Charron, Marolles, Fine, Le Royer). Pour ce qui est du legs de la couronne, il n'apparaît pas comme un argument très puissant. La réalité historique de l'événement est elle-même contestable et surtout cela va à l'encontre d'un des principes des lois fondamentales, établi et réaffirmé depuis la fin du Moyen Âge afin de protéger les droits du sang. Enfin, la question des États se pose dans les mêmes termes pour les deux rois. Souscrire à cet argument revenait, pour la monarchie, à reconnaître un droit de regard aux États sur l'ordre de la succession royale. Comme avec le legs, cela revenait à mettre en question la loi salique, un des fondements les plus puissants de l'État monarchique.

La généalogie royale, on le voit, alimente sans cesse le débat historique et les arguments de défense de la légitimité royale portent une signification politique forte dans la mesure où ce qui est en question n'est pas seulement le prestige, mais aussi la conception de l'État. Dire la dynastie royale, c'est bien dire de la monarchie. Or, le roi, en dépit de tous ses efforts, ne contrôle jamais totalement sa propre généalogie dont s'emparent une foule d'auteurs du fait même de sa centralité, de sa domination par rapport à toutes les autres

histoires familiales. Il peut toutefois orienter la production historiographique, par le biais du patronage littéraire et de la censure.

Guerre, propagande et généalogie aux temps des Etats dynastiques

Les démonstrations généalogiques étaient des éléments essentiels dans les litiges ou les conflits successoraux. La « guerre de Cent Ans » est l'exemple le plus célèbre de ces conflits, qui n'étaient pas simplement conjoncturels mais structurels dans le sens où les Etats étaient fondamentalement dynastiques. Dans ce domaine, il y n'a pas de solution de continuité entre l'époque médiévale et l'époque moderne. Les affaires politiques étaient indissociables des relations de parenté¹³¹.

À chaque « quenouille dynastique », les prétendants affûtaient leurs arguments généalogiques. Quand le duc Louis I^{er} d'Anjou (†1384) eut des visées sur le royaume de Majorque, il fit compiler un registre d'actes sur ce royaume par un juriste. Une généalogie des rois de Majorque y était incluse pour expliciter ses droits à la succession. Avec beaucoup plus de conséquences, en 1493-1494, quand on discuta au conseil du roi Charles VIII du projet de conquérir le royaume de Naples, en vertu de l'héritage des rois de Naples-comtes de Provence de la maison d'Anjou, on écouta « quelques gens de Provence qui bien scavoient et avoient par escript les genealogies des roys de Secille ». La propagande royale dut vraisemblablement diffuser ces écrits que reproduit Jean Bouchet dans ses *Annales d'Acquitaine*¹³². Assurément, il s'agissait d'une piètre généalogie, qui fourmillait d'erreurs, mais qui participa à la justification des guerres d'Italie. Le roi disposa aussi d'un exposé généalogique qui démontrait ses droits, rédigé par son conseiller Liénart Baronnat, maître de la Chambre des Comptes¹³³.

La prétention dynastique étant un des prétextes, sinon le prétexte majeur des guerres, la publication de généalogies de princes étrangers, mais aussi de certaines versions de la généalogie des rois de France suivent de manière tout à fait remarquable le cours des relations internationales. La *Généalogie et alliances de la maison d'Autriche* de François de Belleforest, publiée en 1571, coïncidait avec le mariage de Charles IX et d'Elizabeth d'Autriche, célébré la même année par François de Belleforest dans sa relation de l'entrée de

¹³¹ L'ouvrage essentiel sur cette question est celui de Michel Nassiet, *Parenté, noblesse et Etats dynastiques, XV^e – XVII^e siècles*, Paris, 2000.

¹³² Jean Bouchet, *Les Annales d'Acquitaine. Faictz et gestes en sommaire des roys de France et d'Angleterre, et pays de Naples et de Milan*, Poitiers, 1535.

¹³³ Bibliothèque publique et universitaire de Genève : manuscrit français 87, 19 feuillets, parchemin.

la Reine à Paris¹³⁴. En 1599, Pierre Mathieu célébra quant à lui, la fin des guerres franco-habsbourgeoises et le traité de Vervins (1598) dans une *Histoire mémorable des guerres entre les deux maisons de France et d'Autriche*, accompagnée d'une généalogie des Bourbon. Nous avons déjà évoqué l'affiche de 1610 qui proposait une généalogie des Bourbon démontrant leurs droits héréditaires sur les royaumes de Castille et d'Aragon au moment de la reprise du conflit franco-espagnol. En 1613, c'est la maison de Nassau, alliée de la France, qui était à l'honneur¹³⁵, après sa victoire sur l'Espagne par la signature de la Trêve de Douze ans (1609) et le début de son conflit d'autorité avec le Grand Pensionnaire Oldenbarnevelt. En 1616, *Une généalogie des seigneurs souverains de Béarn*¹³⁶ rappelait les droits de Louis XIII sur ce royaume. Il s'agissait de répondre à la campagne de pamphlets orchestrés par l'Espagne qui revendiquait le Béarn au nom des droits des héritiers de la couronne d'Aragon. Il s'agissait aussi de réaffirmer l'autorité du roi alors que sa chancellerie préparait l'édit de juin 1617 qui ordonnait la restitution des biens du clergé confisqués par les protestants. D'ailleurs, cette propagande par la généalogie fut insuffisante à calmer les calvinistes béarnais qui prirent les armes et dont la révolte, matée par la force avant la promulgation de l'édit de réunion de 1620, provoqua la reprise du conflit religieux dans le sud de la France (guerres de Rohan). Quelques années plus tard, en 1629, alors que les dernières guerres protestantes s'achevaient en France, la maison de Gonzague publiait ses droits à la succession des duchés de Mantoue et de Montferrat, alors que les armées de Louis XIII franchissaient les Alpes pour les y installer par la force et contre les prétentions de la maison de Guastalla soutenue par les Habsbourg¹³⁷. Une généalogie des Savoie fut publiée l'année suivante, dans le même contexte guerrier, associée à une *Histoire générale des guerres de Piémont* depuis 1550¹³⁸. Puis ce fut la guerre de Trente Ans, qui donna lieu à la publication de diverses généalogies sur les divers belligérants, notamment des généalogies de la dynastie suédoise des Wasa, principale alliée de la France ou encore une généalogie de la maison électorale palatine¹³⁹, également alliée à

¹³⁴ Cf. Chapitre I.

¹³⁵ *Généalogie des comtes de Nassau avec les victoires remportées par Maurice de Nassau, gouverneur des provinces unies de Pays bas*, Leyde, 1613.

¹³⁶ I.-P. de Lescun, *Généalogie des seigneurs souverains de Béarn, empereurs, rois et autres princes qui en sont descendus, depuis Gaston de Moncade jusqu'au roi Louis XIII, son successeur en ladite souveraineté*, Paris, 1616

¹³⁷ Nicolas Baillet, sieur des Minots, *Briefve et véritable Narration de la descente et généalogie des princes de la maison de Gonzagues, et de la légitime succession de M. le duc de Nevers aux estats et duchez de Mantoüe et de Montferrat, avec la responce aux prétentions des ducs de Savoye et de Guastalle...*, Troyes, Devilliers, 1629.

¹³⁸ Claude Malingre, sieur de Saint Lazare, *Histoire générale des guerres de Piémont*, Paris, Guignard, 1630.

¹³⁹ *Discours du Palatinat et de la dignité électorale appartenant au prince Charles-Louis, électeur Palatin du Rhin, contre les prétentions et l'injuste possession du duc de Bavière, avec la généalogie de la maison Electorale-Palatine...* (S. l.), 1636.

la France et spoliée par le duc de Bavière, soutien des Habsbourg (qui servit à justifier l'entrée controversée de la France dans le conflit).

Sous le règne de Louis XIV, les deux grandes affaires furent la Hollande puis l'Espagne, revendiquées en vertu des droits de la reine Marie-Thérèse d'Autriche (†1683) et le Palatinat, en vertu des droits de la princesse Palatine, Charlotte-Elisabeth de Bavière (†1722), femme de Monsieur, Philippe de France (†1701), le frère du roi. On peut citer, à titre d'exemple, au sujet de cette dernière, une nouvelle généalogie de la maison palatine publiée, en 1676, deux ans après la première mise à sac du Palatinat. Pour la question espagnole, la liste serait trop longue tant cette affaire a mobilisé l'Europe entière autour de la fin de la dynastie des Habsbourg.

Défense et affirmation des maisons princières : les grands féodaux du royaume et les maisons princières périphériques

Face à l'affirmation du pouvoir monarchique et au renforcement de l'Etat à la fin du XV^e siècle, certains écrits dynastiques et généalogiques permirent aux grands princes du royaume de défendre leur pouvoir, leur autonomie. Cet aspect défensif apparaît bien dans le cas de la maison de Bretagne. En 1486, pour contrer l'expansionnisme des rois de France, Pierre le Baud rédigea une *Généalogie des roys, ducs et princes de Bretagne* qui avait un but politique clair : démontrer que, de tout temps, les femmes avaient pu gouverner la Bretagne en leur nom ou transmettre leur droit à leur mari et descendance¹⁴⁰. Le texte qui exaltait l'indépendance des Bretons et la continuité du pouvoir depuis 386 justifiait la succession organisée par le duc François II qui venait de faire reconnaître par ses sujets sa fille Anne comme souveraine. Il fallait éviter une annexion pure et simple du duché par le roi de France Charles VIII. Les *Chroniques de Bretagne* rédigées par le même Pierre le Baud et par Alain Bouchart participaient de ce « réflexe identitaire ».

Sous un mode mineur, la *Chronique et généalogie des ducs d'Alençon* était aussi un plaidoyer alors que cette branche cadette des Capétiens était dans une situation délicate¹⁴¹. Son auteur probable, Jean l'Enfant, était un docteur en droit civil qui enseigna à l'Université d'Angers. Il écrivait peu après le décès, en 1476, en prison de son « maître opprimé », Jean II duc d'Alençon, alors qu'il avait été, pour la deuxième fois, condamné à mort pour trahison

¹⁴⁰ Jean-Christophe Cassard, « L'histoire au renfort de la diplomatie : la *Généalogie des roys, ducs et princes de Bretagne* de Pierre Le Baud (1486) », *Actes du 107^e Congrès national des Sociétés savantes, Brest, 1982*, Paris, 1984, tome II, p.229-245. Pour l'édition du texte, cf. Jean Kerhervé, dans *Bretagne et pays celtique, Mélanges offerts à Léon Fleuriot*, Saint-Brieuc-Rennes, 1992, p.519-560.

¹⁴¹ BNF, Manuscrit français 5790, fin XV^e s., 88 feuillets ; copie dans Manuscrit Duchesne 48, f.114r-136r.

par le roi de France. Pour défendre son honneur et les droits de sa descendance sur le duché d'Alençon, il montrait qu'aucun prince de sang royal ne s'était tant exposé pour la recouvrance du royaume sur les Anglais et qu'il en avait été mal récompensé jusqu'à en devenir mélancolique¹⁴²...

Avec les ducs de Bourgogne Philippe le Bon (1419-1467) et Charles le Téméraire (1467-1477), la visée politique n'est plus défensive mais offensive : ils rêvent de créer un nouveau royaume de Bourgogne. Dans cette soif d'émancipation, les arguments généalogiques et historiques étaient décisifs. Les ducs de Bourgogne avaient le désavantage d'appartenir justement au lignage capétien, mais ils valorisèrent leur statut de successeurs, en lignée maternelle, des princes lotharingiens¹⁴³. Philippe le Bon commanda ainsi en 1446 à Jean Wauquelin, de Mons, une traduction des *Annales de l'histoire des illustres princes de Hainaut*, écrite en latin par le dominicain Jacques de Guise (†1398-1399). Le résultat fut l'un des plus luxueux manuscrits enluminés jamais produits pour les ducs de Bourgogne. En trois volumes, toute l'histoire des princes de Hainaut était dressée, des origines troyennes jusqu'en 1244. De la même façon, Philippe le Bon reçut une traduction de l'*Histoire des évêques d'Utrecht et des comtes de Hollande*, écrite par Jean de Beka et un continuateur, et qui couvraient les années 690-1393. Quant à l'histoire dynastique des ducs de Brabant, elle fut rédigée en 1447, par un vieux serviteur de cette cour, Edmond de DYNTER (†1448). Sa *Chronique* ou *Généalogie des ducs de Lorraine, Brabant et rois des Francs*, immédiatement traduite du latin au français, démontrait, grâce à des « exercices de haute voltige généalogique » et « diverses procédures de collage et de montage à la disposition des praticiens de son art¹⁴⁴ », comment Philippe le Bon (qui hérita du duché de Brabant en 1430) appartenait à la maison de Brabant en comptant parmi ses ancêtres Lothaire, Charlemagne et Priam... Charles Le Téméraire reçut pour sa part un *Livre de Croniques de Brabant* écrit par un autre serviteur ducal, Jean d'Enghien. L'histoire qui allait jusqu'en 1288 partait encore des Troyens, « car Brabon, duquel Brabant print premièrement son nom, estoit troyen et print à femme la nièce de Jullius César qui estoit romain ». À ces écrits dynastiques, il y a lieu d'ajouter de nombreuses *Chroniques de Flandre* et des textes généalogiques comme une *Chronique historiée de la généalogie des rois de France* (1461) ou encore un manuscrit de

¹⁴² Un passage de son écrit est, par ailleurs, on ne peut plus hostile aux ducs de Bourgogne puisqu'on y trouvait une longue lettre écrite par Lucifer en personne (de l'an de son règne 6666 !) au duc Jean sans Peur lui annonçant qu'il mettait à sa disposition tous ses diables afin de détruire les églises.

¹⁴³ Les ducs de Bourgogne parvinrent à cumuler notamment les duchés de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg, les comtés de Flandre, de Hainaut, de Hollande, de Zélande...

¹⁴⁴ Christiane Klapisch-Zuber, *L'ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, Fayard, 2000, p.199.

juxtaposant une *Chronique et généalogie des rois de France*, une *Chronique et généalogie des Comtes de Bruxelles et des ducs de Lothier* et des *Preuves des droits du duc Philippe le Bon sur l'Aquitaine*. Indéniablement, les ducs de Bourgogne avaient une passion pour l'histoire et la généalogie¹⁴⁵, passion utile qui leur permettait d'argumenter leurs prétentions politiques.

Le phénomène d'extinction des lignées princières que l'on constate à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle bouleversa radicalement la donne et le rapport de forces entre le souverain et les Grands au sein du royaume. « Faute d'enfants, les maisons d'Anjou, d'Armagnac et d'Alençon s'éteignirent en 1481, 1497 et 1524. Les maisons duciales de Bourgogne, de Bretagne et de Bourbon tombèrent en quenouille en 1477, 1488, 1503. Les grandes principautés à l'intérieur du royaume disparurent donc complètement¹⁴⁶. » Il faut donc s'intéresser aux maisons princières « périphériques » pour retrouver le discours dynastique dans toute sa vigueur.

Le cas de la Savoie est exemplaire. C'est au sommet de sa puissance qu'Amédée VIII (†1451) commanda la rédaction d'une histoire de la maison de Savoie. Il venait juste d'obtenir, en 1416, le titre de duc de l'empereur Sigismond. L'histoire rédigée par Jean d'Orronville dit Cabaret, révéla une fort opportune origine saxonne de sa dynastie. L'ancêtre fondateur (fictif) était Bérold, présenté comme le fils d'Hugues de Saxe (personnage également fictif) et petit-fils de l'empereur Otton II († 983). Les *Chroniques* de Cabaret inspirèrent directement plusieurs historiens¹⁴⁷ : Jean Servion en 1464-1466, Symphorien Champier en 1516, Guillaume Paradin (†1590) en 1552 et 1561 signèrent des ouvrages sous le même titre qui ne faisaient souvent que calquer leur modèle. Philibert Pingon (1525-1582) amplifia notablement le pedigree de Bérold. Dans son œuvre, parue en 1581¹⁴⁸, riche de 336 notices biographiques, il en fait le descendant à la douzième génération d'un (légendaire) roi de Saxe du nom de Sigueardus, mort en 690... Au siècle suivant, l'œuvre savante de Samuel Guichenon marqua une rupture quant au fond et à la forme, mais il n'écarta pas Bérold de la dynastie ducale malgré ses doutes¹⁴⁹. Un abrégé en fut extrait quelques années après¹⁵⁰. Ainsi

¹⁴⁵ Georges Doutrepont, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, Paris, 1909, p.413-453.

¹⁴⁶ Michel Nassiet, *Parenté, noblesse et Etats dynastiques, XV^e – XVI^e siècles*, Paris, 2000, p.236.

¹⁴⁷ Daniel Chaubet, « Les premiers historiens de Savoie (XIII^e – XVI^e siècle) », dans *L'histoire en Savoie*, n°113, mars 1994.

¹⁴⁸ Philibert Pingon, *Inclitorum Saxoniae Sabaudiaequae principum arbor gentilitia*, Turin, 1581.

¹⁴⁹ Samuel Guichenon, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie, justifiée par titres, fondations de monastères, manuscrits, anciens monuments, histoires et autres preuves authentiques ; enrichie de plusieurs portraits, sceaux, monnaies, sculptures et armoiries*, Lyon, G. Barbier, 1660, 3 volumes., in-folio.

¹⁵⁰ Thomas Blanc, *Abbrégé de l'histoire de la royale maison de Savoye*, Lyon, 1668, 3 vol. in-12.

du XV^e au XVIII^e siècle, la maison de Savoie entendait bien tenir sa place en s'affirmant comme une véritable dynastie souveraine. Ses liens de consanguinité avec les empereurs consolidaient l'ancrage de la principauté savoyarde dans le Saint-Empire alors que la France apparaissait comme une constante menace, prompte à faire parler les armes.

Voisins des ducs de Savoie, les marquis de Saluces et les marquis de Montferrat se rattachèrent également au « sang ottonien ». Vers 1500, Gioffredo della Chiesa commençait sa *Chronique de Saluces* par une présentation de la Saxe et une généalogie des Ottoniens¹⁵¹. Il montrait ainsi qu'une fille (fictive) d'Otton le Grand, Adalesia, avait épousé Aleramo et que de ce mariage étaient nés quatre fils, dont Tette, ancêtre des Saluces et Guglielmo, ancêtre des Montferrat. Les deux lignées pouvaient donc se prévaloir d'un rattachement aux Ottoniens encore plus ancien que celui de la maison de Savoie. Au temps de l'essor de l'État moderne, les princes, pour défendre leur autonomie, se devaient d'être de souche royale.

L'exemple des princes d'Orange, qui étaient princes souverains d'un territoire enclavé dans le royaume de France, mais qui étaient issus du monde germanique et implantés en Hollande, est également intéressant. Dès 1573, le notaire Jacques de la Pise commença à enquêter sur l'histoire de son pays. En 1607, il présenta ses manuscrits à Philippe-Guillaume de Nassau qui souhaita qu'il les confie aux jésuites d'Avignon pour en faire un livre. Le refus de Jacques de la Pise retarda la publication. Et il revint à son fils, Joseph de la Pise, de publier, en 1639, à La Haye, une luxueuse et imposante histoire des quatre dynasties princières qui s'étaient succédées à Orange depuis 793¹⁵² : la première race remontait au héros de chanson de geste Guillaume d'Orange, puis cela avait été les Baux (1173-1393), les Chalon jusqu'en 1530, enfin les Nassau. Ce travail généalogique coïncide avec une période cruciale de la montée en puissance, à l'échelle européenne, de la maison de Nassau. Guillaume de Nassau, dit Le Taciturne, fils aîné de Guillaume III de Nassau-Dillenburg, avait hérité de la principauté d'Orange et de diverses possessions en Hollande. Elevé à la cour de Charles Quint, il devint, en 1559, gouverneur de Hollande. Engagé contre son souverain Philippe II dans la révolte des Gueux (1566), il fut désigné comme stathouder lors du soulèvement de 1572 dont il avait pris la tête et se convertit au calvinisme en 1573. La

¹⁵¹ Gioffredo Della Chiesa, *Cronica di Saluzzo*, éd. Carlo Mulletti, dans *Monumenta Historiae Patriae, Scriptores*, Turin, 1848, tome III, col.841-1072.

¹⁵² Joseph de la Pise, *Tableau de l'histoire des princes et principauté d'Orange, divisé en quatre parties, selon les quatre races qui y ont régné souverainement depuis l'an 793, commençant à Guillaume au Cornet, premier prince d'Orange, jusques à Frédéric-Henry de Nassau, à présent régnant. Illustré de ses généalogies et enrichi de plusieurs belles antiquités avec leurs tailles-douces*, La Haye, 1639.

dynastie - dont les aspirations à la souveraineté sur les Provinces-Unies se précisèrent au cours du XVII^e siècle avec Maurice puis Frédéric-Henri de Nassau, fils du Taciturne - avait besoin de renforcer sa stature généalogique et nul doute que le titre de prince, fut-ce d'un territoire enclavé dans le royaume de France, était un argument qu'il convenait de mettre en valeur.

Terminons ce tour d'horizon des maisons princières par les célèbres ducs de Lorraine, tiraillés entre la France et le Saint-Empire, régnant dans un *pays d'entre deux*. Nous avons vu leurs prétentions au temps des guerres de religion. Or jusqu'à la fin de l'Ancien régime, leur généalogie resta un sujet extrêmement sensible. Ainsi, le duc de Lorraine Léopold I^{er} († 1729) avait chargé le prémontré Charles-Louis Hugo († 1739), son conseiller historiographe depuis 1708, d'écrire une histoire de ses prédécesseurs. Comme l'ouvrage risquait de déplaire au roi de France, il parut sous le pseudonyme de Baleicourt en 1711¹⁵³. Dès l'année suivante, son contenu fut réfuté par le père Benoit Picart¹⁵⁴, ce qui entraîna une réponse du père Hugo¹⁵⁵. L'affaire fit du bruit et le Parlement de Paris en décembre 1712 condamna les deux ouvrages du père Hugo comme attentatoires aux droits du roi de France. Léopold s'adressa ensuite, en 1719, au bénédictin dom Augustin Calmet (1672-1757), célèbre pour ses nombreux ouvrages sur la Bible, pour écrire une nouvelle histoire de Lorraine¹⁵⁶. Après des années de recherches, Calmet fit imprimer à la fin de l'année 1728 à Nancy son monumental ouvrage, en trois volumes in-folio¹⁵⁷. Mais immédiatement, l'ouvrage fut saisi et soumis à la censure de la Chambre des comptes de Lorraine, car il risquait de susciter des réclamations de la part des Français. Vers le mois de septembre 1729, la critique du livre était achevée et il put être mis en vente. Au total, les censeurs avaient enlevé deux feuillets contenant la liste chronologique des ducs de Lorraine et les avaient remplacés par un nouveau catalogue des ducs, et ils avaient supprimé quarante-cinq feuillets, dans le corps du texte et les preuves, dont certains

¹⁵³ *Traité historique et critique sur l'origine et la généalogie de la maison de Lorraine ; avec les chartes servant de preuves aux faits avancés dans le corps de l'ouvrage, et l'explication des sceaux, des monnaies et des médailles des ducs de Lorraine. Enrichi de plusieurs figures en taille-douce Lorraine*, Berlin [Nancy], 1711, in-8°.

¹⁵⁴ *Remarques sur le Traité historique et critique de l'origine et de la généalogie de la Maison de Lorraine*, Toul, 1712, in-8°. Le père Benoit Picart avait publié dès 1704 un livre sur ce sujet : *L'Origine de la très illustre maison de Lorraine, avec un abrégé de l'histoire de ses princes*, Toul, 1704, in-8°.

¹⁵⁵ *Réflexions sur deux ouvrages nouvellement imprimez concernans l'histoire de la maison de Lorraine Lorraine*, sans lieu, ni date, in-12°.

¹⁵⁶ Auguste Digot, *Notice biographique et littéraire sur dom Augustin Calmet, abbé de Senones*, Nancy, 1860.

¹⁵⁷ *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, qui comprend ce qui s'est passé de plus mémorable dans l'archevêché de Trèves, et dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun, depuis l'entrée de Jules-César dans les Gaules jusqu'à la mort de Charles V, duc de Lorraine, arrivée en 1690 ; avec les pièces justificatives...*, Nancy, J.-B. Cusson, 1728, 3 vol.

furent remplacés par des feuillets rédigés par eux-mêmes. Sur les mille cinq cents exemplaires imprimés, seulement une poignée circula sans les mutilations de la censure. La seconde édition de l'*Histoire de Lorraine*, passa pour sa part au double crible de la censure française et lorraine en 1742 avant d'être publiée entre 1745 et 1757, en sept volumes avec parmi les additions plusieurs généalogies de maisons nobles. Le pouvoir monarchique veillait à contrôler la concurrence généalogique des grands, mais aussi de moins grands lignages.

Nouveaux titres, nouvelles dynasties, nouvelles prétentions

Dans le contexte de fort renouvellement des élites et de « modernisation » de l'État monarchique, de nouvelles dynasties firent leur apparition qui ressentirent tout autant (si ce n'est plus, du fait de leur élévation récente) la nécessité de légitimer leur position par la rédaction et parfois la publication d'une généalogie. C'est le cas des ducs et pairs dont le nombre se multiplie à partir du XVI^e siècle. Ainsi, la maison de Bournonville, famille noble du comté de Boulogne, comme la plupart des familles de baron n'avait pas eu droit à un écrit généalogique à l'époque médiévale. L'érection de la seigneurie de Bournonville en duché, en 1600, puis en duché pairie en 1652 se traduit par des ouvrages généalogiques à la gloire de cette famille qui comptait désormais à la cour. Outre l'ouvrage de Pierre d'Hozier¹⁵⁸, un ouvrage généalogique fut publié à Barcelone à son sujet¹⁵⁹.

Le phénomène est tout aussi marqué, même s'il n'est pas systématique, au sein de la noblesse de robe et à tous les niveaux de sa hiérarchie. On peut évoquer le cas des Luillier, issues de l'élite bourgeoise parisienne du XV^e siècle et qui acquit une position avantageuse dans la robe au siècle suivant. A la fin des années 1650, Geoffroy Luillier, prieur de Sainte Foy de Coulomiers, publia la *Généalogie de l'ancienne et illustre maison des Luilliers* qui « pouvoient estre descendus des Lollianus ou Lollius, l'un empereur, les autres chevaliers romains »¹⁶⁰. A un niveau plus élevé, la famille de Harlay, une des plus importante dynastie de robe des XVI^e et XVII^e siècle, suscita plusieurs généalogies imprimées qui soutenaient plus ou moins ses prétentions à descendre d'un comte d'Oxford appelé Harley, mais qui attestaient en tous cas de l'ancienneté de ce lignage¹⁶¹. On peut aussi signaler une *Généalogie*

¹⁵⁸ *Descente généalogique de l'illustre maison de Bournonville, d'extraction françoise, sortie des anciens sires de Bournonville, qui estoient des premiers et des plus anciens barons du Boulonois, dez l'an MXXXV, dressée sur les titres domestiques, Chartres d'Eglises, Arrests du Parlement, Chroniques et Histoires manuscrites et imprimées, anciennes Généalogies et autres bonnes preuves; et présentée à monseigneur le duc de Bournonville, par le sieur d'Hozier, conseiller du roi en ses Conseils d'Etat et Privé, Généalogiste de Sa Majesté et juge général des armes et blasons de France*, Paris, 1657.

¹⁵⁹ Estevan Casellas, *Doze frutos de la muy antigua y illustre casa de Bournonville*, Barcelone, 1680.

¹⁶⁰ Cité par Robert Descimon (« Du bon usage du cabinet des titres... », *op. cit.*)

¹⁶¹ *Idem.*

de la maison du Faur, publiée à Toulouse en 1649 et qui tendait à prouver qu'il s'agissait de la première maison de robe longue de France. Mais ce sont surtout les ministres qui firent une entrée remarquable dans l'édition généalogique : Richelieu et Mazarin (souvent à son désavantage, d'ailleurs, pendant la Fronde) ; Philippe Hurault, comte de Cheverny et chancelier de France dont les *Mémoires d'Etat* furent publiées en 1636 avec une généalogie ; les Segulier...

Les prétentions généalogiques avaient cependant une limite : ne pas faire ombrage à la dynastie royale. C'est ce que montre l'affaire symptomatique des La Tour d'Auvergne au temps de Louis XIV. Etienne Baluze (1630-1718), érudit de haute renommée, publia en 1708 une imposante histoire généalogique de cette famille¹⁶². L'œuvre était commandée par Emmanuel-Théodose de la Tour (d'Auvergne), cardinal de Bouillon et entendait notamment montrer comment sa lignée descendait directement des comtes d'Auvergne de l'époque carolingienne : de Géraud surnommé de la Tour, attesté en 928, petit-fils du comte Acfred et neveu de Guillaume II et d'Acfred, ducs d'Aquitaine et comtes d'Auvergne. Le cardinal venait juste d'édifier dans l'abbatiale de Cluny, monastère fondé en 910 par le duc d'Aquitaine Guillaume le Pieux, un mausolée dédié à ses ancêtres. Baluze avait conscience des risques qu'il prenait en s'attaquant à cette question :

« Ayant toute ma vie fait profession de n'écrire rien que de vrai, tout autant que j'ay scû le connoistre, je me suis senti assez de cœur pour entreprendre un Ouvrage si grand & si périlleux. Ma conscience & ma reputation me mettent à couvert des insultes de ceux qui croient se pouvoir faire un nom dans la République des Lettres, en réfutant les Ouvrages d'autrui, & principalement les Ouvrages de ceux qui se sont attirés l'estime & l'aprobation du public. »

En effet, cette ascendance donnait un grand lustre aux *Messieurs de Bouillon*, dont l'ancienneté rivalisait désormais avec celle des Capétiens et une autre stature à leur titre de princes de Sedan. Depuis des années, ce système était l'objet de critiques et Baluze réédita dans son volume un opuscule qu'il avait imprimé dès 1698 pour répondre « à divers écrits qu'on avoit semez dans Paris & à la Cour » au sujet de ces preuves. Pourtant, ces critiques étaient légitimes. En 1704, Jean-Pierre de Bar, le généalogiste qui était à l'origine de la découverte et de la falsification du cartulaire de Brioude, qui sous-tendait les prétentions des Bouillon, avait été condamné pour faux et emprisonné à la Bastille. Mais, de façon étonnante,

¹⁶² Etienne Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne, justifiée par Chartres, Titres, Histoires anciennes et autres preuves authentiques*, Paris, 1708, 2 vol, in-folio.

quelques mois plus tard, le chancelier avait autorisé la publication du livre de Baluze. Le vent tourna quand, en 1710, le cardinal prit le parti de son neveu condamné pour trahison. Un arrêt du Conseil du 1^{er} juillet 1710 interdit alors le livre de Baluze dont les exemplaires devaient être recherchés et envoyés au pilon :

« un pareil ouvrage ne peut être fait que pour appuyer une usurpation criminelle, et ménagée depuis longtemps par les artifices les plus condamnables, et pour tromper le public dans des matières aussi importantes que le sont les droits ou les prétentions des grandes maisons du Royaume ».

L'érudit fut disgracié, perdit ses charges et pensions et fut contraint de s'exiler jusqu'en 1713. Cette affaire, qui « déshonora Baluze jusqu'à faire rompre avec lui beaucoup de savants et plusieurs de ses amis » (Saint-Simon), illustre une nouvelle fois que les écrits généalogiques concernaient un terrain extrêmement sensible, les fondements de l'ordre monarchique. L'orgueil des grands, leur vanité généalogique, ne devait pas attenter à la primauté de la dynastie royale.

Généalogies et pratiques juridiques

Certains écrits généalogiques avaient avant tout une visée utilitaire plutôt qu'un but politique. Ils servaient de pièces de procédure en quelque sorte.

Mariage et consanguinité

Dès le XI^e siècle, des esquisses généalogiques furent produites devant les tribunaux ecclésiastiques à l'occasion d'affaires matrimoniales. Il ne s'agissait en aucun cas de faire une généalogie complète des deux époux, mais seulement d'explicitier, en allant à l'essentiel, de quelle façon ils étaient apparentés en établissant les deux lignes ascendantes qui remontaient à leur ancêtre commun, homme ou femme. Ces démonstrations, qui tiennent en quelques phrases, se retrouvent en annexe de quelques conciles et dans des lettres de prélats. Yves, évêque de Chartres († 1116), nous a laissé par exemple des esquisses généalogiques des comtes de Meulan et des comtes de Vendôme dressées pour empêcher des mariages consanguins.

Le conflit entre Philippe Auguste et sa deuxième épouse, Ingeborg de Danemark († 1236), répudiée moins de trois mois après son mariage en 1193, est l'exemple le plus célèbre de ces procès. Il donna lieu à une véritable bataille généalogique. C'est à partir d'une

généalogie fautive qu'une assemblée d'ecclésiastiques officialisa la séparation sous le motif qu'Ingeborg était liée au quatrième degré canonique avec Isabelle de Hainaut, première femme du roi. Mais Ingeborg, séquestrée dans un monastère royal, défendit son honneur et fit appel au pape en lui présentant une généalogie qui plaidait sa cause¹⁶³. Le texte valorisait ses origines depuis les rois légendaires du Danemark, mentionnait les saints familiaux et se concluait en démontrant, diagramme à l'appui, qu'Ingeborg n'avait pas de liens de consanguinité avec les comtes de Flandres dont était issue Isabelle. Après de longues années de négociation, pour se réconcilier avec l'Eglise, Philippe Auguste s'inclina et accepta en 1213 de reprendre Ingeborg comme épouse.

Nous avons vu qu'en 1215, le concile de Latran IV redéfinit l'interdit de consanguinité au quatrième degré de parenté, ce qui facilitait les mariages. De plus, des dispenses accordées par le pape étaient désormais possibles pour faciliter les stratégies matrimoniales de la noblesse. Il n'empêche que jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les fidèles durent avoir une bonne connaissance de leur ascendance pour ne pas risquer de voir leur mariage annulé en vertu du droit canon.

Les droits seigneuriaux

En dehors des affaires matrimoniales, certains écrits généalogiques étaient produits à l'occasion de conflits seigneuriaux. Ils émanent d'établissements religieux qui cherchaient ainsi à défendre leurs domaines et leurs droits sur les hommes. En effet, le patrimoine foncier des monastères s'était constitué grâce à une multitude de donations de la part des familles seigneuriales. Or les héritiers des donateurs contestaient fréquemment les largesses de leurs ancêtres et prédécesseurs. Une généalogie des familles de donateurs constituait une pièce de choix pour relier entre elles les chartes de donation et ainsi reconstituer l'histoire des domaines. Un moine de Lérins rédigea, vers 1125, une notice développée sur la seigneurie de Vallauris dont des fractions avaient été données par plusieurs membres de la famille des « princes d'Antibes » depuis plus d'un siècle. Le résultat est une véritable généalogie de cette famille dominante de la région, depuis Rodoard vivant aux environs de l'an mille. De façon similaire, un manuscrit de Saint-Oyend-de-Joux contient une notice sur les comtes de Bar-sur-Aube, avoués de La Ferté-sur-Aube, pour clarifier la transmission de l'avouerie.

Cette pratique utilitaire de la généalogie se retrouve de façon plus affirmée encore quand il s'agissait d'affirmer un pouvoir sur des hommes soumis à une dépendance

¹⁶³ *Genealogia regum danorum e quibus originem traxit Ingeburgis francorum regina*, dans *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. 19, Paris, 1880, p.307-310.

héréditaire. Pour prouver que ces serfs relevaient du monastère, par-delà les mariages avec des paysans libres, ou les droits de seigneurs laïcs, on rédigeait leur filiation, sur plusieurs générations parfois, n'omettant ni les femmes, ni les enfants car ils étaient souvent au cœur du litige. De tels documents permettaient aussi le partage de la descendance des serfs entre seigneurs, pratique que l'on relève par exemple en Picardie et en Ile-de-France. Ainsi de façon paradoxale, il peut arriver que certaines familles paysannes soient mieux connues que des familles seigneuriales. On connaît pour la Galice et la Toscane du XI^e siècle, quelques généalogies serviles s'étalant sur sept générations !

Cela étant, la pratique utilitaire de l'écrit généalogique restait rare au Moyen Age, même dans les milieux monastiques. Les cours de justice n'exigeaient pas des laïcs de pouvoir produire une généalogie écrite. En effet, depuis le XIII^e siècle s'étaient développées les enquêtes testimoniales pour trancher les litiges. Quand il s'agissait d'établir l'ascendance d'une personne, de déterminer l'origine d'un droit (par exemple le patronage d'une église), ou la transmission d'un bien, on se fondait sur la déposition d'un groupe de témoins âgés questionnés sur des points précis. Les informations généalogiques pouvaient parfois être remarquablement denses, remontant sur plusieurs générations, voire jusqu'à deux siècles. Mais il ne s'agissait pas d'une enquête généalogique exhaustive, s'intéressant à tous les membres de la famille, car seuls les éléments utiles au procès étaient relevés.

Il faut toutefois attendre l'époque moderne et la remise en cause du caractère probant des seules enquêtes testimoniales à partir du milieu du XVI^e siècle pour voir les généalogies écrites devenir des pièces de procédures importantes. Auparavant, pour les simples particuliers, les filiations étaient prouvées par enquête et par la présentation de quelques pièces, comme les testaments. Désormais, des factums généalogiques furent fréquemment produits par les parties prenantes afin de clarifier leurs prétentions. Il s'agissait avant tout d'accompagner les pièces produites dans le cadre de la procédure d'un appareil rhétorique efficace. L'imprimerie, comme nous l'avons vu, fut mise à contribution pour renforcer la crédibilité de ces discours et permettre leur diffusion en grand nombre, auprès de tous ceux qui pouvaient avoir une influence sur la décision judiciaire : les juges, bien sûr, mais aussi les puissants, éventuels protecteurs, les amis, les alliés, les parents et bientôt le « public ». Le souci de l'efficacité se combinait, par ailleurs, au souci de la réputation.

Les successions

« Il faut faire apparoir de sa généalogie dans un procès de succession »¹⁶⁴, tel est le premier exemple d'utilisation des généalogies proposé par Antoine Furetière, avant même de les évoquer en tant que preuves de noblesse. Il semble en effet que le second ordre occupe le plus clair de son temps et une bonne partie de ses revenus à soutenir d'innombrables procès. Les roturiers ne sont pas en reste dans ce domaine, même si les factums les concernant sont plus rares, pour des raisons sans doute financières mais aussi de position sociale. Pour n'évoquer qu'un aspect de tels conflits particulièrement liés à la nécessité d'avoir recours à une généalogie, on peut rappeler l'importance des substitutions fidéicommissaires qui, par leur prétention à contrôler la circulation des biens, donnent lieu à des contestations innombrables. Ces substitutions, particulièrement développées au sein de la noblesse et en pays de droit écrit précipitaire, consistaient à rendre un bien inaliénable et à ordonner sur plusieurs générations sa transmission. Il s'agissait pour les testateurs de lutter contre le démantèlement des patrimoines, mais l'éternité rêvée pour la lignée se transformait souvent en une infinie succession de procès... Il fallait donc faire « apparoir de sa généalogie » en bien des occasions et l'on trouve régulièrement des factums dont l'argumentaire repose sur une généalogie. Toutefois, cette pratique restait réservée aux catégories les plus aisées de la population et, si l'on peut supposer que toutes sortes de justiciables pouvaient être amenés à produire une généalogie pour défendre leurs intérêts, la majorité des factums généalogiques parvenus jusqu'à nous concerne des familles nobles. On y retrouve la plupart des grands noms de l'aristocratie française.

En 1565, un factum contenant une généalogie de la maison de Longueville et Dunois fut publié par le duc de Nemours pour défendre ses droits sur le comté de Dunois contre la duchesse de Longueville. Il s'agissait d'une partie de la succession du duc François III d'Orléans, duc de Longueville, cousin germain du duc de Nemours. En 1530, Charles de Chambes, comte de Montsoreau, petit-fils de Gilles de Laval qui avait institué dans son testament une substitution sur la baronnie de Pontchâteau, produisit une généalogie de la maison de Laval dans le procès qui l'opposait à sa cousine, Gabrielle de Laval, dame de Pisi. En 1583, Jean d'Aumont, maréchal de France et François de La Tour, s'opposèrent au sujet de la succession de leur trisaïeul Guy de Chauvigny et le premier produisit sous forme de factum une généalogie des deux partis. Au début du XVII^e siècle (vers 1618), Pons Charles de Lauzières, marquis de Thémines, fit publier un factum qui rassemblait des extraits de testaments et de contrats de mariage suivis d'une « généalogie de la maison de Thémines pour

¹⁶⁴ A. Furetière, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français*, La Haye et Rotterdam, chez Leers, 1690, article « Généalogie ».

l'éclaircissement des substitutions ». En 1627, ce sont les La Rochefoucauld qui s'affrontaient au sujet de la succession d'une grand-tante, Catherine de La Rochefoucauld... La plupart des défenseurs rédigeaient eux-mêmes ces généalogies ou les faisaient faire par leurs familiers, leurs secrétaires ou encore un homme de loi, mais certains recevaient l'aide de célèbres généalogistes, comme le sieur de Saint Laurens qui fit faire sa généalogie par André Duchesne, le géographe du roi, en 1621. Dans tous les cas, il s'agissait de textes extrêmement documentés qui citaient abondamment les actes notariés et autres preuves « authentiques » susceptibles de convaincre les juges. La filiation était suivie à partir de la personne dont on se disputait l'héritage ou qui avait institué la substitution et se déployait au travers les branches collatérales en fonction de la transmission des biens. Le jeu pouvait être singulièrement compliqué par la multiplicité des substitutions qui s'accumulaient au fil des générations.

Le cas du factum produit par la maison de Grasse pour justifier de ses droits à l'égard d'une fondation instituée au XVI^e siècle est un peu différent¹⁶⁵. Le 17 décembre 1586, Guillaume de Rouville, ancien échevin de Lyon, fit son testament. Il disposa de la plus grande partie de ses biens en faveur de ses trois filles, mais forma également une fondation perpétuelle au profit de celui ou de celle de sa famille qui se trouverait dans la plus grande indigence. Ce n'est pas pour recevoir ce legs que les Grasse entamèrent un procès, un siècle et demi plus tard. Le point d'affrontement était l'attribution de cette fondation. En effet, le testateur avait précisé que sa fille aînée et principale héritière, devrait être aidée dans son choix par sa mère ainsi que par « deux des plus notables & plus apparens Parents ou Alliés dudit parentage ». Or, les Grasse étaient alliés aux Rouville et réclamaient cet honneur. Il leur fallait donc prouver qu'ils étaient les plus « apparens », faire étalage de leur illustration. Ils utilisèrent, dans ce but, une généalogie, comme meilleure preuve possible de leur notabilité et de leur grande apparence :

« On a observé dans de précédentes instructions qu'ils sont alliés à toutes les têtes couronnées de l'Europe par Marthe de Foix, qui épousa en 1535 Claude de Grasse, comte du Bar, duquel ils descendent, & tirent leur parenté avec les rois de France, de Navarre, d'Espagne, les Empereurs, les Rois d'Hongrie, les Ducs de Bretagne, les Comtes de Candale & d'Armagnac. Mais pour déterminer ce fait qui assure seul l'élection aux sieurs de Grasse, tant que cette maison subsistera, sans même que leur droit puisse être mis en délibération, puisque ce sont les deux plus apparens & plus notables Parens qui doivent être Électeurs, ils croient devoir placer ici une Généalogie qui constate à jamais la grandeur & l'illustration de leur nom. »

¹⁶⁵ Archives départementales des Alpes-Maritimes, 1 E 10/2. Factum imprimé, XVIII^e siècle.

Ce factum est donc un peu particulier, de même que la généalogie qui en constitue le principal argument, puisqu'il ne s'agit pas seulement de prouver une filiation, ou un lien de parenté, une proximité comme c'est souvent le cas notamment dans les procès concernant les fidéicommiss. Il revient aux parties de prouver qu'elles sont les plus illustres. Ce qui retient notre attention est le fait que les comtes du Bar aient choisi comme preuve de cette illustration leur généalogie. Pas de mise en avant personnelle, mais la proclamation d'une parenté avec ce qu'il y a de plus élevé : les têtes couronnées d'Europe. Pourquoi alors ne pas se contenter d'exhiber un contrat de mariage qui prouve leur alliance avec la maison de Foix, source essentielle, semble-t-il, de leur prestige ? C'est qu'il faut montrer d'une part qu'ils sont bien les descendants légitimes de Claude de Grasse et de Marthe de Foix et d'autre part qu'ils ont soutenu le lustre de leur maison jusqu'au moment où doit se prendre la décision de justice. On constate ainsi qu'un passé glorieux, des ancêtres glorieux, ne sont que peu de chose si leur gloire n'est renouvelée, actualisée, au moment où elle est énoncée. Du point de vue de la mise en scène de la généalogie, il faut remarquer que sa construction est adaptée au propos du document dans lequel elle est insérée. Ainsi, les éléments notés ont pour fonction essentielle de démontrer, non seulement la filiation, mais aussi la proximité des Grasse, à toutes les époques, avec le pouvoir souverain, les grands événements de l'histoire, en un mot leur appartenance à la plus haute noblesse. L'alliance est au cœur de leur dispositif, ce qui explique que les mariages sont systématiquement mentionnés et que les parents des épouses sont largement évoqués, d'autant plus qu'ils appartiennent à des maisons importantes ou qu'ils se sont distingués par des actions d'éclat. Enfin, le plus saisissant est sans doute l'« arbre généalogique des parentez de la Maison de Grasse ». Cette figure, même si elle est en partie constituée de textes, bien loin de transposer sous une forme graphique la description généalogique développée dans le factum, offre une représentation des différentes branches de la maison de Foix. L'objectif est à nouveau de montrer et de démontrer comment les Grasse sont liés aux têtes couronnées d'Europe.

Les placets au roi

Les factums judiciaires n'étaient pas les seuls documents à caractère juridique qui contenaient des généalogies. Plus exactement, les procès devant la justice ordinaire (déléguée) n'étaient pas les seules occasions de confectionner une généalogie. On en trouve parfois associées à des placets, cet instrument essentiel de la justice retenue qui permet à tout sujet d'en appeler directement à la justice du roi.

Comme dans le cas des factums, ces généalogies constituaient un argument, non de preuve, mais de justification. Le solliciteur y faisait parfois état des services rendus par sa famille pour appuyer sa demande. Cependant, cela laisse à supposer qu'il ne s'agit pas d'un familier du roi, l'illustration de sa lignée n'étant pas telle qu'il puisse se passer de rappeler

son passé. Il doit au contraire utiliser la litanie de ses ancêtres comme pour décliner son identité et permettre au monarque de le situer dans l'ensemble de ses sujets. Lorsque le nom ne suffit pas, il faut donc faire état de toute sa généalogie, ou du moins choisir dans la galerie de ses ancêtres les plus « présentables » et mettre l'accent sur les alliances avantageuses et les actions de mérite. C'est le cas du mémoire rédigé par l'abbé Gaspard-Honoré de Coriolis (1735-1824), juriste érudit et officier de la cour des Comptes d'Aix, adressé à un ministre du roi qui présente sous forme d'un petit préambule les intentions de son auteur :

« Vous me permettrez que je prenne la liberté de vous donner une idée de ma famille qui a été très utile à la couronne et pour ne vous pas fatiguer je vous donneray seulement une idée de ceux qui ont servy tant à l'épée qu'à la robe depuis que les Comtes de Provance ont été réuniy à la couronne. »¹⁶⁶

La marquis de Vauvenargues (†1747), bien connu pour son œuvre de moraliste, était également officier du roi (mais dans l'armée) et il eut recours à un procédé similaire lorsqu'il entreprit des démarches pour obtenir un nouvel emploi. Las de végéter dans des grades subalternes, il espérait être employé comme diplomate. Il écrivit au duc de Biron en le priant d'appuyer sa demande auprès du roi et joignit à sa lettre un mémoire sur sa famille qui, écrivait-il, « me fera mieux connaître à vous »¹⁶⁷. Il se présentait ainsi indirectement au roi avec l'idée, sans doute, que son protecteur donnerait de lui une image avantageuse puisqu'il pourrait, plus que l'intéressé, sélectionner les informations biographiques et généalogiques les plus opportunes. Il nota d'ailleurs dans son placet au roi :

« Monsieur le duc de Biron, sous qui j'ai l'honneur de servir, pourra faire connaître ma naissance et ma conduite à Votre Majesté, lorsqu'elle le lui ordonnera [...]. »¹⁶⁸

Un autre exemple permet de souligner la variété des usages juridiques des généalogies. En 1616, en vertu des ordonnances qui réglaient l'entrée en charge d'un officier du parlement, Esprit de Clapiers, sieur de Colongue, dressa sa généalogie. Il ne s'agissait pas, dans ce cadre, de prouver une ascendance noble ou de remonter la lignée paternelle, mais de faire état de « sa parenté et alliance [...] à la cour de Parlement ». Cette procédure était liée au contrôle exercé sur le recrutement des officiers dans le but, notamment, d'éviter de possibles coalitions d'intérêts familiaux. De fait, cette généalogie est un peu particulière. A partir d'une

¹⁶⁶ Archives départementales du Var, 2 J 171, mémoire de l'abbé de Coriolis, s. d. (XVIII^e siècle).

¹⁶⁷ Vauvenargues, *Œuvres posthumes et inédites*, notes et commentaires par D. L. Gilbert, Genève, Slatkine Reprints, 1970, p. 248 : Nancy, le 8 avril 1743, lettre de Vauvenargues au duc de Biron.

¹⁶⁸ Vauvenargues, *op. cit.*, p. 262, Arras, 12 décembre 1743, lettre de Vauvenargues au Roi.

description rapide de l'ascendance immédiate, cela donne un tableau très précis de la parenté vivante du sieur de Colongue qui élucide la nature des liens qui le rattachent à divers autres officiers, par exemple :

« François de Clapiers, mary de la damoiselle de Seguiran a aussi deux filles l'une desquelles a épousé le sieur conseiller de La Fare, frère de monsieur le Président d'Esprit de sorte que ledit sieur Président a pour belle-sœur la nièce du sieur de Colongue et mesme sang, surnom et armes »¹⁶⁹

Enfin, il convient d'ajouter que les généalogies produites dans la perspective d'une défense des intérêts familiaux, notamment successoraux, n'étaient pas toutes insérées dans des factums et produites au moment des procès. Certains se montraient particulièrement prévoyants, comme les princes de Condé qui firent réaliser au XVII^e siècle une généalogie descendante de leur maison intitulée « Tableau de la postérité vivante ». Il s'agissait, en fait, de préparer de futures successions dont ils espéraient bénéficier. Les Condé menèrent, en effet, une intense activité juridique qui leur permit de s'enrichir considérablement grâce à de multiples héritages : de Richelieu, de la princesse palatine et de la reine de Pologne, des duchesses de Longueville, de Guise et de Joyeuse. Dans ces batailles, la généalogie était une arme.

On le voit, les usages juridiques des généalogies étaient multiples et avaient une incidence tout à fait éminente sur l'organisation du discours. En fonction des attentes des interlocuteurs, en fonction des règlements qui fixaient les données dont il fallait faire état, en fonction de la cause à défendre dans un procès, la généalogie valorisait tour à tour les alliances, la lignée paternelle, l'illustration ou suivait la transmission d'un patrimoine.

Défendre son statut, prouver (ou usurper) sa noblesse

Les plus anciennes enquêtes chargées de vérifier la noblesse d'un individu remontent au XIII^e siècle. En 1262, un arrêt du Parlement déclara que Pierre aux Massues, chevalier, était digne d'être chevalier car il avait prouvé que son aïeul, Jean de Champouges, l'avait été. A cette époque, le statut de noble émanait surtout d'un consensus social plutôt que de preuves écrites. Quand la noblesse d'un individu était l'objet de litiges, ce qui arrivait surtout quand des officiers ou des localités contestaient ses privilèges fiscaux, l'enquête testimoniale s'intéressait autant à la « commune renommée » à son sujet qu'à son ascendance. Vivre

¹⁶⁹ Archives départementales du Var, 2 J 247.

noblement, vivre de ses rentes et fréquenter les armes étaient des arguments forts qui pouvaient compenser la noblesse douteuse d'un père. Ainsi, dans un procès de 1454, Jean Ryollet, de Painblanc, se défendit en démontrant ses états de service pour les ducs de Bourgogne mais laissa dans l'ombre sa famille. De fait, les dépositions permettent d'apprendre que seules sa mère et son épouse étaient nobles de naissance, son père étant simplement « un homme de bien et d'honneur », un « notable homme ». Les enquêtes portant sur la noblesse d'un individu n'éclairaient que de façon incomplète et biaisée sa généalogie. Les parents à la noblesse incontestable, souvent de la branche maternelle, étaient mis en avant par les témoignages favorables ; les parents non nobles pouvaient être passés sous silence.

Il en va différemment de la période moderne qui se caractérise, entre autres, par un durcissement des exigences de preuves de noblesse. La monarchie française, mais également l'Église, se montrèrent de plus en plus circonspects à l'égard des prétendus gentilshommes et manifestèrent, qui plus est, une grande défiance vis-à-vis des preuves testimoniales qui avaient eu cours tout au long des temps médiévaux. Cette évolution est, certes, liée à la transformation du concept de noblesse. Elle recouvre cependant plus largement le renforcement d'une culture de l'écrit, au moins du point de vue juridique. La maîtrise de cette nouvelle forme de culture apparaît comme un élément d'adaptation fondamental pour les élites. Ceux qui en furent capables purent passer le cap des recherches des faux nobles et plus généralement se maintenir ou s'intégrer au second ordre. En contrepartie, ceux qui étaient en mesure de prouver une noblesse très ancienne, dite d'extraction, bénéficiaient de privilèges qui les distinguaient du reste des gentilshommes. Il convient tout de même d'établir une distinction entre les enquêtes, qui relèvent d'une volonté monarchique et sont obligatoires, et les preuves qui sont fournies à l'initiative des individus ou des familles afin d'obtenir un privilège ou une distinction.

Les enquêtes de noblesse

A partir du XV^e siècle, en relation avec les exigences fiscales et militaires de la royauté, les enquêtes générales sur les nobles se multiplièrent. Charles VII réorganisa le ban et l'arrière-ban en ordonnant en 1452 aux baillis et sénéchaux de dresser dans leur circonscription les listes des nobles et tenants-fief, ainsi que la valeur des fiefs. D'autres enquêtes générales suivirent, comme celle de 1455 qui instaura la tenue de registres dans les bailliages et sénéchaussées, et celle de 1503 qui exigeait des nobles et feudataires des dénombremens féodaux très complets. A cela s'ajoutaient les nombreuses listes établies au coup par coup, suite aux convocations du ban et de l'arrière-ban, qui perdura jusqu'au début

du XVIII^e siècle. Les enquêtes administratives se développèrent également à propos des questions fiscales. Les roturiers qui tenaient des terres nobles devaient s'acquitter d'une taxe des francs-fiefs. Entre 1461 et 1463, Raymond de Montfaut, commissaire délégué par le roi pour la recherche des francs-fiefs, enquêta en basse Normandie. Il certifia 1024 nobles mais écarta 301 prétendus nobles qui durent payer la taxe¹⁷⁰. La levée de la taille (ou fouage) suscita pour sa part des enquêtes de réformation (ou de révision) des feux afin d'établir la liste des contribuables et des exempts, et notamment des nobles. L'une des plus complètes concerne le duché de Bretagne : la réformation générale de 1426-1430 qui recense, paroisse par paroisse, les contribuables, les nobles, les anoblis de fraîche date et les gens « se disant nobles », donc en situation litigieuse pour les commissaires. Elle fut suivie par un train d'autres réformations, générales ou particulières. On le constate, pour plusieurs raisons, les nobles furent recensés à la fin du Moyen Age. Mais ces premières enquêtes accordent peu de place aux filiations ; on ne souciait pas encore de demander aux nobles leur généalogie. Mais l'idée faisait son chemin. Charles VIII, selon Charles d'Hozier, prit la décision « que tout noble serait tenu une fois en sa vie de faire description de sa généalogie et de sa race jusqu'à quatre degrés et plus avant, tant qu'il pourrait monter et s'étendre, aux mains du bailli ou sénéchal du lieu, pour y avoir recours quand il serait besoin, et que les héritiers seraient obligés de continuer cette description dans l'an du décès d'un gentilhomme et à chaque mutation de famille ». Même si ce plan ne semble pas avoir été appliqué à l'échelle du royaume, il reflète une pression grandissante du pouvoir monarchique sur les nobles. De la même façon, Charles VIII créa en 1487 un maréchal d'armes des Français, le héraut Bourbon, qui avait pour charge de consigner dans un *Grand livre* les armoiries de toute la noblesse du royaume, ce qui préfigurait l'*Armorial général* décidé en 1696. Quelques bribes seulement de son travail ont survécu.

Au fil de réformations, la chasse contre les usurpateurs de la noblesse s'intensifia. Les enquêteurs exigèrent des preuves pour ne pas être rangés parmi les taillables. Cela apparaît bien dans le *Roole de la perquisition faites des personnes nobles* dressé en 1523 pour les bailliages de Caux, Evreux et Gisors. A propos de nombreux nobles, on retrouve la date de leur anoblissement, ou des notations comme : « a produit plusieurs titres et escriptures et sa généalogie ». Désormais ne pas être capable de fournir des titres ou une généalogie rendait sa noblesse douteuse. Certaines familles nobles se lancent donc dans la recherche généalogique

¹⁷⁰ Devant les réclamations, Louis XI en novembre 1470 anoblit, pour la Normandie seulement, tous ceux qui détenaient un fief depuis au moins quarante ans, moyennant le paiement collectif d'une somme de 47250 livres tournois. Mais il leur fallait vivre noblement pour conserver leurs nouveaux privilèges.

et parviennent à des résultats remarquables. En 1540, Jean de Boubers, seigneur de Bernâtre en Ponthieu, inquiet pour sa noblesse, put présenter une généalogie dressée sur titres, remontant à Jean de Boubers, chevalier, seigneur de la Motte-les-Auxy, époux de Mahault de Bernâtre en 1320. En 1641, devant les commissaires des francs-fiefs, la famille Gouhier, de Normandie, produisit une généalogie datant de 1484 et qui remontait jusqu'à 1200.

Les preuves généalogiques permettaient aussi d'obtenir du roi des lettres de réhabilitation de noblesse. Après des périodes de dérogeance, de « noblesse dormante », certains individus parvenaient à prouver leur filiation avec un noble incontesté. Les lettres de réhabilitation du 12 mai 1548 de Geoffroy de Chantepie, marchand de Rouen, signalaient que preuve avait faite qu'il était l'arrière-petit-fils de « messire Jehan de Chantepie, chevalier, seigneur de Pontécoulant et aultres lieux, tué devant Caen par les Anglois, à qui il avoit fait lever le siège du Mont Saint Michel ».

Les Vérifications de noblesse

Les ordonnances de Louis XIV sur « la recherche et condamnation des usurpateurs de noblesse » marquent un tournant. Les besoins financiers et politiques de la monarchie conduisirent Colbert à lancer dans tout le royaume de grandes enquêtes de noblesse, dont le but avoué était d'améliorer la rentabilité de l'impôt et en particulier de la taille. Il s'agissait également pour la monarchie d'une entreprise de dénombrement de la noblesse qui se distinguait des habituelles montres et autres enquêtes par ses ambitions systématiques et exhaustives. Il était, en effet, prévu de dresser un catalogue de tous les gentilshommes du royaume, et non des seules familles titrées ou importantes dans chaque province¹⁷¹.

La Provence a connu entre le milieu du XVII^e et le début du XVIII^e siècle deux Grandes Réformations de noblesse. La première, dirigée par une commission souveraine composée de conseillers aux comptes, est ouverte par lettres patentes du 25 février 1665 et prend fin en 1669. La seconde, de 1696 à 1718, a lieu sous l'autorité de l'intendant et premier président Lebret. Cette province fut la première à être soumise aux vérifications, selon des modalités qui furent appliquées successivement dans tout le royaume.

¹⁷¹ Jean. Meyer, *La Noblesse française à l'époque moderne (XVI^e - XVIII^e siècles)*, Paris, PUF, 1991, p. 65. Jean Meyer souligne l'innovation que constituent ces réformations par rapport à la grande enquête de 1664 qui se préoccupe seulement de donner une idée générale de la « valeur » de la noblesse.

Les réformations ont eu pour résultat essentiel, sinon pour but, de définir juridiquement la noblesse. Les commissaires fondaient leurs décisions de maintien ou de condamnation sur un certain mode de vie (services, charges, possession de fiefs) mais également sur le principe de noblesse. Les décisions de maintenue ne retinrent que deux critères distinctifs pour classer les gentilshommes dont les preuves étaient examinées. Le premier, et le plus évident, reposait sur la capacité de ceux qui se disaient nobles à prouver leur appartenance au second ordre, que ce soit par un titre primordial ou par une filiation continue portant les qualificatifs nobles depuis les temps prescrits par les ordonnances, en vertu de quoi ils étaient déclarés maintenus ou condamnés comme faux nobles. Le second était le critère d'ancienneté. Les décisions faisaient apparaître le degré de noblesse reconnu au maintenu, qui ne correspondait pas toujours, d'ailleurs, à ses premières prétentions mais qui reposait sur les preuves admises par les traitants et les commissaires. Ce dispositif reconnaissait donc seulement deux types de noblesse : les anoblis et les nobles de race. On le voit bien, la généalogie tient une place centrale dans les enquêtes. C'est par un arrêt du 19 mars 1667 que le Conseil d'État détermina, à la demande des commissaires, la preuve dative pour la noblesse de race :

« Le Roy ayant fait ci-devant expédier ses lettres de commission souveraine adressantes à aucuns officiers de la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Provence, pour la recherche des usurpateurs des titres de noblesse ; voulant Sa Majesté leur faire savoir son intention sur les difficultés qui sont survenues au courant de ladite Commission, pour sçavoir de quel tems il est nécessaire que les qualifications soient prouvées, et par quelles sortes de titres : ouy le rapport du commissaire à ce député, Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné et ordonne que ceux qui soutiendront être Nobles seront tenus de justifier par devant lesdits commissaires, comme eux, leur père et leurs ayeuls ont pris la qualité de Chevalier ou d'Ecuyer, depuis l'année 1560 jusqu'à présent, et prouveront leurs descentes et filiations, avec possession des fiefs, emplois et services de leurs auteurs, par des contrats de mariages, partages, actes de tutelles, aveus, dénombrements et autres actes authentiques, sans avoir fait ny commis aucune dérogeance, moyennant quoy ils seront maintenus [...]. »¹⁷²

Au cours de la seconde vague de réformation, les preuves réclamées furent les preuves centenaires (c'est-à-dire qu'il fallait prouver cent ans de noblesse) et non datives, ce qui permettait à des familles plus « récentes » d'obtenir la qualification de noble de race. Ces Réformations furent l'occasion, contrainte et forcée, pour de très nombreuses familles, de se

¹⁷² Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B 1359, « Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Saint-Germain-en-Laye, le 19 mars 1667. Signé De Lionne ».

lancer à la recherche des traces de leurs ancêtres. Vrais ou faux, les récits généalogiques transmis par la tradition durent désormais passer par l'écrit et surtout, chose nouvelle, par la preuve.

Les preuves de noblesse

L'ancienneté était un critère essentiel dans l'appréciation de la qualité nobiliaire. Critère insuffisant, puisque de l'avis même des contemporains, sans l'illustration, l'ancienneté n'est pas grand-chose. Critère fondamental tout de même, car plus facilement mesurable, nous pourrions presque dire plus objectif. C'est donc ce critère qui fut retenu par toutes les institutions qui réglementaient leur accès sur le fondement des preuves de noblesse. De fait, plus l'exigence d'ancienneté était grande, plus l'obtention d'un privilège ou d'une place procurait de prestige. Le jeu peut être corsé selon que l'on compte l'ancienneté en degrés ou en quartiers. Cette dernière procédure est en effet plus exigeante en termes de pureté de la « race » puisqu'elle prend en compte noblesse paternelle et maternelle, diminuant d'autant les chances de s'en prévaloir dans un royaume qui considère que la noblesse se transmet uniquement en ligne paternelle et favorise ainsi les alliances roturières par les filles, dont peu de familles peuvent se vanter de s'être passé. Pour la monarchie, le recours à cette sélection par l'ancienneté apparaît également comme une réponse aux attentes de la noblesse, et en particulier de la noblesse pauvre, qui ressent comme une spoliation l'arrivée dans ses rangs des anoblis et des acquéreurs de charges vénales, et son éloignement, pour des raisons économiques, de la Cour, donc d'une bonne part des opportunités de promotion sociale. En dépit d'une fermeture progressive de la noblesse, telle qu'elle apparaît au travers de règlements de plus en plus restrictifs, il convient de se montrer circonspects à l'égard de déclarations d'intentions inégalement suivies d'effets et dont l'application révèle souvent beaucoup plus qu'une éventuelle réaction nobiliaire.

Les institutions d'éducation

La tradition, renforcée par les innovations de la monarchie, permettait aux jeunes gens et aux jeunes filles de bonne famille de bénéficier d'une éducation, sous la protection du roi et des Grands, à moindre coût.

L'institution des Pages était la plus ancienne. Elle permettait aux jeunes nobles acceptés, notamment dans la grande et la petite Écurie, de se former au métier des armes, aux manières des gentilshommes et des courtisans et surtout de vivre dans la proximité de protecteurs, d'amis et d'alliés potentiels qu'ils n'auraient jamais eu l'occasion de fréquenter

au fond de leur province natale. L'admission parmi les Pages procurait ainsi bien des avantages et notamment du point de vue de la carrière. Le jeune frère de Mirabeau n'ayant pas obtenu la promotion qu'il espérait, ayant vu passer devant lui « un neveu du major » et « deux ou trois pages du roi », son ami Vauvenargues tentait ainsi d'apaiser sa rancœur en lui faisant remarquer que « le Roi veut que ses pages aient la préférence »¹⁷³. L'exigence de preuves n'y est pas trop sévère jusqu'en 1721 (quatre degrés de noblesse), mais se renforce ensuite puisqu'il faut désormais prouver une noblesse remontant à 1550 sans principe connu¹⁷⁴.

Les demoiselles de Saint-Cyr, école fondée par madame de Maintenon, devaient également produire des preuves de noblesse. La procédure devint de plus en plus précise au cours du XVIII^e siècle, afin d'éviter les abus qui permettaient à des familles aisées et n'appartenant pas à la noblesse d'épée de bénéficier d'un privilège réservé à la noblesse « pauvre » et militaire. Les lettres patentes de 1686 déterminaient ainsi l'admission à Saint-Cyr :

« Nous nous réservons pour nous et tous successeurs rois la nomination par simple brevet des deux cent cinquante places de demoiselles pour nous et nos successeurs en disposer en faveur de filles nobles et principalement de celles qui seront issues de gentilshommes qui auront porté les armes. Voulons qu'aucune demoiselle ne puisse être admise pour remplir l'une des dites deux cent cinquante places qu'elle n'ait fait preuve de noblesse de quatre degrés du côté paternel, dont le père sera le premier, et en cas que par le rapport qui nous sera fait et à nos successeurs des susdites preuves, elles soient jugées de la qualité requise nous ordonnons l'expédition de notre brevet en sa faveur.

« [...] surtout pour celles dont les pères étoient morts au service, ou s'étant épuisés par les dépenses qu'ils auroient faites, se trouveroient hors d'état de leur donner les secours nécessaires pour les faire bien élever. »¹⁷⁵

Les mémoires et instructions à l'usage des gentilshommes qui veulent placer leurs filles dans cette institution indiquent qu'il fallait, en fait, cent quarante ans de noblesse, dont les titres étaient examinés par le généalogiste du roi. L'aspect militaire était particulièrement mis en avant, répondant sur ce point précis aux discours de défense de la vieille noblesse qui reprennent sans cesse le même argument : l'authentique noblesse d'épée s'est ruinée et a donné son sang pour le service du roi. Elle attend en retour une juste récompense qui permette de compenser ses pertes et de maintenir son rang face à la concurrence de la nouvelle

¹⁷³ Vauvenargues, *Œuvres posthumes et inédites*, Genève, Slatkine Reprints, 1970, p. 141. Lettre de Vauvenargues à Mirabeau, 30 juin 1739.

¹⁷⁴ L.-N.-H. Chérin, *Abrégé chronologique d'édits [...] concernant le fait de noblesse*, 1788.

¹⁷⁵ Lettres patentes de 1686, art. III et IX. Cité par D. Picco, *Les Demoiselles de Saint-Cyr (1686-1793)*, thèse, EHESS-Paris I, 1999, p. 42.

noblesse, acquise à prix d'argent, sans risque physique ni économique. La monarchie se montra sensible à ces arguments dès la fin du XVII^e siècle, comme en témoigne la création de la maison de Saint-Cyr, mais plus encore au XVIII^e siècle, sous l'influence de la pensée des Lumières. Les lettres patentes de 1763, qui redéfinissaient les conditions d'admission parmi les demoiselles, renforcèrent ainsi l'exigence d'un service armé effectif des ascendants masculins :

« À l'avenir aucune des deux cent cinquante places fondées en notre maison de Saint-Cyr ne pourra être accordée qu'à celles dont le père ou le grand-père auront servi au moins dix ans dans nos troupes, si ce n'est qu'avant ledit temps l'un ou l'autre aient été tués à notre service, ou qu'ils l'aient quitté par rapport à des blessures ou des infirmités qui les aient empêché de continuer. »¹⁷⁶

Cette préoccupation se manifeste également dans la création de l'École militaire (1751), qui prit le relais des Pages pour assurer une formation plus adaptée aux nouveaux besoins de l'armée royale. Plus généralement, l'institution d'une noblesse militaire (1750) manifeste une volonté de revaloriser le service armé, fondement idéologique de la noblesse¹⁷⁷. Ainsi, les preuves de noblesse exigées par le roi pour fournir à l'éducation de jeunes personnes sont avant tout conçues comme des preuves de mérite dans le domaine de la valeur guerrière. Que ce soit pour entrer à Saint-Cyr ou dans les écoles militaires, il n'est pas question d'argent, bien au contraire. Il s'agit même, pour les demoiselles, de faire leurs « preuves de pauvreté »¹⁷⁸.

Les Honneurs de la cour

Au XVIII^e siècle, tout autant que sous le règne du roi soleil, l'observation des rangs et les querelles de préséances sont âpres et continuelles. À l'intérieur d'un milieu largement ouvert, il apparaît primordial de se distinguer de quelque manière, notamment par l'obtention de marques de prééminence au sein de la hiérarchie des courtisans. Gradation complexe, qui se compose et évolue en fonction de critères parfois contradictoires. Le rang et l'étiquette,

¹⁷⁶ Lettres patentes de 1763. *Ibid.*, p. 45.

¹⁷⁷ D'autre part, la professionnalisation accrue de l'armée tend également à favoriser les nobles peu fortunés, au détriment, non de la haute noblesse ou des grandes fortunes, qui tiennent toujours le haut du pavé au prix d'une formation adéquate, mais à celui des roturiers et des récents anoblis. Cette volonté d'exclusivisme aristocratique culmine bien sûr avec l'édit de Ségur de 1781. En dépit d'une apparente contradiction entre ces deux mouvements, l'un d'ouverture, et l'autre de fermeture, ces mesures témoignent de la focalisation de l'identité nobiliaire sur la thématique militaire et la question du mérite.

¹⁷⁸ Lettre de Paris du Vernay à l'abbé de Bernis, 3 mars 1753 : « La noblesse aisée, pour placer ses filles à Saint Cyr, fait ses preuves de pauvreté ».

mais aussi et pourrait-on dire, surtout, le crédit règlent la puissance et l'influence des courtisans. Les plus anciennes familles, ou celles qui se prétendent telles, acceptant difficilement la concurrence des parvenus et des favoris de tous ordres, réclament ainsi une restriction de l'accès à l'entourage royal qui se manifeste notamment par le règlement des honneurs de la Cour de 1759-1760. Règlement particulièrement sévère sur le fonds, mais tout aussi régulièrement écorné par les grâces royales. Lorsque Clairambault¹⁷⁹, généalogiste du roi, est chargé de procéder à la vérification des preuves de noblesse des gentilshommes qui prétendent monter dans les carrosses, il se contente d'exiger trois cent ans de noblesse militaire sans principe connu et surtout, il fonde ses décisions sur la jurisprudence des intendants, des arrêts du Conseil d'État et sur les jugements de maintenue. La présentation des dames est moins stricte encore. Mais à partir de 1759, les généalogistes Beaujon et Chérin (père et fils)¹⁸⁰, seront tenus d'exiger une noblesse chevaleresque sans principe connu, prouvée depuis l'an 1400, et « défend S. M. audit généalogiste d'admettre aucun des arrêts de son conseil, de ses cours supérieures, ni de jugements rendus par ses différents commissaires, lors des différentes recherches de noblesse faites dans le royaume, et de ne recevoir, par quelque considération que ce puisse être, que des originaux des titres de famille »¹⁸¹. L'entreprise devient délicate, donc d'autant plus gratifiante lorsqu'elle aboutit à un succès. Des hobereaux de province se prennent à rêver d'accéder ainsi à l'intimité de leur souverain, tandis que les courtisans y voient l'occasion de progresser sur l'échelle des honneurs et distinctions. Aussi trouve-t-on, au sein de la liste des « présentés », des personnages d'envergure, de condition et d'ambitions fort hétéroclites. Il faut néanmoins préciser que les honneurs de la Cour étaient particulièrement difficiles à obtenir pour les parlementaires qui en étaient exclus, non par le règlement, mais par un préjugé tenace. Ces Messieurs du parlement de Paris ne constituent que 6,6 % des parisiens reçus.

La maîtrise généalogique, mise à l'ordre du jour dans les provinces par les vérifications de Colbert, devient un instrument de prestige social à l'échelle du royaume. Mais si l'ancienneté est mise en avant comme critère de distinction, les grâces royales « confirment la différence fondamentale qui exista toujours, et surtout au XVIII^e siècle, entre haute noblesse et ancienne noblesse »¹⁸². La naissance seule demeure ainsi une condition

¹⁷⁹ Nicolas-Pascal de Clairambault (1651-1762), généalogiste du roi entre 1716 et 1758.

¹⁸⁰ Jean-Nicolas Beaujon (1722-1779), exerce du 17 avril 1758 à janvier 1772, Bernard Chérin (1718-1785) de février 1772 au 21 mai 1785 et son fils Nicolas (1762-1799) lui succède le 15 avril 1787.

¹⁸¹ Ordonnance du 17 avril 1760.

¹⁸² F. Bluche, *op. cit.*, p. 57.

insuffisante pour prétendre appartenir à la noblesse de cour. Un constat bien pénible pour les hobereaux qui peinent et se ruinent à faire leurs preuves, en dépit de l'antiquité de leur nom. Simple confirmation qui flatte la vanité des grandes familles, l'obtention des Honneurs peut tout de même se révéler un véritable atout pour des gentilshommes plus modestes. S'ils ne garantissent en rien une place reconnue à la Cour et dans l'estime du roi, ils permettent d'espérer de nombreux avantages car ils distinguent leurs bénéficiaires de la masse anonyme de la vieille noblesse. Les « présentés » composent un cénacle relativement étroit et particulièrement envié, ce qui leur permet d'attirer de riches héritières qui espèrent bénéficier du même honneur, comme l'affirme le généalogiste Beaujon dans une lettre au ministre de la maison du roi :

« Vous devez vous apercevoir combien on ambitionne aujourd'hui cet honneur, il est devenu la source des fortunes les plus considérables par les mariages avantageux qu'il procure à ceux qui en sont susceptibles. »¹⁸³

Les preuves pour l'Église

Les preuves par quartiers n'appartiennent pas à la tradition monarchique française qui privilégie les preuves par degrés, formalisées par les juges d'armes et les généalogistes du roi. Il s'agit d'une pratique germanique pour l'essentiel, mais la noblesse française doit parfois s'y soumettre pour pénétrer un certain nombre d'institutions religieuses réservées à la noblesse : des chapitres nobles situés dans d'anciennes terres d'Empire ou encore l'ordre de Malte. L'exigence de preuves par quartiers est un gage de supériorité pour ces institutions qui désirent rassembler la fine fleur de la noblesse européenne. En retour, les familles qui sont en mesure d'y placer leurs enfants en retirent un grand nombre de bénéfices, dont le prestige n'est pas le moindre.

L'Ordre de Malte représentait un débouché essentiel pour les cadets de la noblesse. Il s'agissait d'abord d'assurer aux fils cadets un placement avantageux. Ces jeunes gens pouvaient espérer devenir un jour commandeurs, ce qui n'est pas un mince avantage comparé à la situation de dépendance et de précarité à laquelle ils sont voués du fait des pratiques successorales les plus courantes. Il s'agit pourtant d'un miroir aux alouettes, puisque nombre d'entre eux resteront simples chevaliers¹⁸⁴. Les chevaliers de Malte sont des religieux. Lorsqu'ils deviennent chevaliers profès, ils prononcent les vœux de pauvreté, d'obéissance et

¹⁸³ BNF, Chérin 102, lettre du 17 juin 1763.

¹⁸⁴ Alain Blondy (« L'Ordre de Malte, miroir brisé de la noblesse française aux XVII^e et XVIII^e siècles », *État et société en France*, Paris, Presses de la Sorbonne, 2000) estime à un tiers les chevaliers des Langues de France qui accèdent à une commanderie.

surtout de chasteté qui est, dans la pratique, un vœu de célibat. Leur placement dans l'Ordre permettait ainsi aux familles d'éviter les contestations trop vives à propos du paiement des légitimes, voire les prétentions sur les héritages de la part de branches issues d'un cadet. En outre, l'Ordre de Malte était investi d'un grand prestige. Comme rempart de la chrétienté, les Maltais représentent les dernières incarnations du « mythe des croisades ». Mais c'était surtout la particularité des preuves de noblesse exigées, par quartier, qui contribuait à faire apparaître cet Ordre comme le refuge, ou le sanctuaire de la plus pure noblesse. Porter la croix de Malte, à titre personnel, ou mieux encore dans ses armes, était un signe de noblesse recherché.

Les preuves exigées par l'Ordre de Malte ont été définies par un règlement édicté en 1601, sous le Grand Maître Alof de Wignacourt. Jusqu'à cette époque, une procédure essentiellement testimoniale laissait la porte ouverte à des familles que les juristes des siècles suivants auraient rangées dans le Tiers État sans grande hésitation. Pourtant, la procédure hospitalière était considérée, à la fin du Moyen Âge, comme particulièrement exigeante. Mais au XVI^e siècle, « la différence entre les Statuts qui dataient des lendemains des Croisades et la réalité sociale de l'époque ne cessa de croître »¹⁸⁵, tant et si bien que l'Ordre, multipliant les brefs de dispense, fut finalement contraint de reconsidérer le règlement des preuves. À partir de 1601, l'Ordre se veut plus sévère et réclame des titres à l'appui des témoignages. Le candidat doit prouver huit quartiers de noblesse, soit la noblesse de ses huit arrière-grands-parents (ou « bisayeux » pour reprendre le vocabulaire employé dans les procès), de ses quatre grands-parents, de ses parents et de lui-même. Il doit pour cela présenter un extrait baptistaire, une généalogie, les blasons de ses huit *bisayeux*, les titres qui prouvent leur noblesse, couvrant au moins une période de cent ans. La procédure testimoniale n'a pas pour autant été abandonnée et deux chevaliers, parfois trois, sont envoyés pour procéder à l'audition de témoins aussi bien qu'à la vérification des titres. Ces auditions se déroulent en deux temps, et sous deux formes différentes. D'abord, quatre témoins, d'un âge et d'une condition aussi respectable que possible, sont longuement interrogés pour confirmer ce qui est par ailleurs contenu dans les titres. Ensuite, deux autres témoins sont interrogés rapidement sur la famille du présenté, puis sur les quatre premiers témoins afin de déterminer s'ils sont liés à ce dernier par la parenté, l'alliance ou l'amitié. Le contenu de ces interrogatoires reste constant jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, à quelques différences de formulation près. La

¹⁸⁵ Alain Blondy, *op. cit.*, p. 105.

procédure d'admission dans l'Ordre de Malte est donc sensiblement différente de celle exigée par le Roi et ses généalogistes.

Les procès de preuves comportent, à la suite des dépositions des témoins et de la vérification du baptistaire, un inventaire détaillé des titres présentés. Ils doivent, selon les statuts de l'Ordre, prouver les quatre quartiers de noblesse du postulant. On peut néanmoins constater que les familles se contentent rarement de rapporter les titres exigés. En effet, on trouve le plus souvent des actes permettant de remonter beaucoup plus haut dans la généalogie, parfois jusqu'au sixième ou septième aïeul. Dans ce cas, un dimorphisme apparaît entre le côté paternel, qui est le plus fourni, et le côté maternel. Il est évident que cette distorsion est le résultat de pratiques et de représentations qui accordent une nette prépondérance à l'ascendance paternelle. Or, au XVIII^e siècle, la noblesse française, notamment la vieille noblesse, accepte de moins en moins de se plier à cette épreuve qu'elle considère injuste et faussée en raison de la modification sociale du second ordre. En 1726, Charles Sébastien Choiseul de La Rivière développe ses arguments en faveur de la réforme des preuves :

« La vénalité des charges ayant fait naître en France quantité de nouvelle noblesse qui s'élève aux honneurs par la finance et qui semble exclure de l'Ordre la haute noblesse, il serait important à la Religion de faire de nouveaux règlements pour mettre en vigueur ses anciens statuts. »¹⁸⁶

Dans les années qui suivent, les Langues françaises multiplient les tentatives pour modifier, dans le même esprit que celui annoncé par l'ouvrage de Choiseul, le règlement des preuves. Elles proposent, notamment en 1751, « de doubler les preuves du lignage paternel et d'abandonner les preuves maternelles »¹⁸⁷, ce qui est tout à fait significatif du malaise provoqué par la spécificité maltaise dans le domaine de la représentation de la parenté.

L'usage privé et personnel des généalogies : retrouver ses ancêtres

A l'époque médiévale, les généalogistes sont rarement historiens de leur propre famille mais sont beaucoup plus souvent, comme nous l'avons vu, au service des rois et des seigneurs. Il existe cependant quelques exemples précoces de généalogie dressée par un auteur pour retrouver ses ancêtres. Dans son cartulaire-chronique de l'abbaye de Saint-Bertin,

¹⁸⁶ BNF, mss. français 23 134, Charles Sébastien Choiseul de La Rivière, *cinquième mémoire*, deuxième partie. Cité par A. Blondy, *op. cit.*, p. 106.

¹⁸⁷ A. Blondy, *op. cit.*, p. 107.

le moine Folquin, au milieu du X^e siècle, remonte jusqu'à son trisaïeul paternel car il était apparenté à un saint personnage : il mentionne ainsi son père et sa mère (Folquin et Thiédale), son oncle paternel (Regenwala), et son ascendance paternelle : son grand-père (Odwin), son arrière-grand-père, Odwin, frère du saint évêque Folquin de Thérouanne, fils de Jérôme et d'Ermentrude. Mais au-delà de ses courtes notations généalogiques, la première généalogie personnelle est l'œuvre de Lambert de Saint-Omer, qui acheva son *Liber Floridus* en 1122. Il y écrivit des notices généalogiques pour les ducs de Normandie, les comtes de Flandre et les rois de France, se fondant sur des écrits antérieurs, et prit l'initiative de dresser sa propre généalogie sous la forme d'un diagramme, sans commentaire, adoptant donc une forme qui se démarquait des généalogies des Grands. Ce croquis mentionne néanmoins quatre-vingts personnes, dont une majorité du côté de sa mère. C'est de celle-ci et de sa grand-mère maternelle qu'il peut remonter le plus haut jusqu'à son trisaïeul Oudouin et son fils, le doyen Heimeric, aïeux qu'il choisit pour donner un titre à son schéma (*Genealogia Oudini et Heimerici decani filii sui*). Le fait que la profondeur généalogique soit plus importante du côté maternel n'est pas un cas isolé. On le constate également chez Lambert de Watrelos dans la généalogie de ses ancêtres (*Genealogia antecessorum parentum meorum*).

Les généalogies du monastère de Foigny avaient aussi un usage interne. Leur auteur, ou celui qui les inspira, en 1162-1163, était l'abbé Robert de Roucy qui valorisa, nous l'avons vu, son ascendance capétienne, faisant un portrait élogieux de Robert le Fort († 866), mort en héros sous les flèches des Normands. De la même époque, nous conservons une lettre de Gui de Bazoches à son neveu Renaud où il lui présente les nobles origines de sa famille. Par son grand-père paternel, Nicolas de Rumigny, qui avait épousé Alix de Hainaut, il pouvait s'enorgueillir d'avoir dans les veines du sang impérial et royal. On retrouve là une vraie fierté généalogique qu'il est rare de rencontrer aussi clairement à cette époque. En général, les généalogies ont un ton plus modeste. Geoffroy de Breuil, prieur de Vigeois explique cependant clairement comme il est apparenté aux Lastours par sa mère.

Par ailleurs, comme nous l'avons évoqué, la plupart des nobles devaient se contenter des récits sur leurs ancêtres transmis oralement et ne sentaient pas la nécessité de les mettre par écrit ou d'établir clairement leur généalogie. Orderic Vital nous fournit un exemple précoce de ses histoires de familles en faisant le portrait du chevalier normand Ansoud de Maule : « il apprenait par cœur les faits passés tels qu'on les trouvait dans les anciens manuscrits, les recherchait auprès de savants chroniqueurs et confiait à sa solide mémoire les biographies de ses ancêtres qu'il avait entendues ».

Même à la fin du Moyen Age, il est exceptionnel en France qu'une personne s'implique personnellement dans la rédaction sa propre généalogie. Parmi les exceptions, nous avons rencontré les généalogies commandées par Baudouin d'Avesnes et Enguerrand de Coucy, le schéma généalogique dressé par Guillaume de Rouffilhac. La démarche de Jean de Saint-Maard, vicomte de Blossenville en Normandie, est d'une autre ampleur¹⁸⁸. Après avoir recueilli et traduit un dossier d'une vingtaine d'actes de 1115 à 1339 mentionnant ses ancêtres, il en déduisit une généalogie qu'il prit soin de signer en date de 1478, et qu'il fit suivre d'une généalogie abrégée, enfin de quelques notes sur une famille qu'il présumait apparentée à la sienne, celle des vicomtes d'Esneval. Seul le passé le plus lointain l'intéressait. Il n'écrivit rien de ses ancêtres immédiats, probablement parce que la mémoire familiale, et les archives, lui permettaient de les connaître sans peine.

Jusqu'au seuil du XIV^e siècle, l'écriture généalogique était réservée au milieu nobiliaire. Mais les choses commencèrent à changer avec l'apparition des livres de famille ou livre de raisons. Les plus anciens (les *Ricordanze*) sont le fait de citadins florentins, marchands ou nobles. En Toscane, la pratique devient très courante chez les familles de quelque importance, en revanche pour l'espace français, les exemples sont trop rares et dispersés pour considérer comme courante cette mise par écrit de l'histoire familiale. Parmi les premiers cas, on peut citer les quatre feuillets du livre de raison tenu de 1316 à 1344 par Jacquemin du Puy, un bourgeois de Lyon. Il y consigne les naissances et les baptêmes de ses enfants, les décès des membres de sa famille, les dépenses occasionnées par mariage d'une de ses filles, les pèlerinages accomplis. Le plus souvent, le contenu des livres de raisons entremêle de telles notations sur l'histoire familiale à des comptes, des résumés d'actes notariés, des textes divers comme des prières, des recettes médicinales et autres miscellanées. Dans certains cas seulement, le rédacteur dépasse le stade du memento et cherche à remonter dans le passé et à reconstituer la généalogie de sa famille. C'est ce que fait Etienne Benoist, un bourgeois de Limoges, qui commença à rédiger, en occitan, son livre de raison en 1426, à l'âge de 48 ans¹⁸⁹. Il peut citer un acte de 1308, un partage entre Pierre et Jean Benoist, mais sans savoir leur place au sein de ses ancêtres. A partir des années 1330 en revanche, il est en mesure d'indiquer certaines dates de naissance et de mort, puis à partir des années 1360 de suivre avec précision la ramification de la famille, de suivre ses enfants et petits-enfants, ses

¹⁸⁸ Mathieu Arnoux, « De la généalogie à l'histoire : le cartulaire chronique du vicomte de Blossenville (1472-1481) », *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 52 (1994-1997), 1^{ère} partie, Caen, 2003, p.9-48

¹⁸⁹ Jean Tricard, « La mémoire des Benoist : livre de raison et mémoire familiale au XV^e siècle », dans *Temps, mémoire, tradition au Moyen Age, Actes du XIII^e Congrès de la société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Aix-en-Provence, 1983, p.119-140.

frères, neveux et cousins, soit une cinquantaine de personnes. Une de ses sources était le propre livre de raison de son père. En 1445, le notaire Louis Bouvier, actif dans le pays de Vaud savoyard, se plongea de la même façon dans les documents laissés son père François Bouvier, qui venait juste de mourir¹⁹⁰. Il y était poussé par des plaintes qui menaçaient ses propriétés. Il dressa ainsi, en latin, un inventaire des archives familiales qu'il ouvrit par une histoire de ses parents. De son père, il savait juste qu'il était originaire de Lompnes en Bugey, d'une belle tour dont Louis possédait encore la moitié par testament. François Bouvier avait quitté sa région natale adolescent, s'était installé à Villeneuve de Chillon. Là, il avait été repéré par le chevalier et docteur en droit Jacques Campion, bailli et châtelain de Chillon et devint notaire : c'était le début d'une belle carrière administrative dont Louis fait un compte-rendu précis depuis son poste de lieutenant du bailli de Chillon en date du 20 octobre 1400. Au sujet de sa mère, Jeannette Cordier, Louis donne plusieurs éléments généalogiques, remontant jusqu'à l'arrière-grand-père de celle-ci, noble Godefroy de Pontverre, issu d'une famille réputée, et père d'Alexie qui constitua la dot de sa mère en 1408. L'inventaire détaille l'histoire complexe de ce patrimoine à partir d'actes notariés et de procès, puis recense les acquisitions de son père. Ce mélange entre histoire patrimoniale et histoire familiale illustre comment les pratiques généalogiques étaient souvent utilitaires. Dans le cas des Bouvier, on peut déceler également une volonté de rehausser ses origines : dans l'inventaire, François Bouvier est constamment qualifié de noble, alors qu'il est avéré qu'il ne l'était pas de naissance et que cette qualité ne fut attribuée qu'en 1428.

De fait, les rédacteurs de livres de famille, qui se multiplient à l'époque moderne, sont la plupart du temps issus du milieu de la bourgeoisie marchande, du notariat et de la petite noblesse. Les nobles de plus haute naissance avaient des serviteurs qui compulsaient pour eux leurs archives et des chapelains qui gardaient souvenir des naissances, décès et mariage.

La généalogie se trouve alors au cœur de l'identité familiale élaborée dans l'intimité du foyer domestique. Elle s'adresse à un lectorat qui, pour être restreint, n'en était pas moins déterminant. En effet, les livres de raison sont explicitement destinés à être transmis de père en fils, comme « une pièce sacrée qui ne sera entre les mains que des pères de famille »¹⁹¹ et doivent servir à l'édification pratique mais également morale des descendants du scripteur. Ils contiennent parfois des conseils et même si ce n'était pas le cas, ils apparaissent comme la voix pérennisée par l'écriture d'un patriarche. Au travers de leur livre, les chefs des maisons

¹⁹⁰ Viviane Von Kaenel, *Histoire patrimoniale et mémoire familiale. L'inventaire des archives de la famille Bouvier (1445)*, Lausanne, 2003

¹⁹¹ Aix-en-Provence, Musée Arbaud, MF 79, Livre de raison de Pierre-César de Cadenet de Charleval.

nobles, se distinguant peu de leurs homologues bourgeois, transmettent la vie, comme le rappelle l'énumération des naissances, et les biens. Les livres de raison masculins comportent souvent une généalogie ou histoire de la famille. De tels récits s'inscrivent naturellement dans une volonté de connaissance des origines, retraçant une ascension qui s'incarne dans les auteurs prestigieux de la lignée et les gloires au besoin chimériques de certains ancêtres. Il s'agit de transmettre une tradition orale¹⁹² mais aussi de fournir les clés qui permettent d'en retrouver les traces écrites, l'épopée familiale étant le cœur de ce récit. Ces écrits ont donc parfois une visée très utilitaire, comme d'éviter à ses « successeurs la peine d'aller feuilleter les sacs de [leur] origine comme [il l'a] fait ». D'autre part, les scripteurs accordent plus volontiers une valeur morale qu'un statut de vérité à leurs discours généalogiques et les histoires de famille acquièrent une dimension éducative. Une vision idéalisée de leur passé familial, en fournissant des modèles de comportement, permet de façonner ceux des générations à venir. Pour autant, il ne s'agit pas de pérenniser des valeurs ancestrales mais d'incarner les exigences du présent dans des figures du passé reconstituées.

C'est à travers ces textes que l'on peut approcher la conscience généalogique des roturiers, très absents des autres formes évoquées jusqu'à présent. La généalogie des Rymond, notaires à Cognac-le-Froid dans le comté de Rochechouart, à la fin du livre de famille d'Antoine Rymond, fut rédigée vers 1620 par Jean, son fils et successeur. En 1620, Pierre Boisvert prit la plume et consacra les premières pages de son livre de raison à une généalogie pour « mettre au clair et documenter un contentieux d'héritage ». En 1700, Jean Nicolas, fils d'un marchand d'étoffes limousin, reprit le livre de raison tenu par son père et y inséra une généalogie qui fut ensuite poursuivie par ses descendants. Enfin, François Bastide décida en 1740, après son mariage, d'insérer une généalogie de sa belle-famille dans le livre de raison qu'ils avaient tenus jusqu'alors et qu'ils lui avaient confié¹⁹³.

Lorsqu'il s'agit de livres de famille nobiliaire, la défense du statut est également un motif essentiel de rédaction. Par exemple, le livre de raison de François de Brun de Favas contient une généalogie de sa famille : « Mémoire de la généalogie de Noble François de Brun seigneur de Favas et d'un nombre des contracts de mariage, testaments et baptistaire de ses ancêtres et des titres de noblesse et décharge de franc-fief¹⁹⁴ ». Ce préambule ne révèle pas clairement les objectifs du généalogiste, mais l'on sait par ailleurs que la maison de Brun fut

¹⁹² Aix-en-Provence, Musée Arbaud, MF 79 : « Je diray tout simplement ce que je sçay ou par moi-même ou par bonnes traditions ».

¹⁹³ Généalogies analysées par André Burguière, « La mémoire familiale du bourgeois-gentilhomme : généalogies domestiques en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales ESC*, juillet-août 1991, n°4, p. 771-788.

¹⁹⁴ Bibliothèque Municipale de Draguignan, ms 142, livre de raison de François Brun, seigneur de Favas, commencé en 1735.

poursuivie à plusieurs reprises au XVIII^e siècle pour le paiement des francs-fiefs et il n'est absolument pas douteux que la rédaction de ce document soit directement liée à cette préoccupation. Elle se distingue néanmoins des autres textes produits pour obtenir décharge, par son insertion dans le livre de raison familial qui lui adjoint une résonance plus profonde. L'implication et la destination particulière se manifestent par une rédaction à la première personne et la présence de notes au ton très personnel. Tout cela crée, autour du discours produit pour d'autres yeux que les nôtres, un sentiment d'intimité volée favorable à une sorte de pacte de confiance avec l'auteur dont il devient difficile de remettre en cause la sincérité. Le premier élément de crédibilité de cette généalogie est donc lié à son contexte (le livre de raison) et à son style, plus qu'au système argumentaire déployé. Et cependant, ce dernier est particulièrement soigné.

Chapitre IV

Profils de généalogistes

Le mot de « généalogiste » fit son apparition dans la langue française dans le courant du XVII^e siècle, au même moment où se multipliaient les généalogies érudites, qu'étaient publiés les premiers nobiliaires. La généalogie était devenue une activité qui comptait désormais ses spécialistes attirés, ses professionnels, qui marquèrent le genre en valorisant l'impartialité et même une sécheresse dans le style. Auparavant, aucun lettré ne serait défini en priorité comme généalogiste car il s'agissait d'une occupation qui était intégrée à la pratique historique ou littéraire, et qui traduisait très souvent des relations privilégiées entre l'auteur et la famille dont il sondait le passé. Cela est particulièrement patent pour les généalogies produites au sein des monastères, qui concernaient des fondateurs ou des bienfaiteurs. Produire une généalogie, c'était travailler à la conservation, mais aussi à la célébration d'une mémoire familiale et les enjeux, maintes fois évoqués, de telles célébrations, placent d'emblée l'écriture généalogique dans le champ de la propagande, aussi modeste que soit le niveau social des familles concernées. Or, une généalogie est un texte qui obéit à certaines normes et implique, pour son auteur, la maîtrise de certaines compétences, historiques, rhétoriques et littéraires. Pour être efficace et remplir son rôle de commémoration et de promotion familiale, une généalogie doit répondre aux attentes de ses lecteurs, mais cela laisse un grand espace de liberté à l'intérieur du champ littéraire. Certains privilégient l'érudition et se placent du côté de l'histoire, d'autres choisissent l'épopée ou la poésie... tous ont acquis au cours de leur vie la maîtrise d'un certain nombre de ces compétences qu'ils mettent au service soit de leur propre famille, soit de leur groupe d'appartenance, soit encore de puissants personnages dont ils espèrent ainsi obtenir la protection, des services ou tout simplement de l'argent.

Le statut social des généalogistes est donc extrêmement variable, de même que la place de l'écriture généalogique dans leur activité scripturaire. Certains n'en écrivent qu'une, celle de leur famille ou de leur maître, d'autres en écrivent quelques unes aux marges d'une production principale très différente, d'autres encore sont de véritables spécialistes qui se consacrent en grande partie à cette activité et sont reconnus comme tels, enfin, certains en font leur profession, non pas comme rédacteurs, mais comme experts et censeurs.

L'évocation de ce milieu nous emmènera à la rencontre d'une foule bigarrée de scribes : moines et clercs, nobles, bourgeois, juristes, officiers, érudits et savants... obscurs ou célèbres...

Pour commencer cette typologie sociale des généalogistes, qui est forcément simplificatrice car les appartenances sociales peuvent se chevaucher, un lieu s'impose pour suivre les premiers exemples de lettrés auteurs de généalogies : les monastères qui représentaient au XII^e les principaux foyers culturels.

Les maisons religieuses

La majorité des plus anciennes généalogies sont, en effet, reliées à des monastères. C'est le cas par exemple des généalogies angevines attribuées à Saint-Aubin d'Angers, des généalogies des comtes de Flandres rédigées, semble-t-il, dans le monastère de Saint-Bertin, des généalogies de Foigny, de celles rassemblées ou écrites dans le monastère Saint-Sauveur d'Anchin entre 1181 et 1184. Ces *Genealogiae Aquicinctinae* sont vraisemblablement l'œuvre d'André de Marchiennes qui a laissé par ailleurs des recueils de miracles de sainte Rictrude, une continuation de la chronique universelle de Sigebert de Gembloux et un résumé d'histoire de France, important, nous l'avons vu, en raison de la théorie du *reditus*. L'écriture de l'histoire, ou la copie d'ouvrages historiques, était en effet des occupations courantes au sein des monastères, qui abritaient les plus grandes bibliothèques de leur temps. Une majorité des généalogies médiévales ont ainsi été conservées par des manuscrits monastiques. A titre d'exemple, la *Genealogie comitum Bulonensium*, composée vers 1080-1087, se retrouve dans des manuscrits provenant des abbayes voisines de Saint-Amand, d'Anchin, de Marchiennes, mais aussi dans celles plus éloignées du Mont-Saint-Quentin, d'Orval et de Saint-Médard de Soissons¹⁹⁵. L'intérêt pour la généalogie était en outre cultivé par les généalogies sur les personnages bibliques. Le XII^e siècle qui voit l'essor du genre généalogique est aussi marqué par le développement de l'érudition biblique. Certains ponts pouvaient même exister entre les deux domaines. Des diagrammes faisaient ainsi de saint Servais, évêque de Tongres du milieu du IV^e siècle, un arrière-petit fils d'Hesmérie, sœur de sainte Anne.

Les monastères, comme « officines généalogiques »

¹⁹⁵ Léopold Génicot, « Princes territoriaux et sang carolingien. La *Genealogia comitum Buloniensium* », dans, *Id., Etudes sur les principautés lotharingiennes*, Louvain, 1975, p.217-306.

Par ailleurs, les moines avaient en charge le salut des bienfaiteurs de leur monastère, dont les tombeaux étaient hébergés dans le cimetière, l'église ou le cloître, dont les noms étaient consignés dans des livres mémoriaux et des listes nécrologiques, dont l'action était célébrée dans des poèmes funèbres. « Les communautés ecclésiastiques constituaient pour les nobles de véritables conservatoires de la mémoire familiale¹⁹⁶ ». Le passage de la prière pour les défunts, du souvenir des ancêtres, à la rédaction de généalogie ou d'écrits dynastique était naturel. Le cas le plus célèbre est celui du monastère de Saint-Denis qui fournit pendant plusieurs siècles des historiens à la dynastie capétienne. Mais plusieurs autres exemples peuvent être cités à propos de cette fonction commémorative des monastères, de cet écho généalogique des sépultures de fondateurs et de bienfaiteurs.

Le monastère Santa-Maria de Ripoll, où fut rédigée l'histoire des comtes de Barcelone, avait été fondé en 879 par l'ancêtre du lignage, Guifred le Velu, qui y était enterré avec ses descendants. Le premier écrit historique sur les comtes de Savoie émane du monastère d'Hautecombe qui servait de nécropole dynastique¹⁹⁷. On a supposé qu'à l'origine de cette *Chronica latina altaecombae* se trouvait la réorganisation des tombes de ses prédécesseurs par le comte Aymon, en 1342. De fait, les épitaphes des membres de la famille comtale constituent la source la plus importante de la généalogie. De même, un moine de l'abbaye cistercienne de Foucarmont dressa la généalogie, en français, des comtes d'Eu, depuis 1130, date de la fondation de son monastère, jusqu'à 1390¹⁹⁸. Il mentionne systématiquement les donations faites à son monastère par les membres de la famille comtale et indique où ils étaient enterrés, à commencer par le fondateur Henry († 1140), comte d'Eu, qui s'était fait moine, « Et encore est à la dite abbaye la chambre où il demoura et tenoit son estat ». Le même lien existe entre Jean de la Gogue, moine de Saint-Gildas de Déols et la famille des seigneurs de Déols, fondateurs et bienfaiteurs de son monastère, auxquels avaient succédé les Chauvigny.

A l'époque moderne, dans certains monastères, les liens traditionnels avec les familles nobles pouvaient se prolonger. Ainsi, en 1672 par exemple, l'abbaye de Montebourg, en Normandie, reçut le cœur de Jean-François de Revières « issu des fondateurs de cette abbaye ». De fait, un de ses ancêtres, mort en 1107, y était enterré... On peut donc retrouver encore quelques moines généalogistes attachés à louer une dynastie de fondateurs. Dans les années

¹⁹⁶ Michel Lauwers, *La mémoire des ancêtres, le souci des morts : morts, rites et société au Moyen Age, diocèse de Liège, XI^e – XIII^e siècles*, Paris, 1997.

¹⁹⁷ *Chronica abbatiae Altaecombae*, éd. Domenico Promis, dans *Monumenta Historiae Patriae, Scriptores*, tome I, Turin, 1840, col. 671-678.

¹⁹⁸ *Chronique des comtes d'Eu*, dans *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. 23, Paris, 1894, p.439-448.

1530-1550, un moine de l'abbaye d'Eu rédigea une généalogie des comtes d'Eu, que se procura André Duchesne, qui remontait à Guillaume I^{er}, fils du duc de Normandie Richard I^{er}, jusqu'à François de Clèves (†1561)¹⁹⁹. De la même façon, en 1567, Mathieu Herbelin, moine de Saint-Yved de Braine fit l'histoire des comtes de Dreux et de Braine issus « du pur sang royal de France » en portant un grand intérêt aux tombeaux qui jalonnaient son église. Son œuvre circula sous différentes formes manuscrites²⁰⁰. Cela dit, ce type de généalogies monastiques comptait désormais peu par rapport à l'ensemble de la production généalogique de l'époque moderne.

La vocation dynastique des maisons religieuses ne doit pas être exagérée. Les attaches entre une famille et un monastère n'étaient pas toujours pérennes, tout comme un fief pouvait être transmis d'une famille à une autre. De plus, tous les monastères ne comportaient pas de nécropoles familiales notables et, dans la longue durée, il était plus courant que les sépultures d'une famille aristocratique fussent dispersées entre plusieurs sanctuaires, chapelle castrale, églises, monastères, couvents mendiants

Le travail généalogique des clercs et des religieux de l'époque médiévale

Après les moines, c'étaient les chanoines qui se consacraient le plus volontiers aux recherches historiques et généalogiques. Cela est particulièrement vrai pour le XII^e siècle, qui vit l'émergence du genre généalogique. Parmi les chanoines d'églises collégiales, par définition plus proches des seigneurs bienfaiteurs de leur église, signalons Thomas, chanoine de Loches, Breton, chanoine de Saint-Florentin d'Amboise, et un chanoine anonyme de cette même collégiale qui travaillèrent sur les *Gesta* des comtes d'Anjou et des sires d'Amboise. Certains chanoines d'église cathédrale s'illustrèrent aussi dans le domaine généalogique. Au début de IX^e siècle, la communauté canoniale de Metz fut à l'origine de la première généalogie des Carolingiens, dont l'ancêtre saint Arnoul était le saint patron du diocèse. Longtemps après, en 1164, ces chanoines élaborèrent une nouvelle généalogie des Carolingiens et de leurs descendants. Lambert de Watrelos était chanoine de Saint-Aubert Cambrai. Vers 1159, c'est très probablement un chanoine d'Angoulême qui compila une histoire parallèle des évêques et des comtes d'Angoulême où il alternait les notices sur les deux pouvoirs dominant la région. Guy de Bazoches, passionné par la généalogie, était chantre de Châlons-sur-Marne. Pour le reste du Moyen Age en revanche, on compte peu de

¹⁹⁹ BNF, Manuscrit Duchesne 48, f.174-189.

²⁰⁰ *Arbre des généalogies anciennes & modernes des très-Chrétiens Roys de France, des ducs de Bretagne, des comtes de Dreux et de Braine*, BNF, Manuscrit Duchesne 48, f.1-17 ; Manuscrits français 5392 et 5393.

chanoines versés dans la généalogie. Notons toutefois que Pierre le Baud était chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame de Laval quand il rédigea sa *Chronique de Vitré*, mais il fut aussi aumônier de la duchesse Anne.

Les frères des ordres mendiants se consacrèrent relativement peu à l'histoire, mis à part les dominicains. Ces derniers produisirent surtout des œuvres à vocation pédagogique, des abrégés dont les exemples les plus représentatifs sont les opuscules de Bernard Gui sur les rois de France et les comtes de Toulouse.

Les congrégations religieuses de l'époque moderne

Les réformes des différentes congrégations religieuses au cours du XVII^e siècle encouragèrent la production d'œuvres ambitieuses. La plupart des monastères bénédictins de Lorraine, de Franche-Comté et de Champagne furent regroupés dans la congrégation de Saint-Vanne instituée en 1604, tandis que l'essor de l'érudition toucha plus largement le royaume grâce à la congrégation de Saint-Maur, instituée en 1621 et qui ne comptait pas moins de 193 monastères au milieu du XVIII^e siècle. Les travaux des vannistes et des mauristes ne se limitaient pas à l'Histoire et les recherches généalogiques furent loin de les accaparer. Ainsi par exemple, dom Jean Mabillon (1632-1707) fondateur de la science diplomatique, préféra découvrir et étudier de façon scrupuleuse les vies de saints, tout comme don Luc d'Achery (1609-1685) s'attela à collecter et à éditer un grand nombre de documents sur l'histoire ecclésiastique. Toutefois, à partir de la fin du XVII^e siècle, le projet d'écrire de vastes histoires provinciales savantes, fondées sur un dépouillement systématique des archives, ne manqua pas de familiariser les bénédictins avec les recherches généalogiques.

Le travail de dom Gui-Alexis Lobineau (1667-1727) le montre clairement. Associé, depuis 1693, au projet d'une nouvelle *Histoire de Bretagne*, il publia l'ouvrage en 1707, en deux volumes, grâce à une subvention des états de Bretagne. Le second volume, éditant les pièces justificatives, constituait une documentation importante pour les nobles de la province qui pouvaient y trouver les traces de leurs ancêtres, leurs sceaux également (près de 300 sceaux anciens étaient reproduits). Les volumes restés manuscrits avaient clairement une visée généalogique : le tome III était un considérable *Catalogue général de tous les noms des nobles de Bretagne trouvés les titres, depuis l'an 1100 jusqu'en 1532*, soit environ 6000 noms, et le tome IV était un *Nobiliaire de Bretagne, contenant toutes les Réformations de la Noblesse de cette province, depuis celle de l'an 1427 jusqu'à celle de 1667*. Notons au passage, que l'ouvrage suscita l'opposition des Rohan car ils y voyaient récusées leurs prétendues origines royales.

En se penchant sur le passé du Languedoc, doms Claude de Vic (1670?-1734) et Joseph Vaissète (1685-1756)²⁰¹, furent amenés à reconstituer de nombreuses lignées féodales faisant part de leurs découvertes dans le fil de leur histoire, mais également dans des notes (ou dissertations) purement généalogiques. Citons un exemple qui concerne les origines d'une célèbre famille, les Toulouse Lautrec (note 18 du tome III) :

« Si Baudouin, frère de Raymond VI, comte de Toulouse laissa postérité, et si les branches de la Maison de Lautrec qui subsistent encore, descendent de lui. »

Au total, les mises au point des bénédictins pour les généalogies princières du Moyen Age constituent une base de travail encore aujourd'hui ; un socle de connaissances, de preuves, ou d'hypothèses de travail, qui reste fondamental. Ainsi, pour les degrés les plus anciens de la dynastie des comtes de Toulouse, ce n'est que dans les années 1990 que le système de Vic et Vaissète fut vraiment remis en cause par les médiévistes.

Hors des projets d'histoires provinciales, signalons l'entreprise courageuse de deux bénédictins, dom Joseph Villeveille et dom Philippe-Joseph Caffiaux qui s'engagèrent dans la composition d'un nobiliaire du royaume. Ils collectèrent une vaste documentation (aujourd'hui conservée dans le Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale de France) qu'ils appelèrent un *Trésor généalogique* dont une petite partie seulement fut portée à la connaissance par l'imprimerie²⁰². C'est le sort des nobiliaires universels nous l'avons vu, d'être inachevé.

D'autres congrégations religieuses donnèrent des érudits à la science généalogique. Signalons le cas remarquable des Augustins déchaussés. Le Père Anselme de la Vierge Marie (1625-1694), de son non nom laïc Pierre Guibours, entra chez les Augustins de la stricte observance de Paris à l'âge de 18 ans. Il se consacra dès lors à l'étude historique et plus particulièrement généalogique. Son premier ouvrage fut *Le Palais de l'honneur* (1663), qui contenait en abrégé les généalogies des maisons de Lorraine et de Savoie et de quelques grandes familles françaises ainsi que des passages consacrés aux cérémonies et entrées royales et un traité du blason. Il continua dans la même veine avec un *Palais de la gloire* (1664) composé de généalogies historiques de familles françaises et européennes. Ces deux

²⁰¹ C. de Vic, J. Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, Paris, 1730-1745, 5 vol. in-fol.

²⁰² Dom Caffiaux, *Trésor généalogique, ou Extraits des titres anciens qui concernent les maisons et familles de France et des environs, connues en 1400 et auparavant, dans un ordre alphabétique, chronologique et généalogique*, Paris, 1777, tome I (seul publié).

ouvrages furent des succès de librairies. Mais c'est son *Histoire Généalogique de la maison royale de France et des grands officiers de la couronne*, dont les deux premiers volumes furent publiés en 1674, qui lui valut la célébrité. Deux frères de son couvent continuèrent son œuvre, à savoir le Père Ange de Sainte Rosalie et le Père Simplicien qui furent les auteurs de la troisième édition. Cet ouvrage fondamental ne pouvait manquer d'être dédié au roi :

« Nous osons esperer, SIRE, que VOTRE MAJESTE voudra bien agréer cet Ouvrage, qui peut être plus digne maintenant de paroître à ses yeux par les corrections & les additions considerables qui y ont été faites. Nous admirons dans la simplicité de nos cœurs, les Vertus, qui brillent en Votre Personne Sacrée, & nous croyons remplir les principales obligations de notre état, en offrant sans cesse nos vœux & nos prieres à Dieu pour la conservation de VOTRE MAJESTE²⁰³ ».

Le couvent des Augustins de la place des Victoires de Paris servit donc de centre généalogique pour la monarchie. Mais le souverain, à cette époque, disposait également de ses propres officiers généalogistes.

Les « généalogistes » du roi

Le monde curial et les chancellerie princières étaient peuplés, depuis le Moyen Age de juristes nantis d'une solide culture historique. Employés par les princes pour défendre leurs intérêts et gérer leur administration, ils furent naturellement mis à contribution pour travailler à leur gloire. On l'a vu au sujet des querelles dynastiques, la maîtrise généalogique était un enjeu politique essentiel. Si, dans un premier temps, les rois de France confièrent aux ecclésiastiques, notamment aux moines de Saint Denis, le soin d'élaborer la mémoire dynastique des capétiens, ils ne tardèrent pas à solliciter les laïcs qui peuplaient leurs chancelleries. Progressivement, certains de ces lettrés se virent distingués par des charges spécifiques ou au moins des titres, notamment d'historiographes.

Les « généalogistes » du roi

L'évolution de la conception que la monarchie se faisait du fait nobiliaire conduisit, au cours de l'époque moderne, à la mise en place d'une administration spécifiquement vouée à la vérification et à la gestion des titres de noblesse. Cet encadrement juridique de plus en plus précis était en grande partie réclamé par le second ordre lui-même qui, après une période

²⁰³ Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, des grands officiers de la Couronne et de la Maison du Roy...*, Paris, 3^e édition, Paris, tome I, 1726, épître au roi.

d'ouverture et de renouvellement, désirait contrôler plus étroitement l'accès à cette condition privilégiée afin de ne pas être confondu avec les élites roturières. Ce désir de distinction conduisit également à une évolution des ordres de chevalerie royaux. Le tout aboutit à la création de charges de généalogistes des Ordres du roi et de Juges d'armes. Leur fonction consistait à vérifier la qualité des candidats aux diverses institutions monarchiques réclamant des preuves ainsi que celle des postulants à l'obtention des ordres du roi, réservés à la noblesse (ordre de Saint Michel, créé en 1469 par Louis XI et ordre du Saint Esprit, créé en 1578 par Henri III).

Ces officiers devinrent donc des experts dans le domaine généalogique, non dans une perspective historique mais bien au sens juridique du terme. Toutefois, leur domaine d'expertise entretenait des liens aussi évidents qu'étroits avec l'histoire. De fait, ils furent régulièrement consultés par des érudits qui travaillaient à des ouvrages relevant de la généalogie historique. Leur regard pouvait être acerbe, d'autant que leur pratique réelle et quotidienne des sources en faisait des censeurs non seulement autorisés mais encore fort compétents. La correspondance de Joseph-Antoine Pithon-Curt (1703-1780), rédacteur d'un nobiliaire du Comtat Venaissin, signale cet aspect du travail des généalogistes du roi.

« Mon manuscrit est entre les mains de M. de Clerembault, que M. le chancelier m'a donné pour censeur. Il m'a fait déjà plusieurs difficultés sur le prétendu défaut de preuves dans des articles où il n'y a rien que de vrai. Dans ceux par exemple où il se trouve des chevaliers de Malte, il n'est pas douteux que les 4 degrés n'ayent bien été prouvés. Il exige cependant que j'indique les mariages et testaments avec les noms des notaires qui les ont passé, etc²⁰⁴. »

Dans une autre lettre, il signale à son noble correspondant, le marquis d'Aulan, le goût de Nicolas-Pascal Clairambault pour le style simple, sans ornement :

« Vous devés etre assuré que je tiens ma parole quand je la done, et que votre article sera conforme, au moins quant au fonds, à ce que je vous ay envoyé. Je dis quant au fonds parce que j'ai retranché certaines choses dans les éloges de vos evesques, que M. de Clairambault a trouvé trop longs, *selon son gout ordinaire, qui est de reduire tout et de ne vouloir que l'essentiel* ; je l'ai cependant fait entrer dans mon dessein et mes eloges des personnages illustres ont subsisté et seront imprimés. Vous savés que chacun pense diferemment ; pour moi j'ai été persuadé qu'il falloit orner la matiere sans en alterer la verité et que la maniere de presenter les objets est capable de les agrandir ou de les degrader²⁰⁵. »

²⁰⁴ Lettre du 30 septembre 1737 à Jean-François de Suarès, marquis d'Aulan, cité par André Lacroix, *Histoire, archéologie, topographie et statistique de l'arrondissement de Nyons*, Nyons, Chantemerle, 1973, tome I, p.53.

²⁰⁵ Lettre du 8 novembre 1737, *Ibid.*, p.54.

Ce rôle de critique contribua sans doute en partie au discrédit des origines fabuleuses qui étaient dénoncées ou du moins refusées par ces professionnels dans le cadre de leur office. Seul l'acte authentique pouvait faire foi et être admis comme élément de preuve.

Toutefois, cela n'empêchait pas certains d'entre eux de produire pour certaines familles des généalogies non dénuées de complaisance pour les mythes d'origine, comme c'est le cas dans les travaux de Pierre d'Hozier. D'autre part, ils n'étaient pas insensibles aux pressions qui pouvaient s'exercer sur leur jugement de la part des hauts personnages ou même du roi qui pouvaient obtenir qu'ils ferment les yeux sur certains défauts de preuves. Enfin, eux aussi pouvaient parfois se tromper...

Voici la liste des titulaires de ces offices jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Généalogistes des Ordres du Roi : Office créé en 1595 pour vérifier la qualité nobiliaire des chevaliers de l'Ordre du Saint Esprit, réservé à la noblesse de trois degrés d'ancienneté.

Bernard de Girard (1535-1610), seigneur du Haillan, historiographe de France, fut le premier titulaire de cette charge. Il fut pourvu de la charge de généalogiste des Ordres du Roi par lettres du 9 janvier 1595.

Son successeur fut Pierre Forget (1578-1638), seigneur de la Picardière, maître d'hôtel du Roi (11 juillet 1607).

On trouve ensuite une dynastie qui se perpétua dans cette charge sur trois générations : les Cottignon : Gabriel Cottignon (†1623), seigneur de Chauvry, secrétaire du Roi (4 octobre 1610) ; Nicolas Cottignon (1605-1692), son fils, seigneur de Chauvry, premier président de la Cour des Monnaies, (29 septembre 1621, mais en fait à la mort de son père) ; Joseph-Antoine Cottignon, seigneur de Chauvry, fils du précédent, (15 septembre 1677).

Puis ce furent un oncle et son neveu, les Clairambault : Pierre Clairambault (1651-1740) fut pourvu de la charge de généalogiste des Ordres du Roi le 26 août 1698 et Nicolas-Pascal Clairambault, lui succéda, le 31 mars 1716.

On trouve ensuite Jean-Nicolas de Beaujeon, avocat général à la Cour des Aides de Bordeaux (17 avril 1758), puis Bernard Chérin (1718-1785), écuyer, généalogiste et historiographe des Ordres du Roi par brevet en date du 3 février 1772. A la mort de Chérin, en 1785, Edme-Joseph Berthier fut nommé par le Roi commissaire pour exercer par intérim la charge de généalogiste des Ordres en attendant que Louis-Nicolas-Hyacinthe Chérin (1762-

1799), fils de Bernard, soit en mesure de lui succéder. Ce dernier, également conseiller à la Cour des Aides, fut pourvu en 1787.

Juges d'Armes de France : Cet office, créé par un édit de janvier 1615, était initialement instauré pour lutter contre les usurpations d'armoiries. Le juge d'armes, qui était un conseiller du roi, avait le pouvoir de juger toutes les affaires héraldiques et devait approuver les armoiries concédées par le roi et celles des nouveaux anoblis²⁰⁶. Mais rapidement, cet officier fut chargé de vérifier les preuves des candidats à des places réservées comme celles des Pages, des demoiselles de Saint Cyr, des élèves nobles du collège Mazarin... Ainsi, ils prirent le titre de « généalogistes de la maison et des écuries de Sa Majesté ». Après le premier titulaire de l'office, la dynastie des d'Hozier occupa la charge de 1641 à la Révolution :

- François de Chevaliers de Saint-Mauris († 1641)
- Pierre d'Hozier, seigneur de La Garde (1592-1660), en charge de 1641 à 1660.
- Louis-Roger d'Hozier (1634-1708), son fils, exerça l'office de 1660 à 1675.
- Son frère, Charles-René d'Hozier (1640-1732) l'exerça de 1660 à 1710²⁰⁷.
- Louis-Pierre (1685-1767), fils de Louis-Roger, lui succéda de 1710 à 1767.
- Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny (1721-1810), son fils, prit la suite et résigna en 1788
- Ambroise-Louis-Marie d'Hozier, son neveu (fils de Denis-Louis) entra en fonction le 26 octobre 1788.

Les « historiographes du roi » et « historiographes de France »

La condition d'historiographe est beaucoup plus floue²⁰⁸. En effet, il s'agit davantage d'un titre que d'une charge au sens propre du terme dans la mesure où les historiographes ont toujours été révocables sans justification particulière ni autre procédure que le simple arrêt du paiement de leur pension. Leur nomination était totalement suspendue à la volonté royale et pouvait être très brève. De fait, il n'y eut que de très rares cas de reproduction sociale sous forme de dynasties comme ce fut le cas pour les généalogistes du roi.

Cette fonction apparut pour la première fois en 1447, sous Charles VI, pour qualifier l'activité d'Alain Chartier qui n'en demeurait pas moins assez floue. Les choses se précisèrent

²⁰⁶ Rémi Mathieu, *Le système héraldique français*, Paris, 1946, p.70-73.

²⁰⁷ En novembre 1696, l'édit qui créait l'*Armorial général* supprima l'office de juge d'armes. Mais devant l'échec de la réforme instaurant des maîtrises d'armes, l'office fut rétabli en avril 1701 et Charles-René d'Hozier obtint de nouvelles provisions de juge d'armes.

²⁰⁸ François Fossier, « La charge d'historiographe du XVI^e au XIX^e siècle », *Revue historique*, n° 258, 1977 et « A propos du titre d'historiographe sous l'Ancien Régime », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°32, 1985.

au cours du XVI^e siècle avec des personnages comme Pierre de Paschal (1554) qui fut promu par brevet et rétribué régulièrement sur les fonds du Trésor de l'épargne, mais son champ d'action demeurait assez imprécis. Ce qui ressort de l'étude de ce groupe très hétérogène est qu'il s'agissait d'hommes de lettres, plus ou moins versé dans les études historiques, auxquels étaient confiées des missions qui avaient à voir avec la glorification ou la défense de la monarchie. Mais, même de ce point de vue, les choses évoluèrent. On peut ainsi distinguer plusieurs phases. Au XVI^e siècle, on trouve parmi eux de nombreux historiens reconnus pour leur œuvre dans ce domaine précis : Du Haillan, Hotman, Fauchet, Belleforest, Vignier, Serres. Par la suite, notamment aux époques troublées de Richelieu et de Mazarin (1630-1660), ce groupe devient beaucoup plus hétérogène en même temps que ses effectifs augmentèrent. Leur activité devint plus polémique et la charge d'historiographe apparaît comme un moyen pour la monarchie de s'attacher des plumes pamphlétaires (et d'en priver ainsi ses adversaires) voire de récompenser ou d'encourager des conversions de protestants (Pellisson). Dans ce contexte, les historiens se font plus rares, même s'ils sont encore présents et reviennent en nombre dans les années 1640. Nous avons croisé nombre d'entre eux en raison de leur activité de généalogistes ou d'historiens de la dynastie royale : les frères de Sainte Marthe (1620-1643), Scipion Dupleix (1620-1643), Charles Sorel (1635), Samuel de Guichenon (vers 1640), François de La Mothe Le Vayer (1644-1645), François Eudes de Mezeray (1661-1677), Gilles André de La Roque (1662), Jean Le Laboureur (vers 1663)... A la fin du XVII^e siècle, le nombre d'historiographes chuta massivement en raison de la politique générale de réduction des pensions aux hommes de lettres. Au XVIII^e siècle leur fonction évolua vers la constitution de fonds d'archives destinés à servir l'administration et la politique royales. Quelques personnages émergeaient toutefois, par la durée de leur exercice et leur influence intellectuelle. Parmi eux, il convient de citer André Duchesne, géographe et historiographe du roi de 1618 à 1640. Mais son cas est un peu exceptionnel, en tous cas il n'est pas représentatif de la condition habituelle des historiographes royaux.

Ces personnages, employés ponctuellement par le roi ou récompensés pour des manifestations de fidélité, n'étaient pas choisis spécifiquement pour leurs qualités d'historiens. Nombre d'entre eux n'étaient pas historiens mais dramaturges comme Racine, moralistes, comme Boileau ou encore hommes de science, diplomates... Même, il n'y eut que très rarement de projet historiographique cohérent de la monarchie développé à partir de ce personnel lettré.

Le profil sociologique des historiographes est tout à fait typique de la fluidité du monde de la polygraphie historique. D'abord, il convient de noter qu'à de rares exceptions

près, les historiographes ne pouvaient vivre de leurs gages tant leur position était instable et les versements aléatoires. La grande majorité d'entre eux exerçait donc une activité professionnelle. Ils étaient notamment officiers du roi, juristes ou enseignants. On trouvait aussi quelques clercs ayant reçu les ordres mineurs. La majorité étaient parisiens et lorsqu'ils venaient de province, c'était surtout de la vallée de la Loire, du Languedoc et de Guyenne. Un dernier point reste à préciser : l'obtention du titre d'historiographe était parfois due à la protection de grands personnages dont ces hommes de lettres étaient clients ou domestiques. Ainsi, Belleforest avait été secrétaire de Marguerite de Navarre et Dupleix, secrétaire de Marguerite de Valois... Or, ces liens personnels expliquent sans doute davantage que leur titre d'historiographe leur production généalogique, lorsqu'ils en avaient une.

L'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Fondée par Colbert le 3 février 1663, *l'Académie royale des Inscriptions et Médailles* – qui prit son nom définitif d'*Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres* par décision royale du 4 janvier 1716 – constitua un dispositif complémentaire au système des charges d'historiographes. Elle mettait toutefois en place un cadre formel plus structuré qui s'inscrivait dans la prise en main de la politique culturelle voulue par Louis XIV. Spécialisée dans le domaine historique, elle agrégea toutes sortes de lettrés dont certains étaient par ailleurs historiographes de France, comme Boileau et Racine, également membres de l'Académie française ou encore Félibien, l'architecte royal. Dans un premier temps utilisée pour fournir des thèmes historiques aux célébrations monarchiques, elle devint au XVIII^e siècle un lieu d'expression de l'érudition historique. Ses membres ordinaires étaient recrutés de la même manière que les historiographes, souvent sur recommandation d'un puissant et après s'être fait remarqué par quelque production historique. Leur statut était tout de même un peu mieux assuré. La généalogie tint peu de place dans les travaux des académiciens, mais certains s'y intéressèrent en marge de leur œuvre principale. Il convient de citer en particulier Du Cange.

A l'évidence, la généalogie n'était pas pour les historiographes et les académiciens une activité directement liée à l'exercice de leur charge, si l'on fait exception de Duchesne et des Sainte-Marthe qui choisirent de se spécialiser dans l'étude des dynasties royales et aristocratiques. En revanche, la généalogie pouvait être une activité ponctuelle, voire d'appoint, pour ces personnages au statut fragile, toujours en quête de protection et de revenus. Leurs compétences historiques (ou autre), leur avait permis d'obtenir un titre honorifique qui leur conférait une certaine crédibilité, mais rien ne les empêchait ou plutôt

tout les encourageait à utiliser leurs talents pour accéder à des positions plus élevées. L'exercice de ces charges ne portait pas d'obligation de travail spécifique, même si le roi leur confiait parfois des missions et ils étaient fort libres d'employer leur temps aux études qui leur paraissait pouvoir promouvoir leur carrière. Il n'y avait donc pas d'incompatibilité entre cette forme de service du roi et d'autres formes de fidélité, tant qu'elles n'étaient pas contradictoires et ne risquaient pas de leur faire encourir la disgrâce royale.

Le cadre domestique : les généalogistes issus des *maisons* aristocratiques

Tout comme la maison royale, les maisons des Grands et même de gentilshommes plus modestes, comptaient des spécialistes de la mémoire (orale ou écrite) qui furent utilisés pour célébrer la mémoire familiale. De nombreux textes généalogiques furent ainsi rédigés dans le cadre domestique, entendu au sens large du terme, c'est-à-dire au sein d'un groupe parfois très étendu composant la maison d'un personnage ou d'une famille. Le genre généalogique est en grande partie une émanation du patronage nobiliaire. Certaines grandes familles suscitèrent ainsi de leurs familiers et de clients cette forme d'hommage et surtout de service.

Pour la période la plus ancienne, les historiens pouvaient en particulier sortir de l'entourage clérical des Grands. Dudon de Saint-Quentin, l'un des précurseurs de l'écriture dynastique à l'orée du XI^e siècle, était chapelain et chancelier du duc de Normandie ; « il n'était pas simplement un courtisan, mais aussi le premier rouage d'une administration rudimentaire²⁰⁹ ». Lambert d'Ardres était prêtre, vivant dans l'intimité des seigneurs d'Ardres et des comtes de Guines. Il figure parmi les quatre prêtres qui bénirent le lit nuptial de son maître Arnoul II en 1194. Par ailleurs, Lambert avait même des liens de parenté avec la famille de son seigneur²¹⁰. A partir du XIII^e siècle, les laïcs commencèrent à jouer un rôle dans l'écriture généalogique, qui ne cessa de s'amplifier

Les « spécialistes » : notaires et archivistes

Parmi les professionnels de l'écrit, les notaires étaient naturellement prédisposés à élaborer des généalogies. Depuis le XIII^e siècle, le notariat public avait connu un développement particulièrement rapide, dans le Midi puis dans le Nord de la France et

²⁰⁹ Bernard Guenée, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980, p. 65.

²¹⁰ Lambert d'Ardres, en dépit de son statut de prêtre, avait deux fils et une fille, Chrétienne qui était l'épouse de Raoul, fils de Robert, bâtard d'Arnoul III, seigneur d'Ardres.

concernaient surtout des laïcs qui se transmettaient souvent leur étude de père en fils. Dans les moindres villages pouvaient se trouver plusieurs notaires actifs en même temps. Ces techniciens des écritures publiques se partageaient entre la clientèle des particuliers et le service des administrations, des princes et des seigneurs, comme greffiers de cours de justice par exemple, ou responsable des archives. Pour autant, il y a un pas entre s'intéresser aux archives et établir une généalogie. Nous l'avons noté incidemment à propos des puissants seigneurs et Montpellier et des Trencavel qui firent compiler vers 1200 de beaux cartulaires, sans que cela ne s'accompagne d'une entreprise historiographique. De même, les Dauphins de Viennois firent faire l'inventaire de leurs chartes à deux reprises, en 1277 et, de façon encore plus précise, en 1346. Pourtant, on ne connaît aucun écrit historique ou généalogique qui les concerne à cette époque. La plus ancienne généalogie des Dauphins remonte à 1367, donc après la prise de pouvoir des Capétiens, et fut établie à Paris. Elle énumérait onze dauphins successifs entre 1135 et 1349. Il faut attendre le juriste Mathieu Thomassin, conseiller du Dauphin Louis II (le futur Louis XI) pour disposer d'une mémoire provinciale plus développée. Le *Registre delphinal* de Thomassin, composé de 1448 à 1457, fruit d'un gros travail de recherches, reconstituait l'histoire du Dauphiné depuis l'âge ancien du royaume de Bourgogne jusqu'au présent. Il incluait une généalogie de la première dynastie des Dauphins et une autre des Dauphins français. Dans les parties préparatoires se trouvaient des généalogies des empereurs et des comtes de Savoie²¹¹.

Dans la plupart des cas, sans doute, les responsables des archives avaient une certaine connaissance de la généalogie de leur seigneur, mais elle restait informelle. En 1421, le notaire qui gardait les chartes des comtes de Valentinois et de Diois dans la tour de Crest, lui-même fils de notaire, signalait aux enquêteurs royaux que la plus ancienne charte concernant les Poitiers était de 1189 et que la famille remontait à un mariage entre un chevalier et une comtesse de Marsanne. Pourtant, aucune généalogie ancienne ne semble jamais avoir été produite sur cette famille. Il faut ainsi penser que pour l'époque médiévale il est assez rare qu'un notaire attaché à un seigneur devienne historien et généalogiste. Nous l'avons vu, les écrits dynastiques sont tous sauf systématiques chez les maisons princières et baronales. Cela fait ressortir l'intérêt de deux textes touchant les comtes de Foix écrits par des notaires-archivistes. En 1445, Michel de Bernis avait été chargé de dresser un inventaire des titres de la maison de Foix, afin de légitimer la titulature de « comte par la grâce de Dieu » contestée

²¹¹ Anne Lemonde, « Mathieu Thomassin, conseiller du dauphin Louis II, à la recherche d'une identité dauphinoise », dans *De la principauté à la Province*, (dir.) Pierrette Paravy, René Verdier, Grenoble, 2001, p. 313-353.

par le roi Charles VII. Il accomplit avec grand soin cet inventaire. Mais il alla au-delà en donnant comme préambule à l'inventaire une chronique des comtes de Foix qui occupe 26 des 457 feuillets du registre²¹². On peut attribuer également à Michel de Bernis une brève *genelessia* [sic] des vicomtes de Lautrec, soit trente-deux lignes en occitan et en latin, ajoutées sur le verso vierge d'un registre consignant une importante enquête de 1338 portant sur Lautrec²¹³. Arnaud Esquerrier, qui succéda à Bernis comme notaire des comtes de Foix, écrivit à la demande de Gaston IV une nouvelle chronique qui faisait un large usage des documents d'archives.

La plupart des grandes maisons nobles employaient donc des spécialistes des archives et ce phénomène va croissant au cours de l'époque moderne. Ainsi, parmi les nombreuses généalogies consacrées à la maison de Condé, princes du sang, acteurs majeurs et pour le moins turbulents de la monarchie depuis le XVI^e siècle, on trouve au XVIII^e siècle une œuvre réalisée dans le cadre domestique par Mathieu Luillier²¹⁴. Introduit dans la maison de Condé par son oncle, le secrétaire Jean-Baptiste Martin, dont il était le seul héritier, il devint bibliothécaire et garde du Trésor vers 1704. Il classa et rassembla des recueils à partir des archives familiales du château de Chantilly dont il avait la garde, mais il rédigea aussi des œuvres historiques sur la maison de ses maîtres, dont une *Histoire du Grand Condé* et un *Mémoire généalogique et historique sur la maison de Condé* (1712) suivi d'un *Mémoire sur les princes de la maison de Condé* (1716).

Les hérauts d'armes

Au sein de l'entourage des grands, les Hérauts d'armes étaient bien placés pour s'intéresser à la généalogie de leur maître. Ils l'accompagnaient à la guerre, dans les tournois, remplissaient une fonction de maîtres des cérémonies. Leur savoir impliquait de mémoriser un grand nombre de noms de familles, de connaître les relations de parentés entre les branches cadettes qui portaient les armories modifiées par une brisure. On peut imaginer que quotidiennement, ils servaient de conseillers généalogiques. Mais leurs écrits consistaient surtout en armoriaux et dépassaient donc le plus souvent le cadre de la louange d'une seule famille. Entre le XIV^e et le XVI^e siècles, qui fut l'apogée de leur activité, certains laissèrent cependant quelques ouvrages historiques, littéraires et généalogiques. Le Héraut Saint-Pol

²¹² Henri Courteault, « Un archiviste des comtes de Foix au quinzième siècle, le chroniqueur Michel du Bernis », *Annales du Midi*, 6, 1894, p.272-300 ; Hélène Biu, « Du panégyrique à l'histoire. L'archiviste Michel de Bernis, chroniqueur des comtes de Foix (1445) », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 160 (2002), p.385-476.

²¹³

²¹⁴ Katia Béguin, *Les Princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand siècle*, Paris, Champ Vallon, 1999.

écrivit une généalogie conjointe de Pierre de Luxembourg (†1433), comte de Brienne et de Saint-Pol et de son épouse Marguerite de Baux (†1469)²¹⁵. Emont du Boullay²¹⁶, dont le grand-père avait été héraut d'armes de Charles VIII, s'installa en Lorraine comme régent de l'école de Metz puis intégra la suite du duc François de Lorraine. En 1541, il lui dédia ainsi un poème célébrant son mariage avec Christine de Danemark avant d'être fait l'année suivante poursuivant d'armes²¹⁷ de Lorraine, prenant le surnom de Clermont. Cela valut au duc de recevoir deux autres poèmes : *Le Grand mercy d'Emont du Boullay* et le *Blason de l'Escu de Lorraine*. Suite à la mort du héraut d'armes et peintre Georges Gresset en 1544, Emont du Boullay prit du galon et devint le héraut Lorraine. Il fut dès lors gagé par la maison ducale à raison de 150 à 300 francs par an. En retour, sa production est particulièrement féconde et une partie fut imprimée. Signalons principalement sa *Généalogie des ducs de Lorraine*²¹⁸ et deux récits de cérémonies funèbres²¹⁹. En 1550-1551, il quitta le service des ducs de Lorraine pour servir les rois de France, mais n'écrivit plus d'ouvrages. Il était premier héraut du roi en 1574 alors qu'il présidait les funérailles de Claude, fille du roi Henri III et épouse du duc Charles III de Lorraine.

Les serviteurs et les familiers

Hormis ces familiers aux compétences particulières qu'étaient les notaires et les hérauts d'armes, l'écriture généalogique pouvait être le fait tout type de familiers qui prenaient la plume alors que rien ne les prédisposait à le faire sinon la proximité de vie avec la famille qu'ils servaient. Ainsi en 1436, quand il rédigea sa généalogie des Alençon²²⁰, Perceval de Cagny tenait à préciser que cela faisait quarante-six ans qu'il demeurait continuellement dans leur Hôtel : il avait été panetier du comte Pierre II (†1404), écuyer d'écurie du duc Jean I^{er} († 1415) et était devenu maître de l'Hôtel sous Jean II (†1476), son maître d'alors. Faire leur généalogie était une façon de les remercier pour tout l'honneur qu'il

²¹⁵ BNF, ms français 5229, f.37-41.

²¹⁶ Henri Lepage, « Notice sur Emont du Boullay, héraut d'armes sous les ducs Antoine, François I^{er} et Charles III », *Journal de la société d'Archéologie lorraine*, 4, 1855, p.36-48.

²¹⁷ C'était le premier grade du métier, on devenait ensuite héraut d'armes, puis roi d'armes.

²¹⁸ Emont du Boullay, *Les Généalogies des très illustres et très puissans princes les ducz de Lorraine marchis, avec le discours des alliances et traictez de mariage en icelle maison de Lorraine, jusques au duc François, dernier décédé.*, Paris, 1549.

²¹⁹ *La Vie et trespas des deux princes de paix, le bon duc Anthoine et saige duc François, premiers de leurs noms... ducz de Lorraine... qui trespasèrent en moyns d'ung an ; ensemble les royales et tres excellentes cerimonies observées et accomplies à leurs funerailles et enterremens ; avec le discours des alliances et traictez de mariage en la maison de Lorraine, et une lamentable deploration sus leur trespas*, Metz, 1547 ; *Le Très excellent enterrement du très haut et très illustre prince Claude de Lorraine, duc de Guyse et d'Aumalle, pair de France, etc., auquel sont déclarées toutes les cérémonies de la chambre d'honneur du transport du corps*, Paris, 1550.

²²⁰ Perceval de Cagny, *Chroniques [d'Alençon]*, éd. Henri Moranvillé, Paris, 1902

avait reçu d'eux. Il avait « l'ardent désir » que « par tous pais fussent dictes tres honorables et bonnes parolles à la louenge et recommandation de leur dit hostel ».

Pierre du Bois, marchand d'Aoste, emploie presque les mêmes mots²²¹. Il écrivit son histoire des Challant « en augmentation de prouesse et loenge dudict hostel, pour le temps advenir ». Alors qu'il avait servi les Challant toute sa vie, et en particulier Jacques de Challant (†1459), dont il était le « familier secrétaire », il terminait son œuvre en se recommandant auprès de ses héritiers. Lui-même et ses enfants s'engageaient à les servir à perpétuité. Il vouait une véritable admiration à la « magnifique et excellente lignée de Challant ». Il ose écrire qu'elle avait les qualités que l'on demande à Dieu : « qu'il soyt tout puissant en tout et en part, sans commencement, sans fin. Ainsi me semble de cestuy lignaige ».

Ce lien personnel et affectif entre l'historien et la famille qu'il exalte se retrouve chez Jean de Saint-Paul, historien des ducs de Bretagne. Son père, Rolland, avait occupé une place importante à la cour du duc Jean V (†1442). Le fils suivit ses traces. Jean est attesté en 1442 comme *enfant de chambre* du duc François I^{er}. En 1450, il était présent auprès du duc pour entendre ses dernières volontés. Il devint ensuite chambellan de François II (†1488).

Olivier de la Marche (vers 1425 - †1502) entra également très jeune, comme page, à la cour des ducs de Bourgogne. Vers 1490, après plus de cinquante de service, il rajouta à ses *Mémoires* une introduction adressée au jeune Philippe le Beau (†1506) pour lui rappeler « la généalogie et la très haute descente » dont il était issu. Il lui offrait ainsi l'histoire de ces ancêtres archiducs d'Autriche, rois de Portugal et surtout ducs de Bourgogne.

Symphorien Champier (1472-1539/1540) offre un profil plus complexe, car il n'était pas l'homme d'un seul seigneur mais avait sa propre carrière d'hommes de lettres humaniste²²². On le voit successivement mettre en œuvre des formes de relations diverses avec les dédicataires de sa production généalogique. Après des études à Lyon, puis à Paris et Montpellier, il devint docteur en médecine. Son titre universitaire en poche, il rentra à Lyon où il se lia au milieu humaniste alors très actif dans cette capitale de l'édition. Il était proche du courant neo-platonicien, comme le montrent ses premières œuvres. Il avait déjà écrit plusieurs ouvrages de médecine ou de littérature quand il entra au service du jeune Antoine de Lorraine (1489-1544) comme conseiller et premier médecin ordinaire. Il le suivit dans la campagne d'Italie qui fut marquée par la bataille d'Agnadel. De retour en France, il publia, en

²²¹ Pierre du Bois, *Chronique de la maison de Challant*, éd. Orphée Zanolli, Aoste, 1970 (*Archivum Augustanum*, 4 (1970), p.1-136.

²²² P. Allut, *Etude biographique et bibliographique sur Symphorien Champier*, Lyon, 1859.

1510, en son honneur, un recueil de textes historiques, principalement généalogiques, sur les duchés de Lorraine et de Bar et la seconde maison d'Anjou²²³. Son mariage explique directement une partie de sa production généalogique, puisqu'il épousa une cousine de Pierre de Terrail, le fameux chevalier Bayard ! Homme de cour, il publia, en 1515, la *Nef des dames vertueuses* qu'il dédia à Anne de Beaujeu, duchesse de Bourbon. Une seconde fois, il suivit les troupes françaises en Italie et fut fait chevalier sur le champ de bataille de Marignan. Quelques mois plus tard, en 1516, paraissaient à Paris ses *Grandes Chroniques de Savoie* (plagiées sur Cabaret), dédiées à Louise de Savoie, mère de François I^{er}. Champier poursuivit à Lyon, où il s'installa à partir de 1517, une carrière de médecin gentilhomme de grande renommée et mena une intense activité éditoriale qui le mit en contact avec de grands humanistes comme Rabelais ou Dolet. C'est au cours de cette période qu'il écrivit sa *Vie de Bayard*, mais aussi une histoire de la ville de Lyon (*Antiquité de la cité de Lyon*). Ce parcours est tout à fait exemplaire des multiples appartenances qui commandaient l'écriture d'un humaniste en fonction des différentes sources de prestige social. Serviteur domestique d'un prince grâce à ses talents multiples, il lui rend hommage par une généalogie ; courtisan, il paie son tribut à la littérature mondaine ; homme de guerre et heureusement marié, il accède au statut nobiliaire qu'il célèbre à travers son parent ; gentilhomme urbain, il tient son rôle en contribuant à la gloire de sa cité...

La carrière de Symphorien Champier invite à se pencher sur le milieu des hommes de plumes dont l'appartenance à une maisonnée nobiliaire n'était qu'une composante de leur itinéraire.

Patronage et commande généalogiques : les hommes de plume et les feudistes

L'écriture d'une généalogie n'était pas une opération simple. Elle réclamait souvent beaucoup de travail, si ce n'est de talent littéraire. Même si les gentilshommes à partir de l'époque moderne se consacrèrent parfois eux-mêmes à cette tâche, il était plus courant que l'on s'en charge pour eux. Ceux qui désiraient plaire à leur maître et en avaient les capacités ne faisaient pas un mauvais choix s'ils leur offraient un récit mettant en valeur la mémoire familiale et le glorieux passé. La rédaction d'une généalogie dédiée à un puissant personnage, qui était son commanditaire plus ou moins déclaré, faisait partie des services qu'un client pouvait rendre à son patron. Dans d'autres cas, l'écriture généalogique, accompagnée de

²²³ Symphorien Champier, *Le recueil ou croniques des hystoires des royaumes d'Austrasie ou France orientale dite a present Lorrayne, de Jérusalem, de Cicile et de la duche de Bar*, Lyon-Nancy, 1510.

dédicaces appropriées, étaient une manière de chercher un protecteur, d'offrir ses services en espérant être bien compris et apprécié (récompensé) à sa juste valeur. Enfin, il arrivait que les familles s'adresse à un technicien de la généalogie, connu pour ses compétences à exploiter les documents anciens.

Dès la fin du Moyen Age émerge la figure de l'homme de plume apte à mettre son talent au service d'un patron. Si l'on a perdu la chronique des comtes de Foix écrite par le prêtre Honorat Bovet pour Gaston Phébus, on a conservé d'autres écrits de lui, adressés à des puissants comme le duc de Bourgogne et le duc de Berry, ce qui suffit pour penser à un auteur expérimenté. Jean d'Orronville dit Cabaret fut effectivement stipendié par Amédée VIII pour faire des recherches dans les châteaux et les monastères et écrire ses *Chroniques de Savoie*. Quelques années plus tard, il écrivit une biographie du duc Louis II de Bourbon. Le prêtre Pierre le Baud fut au cours de sa carrière d'historien au service des Derval, seigneurs de Châteaugiron, des Laval pour lesquels il écrivit une monumentale *Chronique de Vitré* et fut également un dévoué serviteur de la maison ducale de Bretagne.

Hommage généalogique et relation clientélaire

A l'époque moderne, le champ littéraire s'élargit notablement grâce à l'imprimerie et se complexifia. Homme de lettre et polygraphe vivant de sa plume, Jean Chapelain²²⁴ entra dans les années 1630 au service du duc de Longueville. Il servait également Richelieu, pour lequel il mena une activité pamphlétaire, mais sans pour autant faire partie de sa maison. Sa relation privilégiée avec le duc s'était construite notamment autour de son œuvre majeure, un long poème épique (30 000 vers) intitulé *La Pucelle*. Alors qu'il était en quête d'un nouveau protecteur et qu'il venait de commencer la rédaction de son poème, il entra en contact avec Longueville qu'il séduisit grâce à ce projet. En effet, l'un des héros de l'épopée était Dunois, compagnon de Jeanne d'Arc et ancêtre de Longueville. Le duc offrit donc une pension à Chapelain en échange « d'une sorte de propriété éminente » sur le poème qui constituait un élément intéressant pour sa promotion dynastique. Chapelain présente tous les caractères de ces « plumes vénales » de l'époque moderne, toujours en quête de protecteurs, même si, dans son cas, le service rendu n'est pas historique mais poétique : il s'agit tout de même d'une célébration dynastique.

²²⁴ Christian Jouhaud et Hélène Merlin, « Mécènes, patrons et clients. Les médiations textuelles comme pratiques clientélares au XVII^e siècle », *Terrain*, n°21, 1993.

Le cas de Claude Malingre²²⁵ est fort différent, mais tout aussi significatif. Nous retrouvons avec lui l'écriture généalogique au sens historique du terme. Claude Malingre était, en effet, historiographe de France. Toutefois, son œuvre tranche avec les habituelles productions attachées à cette charge. Il ne se consacra quasiment pas à l'histoire de France érudite : son œuvre appartient au domaine de l'histoire tragique. La matière de ces histoires est très romancée et repose essentiellement sur les vies de personnages illustres au destin tragique. Ce genre n'était pas très propre à la digression généalogique. En revanche, c'était un genre très à la mode, qui permit à Malingre de vivre en grande partie de la vente de ses ouvrages. On trouve toutefois dans la production de cet auteur un texte de nature généalogique : *Eloge historique de la noble et illustre maison de Rantzovv* (Paris, 1641). Le parti pris épideictique est assumé. Il convient de préciser que Malingre présente la particularité de ne pas avoir perçu les gages attachés à sa charge. Il avait donc besoin de trouver d'autres sources de revenu ce qui explique sans doute son choix pour un genre plus vendeur. Or, il apparaît que l'un de ses principaux protecteurs était Josias de Rantzau, auquel il rend hommage pour son soutien dans plusieurs épîtres dédicatoires. Le patronage aristocratique était nécessaire pour ce serviteur mal récompensé du roi et sa reconnaissance passait par l'écriture généalogique.

D'autres fois, l'hommage provient de juristes, comme l'illustre le travail réalisé par François Dozol (1679-1763) pour la famille de Grasse. Avocat-juge du Bar (1712) puis premier consul de Grasse (1724), il dressa la généalogie de cette maison à partir des titres qu'il avait consultés alors qu'il défendait les intérêts de la comtesse douairière du Bar dans un procès. Il explicite clairement ce que représente pour lui ce travail dans une lettre à la comtesse, placée en forme de dédicace :

« J'ai l'honneur de vous présenter cette généalogie comme votre ouvrage ; je souhaite que vous la trouviez de votre goût et qu'elle soit un monument perpétuel de l'attachement inviolable que j'ai toujours eu pour votre Maison. »²²⁶

Manifestation de fidélité et service rendu, ce travail rend tangibles les liens de clientèle qui s'étaient établis entre ce notable local et l'une des grandes familles seigneuriales de Provence.

²²⁵ Steve Uomini, *Cultures historiques dans la France du XVII^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1998.

²²⁶ B. Méjanès, ms. 1161, « *Généalogie de la maison de Grasse avec toutes ses branches, faite en l'année 1730, divisée en deux parties* », lettre de François Dozol à la comtesse douairière du Bar, 24 octobre 1730.

Les techniciens de la généalogie : les feudistes

Dès le XVI^e siècle, il y eut quelques techniciens de la généalogie qui se mettaient au service des familles pour établir leur généalogie. En la personne de Jean de Jarsains, actif en bas Dauphiné au début du XVI^e siècle, nous avons un exemple précoce de ces professionnels, Il apparaît en 1518 en tant que « secrétaire du haut et puissant seigneur messire François de Moreton, seigneur de Chabrillan » pour lequel il écrivit une généalogie sur titres de la famille Guigues de Moreton, suivie d'une analyse détaillée des archives familiales depuis 1235. Mais dès l'année suivante, nous savons qu'il composa une généalogie pour la famille Seytres, originaire de Montélimar et établie à Avignon et en Comtat Venaissin. Là encore, il s'appuyait sur des archives familiales qui remontait à la première moitié du XIII^e siècle. Il utilise ainsi un testament datant de 1230 de l'ancêtre du lignage, Guillaume (de) Seytres. Il y a lieu de croire qu'il ne limita pas son travail à ces deux familles.

Ces spécialistes des documents anciens, capables également de dresser des inventaires, de maîtriser les archives domaniales, de lire les registres de reconnaissance et les terriers furent désignés comme feudistes ou avocats feudistes. C'est un milieu social relativement étroit, hétérogène, qui connut son apogée au XVIII^e siècle alors que la demande en généalogies était forte du fait des exigences de la monarchie.

Prenons l'exemple de la Gascogne, bien étudié²²⁷. Parmi les plus feudistes les plus actifs figure Jean-Baptiste Larcher (†1777), licencié en droit qui commença à travailler en Bigorre vers 1725. A défaut d'être nommé archiviste des Etats du Béarn, il ouvrit en 1735 un école de paléographie à Pau, puis parvint enfin, en 1746, au poste d'archiviste de la Province de Bigorre. Les particuliers et les communautés pouvaient s'adresser à lui pour la transcription de documents anciens. Il était consulté aussi pour lire les anciens titres de noblesse. Mais cette charge ne l'employait pas à plein temps et il avait surtout une clientèle privée : des établissements religieux, des villes qui voulaient faire classer leurs archives, des nobles naturellement qui le sollicitaient pour leur généalogie. Ses honoraires semblent avoir été très variables, une dame ne le payant qu'au résultat, une autre lui envoyant du tabac et quelques mouchoirs. Sa femme s'inquiétait de son misérable train de vie, de ses habits troués... Les travaux qu'il laissa manuscrits le montrent sous un jour beaucoup plus reluisant. Outre vingt-cinq volumes de *Glanages*, des copies de cartulaires, des mémoires historiques, il composa en plusieurs volumes un *Dictionnaire historique et généalogique de Gascogne* et un *Dictionnaire nobiliaire pour servir à l'histoire de la Bigorre*. Jean-Pierre-Joseph Vendryès,

²²⁷ Cazauran, « Les feudistes dans les Landes au XVIII^e siècle », *Bulletin de la société de Borda*, 15, 1890, p.1-36.

né vers 1742-1743 et mort vers 1825, était notaire, expert géomètre, mais surtout généalogiste, particulièrement tenace pour découvrir les documents comme en atteste sa correspondance. Il fut ainsi employé dans les années 1770 et 1780 par les maisons de Podenas, de Faudoas, d'Aure pour faire des recherches assidues, en particulier pour débusquer les anciens registres de notaires, quitte à de mauvaises surprises : « Les protocoles du commencement du XV^e siècle sont très rares. Peu ont échappé aux vicissitudes des guerres, à la négligence des détenteurs et à l'appétit décidé des rats...²²⁸ ». Mais nous le voyons faire la synthèse de son labeur. En décembre 1777, il dressait pour les Faudoas « en grand et il l'enlumina, un arbre généalogique de cette branche de Cabanac, plaçant en marge le précis des actes qui l'établissaient ».

Vendryès ne menait aucunement ses recherches en solitaire. Toute comme Larcher, il était le zélé collaborateur de l'abbé de Vergès, installé à Paris et familier des grandes familles nobles. Les feudistes étaient en quelques sortes les auxiliaires et parfois les hommes de peine, d'un milieu d'amateurs et de curieux...

Amateurs et curieux...la généalogie comme loisir studieux

Le goût pour l'histoire était fort partagé à l'époque moderne. Si la littérature, sous ses formes les plus variées (roman, poésie, théâtre) constitue un des fondements de la sociabilité d'Ancien Régime, avec des institutions comme les salons, la curiosité savante représente un autre pôle de cette sociabilité, comme en témoigne le développement des collections, des cabinets de curiosité et des académies. En fait, il n'existait pas de partage strict entre ces diverses activités de l'esprit, occupations honnêtes d'un loisir studieux, même si une spécialisation plus nette apparaît à la fin de l'Ancien Régime. Aussi, le monde lettré, au sens très large, compte-t-il nombre d'historiens amateurs dont l'œuvre est loin d'être négligeable tant en quantité qu'en qualité. A la différence des « plumes vénales », évoquées plus haut, ils bénéficient d'une indépendance financière par l'exercice de métiers ou de charges ou encore grâce à un patrimoine familial qui leur évite de dépendre du soutien de mécènes. Toutefois, leur activité savante n'est pas totalement désintéressée. Elle participe de leur ascension dans le monde à travers la construction d'une notoriété et l'entretien d'amitiés choisies.

Gentilshommes érudits

²²⁸ Lettre du 12 octobre 1773, cité par Cazauran, « Les feudistes dans les Landes... », p.29.

Dans les années 1530, le chevalier Roland de Bourdel de Thiembronne, seigneur de Boncourt, composa des généalogies remarquables par leur ampleur. Son histoire des comtes de Flandre ne faisait pas moins de six gros volumes²²⁹. Sa *Descente et généalogie de la maison de Luxembourg* (1534), en quatre volumes, s'étalait sur plus de 1400 feuillets²³⁰. A cela, s'ajoutaient une généalogie des rois d'Angleterre depuis Guillaume le Conquérant, des généalogies des maisons de Lorraine (1531), de Boulogne, de Hornes, d'Enghien, d'Avesnes, de Poitiers²³¹... Ces écrits, restés manuscrits, mériteraient d'être étudiées car ils se démarquent par leur taille des généalogies imprimées.

A la fin du XVI^e siècle, Alexandre Leblancq, écuyer et seigneur de Meurchin (dans le Pas-de-Calais actuel), sillonna les archives de sa région pour constituer des recueils de généalogies, dont il était « studieux merveilleusement ». Il communiqua sa passion à son beau-frère qui, selon un témoignage de 1625, « s'affectionna à ceste étude des généalogies et antiquitez qu'il a continué jusques à peu d'années en ça que l'age et les maladies l'en ont retiré, ayant, tandis qu'il s'y occupoit, eu de la conversation et correspondance avec divers autres embrassans mesme plaisir²³² ».

Parmi ses passionnés de généalogies, le milieu des juristes et des officiers joue un rôle prépondérant. Nous avons déjà évoqué, à propos des nobiliaires, les figures de Guy Allard, de Nicolas Chorier, de Samuel Guichenon, le méconnu Jean de Rignac également. Il nous suffira d'ajouter un personnage qui écrivit beaucoup mais n'eut pas la chance, où les moyens, de publier ses œuvres. Ferdinand-Ignace Malotau, seigneur de Villerode, qui fut conseiller provincial du Hainaut, prévôt de Valenciennes et conseiller au parlement de Douai, laissa, en effet, de nombreux manuscrits généalogiques, dont certains préparés pour l'impression. Outre vingt volumes de généalogies des Pays-Bas et son *Histoire généalogique et historique des seigneurs de la maison de Ligne* (1747), il composa des œuvres de compilations comme ses *Généalogies des maisons souveraines de l'Europe* (4 volumes), ses *Quartiers généalogiques de 750 maisons illustres et des maisons souveraines de l'Europe* (1749), son *Histoire des collèges, chapitres, abbayes et autres fondations pour des demoiselles de condition et les gentilshommes, qu'il y a en Europe, avec les preuves de noblesse* (3 volumes, 1750)²³³.

²²⁹ Bibliothèque municipale de Douai : manuscrit 949 (volume V et VI, seuls conservés).

²³⁰ Bibliothèque municipale d'Arras : manuscrit 607 et 611.

²³¹ Bibliothèque municipale de Valenciennes : manuscrits 793, 794, 795 ; BM de Lille : manuscrit 313 ; BM d'Arras : manuscrits 603, 608, 610, 614.

²³² *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, Tome VI, Douai, Paris, 1878, p.698.

²³³ Cf. Bibliothèque municipale de Douai : manuscrits 938, 941, 942, 950, 955, 958...

Cette passion pour la généalogie se retrouve dans un des fameux portraits des *Mémoires* de Saint-Simon, celui du marquis Pomponne de Refuge (†1712), célèbre pour son savoir encyclopédique en la matière, qui étonnait ses contemporains :

« C'étoit un très honnête homme et très vertueux, avec de l'esprit, parfaitement modeste, d'une grande valeur, avec de la capacité à la guerre. Il étoit ancien lieutenant général, gouverneur de Charlemont, et commandoit à Metz. C'étoit le plus savant homme de l'Europe en toutes sortes de généalogies, et de tous les pays, depuis les têtes couronnées jusqu'aux simples particuliers, avec une mémoire qui ne se méprenoit jamais sur les noms, les degrés ni les branches, sur aucune date, sur les alliances, ni sur ce que chacun étoit devenu. Il étoit fort réservé là-dessus, mais sincère quand il faisoit tant que de parler. Il se peut dire que sa mémoire épouvantoit. Un courrier, qu'il reçut à Metz d'un de ces seigneurs allemands du Rhin, en pensa tomber à la renverse en lui rendant son paquet de la part de son maître. « J'ai bien l'honneur de le connoître, » lui dit Refuge, et tout de suite lui en détailla toute la généalogie²³⁴. »

Travailler à sa propre gloire

Tous les gentilshommes ne faisaient pas appel à des hommes de l'art lorsqu'ils désiraient produire une généalogie. Pour la plupart formés au même moule culturel, celui des humanités souvent teintées de droit (surtout pour les robins), ils étaient capables de les faire eux-mêmes, souvent avec l'aide de parents ou d'amis. On trouve ainsi de nombreuses généalogies, même imprimées, faite par des membres des familles décrites. Quelques exemples suffiront.

En 1653, paraît une généalogie de la maison de La Rochefoucault dont l'auteur serait un certain Pierre Hutin. En fait, des notes manuscrites apportées sur l'exemplaire conservé à la bibliothèque nationale, indiquent que le véritable auteur en est Léonor de La Rochefoucault, sieur de Roissac qui fit publier l'ouvrage à compte d'auteur. Une telle discrétion se comprend, dans la mesure où, concernant une maison si prestigieuse, la modestie commande que l'hommage soit extérieur. Une autre solution consistait à faire paraître le texte anonymement. C'est ce que choisit de faire le comte de Châteaubourg lorsqu'il donne au public la *Généalogie et alliances de MM. De Nyau, comtes de Châteaubourg, composée par un gentilhomme... sur les actes et titres de leur maison*²³⁵. Les sources utilisées pointent néanmoins, pour tout lecteur attentif, une production domestique... D'autres gentilshommes n'ont pas ces fausses délicatesses. Antoine de Saint-Aulaire publia sous son nom, en 1652, une généalogie de sa propre famille.

²³⁴ Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Gonzague Truc, Paris, tome IV, 1952, p.49-50.

²³⁵ *Généalogie et alliances de MM. De Nyau, comtes de Châteaubourg...*, Paris, F. Muguet, 1689.

En 1789, parut *l'Histoire généalogique de la maison de Villeneuve*. Ce texte, connu aussi sous l'appellation de *Chronique de Bargemon*, fut rédigé par Jean-Baptiste de Villeneuve, chevalier de Malte et frère puîné du baron Christophe de Villeneuve, considéré comme le chef de la branche des Bargemon. Les archives familiales nous apprennent cependant que Christophe de Villeneuve avait effectué des recherches importantes sur l'histoire de sa maison. Il disposait en effet des papiers concernant la branche de Bargemon et sa correspondance indique qu'il avait mis à contribution les fonds conservés par les autres branches des Villeneuve. Le baron de Villeneuve, par goût sans doute, par souci d'exclusivité également, s'était chargé de réunir les titres nécessaires à l'élaboration de la généalogie familiale, mais il n'a pas dédaigné l'aide de son frère qui a rédigé et fait publier l'ensemble et qui a sans doute contribué à rassembler des documents conservés hors du château. En effet, la chronique de Bargemon fait référence aux archives de l'Ordre de Malte, plus accessibles à Jean-Baptiste qu'à Christophe de Villeneuve.

Ces généalogies imprimées ne sont qu'une partie d'une production qui restait le plus souvent à l'état manuscrit, réservée à la lecture des parents ou des intimes. Le Comte de Roger de Bussy-Rabutin (†1693) célèbre pour son *Histoire amoureuse des Gaules* laissa des *Mémoires* et une généalogie de sa famille. Le duc de Saint-Simon dressa aussi sa généalogie en s'inspirant du père Anselme. Les exemples pourraient être multipliés pour la fin de l'Ancien régime.

Le milieu de l'érudition généalogique à l'époque moderne : échanges et collaboration

Suivre les généalogistes d'après leur carrière individuelle est une approche insuffisante pour saisir les changements apportés par l'époque moderne. Alors qu'au Moyen Age, il n'existe pas de véritable réseau d'historiens, à l'époque moderne se constitue un milieu érudit, des sociétés de gens de lettres au sein duquel les recherches généalogiques ont une place non négligeable. Quelques figures permettront de saisir cette activité généalogique de haut niveau...

Nicolas-Claude Fabri de Peiresc (1580-1637) incarne au plus haut point la vigueur des échanges érudits au début du XVII^e siècle. Le magistrat aixois s'intéressait à tous les domaines du savoir, à la botanique, à la géologie, à l'astronomie, mais aussi beaucoup à l'histoire, à l'héraldique et à la généalogie. Ces recueils manuscrits²³⁶ en font foi. Ils

²³⁶ Conservés aujourd'hui à la Bibliothèque inguimbertaine de Carpentras.

regroupent par zone géographique, mais aussi parfois dans un vrai désordre un très grand nombre de copies de manuscrits, de chartes, des dessins de monuments envoyés de toute la France. Le résultat est que Peiresc disposait de nombreux documents rares bien avant qu'ils ne fussent édités. Certains sont même encore inédits tels le *Le lignage de Coucy, de Dreux, de Bourbon et de Courtenay*, dont une copie lui fut envoyé par André Duchesne²³⁷. Peiresc constitua aussi des dossiers particulièrement importants pour la noblesse de Provence. Mais aucune publication ne vint refléter sa soif de savoir et son vif intérêt pour la matière généalogique.

Les généalogies érudites qui se développèrent à la même époque reposaient sur un réseau d'échanges et de connaissances dont témoignent les ouvrages imprimés qui remerciaient les généreuses personnes qui ouvraient les dépôts d'archives ou fournissaient des documents. Antoine de Ruffi, en 1655, remercie le bénédictin Claude Chantelou (†1664), le prieur de la chartreuse de Montrieu, Monsieur d'Arnaud, conseiller de la cour des comptes de Provence, Samuel Guichenon, « Conseiller & Historiographe du Roy, et de son Altesse Royale de Savoye », Monsieur le conseiller Balthazard de Vias, Ambroise Cornier, juge de la Terre de Saint-Victor de Marseille, le garde des archives de Marseille, Monsieur de Vyon, d'Hérouval, auditeur de la chambre des comptes de Paris (par ailleurs très souvent mentionné par le père Anselme)...

On peut également évoquer la figure de Roger de Gaignières (1642-1715) auquel on doit un des fonds généalogiques les plus importants de la Bibliothèque nationale. Cet érudit avait peu de fortune mais une véritable passion de collectionneur avec l'originalité qu'il s'intéressait aux antiquités de l'histoire de France depuis le Moyen Age, plutôt qu'aux antiquités gréco-romaines. Il parvint à constituer un des cabinets les plus riches de l'époque moderne et laissa à sa mort 1096 tableaux anciens, cinq volumes de portraits, 210 cartons rassemblant près de 26000 portraits gravés !! , des centaines de jetons de cuivres et d'argent, des milliers de manuscrits, des livres. Il amassa des centaines de dessins de tombeaux anciens, dessinés par son artiste attitré L. Boudan, mais aussi envoyés par ces correspondants. L'un d'entre eux, un abbé, envoya ses meilleurs élèves faire des dessins de tombeaux... Il développait un fort intérêt pour la généalogie et, dans ce cadre, correspondait avec d'Hozier qui le consultait, avec les Bénédictins de Saint Maur, mais aussi avec Madame de Montespan, grande dame et une des principales maîtresses de Louis XIV.

²³⁷ Bibliothèque inguimbertaine de Carpentras, ms 1790, f.261-291 et BNF, manuscrit Duchesne 48, f.24r-45v.

« Généalogiste » : un statut difficile ?

La généalogie est, à l'époque moderne, une discipline clairement individualisée, qui dispose même de ses propres experts, les généalogistes. Comme le remarque justement André Burguière, « L'authentification qui s'appuie sur les nouvelles procédures de vérification a permis l'éclosion d'un savoir spécialisé et aussi d'un corps professionnel dont la compétence est garantie par un privilège du roi »²³⁸. Les individus qui occupent ces charges sont, comme nous l'avons montré, des personnages importants à la cour, choyés et redoutés par tous les gentilshommes du royaume en raison du pouvoir qu'ils détiennent. C'est un statut bien supérieur à celui des historiographes du roi qui, en dépit du prestige intellectuel de cette branche des arts libéraux et de l'importance accordée par la monarchie à l'histoire, ne bénéficient pas d'une telle reconnaissance institutionnelle²³⁹. Toutefois, le discours généalogique ne dispose pas de corpus normatif à proprement parler. Il existe, d'une part, un ensemble de règlements officiels et de statuts régissant les exigences de preuve, et d'autre part une discipline à la fois très ancienne et très hétérogène qu'est l'histoire. Or, lorsque l'on parcourt les ouvrages des généalogistes, on ne peut qu'être frappé d'une revendication très forte d'historicité et, parallèlement, de certaines tentatives de se dégager d'une possible assimilation à une œuvre généalogique. L'« ère du soupçon », ouverte au XVII^e siècle par le développement du pyrrhonisme historique, est encore renforcée pour ceux qui traitent de la généalogie par le fait qu'ils manipulent une matière hautement marquée par la fable. L'histoire des familles, en tant que mise en récit de la mémoire et de l'identité, relève, en effet, fondamentalement du mythe. Mais le discrédit croissant qui pèse sur les mythes d'origine non argumentés historiquement conduit les généalogistes à revendiquer leur appartenance au groupe des historiens. Cette appartenance doit d'autant plus être affirmée que l'identité disciplinaire demeure très floue dans ce monde de la polygraphie littéraire. Les généalogistes hors statut ne disposent pas d'une autorité *ex persona* et prennent de plus en plus la peine de défendre, dans leurs préfaces, leur légitimité et surtout d'explicitier leur démarche en se situant dans le champ polymorphe de l'écriture historique.

On constate ainsi, à partir du XVII^e siècle, l'inflation des titres composés à partir de la formule « histoire généalogique » qui est préférée au simple vocable de « généalogie ». Par

²³⁸ André Burguière, *op. cit.*, p. 774.

²³⁹ Christian Jouhaud, *Les pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000, p. 177-180.

ailleurs, de nombreux passages des préfaces des généalogies imprimées construisent une équivalence entre le contenu du discours généalogique et l'histoire, les généalogies étant présentées comme des histoires particulières relevant de catégories de faits chronologiquement datés. Les généalogies royales deviennent alors histoires de France tandis que le nobiliaire serait un discours historique sur la noblesse et non la compilation de généalogies. Dans ce dernier cas, une synonymie est progressivement instaurée entre le terme de « nobiliaire » et celui d' « histoire », sous l'espèce de « l'histoire de la noblesse », souvent préférée dans les titres.

Il semble, en effet, que l'activité de généalogiste, en dehors des spécialistes qui la pratiquent dans un cadre institutionnel, apparaît, à la fin du XVII^e siècle, comme désuète, portant à la moquerie plus qu'au respect ou à l'admiration. C'est ce qui ressort de la définition proposée par Furetière et notamment des exemples d'usages très éclairants sur ce point :

« Généalogiste : qui écrit des histoires de généalogie.
 « Les généalogistes ont fait plus de nobles que les rois
 « Les gentilshommes ruinés deviennent nouvellistes
 et généalogistes. »²⁴⁰

La généalogie conserve un rapport à l'histoire, mais c'est un rapport biaisé, pervers, et de ce fait, la rédaction de généalogies est considérée comme une activité intellectuelle de second ordre, réservée aux déclassés, à la limite de la servilité. Les auteurs se distinguent donc autant que possible des généalogistes et se disent historiens. Il leur faut dès lors expliciter leur appartenance à ce groupe.

Balthazar de Maynier, auteur d'une *Histoire de la principale noblesse de Provence*, illustre bien cette démarche. D'une part, il qualifie ses prédécesseurs, c'est-à-dire ceux auxquels il peut se comparer en raison de la similitude de leur œuvre, d' « historiens ». Maynier, qui cite tous les ouvrages ayant été produits sur le thème qu'il veut lui-même aborder, ne fait mention d'aucun généalogiste mais donne une liste d'auteurs d'histoires de la noblesse. D'autre part, il ne se qualifie jamais lui-même de généalogiste. Enfin, il distingue soigneusement, dans la description qu'il fait de ses sources, les historiens des généalogistes, qui constituent une catégorie à part. Maynier, évoque tout de même un lien entre son travail et

²⁴⁰ A. Furetière, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français...*, *op. cit.*, article « Généalogiste ».

la généalogie, mais sur le mode de la justification, témoignant d'un étrange malaise à l'égard de cette discipline :

« La Sainte Écriture [...] fait la Généalogie du sauveur du Monde ; deux de ses plus favoris Évangélistes l'ont faite exactement de père en fils de plus de 60 générations ; ces deux disciples de Jésus Christ étoient animés de l'esprit de Dieu : *on ne sauroit manquer en suivant cet exemple.*²⁴¹ »

Cette interprétation du statut de la généalogie parmi les disciplines historiques ne peut se comprendre que par rapport à une prise de position, commune à de nombreux auteurs, dans le débat historiographique de leur temps. Tous se situent, de manière plus ou moins engagée, dans le champ de l'histoire érudite, dont ils reprennent les concepts et les procédures. La généalogie, comme discours historique est d'abord un discours de vérité²⁴². C'est en tout cas le postulat de lecture qui est établi. Il était rappelé notamment par Jean Bodin (*Methode de l'histoire*) qui affirmait : « un récit ne peut être nommé historique s'il n'est conforme à la vérité ». De même, Balthazar de Maynier se réclame de la « vérité de l'Histoire ». L'assimilation est constante puisque la critique des autres nobiliaires se développe autour des questions de falsification de la vérité, ou plus exactement de dénonciation de la fable. Pour se distinguer de ces mauvais exemples, les auteurs affirment renoncer à la fable, faire en sorte de la bannir de leur propos. Maynier déclare vouloir « éviter les traditions fabuleuses ». Cette mise à distance est clairement liée à l'évolution de l'histoire au cours des temps modernes, même si « l'opposition entre l'histoire et la fable ou, ce qui revient au même, entre histoire et fiction, est présente en permanence depuis l'apparition même de l'histoire »²⁴³. Les auteurs se sentent d'autant plus contraints de s'expliquer sur ce point, que la généalogie est discréditée, en tant que discours historique, par sa trop grande complaisance à l'égard de la fable.

La « visée réaliste de l'histoire » affirmée dans les déclarations programmatiques des auteurs, se fonde donc inévitablement sur la crédibilité des marques d'historicité et en particulier la mise en œuvre de sources réputées authentiques. Il existe pourtant d'autres moyens de connaître les généalogies des familles : c'est de s'en rapporter aux familles elles-mêmes, qui en conservent la mémoire. Or c'est bien là le problème, même s'il n'est pas

²⁴¹ B. de MAYNIER, *op. cit.*, p. 4. Nous soulignons.

²⁴² C. JOUHAUD, *op. cit.*, p. 163 : la vérité comme postulat du pacte de lecture du discours historique est déjà présente chez Aristote et les auteurs antiques, reprise en l'occurrence par Sorel pour fonder la supériorité de l'histoire sur la fiction en reversant la hiérarchie établie par ce même Aristote. Le lien entre vérité et histoire est une constante du discours historique, même s'il est envisagé sous des angles très différents et aboutit à des conclusions parfois contradictoires.

²⁴³ K. Pomian, *Sur l'Histoire*, « Le passé : de la foi à la connaissance », Paris, Gallimard, coll. « folio histoire », 1999, p. 86.

toujours clairement posé. Les connaissances généalogiques des familles sont fondées sur un exercice de mémoire collective, sur la transmission d'une tradition qui ne répond pas aux critères de crédibilité établis par l'histoire érudite. Il faut ajouter à cela la conscience sous-jacente de la dimension mystificatrice de ces « histoires » qui pour le coup le sont au sens de balivernes, forgées pour satisfaire la vanité lignagère et non pour chercher à établir la vérité des faits. À partir de la fin du XVI^e siècle, les auteurs de généalogies non domestiques manifestent à cet égard des positions ambiguës, dans la mesure où leur adhésion au programme de l'histoire érudite apparaît comme un idéal vers lequel il faut tendre, mais qu'il est difficile d'atteindre en raison des contingences d'ordres divers et notamment des pressions de toutes sortes exercées par le monde social. Si les progrès de l'érudition sont incontestablement pris en compte par les auteurs, la dimension mythique de ces discours d'origine demeure un socle constitutif de l'écriture généalogique. C'est ce que nous allons maintenant aborder.

Chapitre V

Le travail généalogique : Enquête, critique, érudition

A la différence de beaucoup d'œuvres historiques qui reposaient avant tout sur un travail de compilation et se fondaient sur des sources livresques, parfois en nombre limité, les écrits généalogiques supposaient le plus souvent le recours à des sources variées. Une généalogie des plus modestes pouvait être le résultat de recherches non négligeables. Le généalogiste combinait plusieurs types d'informations, de différentes natures. Les témoignages oraux étaient combinés avec les éléments puisés dans les archives, les livres, voire conservés par les monuments funéraires. De ce travail, moins explicité à l'époque médiévale qu'à l'époque moderne, résultaient des textes qui véhiculaient des partis pris, contenaient des erreurs, des omissions, proposaient des hypothèses. Il faut bien être conscient que de nombreuses généalogies fautives ou incomplètes ne l'étaient pas intentionnellement. Comme les historiens et les généalogistes actuels, les érudits des temps anciens dépendaient de l'état des sources disponibles, étaient susceptibles de se tromper car « plus que la volonté de cacher, c'est bien l'impuissance historique - et nous la partageons - qui amenait les généalogistes à retenir des solutions erronées »²⁴⁴.

La quête de sources : témoignages et traditions orales

Une des étapes importantes du travail était de profiter de la tradition orale, des renseignements transmis au sein des familles. Cette enquête orale était souvent passée sous silence par les généalogistes même si elle lui fournissait beaucoup de renseignements. On imagine sans peine quelle a fourni l'essentiel du contenu des *Lignages d'Outremer* ou des généalogies de la *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes*. L'évocation de la parole des anciens pour garantir le sérieux de leurs écrits n'est pourtant pas rare de la part des généalogistes médiévaux. Elle est signalée, par exemple, dans les *Gesta* des comtes de Barcelone, l'*Histoire des sires d'Amboise*, l'histoire des Challant de Pierre du Bois. Cette

²⁴⁴ Robert Descimon, « Du bon usage du cabinet des titres... », *op. cit.*, p. 623.

parole avait du poids en un temps où les anciens restaient les premiers dépositaires des coutumes juridiques. Même Jean de Saint-Mard, vicomte de Blosseville, qui nous le verrons, fit d'importantes recherches archivistiques dans les années 1470, tenait à préciser qu'il exploita « le rapport de plusieurs personnes de bien grant aage qui avaient ouy parler leurs devanciers²⁴⁵ ». Certains auteurs mentionnaient plus explicitement leurs informateurs. Écrivant au début des années 1420, Jean de la Gogue à l'occasion d'une guerre entre Guillaume de Chauvigny, dit Dent de May, et ses fils, que l'on peut situer en 1314, ajoute : « et disoit mon père que le père de son père avoit esté leur prisonnier²⁴⁶ ». Il remonte ainsi plus de cent ans en arrière. Jacques de Hemricourt enquêta auprès de plusieurs chevaliers et écuyers du pays de Liège, dont huit en particulier qu'il nomme en introduction de son oeuvre.

Naturellement, certains membres de la famille faisaient office d'informateurs privilégiés. Lambert d'Ardres intercala dans son histoire des comtes de Guines un long récit en style direct, retravaillé, de l'histoire des sires d'Ardres (chapitres 97-147) tel qu'il l'avait entendu d'un parent des seigneurs, Gautier de l'Ecluse. Ce personnage, qui connaissait aussi « les gestes de fables des Anglais, de Gormond et d'Isembard, de Tristan et d'Iseult, de Merlin et de Merculf », avait, à la demande de la maisonnée du seigneur, profité d'un jour d'hiver pluvieux pour raconter « la geste des seigneurs d'Ardres et la première construction d'Ardres », en se tenant sa barbe comme font les vieux et faisant mine de la peigner avec ses doigts précise Lambert. Tout autant que les hommes, les femmes pouvaient jouer ce rôle de gardiennes de la mémoire, notamment les veuves. A la fin du XIV^e siècle, quand Jean Petit écrivit ses poèmes en l'honneur des Martel de Bacqueville, dans le pays de Caux²⁴⁷, il le faisait à la demande de la veuve d'un seigneur qui lui donna des informations sur les ancêtres célèbres de la famille. Elle évoqua ainsi un certain « homme de fer » capable de briser à mains nues des étriers, un autre ancêtre, « le boiteux » qui s'était illustré dans des joutes à Rouen et qui était mort lors de l'assaut d'un château, et surtout le chevalier qui avait bénéficié d'un miracle de saint Léonard. Alors qu'il était emprisonné dans une prison sarrasine, il avait été transporté dans son sommeil jusqu'en Normandie, s'éveillant dans un bois près de Bacqueville. Il y fonda une chapelle où le culte de saint Léonard était encore vivace au XIX^e siècle...

²⁴⁵ Mathieu Arnoux, « De la généalogie à l'histoire : le cartulaire chronique du vicomte de Blosseville (1472-1481) », *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, 52 (1994-1997), 1^{ère} partie, Caen, 2003, p.16.

²⁴⁶ Cf. Bernard Guenée, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980, p.81.

²⁴⁷ Jean Petit, *Le livre du champ d'or et autres poèmes inédits*, éd. P. Le Verdier, Rouen, 1895.

Les anecdotes ou les remarques sur l'aspect physique des individus se retrouvent assez souvent dans les écrits généalogiques et découlent pour l'essentiel d'une transmission orale. Par exemple, selon le *Le lignage de Coucy*²⁴⁸, Baudouin d'Avesnes († 1289), sire de Beaumont en Hainaut, l'un des plus sages chevaliers de son temps, « estoit moult petit et menu ». Au sujet d'Henry, fils aîné du duc Henry III de Brabant († 1261) et d'Alix de Bourgogne († 1273), il est rapporté qu'il devint moine « en une abbaye en Bourgogne pour ce qu'il n'estoit mie [pas] de bon sens ». A l'inverse, Philippe de Flandres († 1308), cinquième fils de Guy de Dampierre († 1305), comte de Flandre, était un très bel homme (moult beau homs), qui fut clerc dans son enfance, étudiant à Paris, quand Charles d'Anjou, futur conquérant du royaume de Sicile, le repéra « *si bel et si grand* », lui fit abandonner ses études, l'amena à la conquête de la Pouille, le fit chevalier et le maria. Perceval de Cagny rapporte au sujet de Charles d'Alençon, qu'avant d'être archevêque de Lyon (1365-1375), il était frère franciscain au couvent de Paris, où était enterré son frère mort à la bataille de Crécy, très humble, en dépit de son sang royal. Il faisait la quête, avec sa besace au cou, comme les autres frères et « demandoit les aumosnes aussi humblement comme les plus petiz de l'ordre l'avoient acoustumé [de] faire²⁴⁹ ». En 1390, le moine de Foucarmont fait une curieuse remarque à propos de Béatrice de Châtillon, dite de Saint-Pol (†1304) épouse de Jean de Brienne, comte d'Eu (†1294). Elle était réputée parmi les plus belles femmes de France, mais avait un seul défaut, des seins trop gros (sic), sans quoi elle aurait été, disait-on, choisie par le roi Philippe le Bel²⁵⁰.

Le rôle de la transmission orale dans la construction de la conscience généalogique ne s'épuisa pas aux siècles suivants. Brantôme mentionne souvent les souvenirs tenus de sa grand-mère au sujet de ses ancêtres. Encore au XVIII^e siècle, la participation des parents à l'élaboration des généalogies était fréquente, même si elle était plus rarement évoquée. En effet, la primauté était alors aux preuves écrites ce qui dévaluait immanquablement la tradition orale.

La quête des sources : les sources écrites

²⁴⁸ *Le lignage de Coucy, de Dreux, de Bourbon et de Courtenay* [1303], BNF, manuscrit Duchesne 48, f.24r-45v.

²⁴⁹ Perceval de Cagny, *Chroniques [d'Alençon]*, éd. Henri Moranvillé, Paris, 1902, p.6.

²⁵⁰ Elle « estoit tenue pour la plus belle qui fust en France, fors de tant qu'elle avoit trop grand sein, et n'eust esté, on dit qu'elle eust esté au roy Philippes le Biax », *Chronique des comtes d'Eu*, dans *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. 23, 1894, p.444.

A l'époque médiévale, les références aux sources écrites consultées par les historiens et les généalogistes étaient, en général, peu précises. On mentionnait simplement l'utilisation de « écrits anciens », de « chroniques authentiques », de « chartes ». Il était rare d'indiquer le nom d'un livre ou d'un auteur. Quand c'était le cas, ces références se trouvaient indiquées en préface et plus rarement au fil des feuillets. Les livres imprimés encouragèrent grandement la citation des sources. Le titre de l'ouvrage, le texte, la pagination étaient désormais fixes, au lieu de changer de manuscrits en manuscrits. Dans la pratique généalogique cependant, le souci de donner des références précises ne s'imposa que progressivement à partir du XVII^e siècle.

L'utilisation des généalogies et des écrits historiques

Parmi les sources écrites, les généalogies que l'on utilisait comme source étaient le moins souvent citées, comme si elles faisaient partie d'un « domaine public ». Le fait qu'elles soient pour la plupart du temps anonymes encourageait ce silence. On peut toutefois déduire de son œuvre qu'Aubry de Trois-Fontaines utilisa les généalogies de Foigny, d'autres concernant les comtes de Namur et de Luxembourg et une généalogie des empereurs ottoniens, telle qu'elle figure dans un manuscrit du monastère de Steinfléd (diocèse de Cologne). Ainsi, comme nous le verrons, beaucoup de généalogies de seconde main circulaient qui ne faisaient que reproduire avec quelques additions, ou coupures, des généalogies déjà existantes.

Pour les familles de haut rang, l'exploitation des chroniques pouvait porter quelques fruits. Pierre du Bois utilisa les *Chroniques de Savoie* de Cabaret ; Pierre le Baud mit ainsi à profit la chronique de Robert de Torigny pour écrire son histoire des seigneurs de Vitré. Pourtant la consultation de chroniques n'était pas toujours très riche d'informations pour le projet du généalogiste. C'est ce que constate incidemment Jean Bouchet dans ses *Annales d'Acquitaine* (1535). Certains lui demandaient « l'antiquité de plusieurs seigneuries des pays de Poictou, Xainctonge et Engoulmoys comme si c'estoient choses establies et arrestees des le temps de Noe et ses premiers enfans. Mais peu on en trouve chose digne de grant memoire par les Histoires et y a eu tant de mutations de noms et seigneuries par la multiplication des enfans et alliances qu'il seroit fort difficile d'en escrire les Genealogies²⁵¹ ». Plus la famille étudiée était d'un rang modeste, moins on avait de chance d'y glaner des renseignements pertinents. Les chroniques fournissaient cependant un cadre qui facilitait la mise en œuvre du

²⁵¹ Jean Bouchet, *Les Annales d'Acquitaine. Faictz et gestes en sommaire des roys de France et d'Angleterre, et pays de Naples et de Milan*, Poitiers, 1535, feuillet 166 verso.

reste de la documentation. Le généalogiste pouvait d'ailleurs avoir la tentation d'insérer ces notes de lecture dans le texte qu'il élaborait pour l'étoffer. L'historien des Alençon écrivant vers 1476 fit le choix de signaler après chaque notice biographique, une sélection de faits mémorables.

A l'époque médiévale, la diffusion des textes était très aléatoire. Malgré la multiplication des bibliothèques privées, beaucoup d'ouvrages restaient d'une diffusion confidentielle, conservés par un nombre dérisoire de manuscrits, difficiles d'accès. L'écriture historique se faisait en grande partie « en aveugle », en méconnaissant des sources essentielles. Il fallait particulièrement de persévérance pour accéder aux manuscrits. Dans les années 1470, Jean de Saint-Maard, vicomte de Blossenville, alla spécialement dans le monastère de Saint-Evroul pour consulter le manuscrit original de l'*Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital où il trouva des passages importants sur son lointain ancêtre, Etienne, comte d'Aumale (†1127).

A l'époque moderne, les « conditions de travail » étaient différentes. De nombreux écrits historiques anciens étaient devenus accessibles grâce à l'imprimerie, disposant souvent même d'index et de table des matières. Plutôt que de simples éditions ou traductions, les textes avaient été souvent réécrits selon les goûts du moment. Par exemple, les récits angevins du XII^e siècle furent amplifiés et quelque peu romancés, par Jean de Bourdigné dans ses *Annales et croniques d'Anjou* publiées en 1530. Il était désormais possible pour les généalogistes de confronter un faisceau de sources, d'établir des connexions entre les textes, de juger de leur fiabilité. L'édition de l'*Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital, en 1619, livra ainsi aux généalogistes des informations importantes sur les enfants, légitimes ou illégitimes, du roi Philippe I^{er}. D'autres chroniques anciennes permirent d'affiner les généalogies existantes. On put fixer exactement certaines dates de décès de rois et de princes, ajouter des mariages, des enfants morts en bas ou sans descendance. Les cinq éditions, entre 1515 et 1602, de la chronique du monastère d'Ursperg eurent des échos importants parmi les historiens français et allemands. Cette chronique utilisait, en effet, l'histoire rédigée par Richer de Reims à l'époque d'Hugues Capet (dont le manuscrit ne fut redécouvert qu'en 1833). Or, on pouvait y lire que l'ancêtre d'Hugues Capet, Robert le fort, avait comme grand-père paternel, « Witichin, étranger d'origine germanique ». De nombreux textes firent ainsi de Witukind, le chef saxon qui résista longtemps à Charlemagne, l'ancêtre fondateur des Capétiens²⁵².

²⁵² Mireille Chazan, « Les origines germaniques d'Hugues Capet dans l'historiographie française du X^e au XVI^e siècle », dans *Religion et culture autour de l'an mil. Royaume capétien et Lotharingie*, Paris, 1990, p.231-244.

L'exploitation des archives

Depuis le Moyen Âge, la nécessité de conserver des archives est reconnue par toutes les grandes institutions, qu'il s'agisse de la monarchie et de ses corps constitués, des villes, des monastères et abbayes, des hôpitaux ou des simples particuliers. Cette prise de conscience découle de la nécessité de défendre, en les prouvant, privilèges, franchises et libertés. Les archives devinrent à la fois un trésor, qu'il convenait de protéger de la destruction et du vol, un arsenal permettant de répondre à toutes sortes de contestations et bientôt un objet d'histoire²⁵³. Cependant, une grande partie de ces documents demeuraient difficile d'accès pour les généalogistes.

De même qu'il y a un seuil de la mémoire, les généalogistes devaient faire face à un seuil archivistique²⁵⁴. Le cardinal de Bernis (†1794) l'écrivait dans ses *Mémoires* : « Il n'est guère possible, ou du moins il est difficile de prouver par actes de filiation avant l'an 1200. Les incendies, les guerres et autres accidents ont fait périr la plupart des anciens titres²⁵⁵ ». Même si les destructions ne sont pas à négliger, il est plus pertinent, en fait, d'expliquer la difficulté à remonter les filiations en plein âge féodal par le contexte de production des actes. En effet, les documents écrits avant 1200 environ étaient pratiquement tous conservés au sein des monastères ou dans les archives canoniales ou épiscopales. De telles ressources étaient difficiles d'accès aux « généalogistes amateurs ». En revanche pour la période ultérieure, ils disposaient des ressources des archives familiales. La diffusion du notariat changea, en effet, la donne en permettant l'accès massif des laïcs à l'écriture publique, dans le même temps que les archives administratives de la royauté ne cessaient de s'enrichir. Ce n'est donc qu'à partir de la fin du XII^e siècle et surtout du XIII^e siècle, que les généalogistes purent disposer de contrats de dot, de testaments, d'actes portant sur des transactions foncières qui constituaient autant de preuves pour l'établissement d'une filiation.

Les meilleurs historiens médiévaux n'exploitaient que quelques chartes isolées pour éclairer la chronologie de leurs généalogies. Lambert d'Ardres put ainsi dater précisément certaines fondations d'église et de monastère, dont l'église d'Ardres qui datait de 1069. Bernard Gui citait des chartes de 1115 et de 1127 au sujet des comtes de Toulouse ce qui lui

²⁵³ Voir à ce propos P. Delsalle, « L'Archivistique sous l'Ancien Régime. Le Trésor, l'Arsenal et l'Histoire », *Histoire, Économie et Société*, n°4, 1993, p. 447-469.

²⁵⁴ Cela signifie que certaines époques ont laissé trop peu d'archives pour permettre des recherches documentées, notamment généalogiques.

²⁵⁵ Cardinal de Bernis, *Mémoires*, Paris, Mercure de France, « Le temps retrouvé », 1980, p.97.

permettait d'être plus précis que sa source principale, Guillaume de Puylaurens. En 1390, le moine de Foucarmont semble n'avoir puisé que dans les archives de son abbaye pour sa généalogie des comtes d'Eu. Parfois, il indiquait même certains noms de lieux et certains personnages en latin, tels qu'ils apparaissaient dans les chartes, sans pouvoir les traduire en français. Il faut ainsi souligner le côté exceptionnel de la démarche de Jean de Saint-Maard, vicomte de Blosserville. Pour retrouver ses ancêtres les plus lointains, il rechercha des documents dans six monastères, consulta le cartulaire du comté de Tancarville, les registres de l'Echiquier de Normandie et un des cartulaires de Philippe-Auguste conservé dans la chancellerie royale.

Naissance de l'archivistique : l'accès aux titres

Du point de vue de la recherche en archives, l'époque moderne et surtout les XVII^e et XVIII^e siècles, marqua toutefois un progrès considérable²⁵⁶. Après avoir pris conscience de l'importance mais surtout de la fragilité des « trésors » que sont les titres et les chartes, après avoir aménagé des pièces ou construit des armoires et des coffres pour les conserver, les institutions religieuses et laïques développèrent un savoir archivistique. On assista ainsi à une progressive rationalisation des classements, effectués sous le contrôle de professionnels, qu'ils aient été « archivaires », archivistes ou feudistes, ce qui facilita grandement l'accès aux documents. Des manuels furent édités, dès le XVI^e siècle, qui permirent une diffusion de ce savoir. Le premier fut publié par Jakob Von Rammingen à Heidelberg, en 1571. Un autre traité important fut celui de Baldassare Bonifacio, évêque de Capodistria en Vénétie, publié en 1632. Les publications de ce type apparurent en France au XVII^e siècle et furent surtout nombreuses au XVIII^e siècle. Dans ce domaine, l'ouvrage de Dom Mabillon (*De re diplomatica*, 1681), constitua un moment de prise de conscience fondamental.

Des milliers d'inventaires furent confectionnés. Par exemple, on compte près de 400 inventaires archivistiques confectionnés dans la ville de Dijon avant 1790. L'inventaire des archives de la chambre des comptes de Grenoble, élaboré entre 1687 et 1698, ne fait pas moins de trente-deux volumes in-folio. De véritables services d'archives virent le jour comme à Aix où les États de Provence achetèrent au milieu du XVIII^e siècle deux maisons voisines de l'Hôtel de ville à cette fin. Cela facilita grandement l'accès du public même s'il convient de préciser que jusqu'à la Révolution, toutes les archives étaient considérées comme des propriétés privées, même celles des institutions, et que leur consultation relevait donc du bon

²⁵⁶ Paul Delsalle, « L'Archivistique sous l'Ancien Régime. Le Trésor, l'Arsenal et l'Histoire », *Histoire, Économie et Société*, n°4, 1993, p. 447-469.

vouloir des propriétaires. Cette conception explique en partie les pertes de documents car les officiers, royaux ou municipaux, avaient l'habitude de transporter chez eux les papiers dont ils avaient besoin et parfois, « oubliaient » de les rapporter dans les salles des archives... D'autre part, ceux qu'ils produisaient étaient considérés comme leur propriété et ils en disposaient comme ils l'entendaient, notamment lorsqu'ils quittaient leur charge. A leur mort, c'était à leurs héritiers qu'incombait la décision. Enfin, il ne faut pas oublier le rôle des bibliothèques qui, pour être privées, n'en sont pas moins, très souvent et très largement, ouvertes au public, comme la bibliothèque Mazarine, ouverte à tous sous l'Ancien Régime, sans restriction.

Les archives familiales

Les familles conservaient les traces de leurs possessions pour faciliter l'administration de leurs biens, les actes notariés pour prouver leurs droits successifs et, bien sûr, pour les nobles, tout ce qui pouvait être réclamé pour établir ou confirmer leur appartenance au second ordre et l'exercice des privilèges qui en découlait. En dépit des enjeux considérables, parfois vitaux, liés à la capacité de présenter un certain nombre de titres, il semble cependant qu'une grande partie de ces documents était conservée dans des conditions qui laissent pour le moins à désirer au regard des précautions mises en œuvre par les archivistes actuels. D'autre part, comme en témoignent les inventaires après décès qui nous permettent parfois de connaître les lieux dans lesquels les familles renfermaient leurs archives et, plus rarement, de reconstituer les classements, les conditions de conservation étaient extrêmement variables.

Le 15 octobre 1766, il est procédé à la « reconnaissance des papiers contenus dans l'inventaire qui fut fait après le décès de noble Gaspard-Noël de Chabert²⁵⁷, à la demande de son frère Jacques de Chabert. Voici comment sont décrites les archives inventoriées et reclassées à cette occasion :

« Comme tous les papiers étaient fort nombreux et dans un dérangement affreux l'on a été obligé de s'écarter de l'ordre qui avait été observé. »

Le petit registre d'inventaire fait en outre mention de nombreux « déficits » et autres documents « égarés ». Les pièces des procès étaient conservées dans des sacs, comme il était d'usage, les autres documents sous forme de liasses et très rarement de registres. La réaction

²⁵⁷ Archives départementales du Var, 2 J 154.

négative des praticiens chargés de l'inventaire dénote en outre la prégnance dans les milieux juridiques d'une culture de l'archive déjà fort développée.

Un autre inventaire²⁵⁸, de 1726, nous fait pénétrer dans la demeure de César de Lombard, officier de sénéchaussée de Grasse et en particulier dans son « cabinet », où sont entreposés ses titres de famille. Sur une table de bois blanc sont entassées quelques liasses contenant des quittances mais aussi des extraits de contrat de mariage et de testaments relativement récents²⁵⁹. Il s'agit donc de papiers utilisés, consultés par leur propriétaire sinon journalièrement, du moins régulièrement. On trouve également six sacs dont le contenu est différencié : un « sac contenant les titres de noblesse de la maison de Lombard », un autre « sac contenant les titres de la terre de Ceranon », un « sac contenant les titres de la terre de Gars » et « trois sacs contenant les pièces de procès que le défunt sieur de Lombard avait contre Mr le comte du Luc ». Se trouvent ainsi représentés les trois grands types d'archives conservées par les particuliers. César de Lombard ne semble pas disposer d'un meuble spécifiquement destiné à accueillir ses archives. Pourtant, il est fait mention d'un « vieux coffre ny ayant rien dedans » se trouvant dans ce même cabinet, qui pourrait avoir été affecté à cet usage, reprenant ainsi la pratique la plus répandue.

Les archives n'étaient pas toujours rassemblées en un même lieu, ni en une seule demeure. C'est le cas des papiers de la maison de Brun de Favas, gentilshommes provençaux, dont certains se trouvent dans leur maison de ville et les autres dans diverses bastides qu'ils possèdent. Les archives sont si étroitement attachées à une demeure, un château, qu'elles y sont parfois abandonnées, complètement oubliées par leurs propriétaires légitimes lorsqu'ils vendent. Au cours de l'inventaire après décès de Léger-Victor de Gratian, on trouve dans le château de Seillans des papiers concernant la famille de Barras, laissés au fonds d'un coffre²⁶⁰. La dispersion est dans bien des cas le résultat de successions chaotiques, mais peut avoir d'autres raisons. Elle est en particulier proportionnelle à la quantité des biens et des terres. Ainsi, les Vintimille, qui sont une des principales familles de Provence, mais possèdent des seigneuries dans tout le royaume, n'ont pas rassemblé leurs archives en un lieu unique. Plus rare, ils les ont confiées, pour ce qui concerne « les terres de monsieur du Luc en Provence et ses biens du Languedoc »²⁶¹ à un notaire, François Fédon, qui est leur agent.

²⁵⁸ Archives départementales des Alpes-Maritimes, 7 B 528, 28 janvier 1726, inventaire après décès de César de Lombard, de Grasse.

²⁵⁹ Le plus ancien acte décrit date de 1670, le plus récent de 1716.

²⁶⁰ Archives départementales du Var, 1 B 736, inventaire après décès de Léger-Victor de Gratian (1760-1766).

²⁶¹ Archives départementales du Var, 1 B 741, inventaire après décès de Jean-Baptiste-Hubert-Félix de Vintimille (1777-1778).

Pour les lignées éteintes, la tâche était particulièrement hasardeuse comme le note Pithon-Curt à propos de la famille Vassadel, jadis seigneurs de Vacqueyras en Comtat Venaissin :

« Je ne puis donner la suite de ses premiers degrés, ni distinguer les branches qu'elle a formées faute d'en avoir vû les Titres qui sont tombées dans d'autres Maisons, & qui vraisemblablement demeureront ensevelis dans la poussiere, come il arrive ordinairement aux Maisons éteintes dont les héritiers cherchent plutôt à revendiquer les biens qu'à soutenir la gloire. On trouvera donc ici que ce que j'ai pû savoir de cette Maison aborigène, & que j'ai tâché de sauver de l'oubli, toujours conduit par l'envie de faire part au Public de mes recherches sur la Noblesse de la Patrie, & d'en donner une juste conoissance²⁶² ».

Pour d'autres lignées, les difficultés venaient de leur migration car, comme l'explique Samuel Guichenon, les archives étaient liées plus aux terres qu'aux familles :

« Le malheur ordinaire des familles qui souffrent des transmigrations est que les titres en sont presque toujours égarés, et que, en abandonnant les terres et seigneuries de l'origine, on en laisse aussi les enseignements et les papiers aux acquéreurs²⁶³ ».

Dernier écueil enfin, il fallait accéder à ces archives privées, ce qui n'était pas toujours accordé, même à des généalogistes à la solide réputation. Le même Guichenon précise au sujet de sa généalogie des Nagu, marquis de Varennes et baron de Lurcy :

« c'est avec regret, si elle n'est pas aussi complète, ce que j'eusse bien souhaité ; mais les intéressés ne m'en pourront faire reproche, puisqu'ils ont été assez sollicités de ma part, de m'en fournir les titres, sans que mes sollicitations les y aient pu résoudre²⁶⁴ ».

L'exploitation de nouveaux fonds d'archives

Un des grands acquis de l'époque moderne est le dépouillement des fonds monastiques à des fins généalogiques. Outre les chartes, les généalogistes puisaient dans les nécrologes et obituaires des maisons religieuses le jour où l'on célébrait le décès des bienfaiteurs. C'est au prix de ce travail de longue haleine que les généalogies se complétaient petit à petit. Antoine de Ruffi a tenu à signaler à ces lecteurs les difficultés de l'entreprise. A l'occasion de son histoire de Marseille²⁶⁵, il avait pu reconstituer la généalogie des anciens vicomtes de

²⁶² Joseph-Antoine Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du Comté-Venaissin, d'Avignon et de la principauté d'Orange, dressée sur les preuves, dédiée au Roy*, Paris, 1743-1750, tome III, p.490.

²⁶³ Samuel Guichenon, *Histoire de la souveraineté des Dombes*, éd. M. C. Guigue, Lyon, 1874, t. II, p.309.

²⁶⁴ *Ibid.*, t. II, p.293.

²⁶⁵ Antoine de Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, Marseille, 1642. ; deuxième édition, Marseille, 1696.

Marseille grâce aux fonds monastiques, en particulier ceux de l'abbaye Saint-Victor. Comme il le dit lui-même, cela nécessita un gros travail :

« cette piece, qui jusqu'alors n'avoit esté cognüe de personne, m'a trop cousté à descouvrir, & j'ay pris trop de soin à la former sur quantité de différentes chartes que j'ay assemblées pour n'en parler pas, & je puis dire sans mentir, que je me suis veu souvent dans le desespoir de n'y pouvoir pas reüssir, à cause que je ne trouvois pas les titres qui m'estoient necessaires, & que je descouvris enfin²⁶⁶ ».

Par ailleurs, en dépouillant ces documents inédits, l'idée lui vint de corriger l'histoire des comtes de Provence « grandement obscure et défectueuse » et d'en publier une généalogie.

On exploita aussi les archives de l'administration royale, pratique qui semble inconnue aux généalogistes du Moyen Age. Dans sa page de titre, la troisième édition de *l'Histoire généalogique* du Père Anselme indique que ces recherches ont été faites à partir des « titres originaux, les registres des Chartes du Roy, du Parlement, de la Chambre des Comptes & du Châtellet de Paris, Cartulaires, Manuscrits de la Bibliothèque du Roy & autres Cabinets curieux ». Les registres du Parlement, les rouleaux et mémoriaux de la Chambre des comptes ainsi que les journaux du Trésor sont fréquemment cités par les continuateurs du père Anselme. Ils leur permirent de préciser certaines dates de naissance, de baptême, de décès ou d'enterrement, de retrouver trace de quelques enfants royaux morts en bas âge. Citons par exemple trois enfants de Charles IV (1322-1328), « inconnus de nos généalogistes » : Philippe et Jeanne, nés de Blanche de Bourgogne, et une autre Jeanne, fille de Jeanne d'Evreux, troisième épouse du roi.

De même, les lettres d'anoblissement et de réhabilitation de noblesse furent recherchées dans les dépôts d'archives royales, ce qui donna lieu à des inventaires manuscrits. Ainsi, les registres de la Chambre des comptes et de la Cour des aides de Paris furent consultés à cette fin, tout comme soixante-dix sept registres de la Chambre des comptes de Lille, allant de 1358 à 1666²⁶⁷.

Dans leur quête de documents, certains érudits allèrent même jusqu'à distraire du Trésor des Chartes certains actes ou manuscrits. Au XVII^e siècle, le généalogiste Jean Du Bouchet fit ainsi l'acquisition d'actes concernant la famille Courtenay et d'un recueil de sentences du comte de Toulouse Alfonse de Poitiers concernant la Saintonge, qu'il annota.

²⁶⁶ Antoine de Ruffi, *Histoire des comtes de Provence*, Aix, 1655, p.11.

²⁶⁷ Bibliothèque de l'Arsenal : manuscrits 4938-4939 (anoblissements royaux de 1350 à 1668) ; manuscrits 4940-4942 (lettres de noblesse de 1503 à 1750) ; Bibliothèque municipale de Cambrai : manuscrit 893.

Nouvelles sources

Pour les périodes modernes, les généalogistes eurent à leur disposition des sources totalement nouvelles : les livres de raisons et les registres paroissiaux. On ne pouvait, en effet, pas les utiliser avant qu'elles n'existent ! Ils s'intéressèrent aussi aux anciens registres de notaire.

L'apparition et le développement du notariat est un élément fondamental de l'évolution culturelle de l'Occident chrétien, mais il représente accessoirement une ressource extrêmement précieuse pour les généalogistes. Evidemment, ce fut une arme à double tranchant car à partir du moment où les actes de la vie familiale commencèrent à être consignés par écrit, la possibilité de les utiliser comme preuve de filiation (et de noblesse) émergea également. Mais ce fut une lente progression. Comme nous l'avons vu, l'exigence des preuves écrites fut tardive. Quoiqu'il en soit, l'existence des actes notariés a permis d'éclairer d'un jour inédit l'histoire des familles, surtout à partir du XIV^e siècle. C'est au même moment, selon une chronologie parallèle, qu'apparaissent les premiers livres de raison et l'on ne s'étonnera pas de constater qu'ils étaient le plus souvent tenus... par des notaires.

Au Moyen Age, il n'existait pas de registres paroissiaux, mais il arrivait que les prêtres notent sur des feuillets de garde des livres liturgiques certaines dates de naissance, de baptêmes, de mariage concernant de hautes familles. Deux enquêtes de 1397 concernant la famille normande d'Estouteville signalent ainsi ces missels annotés dans l'abbaye de Valmont, l'église paroissiale de Hotot, la chapelle du château de Torcy... De tels livres sont vraisemblablement à l'origine de la mention des jours de naissance dans les écrits généalogiques de la fin du Moyen Age. L'obligation pour les prêtres de paroisse de tenir des registres des sacrements administrés aux fidèles se développa aussi progressivement et avec des différences régionales importantes. La première injonction à portée nationale fut l'ordonnance de Villers-Cotterêt (1539) qui imposa l'enregistrement des baptêmes. Puis le Concile de Trente (1545-1563) recommanda la tenue de registres des baptêmes, mariages et sépultures. Il convient tout de même de préciser que ces registres furent très inégalement tenus avant le XVII^e siècle.

Tous ces nouveaux actes constituèrent le corps même des reconstitutions généalogiques et, en tant que documents authentiques, furent reconnus comme éléments de preuves par toutes les institutions et du coup par les historiens. Les généalogistes s'appuyèrent notamment sur les actes notariés, qui étaient les plus riches et qui étaient investis d'une valeur légale. Ils les citaient constamment.

La recherche des titres aux temps modernes : une entreprise toujours complexe

Même à l'époque moderne, les modes de classement aléatoires (les archivistes avaient encore des méthodes très hétéroclites) qui provoquaient parfois la perte des titres rendaient toute recherche longue et fort délicate. En outre, l'éparpillement des archives familiales au fil des générations et des successions ne facilitait pas la maîtrise de cette mémoire écrite. Il faut ajouter à cela la difficulté de présenter des originaux d'archives notariées ou de documents produits par les cours souveraines dans la mesure où ils étaient conservés sous formes de registres. Par exemple, les titres de noblesse des familles provençales sont « épars et répandus dans plusieurs registres qui contiennent d'ailleurs une foule d'autres titres qui sont étrangers à ces mêmes familles » comme l'indiquent des archives du Prieuré de Saint Gilles de l'Ordre de Malte. Ils sont d'autant plus difficilement présentables que de nombreux arrêts du Parlement « défendent sous des peines sévères le déplacement de ces mêmes registres » ce qui place dans l'embarras les gentilshommes qui veulent faire leurs preuves « lorsque les premières grosses des titres qui les regardent sont perdues, ou lorsqu'il n'a pas été levé de premières expéditions des titres ». Ce n'est qu'en 1783 que le roi autorisa un certain nombre de dispositions visant à faciliter les démarches des candidats aux institutions réclamant des preuves : les titres originaux pouvaient, en cas d'absence ou de perte, être suppléés par des copies faites en présence de commissaires de roi.

L'apport des monuments funéraires et des armoiries

Tombeaux et épitaphes

De façon habituelle, les généalogies indiquaient le lieu de sépulture des ancêtres, qui étaient même parfois mieux connus que les dates de leur décès. Ainsi Henry, comte d'Eu (†1140) puis son fils et héritier Jean (†1170) étaient devenus tous deux moines de Foucarmont à la fin de leur vie. Ils y étaient enterrés dans la salle du chapitre sous une dalle de cuivre « moult simple » où ils étaient représentés en habit de moine. En 1390, le généalogiste des comtes d'Eu tient à le préciser et va jusqu'à reproduire les vers latins gravés sur ce tombeau d'où il a tiré les dates de décès des comtes. Plus loin, il décrit en détail le tombeau gothique du comte d'Eu Jean de Brienne (†1294) et de sa mère, représentés par des grandes statues de cuivre doré, accompagnées par les statues et les armoiries de leurs parents (qu'il énumère) et des représentations de saints. Il mentionne aussi, dans la chapelle de l'abbaye, une peinture représentant les funérailles de Jean et un autre tableau représentant son ascendance (*ligne*),

avec des représentations de son grand-père (Jean de Brienne, roi de Jérusalem), de ses deux parents et de son épouse. En plus du lien particulier entre les comtes d'Eu et l'abbaye de Foucarmont²⁶⁸, l'écrit généalogique cherchait à faire état du luxe funéraire et de la solidarité entre les générations, avec un souci descriptif qu'il est rare de rencontrer à ce point pour l'époque médiévale. En général, en effet, les généalogistes ne décrivaient pas les monuments funéraires, mais se contentaient de relever les dates de décès, fréquentes à partir du milieu du XII^e siècle, ce qui constituait des repères importants pour leur travail. Grâce aux inscriptions funéraires des comtes de Savoie, l'auteur de la chronique d'Hautecombe a pu mentionner les dates de leur décès à partir de 1239, ce qui servit ensuite de trame à Cabaret. Jean de la Gogue s'est, pour sa part, appuyé sur une inscription pour contester, à juste titre, un mariage légendaire prêté au héros de croisade André de Chauvigny et ainsi affirmer que celui-ci n'eut qu'une épouse, Denise, héritière des seigneurs de Déols.

Les généalogistes de l'époque moderne manifestèrent en général un grand intérêt pour les monuments funéraires. Mathieu Herbelin, moine de Saint-Yved, dans sa généalogie des comtes de Dreux et de Braine, écrite dans les années 1560, se focalise sur les « tombes et belles sépultures » de son monastère dont la plus ancienne portant une date remontait à 1218. Il reproduit systématiquement les épitaphes, et les traduit du latin. Il rédigea d'ailleurs lui-même l'épitaphe de Robert III de la Marck (†1537), comte de Braine, duc de Bouillon, seigneur de Sedan où il fut inhumé.

Dès le XVI^e siècle, des recueils d'épitaphes (épitaphiers) furent constitués à des fins généalogiques. Comme pour les matières héraldiques, les provinces du Nord du royaume sont privilégiées par ces recherches qui restaient à l'état de manuscrits pour la plupart²⁶⁹. Héritier de cette tradition, Ferdinand-Ignace Malotau composa ainsi un *Recueil des anciens tombeaux, épitaphes et sépultures de la plupart des églises des provinces d'Artois, de Flandres, Haynaut* (1740) et un autre volume concernant les Pays-Bas²⁷⁰. L'héraldiste et généalogiste Pierre Palliot collecta aussi de nombreuses épitaphes dans ses quatorze volumes de mélanges généalogiques²⁷¹. Parmi les quelques ouvrages de ce type ayant été imprimés, signalons celui qui inaugura la carrière d'érudit de Jean le Laboureur (1623-1675), son *Recueil des tombeaux*

²⁶⁸ Par exemple, la tombe du comte Henry (†1183) se trouvait « dans le chœur de l'église de Foucarmont, devant l'autel, sous les pieds au prestre », *Chronique des comtes d'Eu*, dans *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. 23, 1894, p.439-448.

²⁶⁹ Cf. BNF, Manuscrit français 24020, 102 feuillets (manuscrit de l'ancienne collection Gaignières) ; Bibliothèque municipale d'Arras : manuscrits 195, 197, et 200 ; BM de Cambrai, ms 884.

²⁷⁰ Bibliothèque municipale de Douai : manuscrits 967 (426 pages) et 698 (400 pages).

²⁷¹ Ces quatorze volumes disparurent dans un incendie en 1741 mais auparavant ils avaient permis de faire un recueil d'épitaphes de 290 feuillets (BNF, Manuscrit français 24019).

des personnes illustres, dont les sépultures sont dans les Eglises des Célestins de Paris, avec leurs Eloges, généalogies, armes, blazons & devises (Paris, 1641, in-4 ; et 1642, in-folio).

Fruit de leurs vastes recherches, le père Anselme et ses continuateurs indiquaient la localisation des sépultures de centaines de personnages. Ils mentionnaient ainsi, par exemple, que le tombeau du roi Philippe I^{er} (1060-1108) se trouvait dans le monastère de Saint-Benoît-sur-Loire « simple & sans inscription, au milieu du chœur ». A propos de Philippe, frère du roi Louis VII (1137-1180), ils signalaient qu'il fut enterré « derrière le grand autel de l'église cathédrale de Paris, sous une tombe de marbre noir dont la figure & l'écriture étoient de marbre blanc. Elle étoit ci-devant sous la châsse de S. Marcel, & on y lisoit en langue latine : *Cy gist, Philippe fils de Louis le Gros roy de France archidiacre de Paris mort l'an 1161.* Son cercueil a été transféré en 1699 dans un caveau à côté du nouveau maître autel ». Ils relevaient de même que le 28 juillet 1697, à l'occasion de travaux dans l'église Saint-Louis de Poissy, on découvrit, au milieu du chœur des religieuses, le tombeau du cœur de Philippe le Bel (1285-1314), et le tombeau de son jeune fils Robert (mort à l'âge de 11 ou 12 ans). Ce souci d'antiquaire pour les tombeaux anciens se manifestait dans les ouvrages de prix par quelques splendides gravures. Samuel Guichenon consacra une gravure de son *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie* (Lyon, 1660) au gisant de Béatrice de Savoie, comtesse de Provence (†1267), autrefois dans la chapelle des Echelles. Comme ce tombeau avait été détruit en 1600, il avait dû le reconstituer à partir de dessins et interpréter des vestiges. Il prit soin de représenter tous les écus armoriés. Dom Lobineau, dans son *Histoire de Bretagne* (1707) présenta plusieurs gisants des ducs de Bretagne, dont celui de François II sur une planche dépliant.

Les armoiries

Souvent associées aux tombeaux, les armoiries donnaient également des informations aux généalogistes, mais qu'il était plus difficile d'exploiter. Jean de Saint-Maard en examinant les sceaux de ses ancêtres relève leur similitude avec ceux des Esneval. Il signale également « *plusieurs anceinnes painctures, tombes et verrières d'esglises* » qui permettaient de déduire, des alliances anciennes entre sa famille et en particulier les Graille et des Estouteville. Il ne put cependant identifier des armoiries²⁷² qui revenaient dans deux églises, et disposées de telle façon qu'elle signifiait qu'une fille de cette maison « fut mariée à la maison de Blosseville ».

²⁷² « un escu d'armes à un chief de gueules à troys fermaux d'or »

A l'époque moderne, l'intérêt pour les armoiries était largement partagé par les généalogistes. Désormais, une notice généalogique ne s'entendait pas sans la mention des armoiries de la famille. Du Cange par exemple, qui rédigea un traité de blason resté manuscrit, « est l'auteur de nombreuses et précieuses copies d'armoriaux médiévaux dont les originaux sont pour la plupart aujourd'hui perdus²⁷³ ». Lié à son projet de faire un nobiliaire de Picardie, il fit la copie d'un *Armorial dit du héraut Vermandois*, compilé vers 1300, qui recense de l'ordre de 750 armoiries de nobles du Nord de la France. En corollaire à cet intérêt d'antiquaire pour les armoiries, les sceaux suscitèrent beaucoup d'intérêt dans le milieu des généalogistes. Le père Anselme et ses continuateurs multiplient les descriptions de sceaux. D'autres ouvrages en fournissaient des gravures qui, là encore, peuvent être des documents très utiles aujourd'hui pour le sigillographe. L'un des plus grands collectionneurs de sceaux d'Ancien Régime n'est autre que le généalogiste des ordres du roi Pierre de Clairambault (†1740).

Projet du généalogiste et mise en œuvre de la documentation

Profondeur de l'érudition

Au-delà de la diversité des généalogistes, leurs écrits en eux-mêmes reflétaient un travail qui pouvait varier énormément, de la compilation ou réécriture à la recherche pionnière et ambitieuse qui visait à dresser la généalogie, ou l'histoire dynastique, d'une famille depuis ses plus lointaines origines. Nous reviendrons à la fin de ce chapitre sur l'activité généalogique qui consistait surtout à reprendre et réécrire les textes antérieurs. Penchons-nous sur les œuvres dont le fond était plus neuf.

Pour un historien du Moyen Age, suivre depuis ses origines une famille remontant aux premiers temps de la société féodale était une vraie gageure, d'autant plus quand on était les premiers à s'y aventurer. Certaines généalogies nous paraissent ainsi partielles du fait du manque de sources disponibles ou des ambitions limitées de leur auteur. La courte généalogie des vicomtes de Lautrec, rédigée vers 1455, commence avec Frotard [III] seulement (attesté par ailleurs de 1198 à 1209) alors que la famille remonte au X^e siècle. Pierre Du Bois renonça à écrire l'histoire la plus ancienne des Challant qui, selon lui, étaient seigneurs et vicomtes d'Aoste depuis au moins 800 ans, pour commencer au milieu du XIII^e siècle. Quand Jean Bouchet (†1558) auteur du *Panegyric du chevalier sans reproche* Louis de La Trémoille

²⁷³ Michel Pastoureau, *Traité d'héraldique*, Paris, 4^{ème} édition, 2003, p.76.

(1460-1525), il débuta la généalogie de sa famille avec « un preux et hardy chevalier nommé messire Ymbault de La Trimouille », un serviteur du roi Louis VIII (1223-1226) alors que plus tard, les érudits de l'époque moderne purent repousser l'origine du lignage au milieu du XI^e siècle, en utilisant des cartulaires, en l'occurrence ceux de Saint-Aubin d'Angers et de La Trinité de Vendôme.

Il convient donc d'insister sur la densité d'informations qui ont été rassemblées par certains textes généalogiques du Moyen Age. Une œuvre comme celle de Lambert d'Ardres peut soutenir la comparaison, quant au fond et à la forme, avec des œuvres de l'époque moderne. Il en est de même pour Pierre Le Baud qui fait preuve d'une grande érudition pour sa *Chronique de Vitré* tout comme pour ses *Cronicques des Roys, Ducs et Princes de Bretagne armoricaine*. Pour écrire ce dernier livre, il avait bénéficié, en 1498, d'une lettre de la duchesse Anne de Bretagne qui lui permit de visiter et d'exploiter les archives et les bibliothèques de tous les évêchés et des monastères bretons. Il en visita plus de vingt. L'ouvrage de Gioffredo Della Chiesa est également remarquable par l'ampleur des recherches. Outre les archives des Saluces, celles des marquis de Montferrat ou de la ville de Chieri furent utilisées et citées même in-extenso dans certains cas. Le souci d'exhaustivité est affiché clairement par Jacques de Hemricourt dans son *Miroir des nobles de Hesbaye*. Il tenait à mentionner toute la descendance des lignages qu'il traitait. Si pour une famille de huit ou dix enfants, il n'en parlait que de trois ou quatre, c'était par manque d'informations. Il approuvait par avance ceux qui poursuivraient son œuvre sans la dénaturer. Ces quelques exemples invitent ainsi à ne pas imaginer un progrès linéaire de la science généalogique. On peut trouver des textes du XVI^e siècle qui témoignent de moins de savoir-faire que des textes du XII^e siècles. La part d'invention que recèlent souvent les généalogies n'est également pas propre à la période médiévale, nous le verrons amplement. Elle n'est pas antinomique avec des recherches pour sous-tendre le récit. Pour écrire son histoire généalogique des comtes de Savoie, Cabaret fit preuve d'imagination certes, mais il visita également les archives de châteaux et d'abbayes. Le même mélange des faits réels et imaginaires apparaît chez Jean de La Gogue pour les Déols et les Chauvigny.

Régimes d'historicité : preuves et références dans les discours généalogiques

L'une des principales nouveautés de l'époque moderne, et plus précisément du XVII^e siècle, est de rendre explicite la démarche critique, de mettre en scène l'érudition. Cela apparaît souvent dès le titre qui fait une véritable liste des « solides preuves », des « preuves authentiques » qui ont été utilisées. Les procédures de validation des faits et le rapport aux

sources correspondent à la démarche définie en ce sens par les historiens érudits dans la mesure où « avec la pénétration de la culture écrite, les critères de validation ont eux-mêmes changé. Pour redevenir crédible et surtout attractive, la vieille idéologie lignagère doit composer avec de nouvelles exigences intellectuelles qui sont partiellement celles de l'esprit scientifique ».²⁷⁴ Certains généalogistes prennent donc à leur compte ce que Scipion Dupleix, entre autres, définissait comme modèle de la méthode historique²⁷⁵ :

« pour confirmer des choses reportées de si loing et de tant de divers endroits, et faire voir avec combien de fidélité je les ay recueillies, je m'obligeray de quoter à la marge les lieux et les auteurs dont je les ay extraits en retranchant les fables et donnant advis des choses qui me semblent suspectes ou fabuleuses »²⁷⁶.

Balthazar de Maynier (*Histoire de la principale noblesse de Provence*) affirme ainsi tirer la « vérité de l'histoire [...] d'une lecture de plus de 40 ans dans les Actes authentiques des Communautés Régulières & séculières, des Fondations, des Cartulères, des Généalogistes, & des observations les plus curieuses des anciens & des modernes. ». De même, Artefeuil (*Histoire héroïque...*) déclare avoir « eu recours aux sources les plus sûres » et notamment avoir « puisé dans les Archives du Roi, & dans les Registres qu'on conserve à la Chambre des Comptes de Provence. Nous avons eu sous les yeux les actes authentiques des Communautés Religieuses & séculières, des Fondations, &c. ». Dans le corps du texte, l'appareil critique reprend les modèles de l'érudition historique notamment la note marginale (avant d'être de bas de page) qui indique les références d'ouvrages et les références des actes en précisant parfois leur localisation.

En corollaire, les généalogistes disent de plus en plus clairement quand ils ne disposent pas de preuves, quand ils ont une documentation trop parcellaire. Ainsi ils distinguent les attestations de membres d'une famille de la filiation suivie sur titre, un concept très révélateur de leur démarche critique. Quand le lien de filiation n'est pas prouvé, on est prudent : on avertit le lecteur de ses doutes, on fait des hypothèses (« que l'on croit père de », « il peut avoir été père de.. »). On fait ses excuses même au lecteur pour l'aspect insatisfaisant du résultat, à charge pour les successeurs d'améliorer le travail. Au sujet de l'origine de Robert le Fort (†866), ancêtres des Robertiens/Capétiens, le père Anselme et ses continuateurs

²⁷⁴ André Burguière, « La mémoire familiale du bourgeois gentilhomme... », *op. cit.*, p. 774 :

²⁷⁵ Christophe Blanquie, « La preuve chez Dupleix »

²⁷⁶ Scipion Dupleix, *Mémoire des Gaules*, Paris, Sonnius, 1634, p. 4.

mentionnent précisément, diagrammes généalogiques à l'appui, cinq opinions émises au fil du temps par les historiens :

« Une si grande variété de sentiments, tous soutenus & appuyez sur des preuves plus ou moins fortes, doit empêcher qu'on ne prenne aucun parti, jusqu'à ce qu'il se soit fait de nouvelles découvertes qui obligent de donner la préférence à l'un d'entr'eux. La quatrième opinion me paroît cependant la plus vraisemblable²⁷⁷ ».

C'est là une pratique commune des historiens, tiraillés, comme nous l'avons vu, entre des impératifs contradictoires comme de rendre justice à la vérité des sources sans froisser la vanité ou l'autorité de ceux dont on parle.

La généalogie prend la forme d'une démonstration, appuyée sur des preuves qui sont communément éditées en annexes pour les plus importantes. C'est la démarche par exemple d'André Duchesne qui assortissait généralement ses généalogies imprimées d'édition de preuves avec une pagination propre. Par le biais de la recherche généalogique de très nombreux documents furent ainsi publiés pour la première fois. L'histoire érudite qui est un des legs de l'Ancien Régime, doit beaucoup à la généalogie.

En dépit de leur sérieux et de leur honnêteté intellectuelle, les généalogistes n'étaient pas à l'abri de confusions. Comme aujourd'hui, ils affrontaient une série de pièges au cours de leur travail. Les erreurs dues à des homonymies étaient favorisées au Moyen Age car les noms de familles n'étaient pas d'un usage systématique et les identifications reposant sur les titres seigneuriaux gardaient une part d'hypothèse. Le moine Aubry de Trois-Fontaines a ainsi fait une confusion en donnant les origines des premiers sires de Joinville dont il fait des comtes de Joigny. Il a été fourvoyé par la présence des mêmes prénoms, Geoffroy et Renard, à la même époque dans les deux familles. Il s'agit ici bien d'une erreur savante qui n'a été relevée qu'au XIX^e siècle. Des confusions qui nous semblent beaucoup plus grossières étaient communes à l'époque médiévale car la culture historique restait fragile. Les erreurs portant sur des personnages de l'époque carolingienne et mérovingienne étaient presque systématiques, mais même pour des périodes moins anciennes les confusions étaient banales. Dans sa *Chronique des comtes de Toulouse*, Bernard Gui, qui révisait pourtant systématiquement ces écrits, faisait de Raymond de Saint-Gilles (†1105), le grand-père du comte Pons (†1060), alors qu'il s'agit de son fils. En 1390, le généalogiste des comtes d'Eu fait une double erreur en affirmant que le comte Robert, père d'Henry d'Eu (†1140), était frère d'Etienne (†1127),

²⁷⁷ Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France...*, Paris, 3^e édition, Tome I, 1726, p.67.

comte d'Aumale et d'un roi d'Angleterre, tout comme il se trompe en faisant de la femme d'Henry, Margueritte, une fille de Geoffroy [Plantagenêt], comte d'Anjou et duc de Normandie. D'autre part, trompé par une charte sans doute, il intercale dans la série des comtes un personnage, un certain comte Aymeric, qui n'aurait pas du y figurer. Un autre Aymeric est mentionné par Bernard Gui comme successeur du comte de Toulouse Pons. La généalogie des vicomtes de Blosserville comporte de même un personnage fictif : Aymard, qui est donné comme père de l'héritière du comté d'Aumale, épouse d'Etienne.

L'époque moderne ne signifia pas la disparition brutale de ce qui nous apparaît comme des scories, car ces erreurs anciennes bénéficiaient de la tradition. C'est au terme d'un long processus que des généalogies révisées s'imposèrent. Nous verrons d'autre part, que les écrits généalogiques modernes furent également envahis par des faux.

Formes et usages des généalogies

Les pratiques des grands généalogistes tels que Duchesne ou le Père Anselme influencèrent sans nul doute les auteurs plus modeste, voire les amateurs comme on peut le constater dans certaines généalogies manuscrites. Toutefois, il convient d'établir ici un lien très fort entre la forme des généalogies et leur usage. En effet, les arguments d'authentification du discours généalogique varient considérablement en fonction du « public des lecteurs », de celui qu'il faut convaincre ou de celui à qui il faut transmettre la connaissance. La généalogie, comme n'importe quel écrit, a un auteur et un destinataire. Pour les généalogies publiées, l'instance de censure est le « public », au sens large du terme, qui juge en fonction de critères esthétiques (style), moraux et scientifiques (l'érudition). Mais pour d'autres textes, plus confidentiels, les attentes sont plus précises. Reprenons ici quelques cas de généalogies manuscrites déjà évoquées.

Nous avons déjà présenté la généalogie faite par l'abbé de Coriolis, officier à la cour des Comptes de Provence, dans un placet au roi. L'abbé n'est pas un scripteur ordinaire, c'est un érudit qui a consacré plusieurs ouvrages à l'histoire de la Provence et de ses institutions²⁷⁸. L'auteur se propose de « donner une idée de [sa] famille qui a été très utile à la couronne », sans pour autant respecter les règles commune de la généalogie et en ne présentant que les personnages ayant servi « tant à l'épée qu'à la robe ».

²⁷⁸ L'abbé de Coriolis, conseiller à la cour des Comptes, fut un ardent défenseur des libertés et privilèges de la Provence. Ses travaux érudits présentent, sous la forme d'une encyclopédie, une description historique et géographique de la Provence

Cette généalogie est un texte succinct, composé de quatre ensembles différents. Le premier paragraphe, déjà évoqué, est une sorte de préambule qui précise quels sont les objectifs du corps du texte. Le dernier paragraphe est une lettre de compliments adressée à Son Altesse Royale. L'avant dernier paragraphe opère un bilan de la position de la famille en montrant qu'elle a possédé « les plus belles charges » sans préciser leurs dates ni les conditions d'acquisition. Entre les deux ensembles de type épistolaire se trouve la généalogie proprement dite. Généalogie, en effet, puisque la filiation constitue le fil directeur du document. Néanmoins, les treize paragraphes de ce texte ne correspondent pas à un décompte en degrés, mais constituent des unités narratives.

Neuf degrés sont rapportés entre Jean de Coriolis, fondateur de la lignée et Pierre de Coriolis « actuellement président à mortier au Parlement de Provence ». Tous sont unis par un lien de descendance immédiate : chaque personnage est le fils ou la fille du précédent et il n'y a aucun saut de génération. En revanche, aucun de ces enchaînements de filiation n'est prouvé par un acte authentique, ni même par un quelconque document. L'auteur assène la succession des générations sans prendre la peine de justifier son propos. Quant à prouver la noblesse de ses ancêtres, il ne semble guère s'en soucier.

Cependant, il ne compte pas sur sa seule bonne foi pour convaincre, mais s'appuie sur un argumentaire construit exclusivement autour de références bibliographiques. On trouve dans le corps du texte huit renvois à des ouvrages historiques. Quatre d'entre eux seulement font explicitement mention d'un auteur et rapportent à la suite le titre plus ou moins abrégé de l'ouvrage ainsi que le volume et le folio²⁷⁹. Les quatre autres justifications se limitent à évoquer les « *Istoriens* », sans préciser davantage²⁸⁰. On peut également remarquer que ces notations, aussi limitées soient-elles, ne concernent que les quatre premiers degrés de la généalogie, c'est-à-dire les plus anciens.

En dépit de la précarité de l'arsenal de preuves et de justifications de cette généalogie, force est de constater qu'elle dépeint de manière convaincante l'appartenance de la maison de Coriolis à la noblesse de Provence. Le principe de continuité de la lignée est bien établi dès le deuxième degré grâce à l'entrée en scène de l'office de premier président, exercé par tous les

²⁷⁹ « Pierre Boissa dans son histoire de Malthe, livre quatrième, f° 187 » ; « le sieur d'Ozier en sa table généalogique de Provence table 68. 69 f° 8 et 182 » ; « Pierre Rouet des additions et illustrations en son histoire des troubles de Provence f° 146 » ; « comme dit mestre Daucus en son histoire de Provence partie 8 feuillet 905. 105 et 1067 et Bouche histoire de la mesme Provence tome 2 livre 10 f° 806. 810. 827 ».

²⁸⁰ « comme le raporte tous les Istoriens » ; « comme disent les Istoriens provençaux » ; « comme disent les Istoriens » ; « les Istoriens disent ».

aînés de la famille depuis lors. La transmission de cette charge constitue le fil directeur qui court de génération en génération jusqu'au dernier représentant de la lignée. Les procédures employées contribuent d'autre part à répondre efficacement aux objectifs énoncés dans le préambule du texte : rappeler les « services » de la famille de Coriolis. Ce texte, qui privilégie le récit, se fonde sur la mémoire vivante de la famille transmise à ses descendants au fil des générations. Elle est mémoire humaine, qui dit les exploits et l'illustration et non répertoire de titres. Comme telle, elle est faillible et trouve un soutien dans les récits historiques qui ont fait entrer certains ancêtres dans la mémoire collective. Pour les degrés les plus récents, les souvenirs suffisent.

La référence aux historiens semble convenir mieux que toute autre à ce projet généalogique comme tableau des gloires familiales : dans la tradition de l'histoire humaniste ou classique une place de choix est réservée aux « grands hommes » : être cité nommément dans ce type d'ouvrage est déjà le signe d'une notoriété et de l'appartenance au groupe restreint et hautement respectable de ceux qui font l'histoire, qui participent de manière individualisée au cours des événements. Pour les Coriolis, la citation historique ne se limite pas à une fonction d'aide-mémoire, mais participe à la mise en relief des figures éminentes de la lignée. En effet, les degrés les plus anciens sont aussi les plus détaillés, alors que le jeu de la proximité temporelle pourrait laisser présager du contraire. La place accordée à chacun ne dépend donc pas de la fraîcheur des souvenirs, mais de leur importance dans l'histoire politique et événementielle de la province. Le texte montre clairement la prépondérance du quatrième descendant de la lignée, à savoir Louis de Coriolis, dont l'auteur rapporte avec force détails les faits et gestes, s'appuyant sur les recherches des historiens. Ce dernier semble avoir joué un rôle important au cours des troubles de la Ligue en Provence. Il apparaît sous la plume de l'auteur de la généalogie comme le principal soutien d'Henri IV en ces temps difficiles pour la couronne.

Le second exemple que nous nous proposons d'examiner concerne la généalogie insérée dans livre de raison de François de Brun de Favas. Cette famille s'est agrégée à la noblesse au XVII^e siècle, en se faisant passer, sur des titres falsifiés, pour une branche cadette de la maison de Brun de Castellane, elle-même rattachée fictivement à la maison chevaleresque des Castellane. Son grand-père, Jacques s'était volontairement désisté de sa noblesse en 1667 et fut ensuite condamné comme faux noble (1697). Il obtint cependant une maintenue au deuxième degré en 1699.

Placée au folio 47, il s'agit d'un inventaire raisonné de titres : « Mémoire de la généalogie de Noble François de Brun seigneur de Favas et d'un nombre des contracts de mariage, testaments et baptistaire de ses ancêtres et des titres de noblesse et décharge de franc-fief²⁸¹ ». Ce préambule ne révèle pas clairement les objectifs du généalogiste, mais l'on sait par ailleurs que la maison de Brun fut poursuivie à plusieurs reprises au XVIII^e siècle pour le paiement des franc-fiefs et il n'est absolument pas douteux que la rédaction de ce document soit directement liée à cette préoccupation. Elle se distingue néanmoins des autres textes produits pour obtenir décharge, par son insertion dans le livre de raison familial qui lui adjoint une résonance plus profonde. L'implication et la destination particulière se manifestent par une rédaction à la première personne et la présence de notes au ton très personnel. Tout cela crée, autour du discours produit pour d'autres yeux que les nôtres, un sentiment d'intimité volée favorable à une sorte de pacte de confiance avec l'auteur dont il devient difficile de remettre en cause la sincérité. Le premier élément de crédibilité de cette généalogie est donc lié à son contexte (le livre de raison) et à son style, plus qu'au système argumentaire déployé. Et cependant, ce dernier est particulièrement soigné.

Le texte se compose de vingt-cinq paragraphes regroupés en trois ensembles qui sont différenciés par l'apposition de sous-titres en marge. Après le répertoire d'actes promis par l'auteur, on trouve « le titre de noblesse », puis la « décharge de franc-fief ». La première partie, qui constitue la généalogie à proprement parler, fait état des contrats de mariage, testaments et baptistaires concernant les membres de la lignée. Ils présentent l'originalité de se succéder, non du degré le plus ancien vers le plus récent, comme on le constate habituellement, mais au contraire du plus récent, François de Brun, vers son ancêtre éponyme, Fouquou, recensant jusqu'à lui sept degrés. Chaque paragraphe correspond à l'un de ces actes, dont l'ordre d'apparition suit le même cours, qui est presque celui de la vie : d'abord le contrat de mariage, puis l'extrait baptistaire de l'époux, enfin son testament. Pour chacun l'auteur précise sa nature, décrit son contenu, quand il s'agit d'un contrat de mariage, pour en extraire toutes les informations généalogiques qu'il juge importantes, puis détermine son ou ses lieux de conservation avec une grande minutie, ajoutant à l'occasion des notes à ce propos. Dans un second temps, la généalogie change d'objet. Une fois la succession lignagère établie, elle élargit son champ aux collatéraux et décrit les diverses branches de la famille en faisant état de leurs représentants, contemporains de l'auteur, ainsi que des terres qu'elles ont

²⁸¹ Bibliothèque municipale de Draguignan, ms 142, livre de raison de François Brun, seigneur de Favas, commencé en 1735.

possédées et parfois perdues. La noblesse, traitée à part, est justifiée par les actes ayant servi à établir la filiation. Du fait de leur production au cours des vérifications de noblesse, ils ont acquis une valeur probatoire qu'il est désormais impossible de leur dénier. D'ailleurs, l'arrêt de maintenue paraît suffire à François de Brun pour faire face à d'éventuelles remises en causes :

« à l'égard de la noblesse, elle est bien établie, l'on ne peut pas nous prêter de recourir à des titres étrangers pour la prouver, elle l'est suffisamment dans le vu des pièces du jugement rendu par M^r Lebret, commissaire député par Sa Majesté en Provence pour vérifier les titres de ceux qui prétendoient être nobles ».

Il est conservé avec tous les actes qui furent si utiles face aux exigences des commissaires et de l'Intendant. Le passage consacré à la décharge des francs fiefs se distingue mal de celui sur la noblesse. Ils sont mutuellement imbriqués tant leur objet est proche. En effet, la décharge de franc-fief s'obtient sur preuve de noblesse et, réciproquement, la seconde peut venir à l'appui de la première. Ainsi, François de Brun cite l'obtention d'une décharge dans le texte sur la noblesse, puis démontre que sa famille est noble du fait de l'exercice de la charge de lieutenant général d'épée, ce qui doit la dispenser de payer ce même droit. :

« Décharge des franc-fiefs » : « Il y a encore une autre chose à observer c'est que l'office de lieutenant général d'épée que feu noble Antoine de Brun seigneur de Favas mon père avoit exercé et dans lequel il est mort que j'ay encore dans ma maison quoyque je n'en sois pas pourveu et une preuve très forte de notre noblesse ».

Le fait de consacrer un titre particulier aux franc-fiefs, qui plus est placé à la fin du « mémoire », présente l'obtention de la décharge comme l'aboutissement de toute cette reconstitution généalogique.

Toute la dynamique du texte tend vers cette mise en scène ultime et prépare une future comparution devant le fermier ou le traitant. Comme une carte au trésor, la généalogie transmet la mémoire non seulement des êtres, mais surtout des lieux où sont conservées les preuves de leur existence. Pour chaque titre de famille, François de Brun précise dans quel sac il est renfermé. Plus encore, lorsqu'il ne les a pas en sa possession, il désigne les membres de la famille qui peuvent les détenir et, prévoyant perte ou refus²⁸², il ne manque pas de signaler où sont conservées les « écritures » des notaires, les registres de baptêmes ou les archives judiciaires dont on pourrait tirer des extraits. Il met en place un système de notes (*nota*) qui

²⁸² « je n'ai donc qu'un mémoire du présent contract de mariage l'on pourroit en retirer un collationé de Mr de Boades s'il le fallait sans qu'il deult le refuser

sont consacrées à la localisation des papiers de famille, et va même jusqu'à consigner la date à laquelle il *vu* le contrat de mariage de Sébastien de Brun et l'acte de donation de son frère²⁸³ ! Toutes ces précautions n'ont qu'un but : permettre à ses descendants de pouvoir défendre leurs droits. Il ne s'en cache pas et encourage son héritier à « conserver avec soin » les documents qu'il lui transmet. Poussant la prévoyance à son comble, il anticipe les déménagements des précieux registres en désignant les futurs successeurs du praticien qui les détient²⁸⁴.

La généalogie écrite par le seigneur de Favas est un texte à entrées multiples. Son enjeu le plus apparent est d'éviter à ses descendants de voir leur noblesse remise en question, et d'être contraints de payer des impôts roturiers. Plus profondément, il s'agit de consolider un « embranchement sauvage » : le rattachement fictif à la maison de Brun de Castellane.

Partis pris, omissions et normalisations

Alors que les généalogies actuelles visent à l'exhaustivité et à la neutralité, les généalogies anciennes étaient plus sélectives et subjectives dans le compte-rendu de la filiation. Elles avaient des partis pris, implicites le plus souvent, qu'il s'agit de présenter.

La place des femmes

Le parti pris le plus répandu était la place moindre accordée aux femmes qui apparaissent en plus faible nombre que les hommes. Dans sa généalogie, Lambert de Watrelos n'évoque que dix-neuf femmes sur soixante-treize individus et commence toujours par les hommes pour décrire son groupe d'ancêtres. Ce constat se vérifie dans un tout autre milieu et pour une période plus tardive. Les généalogies florentines des XIV^e et XV^e siècles sont marquées par une « masculinité surabondante²⁸⁵ » puisqu'en général, trois quarts des noms cités sont des noms de mâles. Même si certains généalogistes échappent à cette dissymétrie de la mémoire, le genre dans son ensemble reflète l'inflexion patrilinéaire du système de parenté. Certaines listes généalogiques ne mentionnent même aucune femme.

²⁸³ « acte du 30 janvier 1541 notaire Chabaud Me Giboin notaire a le registre où est contenu le dit acte comme aussi le contrat de mariage dud. Noble Sébastien de Brun que jay veu le 8 octobre 1748 ».

²⁸⁴ « nota : le feu sieur Joseph Malespine avoit les écritures dud. Me Rasque, Me Antoine Castillon son gendre en est possesseur l'on pourroit avoir recours à luy si le registre où est le présent acte étoit avec les autres comme il y a apparence ou à ses héritiers dans la suite qui seront Me Augustin Muraire avocat ».

²⁸⁵ Christiane Klapisch-Zuber, *La maison et le nom. Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, 1990.

Outre leur nombre moindre dans les généalogies, les femmes sont très souvent désignées, non par leur nom et prénom, mais comme fille d'untel, sœur d'untel. De façon commune, on se souvenait plus facilement de la seigneurie contrôlée par le père de l'épouse, ou de son titre, plutôt que le prénom de l'épouse. Yble de Challant (†1323) épousa ainsi, selon Pierre du Bois, en premier lieu, « la fille du noctable chivalier qui eut nom messire Philippe de Montjovet, seigneur de Montjovet », puis « la fille du seigneur de Claremont [Clermont] en Douphiné²⁸⁶ ».

Parmi les femmes, les épouses justement, qui entrent dans le lignage, ont la prévalence. Nous avons déjà souligné qu'elles étaient souvent d'un rang supérieur à leur mari. Il était loisible au généalogiste de donner parfois des précisions sur leur ascendance, qui est d'ailleurs plus aisément repérable. Les épouses quand elles étaient héritières de leur père, étaient aussi valorisées car elles enrichissaient, d'une façon parfois décisive, le patrimoine lignager. En comparaison, les filles qui se mariaient étaient suivies ordinairement avec beaucoup moins d'attention. Elles entraient dans une autre famille. Elles étaient signalées de façon générique : « beaucoup de filles ». Bien entendu, ce côté sélectif est une tendance générale qui admet de nombreux contre-exemples. A l'époque moderne, les filles étaient mieux suivies, mais on s'arrêtait généralement après avoir indiqué leur mariage.

Les enfants

Les enfants morts en bas âges ou jeunes étaient également fort susceptibles d'être oubliés dans les généalogies. Pierre du Bois le dit clairement en relatant la descendance d'Aymon de Challant (†1423) et de Louise de Miolans. Sur leurs cinq enfants, « de ceulx qui jeunes enffans trespasèrent ne fault en cestui monde fere mencion, car il triomphent en paradis avec les saintz angelz, où il prient pour les vivans ». Il ne fallait parler que « de ceulx qui ont vesquou et regné, gouverné et succédé aux biens, honneurs et vertus²⁸⁷ », soit de deux enfants, Jacques et Guillaume. Cet avis n'était toutefois pas partagé par tous les généalogistes médiévaux. Lambert d'Ardres est ainsi capable de mentionner des personnes décédées jeunes, tel Roger frère du comte de Guines Raoul (†1034), mort près de deux siècles avant que Lambert n'écrive. Les *Lignages d'Outremer* ou le *Lignage de Coucy* font de même. Perceval de Cagny signale la mort en bas âge de Pierre, fils aîné de Pierre II d'Alençon, car il « fut mal gouverné des femmes qui l'avoient en garde et de sa nourrice ». Il sait qu'il fut enterré dans

²⁸⁶Pierre du Bois, *Chronique de la maison de Challant*, éd. Orphée Zanolli, Aoste, 1970 (*Archivum Augustanum*, 4, 1970), p.25.

²⁸⁷*Ibid.*, p.52.

l'abbaye de Perseigne, mais il ignore la date de l'enterrement (1375) et il omet de mentionner un second fils, Jean, mort également en bas âge l'année suivante, qui précéda le troisième fils, le futur duc Jean I^{er}. La mention d'un enfant mort jeune dans une généalogie tenait, en effet, à peu d'indices, un tombeau, une charte, une mention dans un livre de compte pour payer une nourrice, une ligne dans un livre de raison. Les tombeaux étaient parfois les seules sources permettant de connaître des enfants morts jeunes ou en bas âge. C'est grâce à une sépulture que le généalogiste des comtes d'Eu peut ainsi mentionner deux fils du comte Henry, décédés précocement, Guy en 1185 et Raoul en 1186. Il faut donc relativiser les lacunes des généalogies médiévales, d'autant plus que parfois celles-ci sont les seules à mentionner certains enfants ou à donner quelques détails. Une généalogie des rois de France recopiée dans un manuscrit commandé, en 1436, par l'abbé du Mont-Saint-Michel Robert Jolivet signale que Philippe V Le Long eut un fils « qui fut tué au berceau à cause d'une épine à l'oreille ».

A l'époque moderne, les recherches érudites permirent de redécouvrir plusieurs enfants royaux morts prématurément. *L'Histoire généalogique* du père Anselme signale que Philippe et Jean, fils de Louis VIII (1223-1226), furent enterrés dans le chœur de l'église Notre-Dame de Poissy « sous une même tombe de cuivre jaune, autour de laquelle sont écrits quatre vers latins ». Dans l'église des religieuses de Saint-Louis de Poissy, on trouva en 1523 le cercueil de plomb de Jean, fils de Philippe VI de Valois (1328-1350), décédé selon son épitaphe le 2 octobre 1333.

Les « bâtards »

La dernière catégorie des omissions concerne les enfants illégitimes, avec semble-t-il des attitudes différentes selon les époques. Lambert d'Ardres indique que le comte Manasses (†1137) eut d'une très belle jeune femme de Guines, une fille nommée Adelis, qui épousa Eustache de Balinghem et eut cinq fils (chapitre 34). Mais les sources sont moins loquaces par la suite, aux XIII^e et XIV^e siècles. Ainsi Endeline, la fille naturelle de Louis X le Hutin (1314-1316) n'est connue que grâce à une bulle pontificale de Jean XXII, du 10 août 1330 qui lui permettait, en dépit de sa naissance, de pouvoir être abbesse du couvent des clarisses du faubourg Saint-Marcel de Paris où elle était religieuse. Ce document, extrait des archives du Vatican, fut découvert et publié la première fois au XVII^e siècle. D'autres bâtards de famille royale ou princière sont connus par quelques quittances relatives à leur service militaire, ou par quelques mentions dans des comptes, qui n'indiquent même pas leur prénom. A partir du XV^e siècle en revanche, le silence se dissipa au sujet des enfants naturels qui pouvaient être

légitimés, et donnaient même parfois naissance à de véritables branches cadettes. Des familles princières comme les Bourgogne, les Orléans, les Bourbon, les Armagnac, bénéficièrent de l'appui de leurs bâtards. Il était quelquefois difficile de tenir le compte de ces naissances illégitimes. Le duc Jean II de Clèves (†1521) mérita bien son surnom de *Kindermacher* (faiseur d'enfants) : il eut soixante-trois bâtards avant de se marier à l'âge de 31 ans ! A la fin du XVI^e siècle, de nouveau, le statut des bâtards se détériora. En 1600, Henry IV décida que les bâtards issus de père noble devaient désormais obtenir une lettre d'anoblissement pour continuer à être considéré comme noble, alors qu'auparavant cela leur était acquis. Au total, la mention des bâtards dans les généalogies n'est donc en aucune façon systématique. A l'inverse, il arrive aux généalogistes d'occulter qu'une lignée descendait d'un enfant illégitime.

Au dehors de ces oublis ou omissions volontaires, il convient de signaler quelques normalisations pratiquées par les généalogistes des XVII^e et XVIII^e siècles. Tout d'abord, l'orthographe des noms de famille ne fut souvent fixée qu'à l'époque moderne. Les généalogies entérinèrent le choix d'une certaine graphie et par exemple traduisirent en français des patronymes occitans. La famille Benoist de Limoges s'appelait en fait Beynech au XV^e siècle. De plus, les généalogistes modernes n'ont pas hésité à ajouter une particule pour « normaliser » les noms de familles d'aristocrates. Au Moyen Age, on pouvait tout à fait être de la plus ancienne noblesse et porter le patronyme de Raymond, Pons ou Roux par exemple. Au XVII^e siècle, ces patronymes devinrent généralement : de Raymond, de Pons, de Roux, ou furent abandonnés au profit d'un nom de fief qui avait l'avantage de combler ce désir de particule. C'est ce qu'on appelait « se seigneurifier ». Il ne faut pas être dupe de ce travail sur les noms de famille.

De même, la numération des ancêtres portant le même prénom est une pratique qui n'est pas anodine. Les premiers exemples ne remontent qu'au XIII^e siècle et concernent les rois de France. Le moine Primat, en 1274, fut un des premiers à le faire, suivi notamment ensuite par Bernard Gui qui explicite dans ses *Reges Francorum* pourquoi il écarte certains souverains de la numérotation, comme n'appartenant pas à la « droite ligne de l'arbre généalogique ». Auparavant, c'était par des surnoms que l'on distinguait les rois ou les princes homonymes mais ils n'étaient pas encore établis définitivement. Il y avait des variations selon les historiens. Les surnoms continuèrent cependant toujours à être communément employés, car ils étaient valorisants. Vers 1476, l'auteur de la *Chronique et généalogie des ducs d'Alençon* distinguait ainsi : Charles II, comte d'Alençon (1325-1346),

dit le Magnanime ; Pierre, dit le Noble (1346-1404) ; Jean I^{er}, le Très Sage (1404-1415), premier duc d'Alençon, enfin Jean II, surnommé le Beau Duc (né en 1409, †1476). Dans le cas des Laval, qui se prénommaient tous traditionnellement Guy, la numérotation fut tout logiquement employée par Pierre le Baud, qui traita leur histoire de Guy le sixième du nom, héritier de la seigneurie de Vitré, jusqu'à François qui prit le nom de Guy le quinzième. La diffusion de la numérotation des ancêtres pour des familles de moindre rang les rapprochait tacitement des maisons royales ou princières. Cela renforçait leur sentiment dynastique.

Révisions, continuations et réécritures

Les écrits généalogiques sont par excellence des « textes vivants », « qui ne sont pas coulés dans un moule définitif²⁸⁸ », objets de toutes les continuations et réécritures. Au Moyen Age, ces remaniements étaient favorisés par la transmission manuscrite. Les copistes ne se privaient pas d'intervenir sur les textes qu'ils recopiaient et ainsi, un même texte pouvait connaître de nombreuses versions.

Ce travail de révision pouvait d'ailleurs être prévu par le généalogiste lui-même qui laissait des lacunes volontaires, des « blancs », en attente de disposer de l'information adéquate. On le remarque de façon très précoce dans les généalogies du codex de Roda, où les noms des épouses manquent souvent, ou dans celles de Foigny. Perceval de Cagny a aussi laissé des dates en blanc dans sa généalogie des Alençon. Mathieu Thomassin a laissé un folio vierge dans son *Registre delphinal* à la place de la généalogie des rois de Bourgogne du Haut Moyen Age car il manquait d'informations :

« Je ne lui a point mise pour ce que je ne suis pas bien informé de la vraye succesion desdictz roys, quelque ung autre en prendra la paine s'il luy plaist²⁸⁹ ».

Il était naturel quand on reprenait une généalogie de la compléter, de la mettre à jour. La chronique généalogique des comtes de Flandres connue sous le nom de *Flandria generosa*, rédigée en 1164 par un moine de Saint-Bertin, fut plusieurs fois reprise et continuée. Elle fut prolongée jusqu'en 1196 dans un manuscrit d'origine incertaine, et jusqu'en 1206 dans un autre manuscrit copié dans le monastère de Saint-Ghislain en Hainaut. Dans le monastère cistercien de Clairmarais, près de Saint-Omer, elle bénéficia d'un développement d'ampleur

²⁸⁸ Léopold Génicot, *Les généalogies*, Turnhout, 1998 (1^{ère} édition, 1975).

²⁸⁹ Cité par Anne Lemonde, « Mathieu Thomassin, conseiller du dauphin Louis II, à la recherche d'une identité dauphinoise », dans *De la principauté à la Province*, (dir.) Pierrette Paravy, René Verdier, Grenoble, 2001, p.320 note 33.

jusqu'en 1214 (date de la bataille de Bouvines), puis le moine Bernard d'Ypres alla jusqu'en 1329 et un troisième moine jusqu'en 1347. De telles additions sont très courantes. La généalogie particulière des rois de Jérusalem transmise par les *Lignages d'Outremer* fut traduite en italien, et poursuivie à Chypre en 1398, puis en 1459-1460. La chronique latine d'Hautecombe, essentiellement généalogique, dont la partie principale fut rédigée vers 1350, fut prolongée jusqu'au mariage du duc de Savoie Emmanuel-Philibert en 1559. La *Chronique de Vitré* de Pierre Le Baud (achevée en 1486) bénéficia d'additions jusqu'en 1528 de la part de Jean Gelland, avocat fiscal et procureur de la Chambre des comptes de Laval.

A ces additions linéaires s'oppose le travail plus complexe d'actualisation d'un faisceau de généalogies. Reprenant comme nous l'avons vu les généalogies contenues dans la *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes*, l'auteur du *Lignage de Coucy* a l'obsession de les mettre à jour jusqu'en 1302-1303. Ainsi l'expression « quand ce livre fut fait » revient comme un leitmotiv pour signaler, par exemple, qu'un descendant est encore « petit enfant », qu'un autre est chevalier et pas encore marié, qu'un couple n'a eu à ce jour qu'un fils et une fille, qu'un autre n'a pas encore d'enfants. Le comte Robert d'Artois est mentionné comme mort « en la bataille de Courtrai, l'année que ce livre fut fait »...

Les textes généalogiques étaient susceptibles d'être remaniés plus en profondeur, retravaillés dans certaines perspectives. La réécriture de 1305 des *Lignages d'Outremer* compléta les généalogies et rendit le recueil plus cohérent. Il classa les familles par ordre hiérarchique, commençant par les familles royales, de Jérusalem, Chypre et d'Arménie, puis poursuivant par les familles princières et baronales, jusqu'aux plus petits vassaux.

De façon très précoce, on observe une tendance à réécrire en amont les généalogies, à rajouter des ancêtres plus lointains et imaginaires à une généalogie existante. Dès la fin du XI^e siècle, une généalogie des comtes de Flandre fit de Baudouin I^{er}, époux de Judith, le descendant d'un légendaire Lideric. Ce personnage fut situé ensuite, par Lambert de Saint-Omer, à l'année 792. Cette tradition eut beaucoup de succès et fut sans cesse reprise de Lambert d'Ardres jusqu'à l'époque moderne. De la même façon, l'*Histoire des comtes d'Anjou* ajouta deux générations d'ancêtres à Ingelger, avec Tertulle et son père Torquat (alias Tortulf), présenté comme un forestier.

L'époque moderne est marquée par un rythme accéléré d'additions, de révisions et de réécritures. Les recherches généalogiques sont par définition destinées à être enrichies au gré de la découverte de nouveaux textes. C'est évidemment le cas des généalogies manuscrites, plus facilement manipulables et moins définitives que leurs versions imprimées.

La généalogie manuscrite des Guigues de Moreton, seigneurs de Chabrillan, achevée par Jean de Jarsains le 12 août 1518 devint un livre de famille, poursuivi jusqu'au 19 octobre 1631 par les chefs de la famille. Ce livre servit à d'Hozier pour établir les Preuves de Cour des Chabrillan en 1765, et celles de l'Ordre de Saint-Lazare en 1783.

Jean-Victor de Castellane Adhémar reçoit, en 1760, une généalogie de sa famille retrouvée dans les archives de l'archevêché d'Arles. Il ne se contente pas de conserver le manuscrit avec le reste de ses titres et papiers de famille. Il le complète par des additions à toutes les branches jusqu'en 1765, mais on trouve également des ajouts postérieurs dont on ignore l'auteur. Il se fait donc généalogiste pour mettre à jour l'histoire de sa maison, s'incluant et se plaçant à son avantage dans la succession des générations. C'est également le cas de François-Xavier Tronc de Codolet qui note en tête de la généalogie de sa famille : « Généalogie extraite du livre de raison de mon ayeul Palmède Tronc de Codolet et poursuivie jusques à moy »²⁹⁰. Les généalogies s'étoffent au fil du temps et par nature même, dans une logique de perpétuation infinie du nom, ne sont jamais achevées. Voilà pourquoi, encore, les généalogies sont souvent raturées, comme celle de la maison de Rivière et de Puget, portant au-dessus du titre « à corriger à loisir »²⁹¹.

Mais les imprimés aussi étaient sujets à additions et corrections. Samuel Guichenon ne cessa de porter des annotations manuscrites sur son exemplaire personnel de son *Histoire de Bresse et du Bugey* (1650). Chaque page pratiquement reçut un correctif ou une addition. En 1712, Louis-Antoine de Ruffi (†1724) reprit le même sujet que son père et publia une dissertation sur les comtes de Provence, où il apportait de nouvelles pièces au dossier²⁹².

Les Roquelaure, famille de Gascogne, avaient bénéficié d'une généalogie dans l'*Histoire généalogique* du Père Anselme car l'un des leurs avait été, en 1615, maréchal de France. En 1762, il fit publié, à faible tirage, une version de cette généalogie « revue, corrigée et augmentée sur titres originaux, & sur les manuscrits du cabinet des Ordres du Roi »²⁹³. C'était là une pratique courante et de très nombreuses généalogies, publiées sous forme de brochure, portent des mentions indiquant qu'elles sont tirées de tel ou tel ouvrage historique, en particulier des nobiliaires et autres recueils de généalogies.

²⁹⁰ Bibliothèque Méjanes (Aix-en-Provence), ms. 1167.

²⁹¹ Bibliothèque Méjanes (Aix-en-Provence), ms. 1164.

²⁹² Louis-Antoine de Ruffi, *Dissertations historiques & critiques sur l'Origine des comtes de Provence, de Venaissin, de Forcalquier, & de Vicomtes de Marseille*, Marseille, 1712.

²⁹³ [Pierre Caquet], *Généalogie de la maison de Roquelaure, Tirée du volume VII de l'Histoire généalogique & chronologique des Grands Officiers de la Couronne, &c. Revue, corrigée & augmentée sur titres originaux, & sur les manuscrits du cabinet des Ordres du Roi*, Paris, 1762. In-8°.

Chapitre VI

Fables généalogiques et falsifications

Dès le Moyen Age, les lettrés opposaient « l'histoire, qui s'efforce à la vérité, et la fable qui tresse des fictions », pour reprendre les mots d'un historien du XII^e siècle (Gautier Map)²⁹⁴. Pourtant, malgré ce principe, il est indéniable que pendant des siècles, la fiction s'immisça dans les histoires généalogiques, de façon extrêmement variée et parfois subtile quand des preuves falsifiées étayaient le récit. Ce n'est qu'à la fin de l'Ancien régime, que les généalogistes prirent de plus en plus souvent du recul vis-à-vis des « origines fabuleuses » revendiquées par les familles nobles. Ils les mentionnaient sans guère y croire, mais non sans un certain respect pour les traditions anciennes.

Les temps mérovingiens et carolingiens, mais aussi la phase de formation de la société féodale, constituaient un terrain propice aux fables généalogiques. En effet, une multitude de chansons de gestes et de romans imprégnaient l'histoire de ces périodes anciennes, qui était mal établie. Certaines traditions épiques s'ancraient dans une transmission orale séculaire et pouvaient avoir une audience large. Le terme de légende n'est pas un abus de langage. A l'inverse, et cela n'est pas réservé à l'époque moderne, certains récits d'origine étaient des créations délibérées, conscientes. Nombreux étaient aussi les fables passe-partout, qui démarquaient des récits antérieurs et ne tenaient qu'en trois lignes dans un nobiliaire. Ainsi par leur nature, les fables généalogiques peuvent être classées dans un large spectre : de la tradition orale à l'invention livresque, du récit à la dimension mythique ou à la l'antiquaille d'érudits, folklore de généalogiste.

Pour appréhender cet imaginaire familial particulièrement foisonnant, nous commencerons par reprendre les grands types d'ancêtres fondateurs, déjà évoqués alors que les écrits généalogiques étaient encore très rares.

La fable des origines : rois, guerriers et saints

De façon saisissante, on constate que jusqu'à la fin de l'Ancien régime, rois, guerriers et saints constituaient toujours des figures d'ancêtres efficaces, des sources de prestige et de légitimité, au prix naturellement de certaines adaptations.

²⁹⁴ Cité par Bernard Guenée, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980, p.19.

Le Roi et les princes

Certaines familles nobles avaient la réputation d'être de souche royale (*stirps regia*), de race royale (*regalis prosapia*). Pour Adalbéron, évêque de Laon de 977 à 1030, tel était le propre de la noblesse : « les lignées de nobles descendent du sang des rois » (*Poème au roi Robert*). Guillaume de Poitiers en 1073-1074 évoque ainsi l'antique noblesse de Baudouin V, comte de Flandres de 1035 à 1067 : « s'il tirait son origine des comtes des Morins, que les modernes dénomment Flamands, il la tirait également des rois de France et de Germanie, et il était en même temps apparenté à la noblesse de Constantinople ». Autre historien normand, Orderic Vital († vers 1141) rapporte, dans son *Histoire ecclésiastique* que Drogon, comte d'Amiens († 1035) « appartenait, à ce qu'on disait, à la descendance de Charlemagne, roi des Francs », ce qui est juste. De telles notations sur l'ascendance carolingienne d'un individu ne sont pas isolées dans le Nord du royaume et dans les régions flamandes, même si le « type ancestral carolingien » ne résume pas tout l'imaginaire nobiliaire de l'époque féodale²⁹⁵.

Les rattachements à un roi ou un prince étaient en premier lieu le fait des familles à la noblesse immémoriale. La fiction ne venait que souligner une ancienneté indéniable. Au début du XV^e siècle, Coudrette, en marge de son *Roman de Mélusine* en vers, signalait que Brunissende de Périgord, l'épouse du commanditaire de son œuvre, appartenait à une famille très ancienne, qui avait reçu son fief à l'époque de Charlemagne, dont ils étaient les cousins germains²⁹⁶. A la fin du même siècle, Pierre Le Baud attribuait aux Montfort une (fictive) ascendance capétienne. Selon lui, Robert le Pieux, après son mariage avec Constance d'Arles, avait épousé une autre dame dont il eut un fils, Amaury, auquel il donna Montfort qu'il avait fait construire. Ainsi s'expliquait la bravoure des descendants d'Amaury, tel Simon de Montfort, le chef de la croisade contre les Albigeois... Dans sa *Chronique de Vitré*, le même historien énonçait que « les seigneurs de Laval sont réputés descendre de Charlemagne, par sa propre sœur germaine ».

A l'époque moderne, le rattachement des familles nobles à un prince ou un roi devint encore plus courant. L'érudition venait à la rescousse : les lignées royales et princières étaient désormais mieux connues pour les périodes anciennes, cela facilitait beaucoup les

²⁹⁵ Eric Bournazel, « Mémoire et parenté », dans *La France de l'an Mil*, (dir.) Robert Delort, Paris, 1990, p. 114-124.

²⁹⁶ Coudrette, *Le roman de Mélusine ou Histoire de Lusignan*, éd. Eleanor Roach, Paris, 1982.

rattachements, qui n'étaient pas forcément fabuleux mais argumentés historiquement. Ainsi, on offrit au cardinal de Richelieu (†1642) des preuves que :

« la très illustre maison du Plessis-Richelieu est issue par femmes de cinq roys de France, de 3 des enfants du roy Louys le Gros, 6 du nom, et des issues d'eux, de deux empereurs, de deux roiz d'Angleterre, d'un roy de Castille, d'un roy de Léon, d'un duc de Bretagne, d'un duc de Guyenne, d'un duc de Lorraine, et a sa descente commune avec le Roy très chrestien régant par cinq souches directes, et avec le duc de Mantoue régant par deux souches aussy directes »²⁹⁷.

Plus sobre dans ses ambitions, un archiviste de la chambre des comptes du Dauphiné, vers 1770, écrivit un mémoire sur l'origine de la maison Guigues de Moreton pour montrer que cette famille était une branche cadette des Guigues, dauphins de la première dynastie. Il utilisait notamment des arguments héraldiques.

Dom Calmet, alors abbé de Senones, célèbre pour son histoire de la Lorraine, fut engagé par le marquis Florent-Claude du Châtelet († 1766), comte de Lomont, pour écrire une histoire de sa famille qui prétendait être une branche collatérale de la maison de Lorraine. Calmet y travailla de 1737 à 1740, se fondant, sans le signaler, sur les matériaux rassemblés par dom Malard. Le marquis de Châtelet s'occupa de faire luxueusement imprimer le résultat de son labeur, avec vingt-trois planches gravées, dix tableaux généalogiques et de nombreuses vignettes d'armoiries et de sceaux²⁹⁸. Les preuves montrant que Ferry du Châtelet était bien le fils de Thierry d'Enfer, frère du duc de Lorraine Ferry II (†1213), n'étaient pas totalement péremptoires, mais le choix de l'auteur et de l'imprimeur (le même qui avait édité l'histoire de Lorraine) renforçait notablement la démonstration. Pour la faire connaître, une analyse détaillée en fut publiée dans le *Journal des Sçavans* de 1741 qui présentait l'ouvrage comme :

« une suite naturelle et une dépendance » de cette même histoire de Lorraine. « Ce n'est point, au reste, un simple dénombrement & une Table sèche & aride qui ne presente que des dates, des noms, des titres & des Armoiries : c'est une véritable Histoire remplie de recherches curieuses & importantes à plusieurs égards, sur-tout en ce qui regarde les partages des Seigneurs, leurs guerres particulières, & quelques autres usages du moyen âge qui ont encore besoin d'être éclaircis »²⁹⁹.

Dom Calmet fut chaleureusement remercié de son ouvrage. Dès avril 1738, Emilie le Tonnelier de Breteuil (1706-1749), marquise du Châtelet, célèbre femme de lettres et

²⁹⁷ Cf. Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrit 4957, 15 feuillets.

²⁹⁸ *Histoire généalogique de la maison Du Châtelet, branche puînée de la maison de Lorraine, justifiée par les titres les plus authentiques, la plupart tirés des Chartres du Thrésor de Lorraine, Tombeaux, Sceaux, Monnoyes & autres anciens Monumens publics*, Nancy, veuve J.B. Cusson, 1741, in-folio.

²⁹⁹ *Journal des Sçavans*, 1741, p.451.

maîtresse de Voltaire (qui peut-être participa à la rédaction de la préface), lui exprimait sa profonde reconnaissance :

« Je trouve la maison où j'ai eu l'honneur d'entrer bien heureuse d'avoir un nom comme le vôtre à la tête de son histoire, et une plume comme la vôtre pour l'écrire », « Je ne suis en peine que de savoir comment la maison fera pour vous en marquer sa reconnaissance. La mienne ne s'effacera jamais de mon cœur, et n'abandonnera jamais l'estime et la vénération que j'ai depuis toujours pour vous »³⁰⁰.

Calmet reçut en outre du marquis du Châtelet un tableau représentant la Cène et une belle pendule... De façon incidente, cet exemple montre qu'il ne faut pas opposer systématiquement esprit des Lumières et savoir généalogique.

A côté des ces rattachements authentiques, sinon plausibles, à une maison princière ou royale, il en existait d'autres inventés de toute pièce, et qui nous semble bien farfelus. La *Chronique de Grancey* (alias la *Roue de Fortune*), une fausse chronique médiévale écrite dans la première moitié du XVI^e siècle, donnait à cette famille une prestigieuse cohorte d'ancêtres³⁰¹. Leur origine était située au temps du héros épique Gérard de Roussillon. Issus d'un comte de Langres, ils auraient eu des alliances avec les familles royales d'Angleterre et de Bohême et les Dauphins de Viennois. Il fallait aussi que les origines suivent la prolifération des titres de ducs, de marquis et de comtes.

L'invention était plus subtile pour les Bailleul³⁰². En 1639, Nicolas Bailleul, membre à la fois de la haute robe parisienne, comme président à mortier au Parlement et du monde de la cour, comme chancelier de la reine Anne d'Autriche, reçu des mains de Pierre d'Hozier une *Généalogie de l'illustre maison de Bailleul*, manuscrit qui fut publié en 1647, dans le recueil de Blanchard sur les parlementaires parisiens. Ce texte présentait les Bailleul comme les descendants de Gilles de Bailleul qui avait accompagné Guillaume de Normandie dans sa conquête du royaume d'Angleterre en 1066. Or, de ce Gilles seraient descendus des rois d'Ecosse connus sous le nom de Bailleul (attestés au XIII^e siècle) dont descendait donc la famille robine. Mieux encore, un texte intitulé « Postérité Chrestienne de Bailleul » établissait une parenté avec Louis XIII en personne ! C'est, dans ce cas, une fausse origine puisque les Bailleul, famille normande, avaient été anoblis au XVI^e siècle et surtout, les rois d'Ecosse portant le nom de Bailleul étaient en fait issus d'une famille picarde qui n'avait rien à voir

³⁰⁰ Cité par Auguste Digot, *Notice biographique et littéraire sur dom Augustin Calmet, abbé de Senones*, Nancy, 1860, p.87.

³⁰¹ Léopold Delisle, « Giraud de Hautgué et Jean de Vesvres prétendus auteurs de la Roue de Fortune », *Histoire littéraire de la France*, tome 32, Paris, p.1898, p.264-270.

³⁰² Christian Maurel, « Construction généalogique et développement de l'État moderne. La généalogie des Bailleul », *Annales ESC*, juillet-août 1991, n°4, p. 807-825.

avec les Bailleul de Normandie. Mais cette attitude révèle la volonté, sans doute, de proclamer symboliquement la proximité réelle et voulue avec le monarque en établissant un cousinage fictif. Ce genre de prétention était assez commune, semble-t-il, dans la haute robe parisienne puisqu'à peu près au même moment, les Harlay, un peu plus modestement mais tout aussi faussement, affirmaient descendre des premiers barons féodaux d'Arly, en Franche-Comté mais aussi de nobles anglais liés à la dynastie princière d'Orange. C'était aussi une manière de se placer au niveau de la vieille noblesse avec laquelle les alliances, mais aussi la concurrence, se développait en ce début de XVII^e siècle.

Le Guerrier

Le deuxième grand type de héros ancestral valorisait non la continuité mais la rupture : il s'agissait de l'homme nouveau, du guerrier ou de l'aventurier qui avait mérité par sa propre valeur sa place au sein de la société seigneuriale. Dès la fin du X^e siècle, le moine Richer de Reims relatait en détail les exploits d'Ingon, ancêtre (imaginaire) des comtes de Blois. Simple palefrenier du roi Eudes (888-898), il s'était illustré dans une bataille comme porte-étendard contre les Normands, avait commis un sacrilège en tuant leur chef prisonnier alors que celui-ci était sur le point d'être baptisé. Le roi lui accorda néanmoins son pardon et le récompensa en lui donnant le château de Blois et la possibilité de se marier avec la veuve de l'ancien châtelain. Des historiens du XII^e siècle, Lambert de Saint-Omer puis André de Marchiennes, proposèrent une version différente : ils firent de Gerlon, le fils d'Ingon, un Normand et le fondateur de la maison de Blois. Dans le même esprit, Orderic Vital croyait que l'ancêtre des seigneurs de Bellême était un valeureux arbalétrier qui avait servi le roi Louis d'Outremer (936-954).

Les hommes d'armes plus ou moins aventuriers furent toujours à la mode au prix de quelques adaptations. À l'âge seigneurial, le Normand Siffroy était l'ancêtre des comtes de Guines. En 1554, le poète Pierre de Ronsard écrivait dans *Le Bocage* que son ancêtre tirait « sa race / d'où le sacré Danube est voisin de la Thrace » (l'actuelle Bulgarie). « Et soudard vint servir Philippe de Valois / qui pour lors avait guerre encontre les Anglois. / Il s'employa si bien au service de France / Que le roi lui donna des biens à suffisance / Situés près du Loir [...] ». Dans les faits, son plus lointain ancêtre attesté était un écuyer de la région de Vendôme mentionné en 1311.

De la même façon, Pithon-Curt rapporte dans son nobiliaire du Comtat Venaissin que la famille Andrée, de Mazan, prétendait qu'un de ses ancêtres s'était établi, au XIV^e siècle,

dans le royaume de Naples où il avait suivi les comtes de Provence et s'était marié avec des familles nobles réputées. Un tel récit permettait d'expliquer l'absence de documents et le peu d'illustration de la famille jusqu'aux guerres de religions.

Au sujet des Baronnat, seigneurs de Poliénas, un inventaire de leurs archives écrit entre 1769-1774 relatait que deux frères Désiré et de Geoffroy de Baronnat, issus de la ville de Metz, participèrent à la première croisade aux cotés de Godefroy de Bouillon. Seul Geoffroy serait revenu et se serait fixé à Annonay. Dans les faits, les Baronnat étaient au XV^e siècle de riches bourgeois lyonnais.

L'Etranger

La figure du noble étranger comme fondateur de la lignée était très utilisée car elle présentait le grand avantage de rendre difficile, sinon impossible, les vérifications. Depuis le début du XVII^e, les Forbin, qui descendaient en vérité d'un fourreur originaire de Langres et installé à Marseille dans les années 1390, se présentèrent comme issus d'un chevalier anglais. Des fausses pièces présentées lors des réformations de 1669 donnèrent une existence officielle à cet ancêtre imaginaire qui occultait ainsi la spectaculaire ascension sociale de cette famille au cours du XV^e siècle³⁰³.

Au XVIII^e siècle, la famille Sallonier du Nivernais se donnait comme ancêtre fondateur un natif de Salon en Provence qui était allé servir le comte de Nevers au début du XV^e siècle. Celui-ci l'avait nommé capitaine de Moulins-Engilbert. Cette tradition cherchait à faire oublier qu'à l'origine de la fortune familiale se trouvait en fait Guillaume Sallonier, qui faisait commerce du bois de flottage sous le règne de François I^{er}.

Le nom de la famille Damas (une corruption de Dalmas en fait) des Dombes fut à l'origine d'une « origine fabuleuse » que mentionne Samuel Guichenon, sans y croire. Un Soudan de Damas aurait été fait prisonnier par un comte de Bourgogne en 1186. Il aurait été conduit en France, baptisé et marié avec Jeanne de Bourgogne, dame de Marcilly.

Le Saint

Pour d'autres familles, l'ancêtre de référence était un saint. Selon Adémar de Chabannes († 1034), le comte de la marche d'Espagne, Aureolus, qu'il mentionne au début du IX^e siècle, descendait du père de saint Cybard († 581), Felix Aureolus. Odon de Cluny

³⁰³ Christian Maurel, « Structures familiales et solidarités lignagères à Marseille au XV^e siècle : autour de l'ascension sociale des Forbin », *Annales ESC*, 1986, p.657-681

(† 942), dans sa *Vie* de saint Géraud d'Aurillac († 909), rapporte que celui-ci était apparenté à saint Césaire d'Arles († 542) et saint Yrieix (*Aredius*) († 591). Une parenté si lointaine n'est pourtant pas à écarter. Plus tard, des familles furent fières de se rattacher à saint Géraud. Geoffroy de Breuil, prieur de Vigeois en 1177, signale que Guy, seigneur de Lastours en Limousin, au début du XI^e siècle, avait épousé une certaine Engalcie, fille du seigneur de Malemort et arrière-petite-fille d'une nièce de Géraud...

Vers 1270, la généalogie des ducs de Brabant était suivie d'une liste impressionnante de saints familiaux. Pierre le Baud rapportait en 1486 que les Rohan « selon la renommée et aussi aucunes cronicques et légendes » descendaient « de Conan Meriadech, premier roy de Bretagne ». Selon une variante qui circulait oralement et qui est attestée par une enquête de 1479, les Rohan descendaient du troisième fils du roi Conan, dont le fils aîné était saint Mériadec. Le culte de ce saint était particulièrement vivace dans les terres des Rohan. Dans le chœur de l'église paroissiale de Stival (Morbihan) se trouve une fresque murale datant des années 1480-1500 qui représente justement la vie de saint Mériadec. On y voit le saint prier son parent le vicomte de Rohan de débarrasser le pays des voleurs qui l'infestaient³⁰⁴.

Raoul, duc de Lorraine (mort en 1346 à la bataille de Crécy), considérait que sa famille descendait de saint Gengoult³⁰⁵ ; c'est ce qu'il affirmait quand il accorda sa sauvegarde à la collégiale Saint-Gengoult de Toul. Cette tradition n'eut pas de postérité et à l'époque moderne c'est un saint Lothier, ermite, qui avait été récupéré par les panégyristes de la Maison de Lorraine. Son tombeau se trouvait dans une chapelle près d'Argentan (Saint-Lohier-des-Champs). Les gens du Moyen Age ne savaient rien sur ce saint. Au cours du XVI^e et du XVII^e siècle, on combla facilement ce vide : on en fit un ancien duc de Mosellane, contemporain de Charlemagne, père de treize enfants, qui s'était retiré ensuite dans un ermitage. La Maison de Lorraine en descendait.

La *Chronique de Grancey* alla jusqu'à imaginer que saint François d'Assise était issu de la maison des comtes de Bourlemont. Un jour, alors qu'il demandait à Dieu de lui faire connaître la vie de ses ancêtres, une colombe lui apporta un livret qui contenait toute la généalogie des Bourlemont, lui révélant son origine !

Au XVI^e siècle, ce sont les Montmorency qui construisirent un lien avec Denis, le saint de la royauté, peut-être à partir d'une légende transmise oralement. Les Montmorency seraient issus de Lisbius, premier notable gaulois converti par saint Denis avant d'être

³⁰⁴ Michel Nassiet, *Parenté, noblesse et Etats dynastiques, XI^e – XVI^e siècles*, Paris, 2000, p.80-82.

³⁰⁵ Mathias Auclair, « Le preux et le saint. Garin le Lorrain et saint Gengoult, ancêtre des ducs de Lorraine », *Romania*, 117 (1999), p.245-257.

martyrisé. « Ainsi, Denis, converti par saint Paul aurait converti à son tour le premier des Montmorency »³⁰⁶. En 1525, Guillaume de Montmorency célèbre cette légende en se faisant construire un tombeau qui présente les figures des douze apôtres et de cinq saints, dont saint Denis. Une manière de souligner sa proximité avec le roi pour cette dynastie au nom prestigieux mais, somme toute, à l'ascension récente. Au temps d'Anne de Montmorency, la légende semble en sommeil, mais elle ressurgit après sa mort, au moment des guerres de religion. François de Montmorency, le fils du connétable, est alors dans une position délicate, accusé notamment de tiédeur religieuse tandis qu'une partie de son lignage passe à la Réforme. Ce serait pour faire face à des calomnies mettant en doute sa foi catholique que François aurait à nouveau utilisé cette légende dans les années 1570, notamment par le biais d'une généalogie qui rappelait ce lien avec le saint et suggérait la qualité religieuse du sang des Montmorency qui ne pouvait faillir à son origine et demeurerait à jamais fidèle à la vraie foi.

La vieille famille noble des Montolieu, de Marseille, revendiquait pour sa part être du sang de saint Cyprien, évêque de Toulon du VI^e siècle. Cette légende fut réactivée en 1695 lorsque Louis de Montolieu fit apposer une épitaphe qui mentionnait cette ascendance sur un tombeau qu'il venait de faire construire dans l'église des Grands-Augustins de Marseille. Elle était complétée par un tableau représentant le concile d'Orange auquel assista le saint évêque. Un autre tombeau de famille du début du XVII^e siècle, à Antibes, reproduisait la même épitaphe, ajoutée en 1705. L'affirmation éclatante de cette parenté s'expliquait alors par un conflit de préséance qui opposait Louis de Montolieu aux consuls de Toulon car il revendiquait le droit de marcher en tête de la procession annuelle en l'honneur de saint Cyprien, ce que lui refusaient les édiles³⁰⁷.

La fable des origines : ancêtres fondateurs et êtres surnaturels

Parmi les fables d'origine, deux thèmes légendaires sont particulièrement fascinants : le chevalier au cygne et la fée Mélusine. Ils ont en commun d'avoir un fond mythologique ancien, d'être attestés clairement dès la fin du XII^e siècle, d'avoir suscité une riche production

³⁰⁶ Jean-Marie Le Gall, « Vieux saints et grande noblesse à l'époque moderne : saint Denis, les Guise et les Montmorency », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 50-3, juillet-septembre 2003.

³⁰⁷ Régis Bertrand, « Tombeaux, épitaphes et prétentions nobiliaires dans la Provence d'Ancien Régime », dans *Le second ordre : l'idéal nobiliaire. Hommage à Ellery Schalk*, (dir.) Chantal Grell, Arnaud Ramière de Fortanier, Paris, 1999, p.335-345.

littéraire à travers l'Europe³⁰⁸. Du point de vue de l'imaginaire généalogique, il s'agit aussi de thèmes féconds qui concernèrent un certain nombre de familles, liées en elles, constituant une sorte de mémoire clanique.

Selon la légende du chevalier au cygne, telle qu'elle circulait vers 1200 à travers les chansons de geste et quelques récits en latin, un mystérieux chevalier apparut un jour sur les rives du Rhin, près de Nimègue, conduit dans une barque tirée, grâce à une chaîne d'or, par un cygne. Il épousa une dame de haute naissance, Béatrice, qui lui donna une fille. Arriva un temps où Béatrice interrogea son mari pour savoir son nom et son origine. Aussitôt, le cygne revint chercher le chevalier qui disparut pour toujours. Selon une tradition attestée dès Guy de Bazoches et Guillaume de Tyr, Godefroy de Bouillon (†1099) était le petit-fils du chevalier au cygne. La fille de Béatrice et du mystérieux chevalier n'était autre qu'Ide qui épousa Eustache II (†vers 1087), comte de Boulogne et fut mère d'Eustache III de Boulogne (†1125), de Godefroy de Bouillon et de Baudouin (†1118), roi de Jérusalem. Ainsi quelques décennies seulement avaient suffi pour faire d'Ide (fille de Godefroy II le Barbu (†1069), duc de basse Lotharingie) décédée en odeur de sainteté en 1113 dans le monastère de Saint-Vaast un personnage légendaire. A partir de ce roman dynastique, plusieurs lignées se revendiquèrent comme descendants du chevalier au cygne : les différentes familles qui se succédèrent au comté de Boulogne, les ducs de Brabant et les comtes de Clèves et les familles qui leur étaient apparentées. Ainsi au bas Moyen Age, le cygne était devenu l'« animal totémique » (Michel Pastoureau) d'un vaste groupe de familles liées entre elles et réparties à travers toute l'Europe. Il apparaissait dans les sceaux et sur les cimiers. Par exemple, le célèbre duc Jean de Berry († 1416) ne manqua pas de le prendre comme symbole après son mariage avec Jeanne, comtesse d'Auvergne et de Boulogne. Dans les années 1470, il n'est pas étonnant de retrouver une miniature représentant le chevalier au cygne et Béatrice en ouverture de la *Chronique des haulx et nobles princes du pays de Clèves*³⁰⁹. A la même époque, Marie de Clèves († 1487), veuve du poète Charles d'Orléans et mère du futur roi Louis XII, recevait de Berthault de Villebresme une *Geste du chevalier au cygne* en prose. Les chansons de geste et les romans qui avaient développé le thème du chevalier au cygne, appelé Helyas en France et Lohengrin dans les pays germaniques, étaient alors très populaires. Nous avons évoqué déjà la compilation de Pierre Desrey, publiée pour la première fois en 1500, qui reprenait toute l'histoire généalogique de Godefroy de Bouillon et la poursuivait jusqu'aux croisades de

³⁰⁸ Cf. Claude Lecouteux, *Mélusine et le chevalier au cygne*, Paris, 1997 (1^{ère} édition, 1982).

³⁰⁹ BNF, manuscrit français 5607, 44 feuillets, parchemin.

Saint-Louis. Elle connut sept autres éditions au XVI^e. Mais le goût du public changea au XVII^e siècle ; l'œuvre de Pierre Desrey ne fut plus rééditée.

Le thème légendaire de la fée Mélusine présente des similitudes avec la légende du chevalier au cygne. Rencontrée par un jeune chevalier, la femme-serpente lui apportait une nombreuse descendance et la prospérité. Elle était bâtisseuse de châteaux. Mais dès que son mari transgressait le tabou et la voyait nue, découvrant sa vraie nature, elle disparaissait aussitôt et la lignée périssait... Ce thème folklorique attesté dès la fin du XII^e siècle en Normandie et en Provence pour des modestes familles de chevaliers fut accaparé par la famille poitevine de Lusignan, dont la branche aînée s'éteignit en 1308. Il fut développé en prose à la fin du XIV^e siècle par Jean d'Arras qui répondait à la demande de Jean de Berry (dont l'apanage comportait les anciens domaines de Lusignan) et de sa sœur Marie, duchesse de Bar³¹⁰. L'auteur de cette *Noble histoire de Lusignan* achevée en 1393, utilisait comme sources des « chroniques authentiques » et ce qu'il avait « ouï dire et raconter par anciens ». A l'orée du XV^e siècle, l'histoire fut écrite en vers par Coudrette sur l'initiative de Guillaume VII L'Archevêque († 1401), seigneur de Parthenay, puis de son fils Jean († 1427). Ces deux œuvres, à succès, relataient en détail la vie héroïque et légendaire de la nombreuse descendance de Mélusine. On peut les définir comme des romans généalogiques pseudo-historiques, mais les auteurs les présentaient comme des histoires véridiques³¹¹. Plusieurs lignées, certaines éteintes en ligne masculine, y trouvaient le récit légendaire de leur ancêtre fondateur né de Mélusine : les branches des Lusignan du Poitou, celles qui avaient donné des rois de Chypre et des rois d'Arménie, mais aussi les comtes de Forez, les comtes de la Marche, les Parthenay (cadets des Lusignan), les comtes puis ducs de Luxembourg. Plusieurs familles aristocratiques étaient, en outre, signalées comme de « la lignée de Mélusine » par Jean d'Arras ou Coudrette : les rois de Navarre, les Cabrera d'Aragon, les comtes de Pembroke d'Angleterre, les La Rochefoucauld, les Cadillac, les Sassenage du Dauphiné. Ainsi la descendance de la fée serpente se retrouvait à travers toute l'Europe, grâce à une mémoire étonnamment profonde en ce sens que, par exemple, les liens entre les Cabrera, les Lusignan et les Luxembourg remontaient au XI^e siècle. A l'époque moderne, le mythe était

³¹⁰ Jean d'Arras, *Mélusine ou la Noble Histoire de Lusignan*, éd. et trad. Jean-Jacques Vincensini, Paris, 2003

³¹¹ Ainsi Jean d'Arras tient à mentionner que le capitaine anglais John Creswell, qui tint la forteresse de Lusignan en 1373-1374 avait vu des apparitions de Mélusine, et qu'il le certifia sous serment à Jean de Berry.

encore bien vivant dans certains endroits. Nicolas Chorier, dans la généalogie particulière qu'il consacra aux Sassenage³¹², ne manquait pas de signaler la célébrité de l'histoire :

« Cette fable a fait tant d'impression sur la crédulité des habitants de la terre de Sassenage, qu'ils sont persuadés que leur Seigneur est du sang de Mélusine, et qu'elle a fini ses jours en ce lieu ».

A défaut de pouvoir profiter d'une légende originale aussi célèbre que celle de Mélusine et du Chevalier au cygne, certaines traditions relataient la victoire d'un ancêtre sur une bête féroce ou un être surnaturel. Au XIV^e siècle, les Malet, seigneurs de Gravelle en Normandie prétendaient descendre d'un certain Oudin le Sauvage, qui avait vaincu un géant et ramené sa tête à la cour du roi Arthur. En récompense, il avait reçu un fermail d'or du roi, d'où les armoiries familiales : de gueules, aux trois fermaux d'or³¹³. Ces récits devaient être courants si l'on pense qu'à la fin du Moyen Age les cimiers surmontant les heaumes de chevaliers, représentant par exemple des têtes de géants, de dragon, de loup, pouvaient faire référence, dans certains cas du moins, à des traditions familiales. En revanche, leur mise par écrit était aléatoire et certaines histoires survivaient surtout par des images. De passage dans le château d'Epinay, un voyageur notait en 1636, l'existence d'une ancienne tapisserie représentant l'histoire des comtes de Montfort en Bretagne. Un ancêtre de cette famille y tuait un dragon. Or, dès 1402 pour le moins, le cimier des Monfort était justement une tête de dragon et la croix qu'ils portaient dans leurs armoiries était *guivrée*, terminée par des têtes de serpents³¹⁴. Chez les Coucy, l'entrée du puissant donjon édifié au XIII^e siècle était surmontée d'un bas relief représentant un chevalier à pied en train de tuer un lion. Dans la seconde moitié du XIV^e siècle, cette scène était aussi représentée sur une tapisserie. Vers 1440, un Italien écrivant un poème sur le château de Coucy signalait la pierre sculptée et que l'on montrait encore l'épée du héros. En 1577, François de l'Alouëte relatait l'histoire en détail et reliait la victoire sur le lion à la fondation de l'abbaye de Prémontré. Dom Toussaint du Plessis en 1728, fit ainsi illustrer sa généalogie d'une gravure représentant le combat³¹⁵.

³¹² Nicolas Chorier, *Histoire généalogique de la maison de Sassenage, branche des anciens comtes de Lion et de Forests*, Grenoble, 1669.

³¹³ Jean Petit, *Le livre du champ d'or et autres poèmes inédits*, éd. P. Le Verdier, Rouen, 1895, p.101

³¹⁴ Michel Nassiet, *Parenté, noblesse et Etats dynastiques, XV^e – XVI^e siècles*, Paris, 2000, p.34-35.

³¹⁵ Cf. Dominique Barthélemy, « Les sires fondateurs : enjeux impliqués dans les traditions et les recours au passé en seigneurie de Coucy », dans *Temps, mémoire, tradition au Moyen Age, Actes du XIII^e Congrès de la société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Aix-en-Provence, 1983, p.185-203.

Fables généalogiques et genres littéraires

Les gens du Moyen Age et du début de l'époque moderne appréciaient particulièrement le genre épique. Ils ne se lassaient pas d'entendre ou de lire, les exploits et les combats interminables de leurs héros récurrents, ses pérégrinations, son histoire familiale. Le terme de *geste* (nom féminin) en ancien français a une polysémie qui illustre bien ce qui était au cœur du récit épique³¹⁶. Il signifie « hauts faits, exploits, actions mémorables », « histoire, chronique, légende » mais aussi « race, famille », étant pratiquement interchangeable avec *lignage*, et sert finalement pour désigner ce qu'on appelle aujourd'hui un cycle épique, un « groupe de poèmes se rapportant à un même héros et à son lignage ». La plupart des chansons de geste se reliaient les unes aux autres et constituèrent, dès le XIII^e siècle, quelques grands cycles : la *Geste de Charlemagne* (avec la très célèbre *Chanson de Roland*), la *Geste de Guillaume d'Orange* (autrement dite celle d'Aymery de Narbonne), le plus vaste ensemble, formé de vingt-quatre textes épiques, la *Geste des Lorrains* (autour du héros Garin le Lorrain), la *Geste de la croisade* alias celle du chevalier au cygne. Les lignages héroïques étaient ainsi suivis sur plusieurs générations. Or, les gens du Moyen Age, et bien au-delà d'ailleurs, ne savaient pas toujours les distinguer des lignages historiques. Il y avait ainsi des échanges entre le genre généalogique et les chansons de geste, attestés précocement par une brève généalogie des rois de France, en anglo-normand, récemment découverte dans un manuscrit datant des années 1160-1180³¹⁷. Plusieurs héros épiques (Guillaume d'Orange, Ogier le Danois, Gormond...) sont évoqués aux côtés des rois mérovingiens et carolingiens dont la succession est donnée de façon très erronée. Ce texte hybride témoigne du mélange des genres : « les modes épiques et historiographiques arrivent, à cette époque, à s'enchevêtrer, voire à s'interpénétrer, à un point tel qu'il est vain de chercher à les démêler³¹⁸ ».

Quelques familles purent greffer leur récit d'origine à ce corpus de textes largement connus à travers l'Europe. Evoquons en détail le cas d'un texte concernant les comtes de Boulogne qui a été rédigé à la fin du XIII^e siècle, vraisemblablement par un moine de l'abbaye de Samer³¹⁹. On y trouve une longue suite d'ancêtres fictifs inventés de toute pièce

³¹⁶ W. G. Van Emdem, « Contribution à l'évolution sémantique du mot 'geste' en ancien français », *Romania*, 96, 1975, p.105-122.

³¹⁷ Ian Short, « Une généalogie hybride des rois de France », *Romania*, 123, 2005, p.360-383.

³¹⁸ *Ibid.*, p.381.

³¹⁹ L'abbaye apparaît de façon récurrente dans le texte qui été écrit, ou copié, du vivant de Robert, comte d'Auvergne et de Boulogne de 1280 à 1314. *Généalogie des comtes de Boulogne, en prose*, éd. Paulin Paris, *Les manuscrits français de la bibliothèque du roi*, Paris, tome III, 1840, p.201-208.

pour faire remonter la lignée jusqu'au roi Arthur, qui aurait concédé Amiens, Théroouanne et Tournai à Léger, premier comte de Boulogne. Celui-ci aurait eu comme descendants et héritiers successifs : Aymon, Ronulf, Rokin, qui conquiert la Flandre et la Normandie, Derro, Fumert, Wibert, Walmert (vivant au temps du roi Dagobert et frère de saint Wulmer, enterré dans l'abbaye de Samer), Arnoul, Fromond, Fromondin, Quite (un des douze pairs du temps de Charlemagne), Otton qui arrêta le traître Ganelon, Helgaud, fondateur de Montreuil et père de deux filles dont Berthe qui transmet le comté à son époux Hernekin, fils du comte de Flandre Baudouin. Les combats d'Hernekin contre les légendaires chefs païens Gormond et Isembard étaient décrits avec quelques détails. Parmi ses descendants, bien sûr, on comptait Eustache aux Grenons [aux Moustaches], alias Eustache II de Boulogne, qui épousa Ide, la fille de la duchesse de Bouillon et du chevalier au cygne...On n'est pas étonné de trouver cette « généalogie-fiction » dans un manuscrit qui comprend des romans de Chrétien de Troyes, un chanson de geste sur Alexandre le Grand, des poèmes divers et le *Roman de Rou de Wace*³²⁰.

Au milieu du XIV^e siècle, les comtes de Genève étaient reconnus comme descendants d'Olivier, le compagnon de Roland. Bertrand du Guesclin disait descendre du roi sarrasin Aquin (ou Aiquin) qui avait, selon une chanson de la fin du XII^e siècle, occupé la Bretagne avant d'en être chassé par Charlemagne. Dans sa fuite, Aquin avait laissé un fils d'un an qui dormait dans la tour de Glay. Charlemagne recueillit l'enfant et le fit baptiser par Oliver et Roland : il s'appela désormais Olivier du Glay-Aquin, et ce fut l'ancêtre de la lignée des Du Guesclin. Quand le célèbre connétable de France partit en croisade contre les Sarrasins d'Espagne, en 1366, à la tête des Grandes Compagnies que l'on voulait à tout prix faire évacuer du royaume, il disait à ses compagnons qu'il s'en allait reprendre l'héritage de son ancêtre car il était « yssu du droit estoc du roy Aquin, qui fut roy de Bougie et de Barbarie ». Le chevalier breton Guillaume d'Ancenis, apparenté à Du Guesclin, le rapporta à Jean Froissart qui inséra l'anecdote dans ses *Chroniques*.

Le duc de Lorraine Raoul, outre saint Gengoult, se donnait aussi un ancêtre épique. Ainsi, il fonda en 1341 quatre messes anniversaires dans la collégiale Saint-Georges de Nancy à l'intention de sa sœur, de ses deux épouses successives et de Garin le Lorrain « qui fut l'un des chefs de notre lignage ». Le héros était déjà honoré traditionnellement chaque année, le 10 février, dans la cathédrale de Metz où se trouvait son tombeau, tandis que la sépulture de son père, Hervis de Metz, était dans l'église Saint-Arnoul. Ces tombeaux de héros épiques, leur

³²⁰ BNF, manuscrit français 6987, 346 feuillets (la généalogie occupe les feuillets 216-218).

intégration précoce dans les œuvres historiques en faisaient des personnages réels qui avaient l'avantage d'être connus de tous. Dans le cas de Garin le Lorrain, les historiens de la Lorraine³²¹ admirèrent jusqu'au XVIII^e siècle l'existence du personnage, considéré comme un compagnon de Charles Martel, avec quelques doutes parfois, mais n'en firent toutefois pas un ancêtre par le sang des ducs de leur temps. Dom Calmet qui dénonçait le caractère fabuleux du récit et lui déniait toute valeur de « preuve directe pour la connoissance de la vraie origine de la Maison de Lorraine » retenait cependant l'ancienneté du titre de ducs de Metz, figurant dans les chansons³²². Au XVI^e et XVII^e, les héros épiques constituaient encore des ancêtres potentiels. La vieille famille d'Apremont mentionnait ainsi, en tête de sa généalogie, Thiébaud d'Apremont, qui figure dans le cycle des Lorrains.

Le Cycle de la croisade se distinguait par définition des autres cycles en ne se référant pas aux temps carolingiens et en ayant une prise beaucoup plus forte avec l'histoire, même si comme nous l'avons vu à travers le thème du Chevalier au cygne, les éléments féeriques s'entrelaçaient avec l'intrigue principale. Outre Godefroy de Bouillon, les chansons mentionnaient de nombreux personnages réels qui y gagnaient une dimension épique. La *Chanson d'Antioche* et la *Conquête de Jérusalem* accordent ainsi une place de choix à Thomas de Marle (ou Thomas de La Fère), sire de Coucy. A dix-neuf ans à peine, en 1099, il aurait été le premier à entrer dans Jérusalem, avec son cheval Morel, ce que relate le moine Aubry de Trois-Fontaines. Quant aux textes plus tardifs (le second cycle de la Croisade), ils faisaient d'André de Chauvigny, compagnon de Philippe Auguste et de Richard Cœur de Lion, un héros épique, « le preux des preux », le grand adversaire de Saladin et lui faisaient épouser une sarrasine, Gloriandre, nièce de Saladin et femme du sultan de Damas. Jean de la Gogue ne manqua pas d'intégrer ces récits dans son histoire dynastique des Déols et des Chauvigny, en prenant quelque distance avec sa source littéraire³²³. Il y trouvait au passage l'explication de la devise familiale : « Chauvigny, chevaliers pleuvent ! ». Elle remontait à une bataille où André de Chauvigny avait massacré un grand nombre de Turcs... Par ailleurs, au XV^e siècle, la scène du héros sauvé de sa prison par Gloriandre fut représentée sous forme d'une tapisserie.

³²¹ Symphorien Champier, *Le recueil ou croniques des hystoires des royaumes d'Austrasie ou France orientale dite à présent Lorraine...*, Nancy, 1510 ; Richard de Wassebourg, *Antiquitez de la Gaule Belgique...*, Paris, 1549 ; père Martin Meurisse, *Histoire des evesques de l'église de Metz*, Metz, 1634.

³²² Dom Augustin Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine*, Nancy, 1728, 3 vol ; 1756 (2^{ème} édition), 5 volumes.

³²³ Jean de la Gogue, *Histoire des princes de Deols, seigneurs de Chateau-Raoulx*, éd. Grillon des Chapelles, dans *Esquisses biographiques du département de l'Indre*, Paris, deuxième édition, 1865, tome III, p.295-409

Parallèlement aux grands cycles épiques, qui avaient des échos dans tous les pays européens, des chansons et des romans se développaient de façon autonome, en relation avec un chevalier et une famille. Malheureusement, ces récits sont en partie perdus et on ne les devine qu'au détour d'allusions fugaces. Dans sa généalogie personnelle, Lambert de Watrelos évoque les chants qui parlaient de la mort, lors d'une même bataille, des dix frères de son grand-père maternelle. La brève généalogie des comtes de Nevers, écrite vers 1160, donne une dimension épique au comte Landri, qui est signalé dans quelques chansons de geste. La famille limousine des Lastours bénéficiait pour sa part de la renommée de Gouffier de Lastours, héros authentique de la première croisade et qui passait pour avoir domestiqué un lion. Son histoire était très connue au XIII^e siècle ce qui donne à penser qu'il pouvait bénéficier d'une chanson propre à ses exploits. Nous avons justement conservé à partir de cette époque quelques textes de ce genre, en vers puis en prose, concernant des familles du Hainaut : *Gilles de Chin*, *Gillion de Trazegnies* et *l'Histoire des sires de Gavre*. Les historiens de la littérature utilisent l'expression de « romans ancestraux » à propos d'une poignée de récits comparables produits en Angleterre, en vers français au XIII^e siècle, avant d'être dérimés au siècle suivant³²⁴.

Dans l'ensemble, ces textes se fondent sur une trame historique et se situent dans un passé proche pour les contemporains. Ils se distinguent en cela de certaines oeuvres de fiction qui fleurirent à la fin du Moyen Age et qui permirent, au-delà du divertissement, à certaines familles nobles d'embellir leurs origines. Comme la période carolingienne était déjà très riche en héros épiques, les poètes et les romanciers privilégièrent les temps mérovingiens, qui présentaient aussi l'avantage d'être très peu documentés du point de vue historique. Le champ était libre pour l'imagination.

Ecrite au début du XV^e siècle, la chanson de *Ciperis de Vigneaux* mettait en scène un héros de naissance royale qui avait notamment triomphé d'un géant du nom de Foucart et fondé sur sa tombe le monastère de Foucarmont. Le texte, qui semble avoir été écrit par un moine de ce monastère, profitait tout à la fois à Foucarmont et aux comtes d'Eu qui y gagnaient un ancêtre de sang royal³²⁵. Indéniablement, il eut bien plus d'échos que la scrupuleuse généalogie de 1390 qui provenait de la même maison religieuse puisqu'il fut imprimé à trois reprises au XV^e et au XVI^e siècles. Datant de la même époque, le roman de *Ponthus et Sidoine* relatait les aventures de Ponthus, roi de Galice, chassé de son royaume par

³²⁴ Il s'agit de *Gui de Warewic*, de *Fouke Fitz Warin*, et de *Waldef*

³²⁵ Claude Badalo-Dulong, « Ciperis de Vigneaux », *Romania*, 71, 1950, p.66-78.

les Sarrasins et ses amours avec Sidoine, fille d'un roi de Bretagne. L'histoire, qui connut un beau succès, était commandée par la famille de la Tour Landry dont l'ancêtre éponyme (Landry de la Tour) apparaît quarante fois dans le texte, entouré des dizaines de personnages portant des noms de parents, de familiers, de voisins. Toute une fraction de la noblesse angevine profitait de la fiction pour enchanter son passé familial.

La chanson de geste *Théséus de Cologne* fut pour sa part profondément remaniée et transformée en histoire (fictive) des premiers comtes de Dammartin. Dans le texte original, écrit dans les années 1360, Assaillant de Dammartin et son fils Gérard n'étaient que des personnages secondaires. Un siècle plus tard, du temps d'Antoine de Chabannes (1408-1488), comte de Dammartin la mise en prose de *Théséus de Cologne* fut résumée et servit à justifier une généalogie fantaisiste des comtes de Dammartin³²⁶. Un nouveau remaniement aboutit à une *Histoire ancienne de Assaillant et Gerard premiers contes de Dammartin, peu après Dagobert, roy de France*³²⁷. Désormais, le personnage de Théséus devenait accessoire et le récit montrait que dès les temps mérovingiens, les comtes de Dammartin avaient toujours été fidèles aux rois de France et défenseurs de la couronne. Au début du XVI^e siècle, l'histoire d'Assaillant connut un nouvel avatar dans un manuscrit commandité par Avoye de Chabannes, petite-fille d'Antoine, et son mari³²⁸. Assaillant devenait le champion de la dynastie mérovingienne et recevait du fils de Dagobert le royaume de Bretagne et le comté d'Anjou³²⁹... En « détournant » ainsi pour son compte un roman, la famille de Dammartin s'était forgée une illustre origine mérovingienne et remontait sa généalogie aux premiers temps de la monarchie française.

Prolifération des légendes familiales et surenchère dans l'ancienneté

Quand les fables généalogiques concernaient une période très ancienne et méconnue, certains de leurs éléments étaient repris par les historiens comme des faits authentiques. La frontière entre fiction et histoire restait floue et les deux genres s'interpénétraient, pour le plus grand profit des familles aristocratiques. En 1555, Jean Le Féron, qui prenait le titre d'historiographe du roi, commença son *Catalogue des maréchaux de France* par Girard de

³²⁶ BNF, Manuscrit français 1473.

³²⁷ BNF, Manuscrit français 15096.

³²⁸ BNF, Manuscrit français 4962.

³²⁹ Voir Robert Bossuat, « Théséus de Cologne », *Le Moyen Age*, 65, 1959, p.556-574.

Dammartin, fils d'Assailant, grand maréchal de France, en 653, du temps de Clovis II [sic]³³⁰.

L'histoire du royaume d'Yvetot montre que l'invention pouvait avoir plus qu'une reconnaissance historique : une reconnaissance officielle et des conséquences juridiques. Les sires d'Yvetot figuraient parmi les seigneurs normands qui disposaient des droits de haute justice, ce qui n'avait rien d'exceptionnel. Chose remarquable en revanche, Martin d'Yvetot à la fin du XIV^e siècle, se fit appeler « roi d'Yvetot », avant de vendre sa seigneurie. Après l'occupation anglaise, ses successeurs purent faire entériner le statut particulier d'Yvetot. Lors d'une enquête de 1462, des témoins âgés évoquèrent la franchise immémoriale du lieu, qui remontait au roi Clotaire. Louis XI, en octobre 1464, par lettres patentes reconnut qu'Yvetot avait été érigé en royaume par Clotaire I^{er}, pour réparer la mort de Gautier d'Yvetot, qu'il avait tué dans sa chapelle du palais de Soissons... Cette histoire se retrouve amplifiée chez l'humaniste Robert Gaguin dans son *Compendium de Francorum origine et gestis* publié en 1495, une œuvre à succès. En 533, Gautier d'Yvetot, chambellan du roi Clotaire avait été contraint de s'exiler de la cour. Il était allé alors combattre sur mer les Sarrasins [sic], acquérant la bienveillance du pape qui écrivit au roi en sa faveur. Cependant, à peine s'était-il présenté à Clotaire que celui-ci l'avait tué d'un coup d'épée. C'est pour s'amender de ce crime que, poussé par le pape et les cardinaux, le roi avait fait d'Yvetot une terre franche.

Goût pour l'Antiquité et Généalogie des dieux

Le goût croissant pour l'Antiquité ne manqua pas également de se manifester dans le domaine des récits généalogiques. Des textes comme la *Généalogie des dieux*, de Boccace, fournirent à l'Europe entière un réservoir de légendes païennes à partir desquelles une multitude de parentés fictives furent élaborées. En 1403, une généalogie des Visconti prenait la forme d'un manuscrit luxueusement illustré où l'on voyait, les uns à la suite des autres, soixante portraits d'ancêtres, de profil, à l'antique : la famille remontait à la plus haute Antiquité et descendait d'Anchise et de la déesse Vénus... Jean de La Gogue parla en détail de l'ancêtre des princes de Déols, Leocadius, sénateur romain, consanguin des empereurs Claude et Néron, gouverneur de Bourgogne et d'Aquitaine. Il aurait été le premier à adopter la religion chrétienne, convertissant une salle de son palais de Bourges en église, et bâtissant ensuite une deuxième église à Déols. Son fils, saint Ladre avait été évêque de Bourges. Jean

³³⁰ Jean Le Féron, *Catalogue des illustres mareschaulx de France, depuis le roy Clovis deuxième du nom, jusques à trespuissant, tresmagnanime & tresvictorieux Roy de France, Henry deuxième*, Paris, Michel de Vascosan, 1555, 26 feuillets.

Servion, dans ses *Gestez et croniques de la Mayson de Savoye* (vers 1464) pour rattacher la maison de Saxe dont est issue le légendaire Bérold, aux empereurs romains, inventa un mariage entre Théséus, fils du roi de Cologne et la belle Yzobie, fille de l'empereur Valérien. Dès le milieu du XVI^e siècle, on racontait que les Albret descendaient des rois de Lacédémone...

Ces « généalogies incroyables » perpétuaient l'utilisation des épopées antiques à des fins généalogiques, en particulier autour du mythe des origines troyennes. La fausse chronique connue sous le nom de *Pseudo Berose*, publiée par l'humaniste Annius de Viterbe (1432-1502), permit d'alimenter toutes sortes de légendes autour de la double ascendance biblique et troyenne. Sur la base de témoignages et de preuves fabriquées à partir d'auteurs antiques, Annius de Viterbe reconstruisit les généalogies des descendants de Noé dont étaient issus les Troyens. L'intégration de la Genèse permettait finalement la reconstitution ininterrompue depuis les origines de l'histoire universelle des hommes. Il reprenait Bérose (290 a. c.) qui affirmait que le peuplement du monde venait de Noé et créait le personnage de Tubal, ancêtre fondateur de l'Espagne où s'épanouit, avant Troie et avant Rome, le royaume de Valence. Il n'est pas inutile de préciser qu'Annius était au service de la famille papale Borgia, originaire de Valence. Il créa aussi une descendance noésienne italienne qui s'incarnait dans la civilisation étrusque, là encore plus antique que Rome, et se transmet par le sang des Empereurs d'origine étrusque Antoine et Commode. De ces différents personnages découlaient toutes les nations européennes, ou du moins les historiographes se fondèrent-ils sur le pseudo Bérose pour revivifier leurs mythes d'origine et après eux les historiographes urbains ou ecclésiastiques et les généalogistes. En France, Jean Lemaire de Belges puis Guillaume Postel acclimatèrent le récit d'Annius de Viterbe.

Fables ordinaires : les récits d'origine dans le nobiliaire d'Artefeuil

La sédimentation de cette culture généalogique aux multiples influences constitue le soubassement de tous les récits d'origine familiaux. Pour en avoir une vision plus globale, à la fin de l'Ancien Régime, on peut feuilleter certains nobiliaires, en particulier ceux qui sont composés à partir des mémoires fournis par les familles. Ils permettent, en effet, de connaître la nature des prétentions ordinaires et de se faire une idée des procédés utilisés pour les accréditer. Le nobiliaire d'Artefeuil sur la Provence, publié dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, convient particulièrement bien à une telle observation.

La plus grande difficulté, pour les auteurs de généalogies et les compilateurs que sont les auteurs de nobiliaires, est de rendre acceptables du point de vue historique, des récits dont la fonction est essentiellement mythique. Dans certains cas, il est relativement aisé de se conformer à une telle exigence : lorsque la noblesse provient d'un anoblissement assez récent, d'un octroi de lettre ou de l'exercice de charges anoblissantes. Mais on constate que les gentilshommes se présentant comme des anoblis sont minoritaires et, de ce fait, la plupart des notices des nobiliaires rattachent les familles décrites à un certain nombre de principes de noblesse plus flous et plus malléables. Le regard de la noblesse du Siècle des lumières demeure ainsi fixé sur le sombre Moyen Age. L'effet le plus tangible de l'évolution de la critique historique est, en effet, la disparition des mythes d'origine se rattachant à l'Antiquité gréco-latine. Plus de descendants de Troyens, ni même de Romains, ni même de peuples barbares judicieusement convertis. Le gentilhomme provençal tire le fil de sa filiation au mieux jusqu'au X^e siècle et plutôt au XI^e siècle. Historiens et experts en fait de noblesse ont déterminé que c'est à cette époque que les noms deviennent « fixes et héréditaires ». Il apparaît désormais fantaisiste de se projeter dans un passé plus lointain, sur lequel les sources dignes de foi sont trop rares. De même, la plupart des familles renoncent, au cours du XVIII^e siècle, à établir un lien avec les maisons royales et se contentent de plus en plus d'une simple souveraineté, du moins dans leurs généalogies³³¹. Il existe, bien sûr, des exceptions, lorsque des maisons nobles comptent des ancêtres qui accèdent au rang de personnages historiques ou lorsque certaines familles refusent de renoncer à ces constructions, au risque du ridicule. Balthazar de Maynier qui, en dépit de son indulgence, rapporte rarement de telles légendes, note cependant à propos de la famille de Boniface :

« Le comte de Boniface étoit Gouverneur de la ville de Marseille sous l'Empire d'Honorius en l'année 412 [...]. »

Il s'agit néanmoins d'un cas isolé au sein d'une très grande diversité d'histoires donnant corps aux origines des familles nobles. En revanche, les descendances royales, utilisées plus tardivement par les généalogistes, sont mentionnées, même s'il s'agit de les contredire et donnent lieu à un débat.

Observons tout d'abord le discours des maisons chevaleresques authentiques comme les Castellane, les Flotte d'Agoult, les Pontevès, les Villeneuve et les Vintimille. Leur

³³¹ Ces prétentions semblent se prolonger, voire se transférer sur d'autres symboles de la mémoire familiale comme les titres ou encore les blasons.

ancienneté, qui est fixée au mieux au X^e siècle (Castellane, Pontevès, Vintimille), au XI^e siècle (Flotte), ou au XII^e siècle (Villeneuve), est prouvée à partir de documents originaux (chartes), de mentions dans les ouvrages d'historiens et parfois sur une simple affirmation. La maison de Castellane est ainsi citée « dans les Chartres du 10^e, 11^e et 12^e siècle », ce que confirment « les Auteurs qui en ont parlé ». Henri de Flotte est mentionné par un cartulaire de 1080. Le plus ancien représentant de la famille de Pontevès est connu par Artefeuil comme seigneur de fief en 993, sans qu'il ne fournisse au lecteur de références autres que sa bonne foi. La tige de la maison de Villeneuve est Raimond, connu en Provence depuis l'an 1130 selon ce que rapportent Nostradamus et Bouche, deux historiens de la Provence. Le premier titre original est l'inféodation des terres de Trans, des Arcs et Esclans, en 1201. Enfin, l'auteur fait remonter l'origine des Vintimille au dixième siècle, sans citer de source ou d'historien à l'appui de cette affirmation. Le premier acte mentionné est un échange de fiefs de 1251. Artefeuil ne fait pas preuve d'une grande rigueur historique, mais il est vrai que ces maisons sont bien connues, du moins que leur origine chevaleresque ne fait pas de doute.

Ces familles se contentent-elles de l'ancienneté de leurs origines ? C'est fort rare. Dans les mémoires fournis, s'ils l'ont été, elles renforcent leur prestige de trois manières : en prouvant une participation aux grands événements historiques, ou du moins une appartenance à la haute noblesse du temps, en affirmant une possession « en souveraineté » de leurs fiefs, ou en rappelant une origine étrangère qui suggère une appartenance à la noblesse plus ancienne encore. D'après Artefeuil, Raimond de Villeneuve participa à la guerre entre le comte de Provence et Etiennette des Baux dans le parti de cette dernière, de même qu'Arnaud de Flotte, fils d'Honoré, dans le parti du comte de Provence et Boniface de Castellane fut choisi « pour être arbitre des différens qu'il y avoit entre l'Abbé de St Victor de Marseille, & celui de St Honoré de Lérins. Il fut garant d'Idelphons, Comte de Provence, dans un traité fait entre ce dernier Prince et le Comte de Nice ». Les maisons de Castellane et de Vintimille sont dites souveraines. Les Flotte sont originaires du Dauphiné « où ceux de ce nom sont connus de toute ancienneté ». Enfin, les Villeneuve et les Castellane seraient venus d'Espagne et les Vintimille d'Italie, pays dans lesquels ils appartenaient à la plus haute noblesse, à des maisons souveraines voire royales.

Ces prétentions se retrouvent dans certaines familles agrégées à la noblesse, mais ce qui caractérise sans doute davantage les maisons chevaleresques et plus largement les familles qui ont de solides certitudes à propos de leur ancienneté, c'est l'existence d'un débat

historique autour de la question de leurs origines. Pour les Castellane, c'est l'origine de leur souveraineté qui n'est pas tranchée, entre une descendance de la maison royale de Castille et la reprise du nom de la cité dont ils étaient souverains, pour les Pontevès, leur lien avec la maison d'Agoult, pour les Villeneuve, leur appartenance à la maison royale d'Aragon, pour les Vintimille, leur descendance des rois d'Italie. S'il ne se prononce pas à propos des Castellane, Artefeuil réfute les prétentions royales des Villeneuve et des Vintimille³³², et penche ouvertement pour la thèse la moins flatteuse. Il affirme cependant que cela ne nuit en rien au prestige de ces lignées, bien au contraire. Leur enracinement provençal, plus réaliste, et leur illustration, dont les traces sont conservées dans l'histoire de Provence, doivent suffire.

Ces différents éléments se retrouvent dans les notices de familles agrégées à la noblesse de manière plus ou moins déformée. Les histoires les plus proches, dans leur contenu et leur structure, sont développées par les familles qui s'entent sur des maisons chevaleresques. Tout l'art consiste, pour elles, à trouver la faille qui leur ouvre un passage pour relier leur filiation à ces maisons, parfois éteintes, parfois encore représentées. Les Blacas illustrent la première configuration. Ils ont relevé un nom éteint et l'on peut dire que leur usurpation ne l'est qu'à demi puisqu'ils sont réellement apparentés à la famille dont ils ont pris le nom, mais par les femmes et sans titre de noblesse. Le plus ancien document connu concernant les Blacas est un traité de Paix auquel était présent Blacas de Blacas, seigneur d'Aups, en 1178. La notice d'Artefeuil révèle sans trop d'inexactitude la manière dont s'est formée la branche des Blacas-Carros :

« [...] la branche des seigneurs de Carros, terminée en la personne d'Honoré de Blacas, dont la veuve porta les biens dans la maison de Durand. »

Le détour est subtil, le mensonge par omission : la maison de Durand est alors bourgeoise. Les Blacas d'Aups auraient pu se contenter du même subterfuge, mais prétendent descendre en ligne masculine ininterrompue de cette maison. Il est vrai que leur agrégation est plus ancienne et qu'elle fut immédiatement sanctionnée par de brillantes alliances et une intégration rapide dans la meilleure noblesse. Il n'est pas impossible que leur ancêtre, Pierre de Soleilhas, qui décida de porter le nom de sa mère, Philippine de Blacas, ait été noble, mais

³³² « Vintimille » : « Moreri dans son Dictionnaire historique, l'Abbé Robert dans une Généalogie particulière qu'il a donné de cette Maison & dans son nobiliaire de Provence, font descendre les Vintimille des anciens Marquis d'Yvrée, Rois d'Italie, & veulent même remonter plus haut leur origine. Sans m'arrêter à ce que ces Généalogistes & quelques autres nous apprennent sur ce point [...]. » Il est intéressant de noter qu'Artefeuil attribue ces « fables » aux généalogistes et ne parle pas d'historiens en dépit du fait que Moreri et l'abbé Robert se présentent eux-mêmes comme des historiens.

nous ne savons rien de décisif à ce sujet. Quoi qu'il en soit, il n'est pas fait mention de Rostang de Soleihas, le père de Pierre. D'après Artefeuil, Guillaume de Blacas, premier de sa maison à posséder la seigneurie d'Aups (1383) et qui avait épousé sa cousine Béatrice de Blacas eut un fils, Pierre, époux de Sibile de Castellane-Fos en 1417. Il s'agit bien de Pierre de Soleihas dit de Blacas, marié à Sibile de Castellane-Fos. C'est donc entre le sixième et le septième degré que se produit discrètement l'agrégation : le nom de Pierre remplace celui du ou des fils du véritable Guillaume de Blacas, le mariage de Rostang de Soleihas avec Philippine de Blacas est remplacé par celui de Guillaume et de sa prétendue cousine, enfin la seigneurie d'Aups est acquise non comme dot de Philippine de Blacas, mais comme don du comte de Provence en récompense de services militaires. La maison de Blacas étant éteinte, aucun de ses représentants n'est en mesure de se plaindre ou de dénoncer l'usurpation. Les Blacas d'Aups ne s'opposent pas non plus à ce qu'un autre lignage s'ente sur leur maison, laissant libre cours aux prétentions des Blacas-Carros.

Les maisons de Brun et de Raimondis utilisent le même type de dispositif, mais dans leur cas, les lignages dont ils se disent issus sont encore représentés. La plus parfaite assimilation est celle des Raimondis qui se font descendre de la maison chevaleresque de Raimond d'Eoux. Ces derniers se montrent fort complaisants, à tel point qu'ils soutiennent cette parenté fictive au moment des réformations et que le nobiliaire d'Artefeuil les confond dans un même article. La fusion est si totale qu'Artefeuil n'indique pas, à l'aide de sous-titres, comme il le fait habituellement, les différentes branches. Il en existe quatre en plus de la branche aînée des Raimond d'Eoux, dont celle des Raimondis d'Allons et de leurs cadets de Raimondis de Combaud et Raimondis de Thorenc qui n'ont, en réalité, rien en commun avec les Raimond d'Eoux. Ils sont, en effet, issus d'un marchand, Laugier de Raimondis. Dans la notice d'Artefeuil, Guillaume Raimond, marchand drapier et fermier des rêves et tasques de Draguignan, véritable père de Laugier, est remplacé par Pierre de Raimond, présenté comme le second fils d'Etienne de Raimond. Peu d'éléments sont rapportés sur ledit Laugier. On ne fait pas mention de son mariage avec Catherine Lions, fille de merciers, ni même de son élection à la charge de troisième consul, sans doute parce que le troisième chaperon était accordé le plus souvent à des roturiers. Il est simplement indiqué qu'il est le père d'Antoine, nettement plus présentable grâce à un mariage dans la noblesse (avec Jeanne de Raphélis) et l'exercice d'une profession non dérogeante (avocat). Il suffit dès lors de suivre la filiation de cette maison et de ses branches cadettes (Combaud et Thorenc) qui bénéficient de l'usurpation

sans avoir à reproduire l'embranchement toujours délicat avec la famille d'authentique noblesse.

Les Brun de Castellane jouent habilement d'une posture modeste, proche de celle adoptée par les Blacas-Carros, à la différence notable que le lien qui les unit aux Castellane, sur lesquels ils prétendent s'enter, est encore plus ténu. Ils situent leur origine vers le XIV^e siècle, époque à laquelle leur famille, connue sous le nom de Brun, était comptée parmi les maisons nobles de la ville de Castellane. Artefeuil n'apporte, à l'appui de cette prétention, aucun titre. Il déclare simplement que les actes accompagnant ses propos sont « incontestables et multipliés », une bonne raison sans doute pour n'en citer aucun et mettre à l'épreuve la confiance ou la crédulité du lecteur. L'auteur affirme ensuite que ce n'est que sous la contrainte d'une clause testamentaire qu'ils se sont résolus à prendre le nom de Castellane :

« Jean de Brun fit alliance par contrat passé devant Sigaud Notaire à St Benoît, le 19 novembre 1529, avec Marguerite de Pallier, fille de Noble & généreux Claude Pallier, seigneur du Castellet, & de Gasparde de Castellane [...]

Balthazar de Brun issu de ce mariage, ajouta à son nom celui de Castellane, ensuite du testament de Gasparde de Castellane, sa mère, fait le 22 janvier 1588, Antoine Héraud, notaire à Flayosc. Il est chargé par ledit testament de prendre les noms & armes de Castellane, à peine de privation de ses droits et de tout son héritage [...]. »

Entre le deuxième et le troisième degré, par un lapsus, une ellipse, Gasparde, qui est visiblement la grand-mère maternelle de Balthazar de Brun, devient ainsi sa mère, ce qui permet de créer un lien de sang entre les Brun et les Castellane. L'utilisation induite d'un patronyme noble hautement prestigieux est ensuite justifiée de deux manières : par une présence ancienne dans la ville de Castellane, laissant supposer que, comme c'était souvent le cas en ces temps reculés, les Brun avaient ajouté à leur patronyme le nom de leur lieu de résidence ; par une disposition testamentaire dont on sait par ailleurs qu'elle était possible et même fréquente en cas d'extinction d'une lignée. Dans ce cas, les faits contredisent très vite ces arguments, puisque non seulement les Brun sont originaire de Bargemon et non de Castellane, mais encore qu'il est difficile d'admettre qu'une dame de Castellane ait imposé que son petit fils relève son nom alors que sa lignée était toujours représentée. A leur tour, les Brun de Castellane serviront à intégrer un nouveau lignage dans le second ordre, mais avec davantage de réticence, semble-t-il que les Raimond d'Eoux ou les Blacas d'Aups. La branche dite de Boades et de Favas se rattache, en effet, à Elzéar de Brun, second fils de Balthazar de

Brun de Castellane. La description de cette maison est particulièrement détaillée, ce qui s'explique sans doute par le fait que la branche des Brun de Castellane s'est éteinte au début du XVIII^e siècle, et que ce sont les Brun de Favas qui ont fourni le mémoire de leur famille à l'auteur du nobiliaire, entérinant tout à leur aise leur usurpation³³³.

Nous en arrivons maintenant à un troisième cas de figure, qui est le plus répandu. Il s'agit de familles présentées comme nobles, parfois comme nobles de race, et qui cependant ne fournissent quant au premier degré de leur généalogie, que des indications très vagues qui prouvent, tout juste, la filiation et certainement pas la noblesse. Elles reproduisent ainsi les schémas admis pour la noblesse chevaleresque, utilisant à leur profit les incertitudes historiques sur des époques reculées. Sans trop entrer dans le détail, on peut noter que les preuves de noblesse du premier degré sont inexistantes pour de nombreuses familles. Pour certaines, l'ancêtre éponyme ne se distingue que par sa simple existence et une vague mention. D'autres sont décrites comme faisant partie des maisons nobles de Provence, sans plus de précision que la date approximative de cette appartenance. D'autres, encore, « jouissaient des privilèges nobles » (Chieuse et Romégat), ou se contentait de « vivre à Toulon » (Thomas). On retrouve une disposition assez semblable pour certaines familles dont le premier ancêtre n'est connu que par un acte notarié, dans lequel la qualification noble est supposée mais pas affirmée. Des preuves de noblesse, plus ou moins convaincantes, ne sont apportées que pour les degrés suivants, parfois à plusieurs générations d'écart. On peut y ajouter diverses familles qui ne se distinguent que par la possession de fiefs à une époque trop tardive pour en faire une preuve de noblesse.

On trouve aussi des familles qui s'efforcent de démontrer l'exercice de charges par leur ancêtre éponyme, même si elles ne sont pas anoblissantes. Le premier membre connu de la maison de Ripert est consul de Toulon. Les Raphélis auraient exercé en leur premier degré la charge de secrétaire des commandements du comte de Provence. Les Perrache d'Ampus étaient maîtres des Ports de Provence en 1555 et ne se distinguèrent ensuite que par la possession de fief et des alliances nobles. Autant de charges tout au plus honorables, mais qui ne sont pas réservées à la noblesse.

³³³ Cf. *infra*, chap. II, sect. 3 et *supra*, chap. II, sect. 2.

Reste à envisager la situation des maisons qui rapportent des titres de noblesse dès le premier degré. Il s'agit des familles anoblies par exercice de charges ou par lettres et de trois familles anoblies par lettres. Dans leur cas, la noblesse est certaine et il ne paraît pas nécessaire de recourir aux artifices précédemment évoqués. Mais cette noblesse est souvent récente, notamment en ce qui concerne les charges de finance. La plupart des notices laisse ainsi apparaître une volonté de faire remonter plus loin que le titre primordial la présomption de noblesse. Artefeuil note à propos de la famille de Brouilhony, anoblíe par un office de Trésorier général de France en 1749, qu' « elle possède depuis plus de cent ans la seigneurie de Fabrègues, & a toujours rempli depuis ce tems-là les premières charges de sa ville ». D'autres se contentent de gagner une génération d'honorabilité. Si Joseph Lombard est le premier anobli de sa maison, également par un office de trésorier général acquis au XVIII^e siècle, son père est mentionné comme « seigneur de Taradeau, avocat au Parlement ». De même, Joseph Magniol, trésorier général de France (1737) rappelle qu'il est le fils de François Magniol, receveur des deniers du roi et de Madeleine Lombard.

Ces derniers cas démontrent, s'il le fallait encore, que les gentilshommes provençaux, qu'ils se soient agrégés ou qu'ils aient obtenu un titre de noblesse, ont non seulement le désir de prouver leur appartenance au second ordre, mais encore celui de rendre leur lignée aussi ancienne et illustre que possible. Le moyen le plus efficace, mais le plus difficile, est de s'enter sur une famille chevaleresque. Le plus courant est de construire une apparence d'honorabilité, confirmée ou non par des titres en règle, mais surtout par les alliances et la réputation. Le mythe du héros fondateur sort quelque peu affadi de cette confrontation. En effet, si l'on met à part les ancêtres éponymes des maisons chevaleresques, authentiques ou relevées, on ne trouve guère parmi les premiers degrés de valeureux guerriers ni même d'illustres personnages.

Reste à examiner un dernier type de mythe d'origine : la transmigration. La proximité géographique, mais aussi culturelle et historique de l'Italie et de l'Espagne a conduit un grand nombre de familles provençales à élaborer leur histoire autour d'une transmigration. Cette démarche présente l'avantage d'éviter de justifier par des titres une ancienneté suggérée, qui se rapproche de l'idée d'une immémorialité. Elle présente, en outre, l'avantage d'une certaine vraisemblance, par l'utilisation d'épisodes historiques et notamment de guerres ou d'installation en Provence de souverains d'origine étrangère. Combien de familles arrivées dans les suites de la reine Jeanne, en provenance du royaume de Naples, ou des Anjou de

Catalogne, ou encore d'un quelconque pape de la période avignonnaise ? Combien de nobles italiens réfugiés en Provence, chassés de leur ville d'origine par les guerres entre Guelfes et Gibelins ou même par la chute de la maison d'York lors de la guerre des deux roses ? Mais combien aussi qui justifient à peine leur départ ? Dans la présentation du nobiliaire d'Artefeuil par *l'Année littéraire*, cette pratique, bien individualisée, est le sujet de sarcasmes qui montrent que les contemporains pouvaient être parfois féroces :

« La Provence est le pays qui fournit le plus de nobles. Plusieurs savants se sont efforcés de remonter à leur origine. [...] Remarquez que les Provençaux prétendent presque toujours tirer leur origine d'Italie ; ils ajoutent ordinairement un *o* ou un *i* sur leurs noms et les voilà entés sur les meilleures maisons, fondés sur ce proverbe : *A beau mentir qui vient de loin..* »³³⁴

Le procédé est quasiment le même en ce qui concerne les origines françaises, c'est-à-dire d'autres provinces du royaume au moment où la Provence était un État souverain. Les provinces les plus citées sont limitrophes : Dauphiné et Languedoc, mais aussi Auvergne et parfois Guyenne ou comté de Toulouse.

Il s'agit tout d'abord des familles chevaleresques, avec une bonne part de vérité : les Villeneuve sont venus de Barcelone à la suite du roi d'Aragon, les Vintimille, souverains de l'État-cité du même nom, se sont installés en Provence à la faveur d'un échange de terres avec Charles d'Anjou, comte de Provence. Les Flotte tirent leur origine de la province du Dauphiné. On peut y ajouter les d'Authier, dits de Sisgaud, originaires d'Allemagne et les Raimond d'Eoux qui auraient accompagné la reine Jeanne en provenance du royaume de Naples. Les Felix, les Descrivan et les Revel affirment également venir d'Italie, tandis que les Brouilhony seraient originaires d'Angleterre et les Badier et les Sassy d'Auvergne. Toutes ces origines, qu'elles soient réelles ou construites de toutes pièces, sont utilisées de manière à renforcer la structure mythique des récits d'origine. Du point de vue de la structure d'abord. Dans ces récits, la période « étrangère » permet de rendre compte d'un laps de temps plus ou moins flou, plus ou moins long, qui précède l'enracinement. Il y a, dans un premier moment, une période d'existence supposée honorable, puis l'arrivée en Provence, plus ou moins justifiée, et enfin l'enracinement, par mariage, par acquisition d'une terre, par exercice d'une charge, les trois à la fois ou n'importe quelle combinaison comprenant au moins un de ces éléments. On retrouve le même type de structure dans certaines généalogies bourgeoises, ce

³³⁴ *L'Année littéraire*, 1759, t. IV, p. 272.

qui témoigne d'une commune aspiration à l'autochtonie, à la différence que les gentilshommes doivent en outre prouver leur noblesse. Or, nous avons constaté que c'est rarement le cas dès le premier degré. Le plus souvent, en fait, les récits généalogiques mettent en scène deux héros fondateurs, dont le second est le véritable « auteur » de la lignée. Le premier a pour fonction de relier la lignée à un passé mythique et d'engager son enracinement local, le second confirme cet enracinement par l'accès au second ordre, avec l'acquisition d'un titre de noblesse ou la consécration d'un genre de vie noble. Il convient d'en donner quelques illustrations. Parmi les familles qui se donnent des origines étrangères, on rencontre trois niveaux de précision : celles qui s'entent sur une famille homonyme, celles qui décrivent leur situation dans leur pays d'origine et celles qui se contentent de mentionner cette origine.

Les schémas d'agrégation par homonymie et création d'un lien de parenté fictif avec une famille reconnue existent, mais ne sont pas les plus nombreux. Elle nous paraît caractériser des familles d'une ancienneté moyenne (souvent agrégées au cours du XVI^e siècle) et surtout très puissantes au moment de la construction du récit. Cette position dominante ne leur permet pas de se contenter de vagues affirmations comme on les trouve dans des familles à la fois plus récentes et plus modestes. Les Felix, d'origine noble récente mais appartenant à la noblesse de cour, s'entent sur une maison prestigieuse de Piémont par un mariage suivi d'un changement de nom :

« La Famille du nom de Felix descend en ligne directe de Surleo Grimaldy qui épousa l'an 1266, Marguerite de Felix, héritière de sa Maison, de la ville de Turin. Les enfants qui naquirent de ce Mariage prirent le nom & les armes de leur Mère qu'ils transmirent à leurs Descendants. »

Les Felix se présentent comme descendants d'une grande maison étrangère, ayant quitté le nom de la lignée paternelle, qu'ils choisissent dans une maison princière, pour recueillir l'héritage de leur mère. On retrouve le même schéma que celui qui a été observé à propos des Blacas. De la même manière, il convient ensuite d'établir le lien avec la véritable descendance de cette famille issue d'un marchand d'Avignon. C'est chose faite en la personne de Claude de Felix. Son père fictif, quatrième degré de la généalogie, est le personnage qui est le plus longuement décrit. Il constitue le pivot du récit. Né « à Rivole en Piémont », c'est lui qui vient s'installer en Provence, tout en conservant les caractères d'un puissant gentilhomme italien. Aucune explication n'est fournie quant à sa décision de quitter son pays. Il est

simplement noté qu'il « passa les Monts & se retira à Avignon ». L'auteur semble en effet disposer de plusieurs actes faisant mention de ce personnage dans la région d'Avignon au cours du XV^e siècle, mais on peut tout de même noter que s'il se marie « dans la ville du St Esprit en Languedoc », il épouse une Italienne. Son seul lien tangible avec la Provence est l'acquisition d'une terre près d'Avignon. C'est un père idéal pour Claude de Felix, né à Avignon et marié à Isoarde de Perussis. Les actes de cette époque le décrivent, en réalité, comme « marchand d'Avignon », et son meilleur titre de noblesse est alors son mariage avec une demoiselle noble. Cela suffit à créer le lien nécessaire.

De tels efforts sont rarement déployés par ceux qui affirment avoir des origines extra provençales. Ils se contentent de vagues récits plus ou moins rattachés aux événements historiques, parfois, ce n'est qu'une affirmation dont ils n'apportent pas même un semblant de preuve. Voici comment sont présentées quelque unes de ces familles :

D'ESCRIVAN : « Cette Famille [...] établie en Provence depuis plus de deux siècles, est originaire de Toscane ; elle en sortit dans un temps de trouble et de désolation, et vint habiter à Larta dans le Montferrat, Diocèse de Nole, d'où Raymond d'Escrivan descendit avec sa famille en 1570 ».

D'AUTHIER : « Raoul d'Authier de Sisgau, originaire d'Allemagne, ayant été dépouillé de ses biens pendant les troubles qui désoloient son pays, se retira en France l'an 1210 ».

BROUILHONY : « La famille de Brouilhony est originaire d'Angleterre et habituée à Aups ».

BADIER : « Gilbert de Badier, issu d'une Famille Noble, originaire de la province d'Auvergne, se maria dans la ville de Riz, le 12 juillet 1551 [...] ».

SASSY : « Famille originaire d'Auvergne d'où Noble Guillaume de Sassy vint s'établir à Draguignan ».

Le rattachement des familles nobles à des origines étrangères n'est pas une innovation de l'époque moderne. Il s'agit davantage de la diffusion au niveau de la moyenne et petite noblesse de mythes développés au Moyen Age dans les maisons souveraines et dans la haute noblesse. Les fondements de ces mythes généalogiques étaient alors plus nettement politiques, comme nous l'avons déjà montré. On peut bien sûr objecter que les notices de nobiliaires sont par nature succinctes et qu'elles ne peuvent développer dans tous les détails possibles les preuves de filiation et de noblesse. Mais elles permettent toutefois de connaître les légendes qui circulent à un moment donné, dans un groupe donné et nous renseignent aussi sur ce qui était acceptable ou soutenable dans la publicité des récits généalogiques. Car ces récits,

diffusés de diverses manières, exposaient les familles à la critique autant qu'ils participaient à son prestige.

Pluralité des fables et guerre des récits

L'hybridation entre l'histoire et la littérature rend difficile, et quelque peu anachronique, de classer les récits généalogiques dans une catégorie précise. Ils se diffusaient à travers les chansons de geste, les romans, les histoires, les écrits généalogiques et héraldiques. Chaque récit pouvait bénéficier de plusieurs versions. En outre, les familles d'un certain rang profitaient de plusieurs traditions à la fois, par exemple d'un récit d'origine mais aussi un ancêtre héroïque qui était comme un second fondateur. Dans le temps long, les traditions pouvaient se succéder. Ainsi pour les Coucy, les prouesses de Thomas de Marle lors de la première croisade étaient oubliées à la fin du Moyen Age, tandis que la légende d'un Enguerrand de Coucy vainqueur d'un lion féroce qui ravageait la contrée eut des échos jusqu'au XVIII^e siècle. Par ailleurs, une armorial du milieu du XV^e siècle mentionne un récit sur les origines des armoiries des Coucy. Vers 1080, à l'occasion d'une (imaginaire) croisade contre les Turcs, trois frères Coucy avaient combattu en simples manteaux écarlates et s'en étaient faits des bannières, d'où les armoiries familiales : fascé de gueules et de vair, de six pièces. Ce type de légende héraldique est attesté pendant toute l'époque moderne.

Le constat de la multiplication des fables d'origines ne doit pourtant pas faire penser que ces récits étaient entièrement contrôlés par les familles et qu'ils s'imposaient d'eux-mêmes. On peut au contraire imaginer que, dans certains cas, des traditions contradictoires circulaient, que des familles entraient en concurrence, que certains récits étaient oubliés rapidement. Des « légendes noires » existaient également pour dénigrer une lignée, ce qui relativise les plus belles traditions flatteuses.

Lambert d'Ardres, faisant parler son informateur Gautier de l'Ecluse (chapitre 99), évoque en détail les traditions orales rivales qui concernaient Herbert, alias Herred, le premier seigneur d'Ardres vivant dans la première moitié du XI^e siècle, qui avait épousé une héritière, Adèle, nièce de l'évêque de Thérouanne Frameric. Selon certains, Herred était un pauvre homme surnommé *Crangroc*, c'est-à-dire «Vêtu à l'envers» en flamand, car il portait sa

tunique à l'envers pour épargner ses habits ! Lambert tient à combattre ces calomnies, avancées par les ennemis des sires d'Ardres. Selon lui, Herred était au contraire un noble chevalier de Flandres, du pays de Furnes, qui aurait bien mérité le surnom d'Hercule. Si Adèle l'avait épousé, c'était pour se défendre des avances et des menaces du comte de Guines Eustache (†1060). Quant au surnom porté par Herred, il venait d'un jour où, enfant, appelé par son père qui était à la chasse, il s'était habillé de façon précipitée et avait suscité les moqueries...

Aucune famille n'était hors d'atteinte de telles rumeurs malveillantes. Guillaume de Malmesbury dans ses *Gesta regum Anglorum* faisait d'Hugues Capet un « écuyer qui n'avait pas grand nom, fils de Robert, comte de Montdidier »... A la fin du XIII^e siècle, en Italie, se développa chez les adversaires des Angevins et des Capétiens, une rumeur plus dénigrante encore : Hugues Capet devenait le fils d'un boucher parisien. Dante s'en fait l'écho dans son *Purgatoire* (chant 20, v. 52). La légende circula largement jusqu'au XVI^e siècle. D'autres médisances restaient beaucoup plus confidentielles, mais montrent cette continuelle réinterprétation des données généalogiques. Jean le Long (alias Jean d'Ypres), abbé de Saint-Bertin (1366-1383), dans son *Chronicon Sancti Bertini*, en parlant des enfants de Louis VI le Gros, fait de son fils Robert de Dreux († 1188) un idiot, incapable de régner (*purus idiota et regno totus inhabilis*), que les Grands avaient exclus de la succession royale et auquel on donna ainsi des armoiries différentes de celles du roi³³⁵. Ses descendants étaient tous « mous de sens ».

Plus tard, de telles critiques trouvèrent place dans les libelles et les pamphlets. Le généalogiste du roi Pierre d'Hozier, dans une brochure de 1652 en faveur de la famille de Gondi, d'origine florentine, s'insurge contre des telles calomnies et en cite de nombreux exemples³³⁶. Ainsi, sous Charles VII, certains firent passer le sire de la Trémoille pour « fils d'un capitaine de voleurs appelé Trimouillet ». Au moment des guerres de religions, on écrivit que Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont, dont sont issus les ducs de Guise, était « un simple cadet de Gravelle en Normandie », que les princes de Mantoue étaient « bâtards d'un prêtre et descendus de Passerin », que les seigneurs de Montmorency descendaient d'un « Bouchard bourgeois de Paris », que les La Rochefoucauld étaient « des petits-fils de Gorgevert, dont le nom seulement est un phantosme et qui n'a jamais eu de fondement » ou encore que le maréchal de Tavannes était « fils de Tavan simple capitaine suisse »...

³³⁵ Echiqueté d'or et d'azur à la bordure de gueules, « en signe de fatuité ».

³³⁶ Pierre d'Hozier, *Remarques sommaires sur la maison de Gondi*, Paris, 1652.

Il faut donc avoir une vision dynamique du discours généalogique. Il se répercutait dans des œuvres très diverses et pouvait avoir un large écho, mais était aussi brouillé par des récits malveillants, ou mis en doute. Ce contexte était éminemment favorable à la fabrication de faux, pour appuyer ses prétentions et les rendre plus apparentes et crédibles.

Les premiers témoignages de faux généalogiques

Au Moyen Age, les faux actes étaient surtout conçus au sein des monastères et des chapitres de chanoines. Ils permettaient de légitimer des possessions foncières et de s'octroyer des privilèges, notamment d'immunité. A propos du culte des saints, les falsifications de textes (notamment les *Vies* de saints), les interpolations, les réécritures étaient banales. Il en était de même des chartes de fondation. Or tous ces documents pouvaient servir aux familles liées à ces maisons religieuses pour accroître leur prestige. A la fin du XII^e siècle, les chanoines de Chimay fabriquèrent une fausse charte, qui inventait un certain Erlebald comme fondateur de leur chapitre, en 887 et ancêtre des seigneurs de Chimay. La famille avait ainsi gagné un ancêtre carolingien, mais cela n'était pas le but premier du faux.

Les faux conçus spécifiquement pour des motifs généalogiques sont franchement rares au Moyen Age. On peut ranger dans cette catégorie une étonnante construction qui permit pendant des siècles aux descendants et aux alliés, d'un certain « Eudes le Maire, dit Chalo-Saint-Mard », tant par les hommes que par les femmes, d'être totalement exemptés d'impôts³³⁷. En 1596, Henry IV estimait qu'ils étaient sept à huit mille personnes « pour la plupart les plus riches et aysez des villes, bourgs, villages, et y ont le plus d'auctorité ». Selon la version la plus commune de l'histoire, Eudes Le Maire, originaire d'Etampes, aurait fait le pèlerinage à Jérusalem à la place du roi Philippe I^{er} (d'autres versions disent Philippe le Bel) qui l'avait récompensé en l'exemptant de tout péage ou impôt dans le royaume, avec sa descendance. En vérité, il y avait probablement à l'origine une authentique charte de 1085 de Philippe I^{er}, accordant sa protection et certaines faveurs au fils et aux cinq filles d'un de ses serviteurs (ou serfs ?), Eudes, maire de Chalo-Saint-Mard, près d'Etampes, qui était mort durant un pèlerinage. Une réfection de cet acte, à l'avantage des héritiers Chalo, fut ensuite confirmée au milieu du XIII^e siècle par trois abbés parisiens. Enfin, en 1336, le roi Philippe VI homologua cette confirmation pour les héritiers et ayants droits d'Eudes Le Maire et cela

³³⁷ Noël Valois, « Le privilège de Chalo-Saint-Mard », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 22, 1886, p.185-226 ; et « Note complémentaire sur le privilège de Chalo-Saint-Mard », *Ibid*, 33, 1896, p.182-205.

ne cessa d'être confirmé par ses successeurs jusqu'à Henry III, en 1575. Depuis le XV^e siècle, la lignée de Chalo-Saint-Mard s'était constituée en une véritable association, avec trois gardes de la franchise, un trésorier, des archives permettant de prouver leur descendance. Les litiges concernant les privilèges devaient être jugés uniquement, depuis 1438, par les maîtres de requêtes de l'Hôtel du Roi. Cette association généalogique était très profitable et recherchée : épouser une femme de cette lignée suffisait pour échapper aux impôts. La perte devint telle pour la royauté qu'à partir de 1578 le privilège fut restreint, puis aboli par des édits de 1598 et 1601, mais sans résultats définitifs. Au-delà de l'exemption fiscale, intégrer la lignée de Chalo permettait également de prétendre à la noblesse, ce qui fut défendu par certains érudits. La fierté de faire partie de ces privilégiés apparaît bien dans un registre constitué entre 1499 et 1515 par un marchand de fer parisien, Jourdain Valton, qui avait épousé une descendante d'Eudes Le Maire³³⁸. Il y recopiait les privilèges des ancêtres de sa femme et ses procès contre les fermiers des péages. Des enluminures représentaient Eudes le maire, en chevalier bardé de fer, portant des armoiries et Jourdain Valton armé aussi de pied en cap... Au XVII^e siècle, La Roque dans son *Traité de la noblesse*, signale que quelques personnes s'appelant Le Maire aspiraient à la noblesse de ce simple fait ! Ce n'est qu'en 1752 que le juge d'armes Louis-Pierre d'Hozier porta le coup de grâce au privilège en démontrant la falsification.

Ce cas remarquable est suggestif quant au succès que pouvaient rencontrer les preuves généalogiques falsifiées. Les exemples se multiplièrent seulement à partir du milieu XV^e siècle. Deux cas concernent des familles parvenues haut dans le service de l'Etat sans être nobles de naissance. Ainsi en est-il de la famille Jouvenel des Ursins. Jean Jouvenel († 1431) était le fils de Pierre Jouvenel, drapier de Troyes. Après ses études juridiques à Orléans, il s'établit à Paris et devint prévôt des marchands (1389-1400), puis avocat du roi en Parlement, enfin premier président au Parlement de Poitiers. Notons au passage qu'il tint un livre de famille mentionnant les naissances de ses seize enfants. Quatre d'entre eux firent une belle carrière : l'aîné Jean devint archevêque de Reims et a laissé une *Histoire de Charles VI*, Guillaume fut chancelier de France, Jacques succéda à son frère sur le siège archiepiscopal de Reims, Louis servit le roi comme capitaine et officier. Or, l'on constate qu'à partir de 1438, ces personnages se firent appeler et signèrent du nom de Jouvenel (ou Juvénal) des Ursins. Selon l'*Histoire de Charles VI*, ils étaient une branche cadette de l'illustre famille Orsini de Rome, en tant que descendant d'un neveu de Napoléon Orsini (des Ursins), évêque de Metz

³³⁸ BNF, Manuscrit français 5029.

qui s'était installé à Troyes. Cette histoire fut mise en forme dans un acte daté de Rome du 31 août 1445, signé par l'archevêque de Trani Latini degli Orsini, qui se présentait comme une généalogie sensée provenir des archives des Orsini. L'histoire familiale s'enrichissait : le neveu de l'évêque de Metz, venu en France en 1335, s'appelait Mathieu Jouvenel des Ursins, il aurait épousé une parente du comte de Blamont, aurait eu un fils, Pierre, d'où serait né Jean (le prévôt des marchands), qui après avoir guerroyé en Palestine, serait mort glorieusement dans une croisade en Egypte ! Malgré son caractère romanesque et ses inventions, cette généalogie fut acceptée jusqu'à André Duchesne qui la critiqua dans son *Histoire des chanceliers* publiée après sa mort en 1680. Les Orsini approuvèrent également ce rattachement, qui était renforcé par l'identité des armoiries, à l'origine peut-être de toute l'histoire³³⁹.

Le cas des frères Jean et Gaspard Bureau, maîtres de l'artillerie royale, présente des similitudes quant à la vigueur de leur ascension sociale. Ils n'étaient pas nobles et originaires d'un petit village de Champagne. Sous la pression des critiques, on demanda à ce qu'ils prouvent justement leur noblesse. Qu'à cela ne tienne ! Le roi lança en 1442 la procédure d'enquête en Champagne. Des témoins indiquèrent qu'ils étaient les fils de Simon Bureau et petit-fils de Regnaud Bureau, écuyer et un acte déterminant sur leur noblesse fut présenté. Il s'agissait d'un *vidimus*³⁴⁰ de 1361 fait par Jean II le Bon, d'un autre *vidimus* produit par la cour du prévôt de Troyes reprenant en traduction un acte (inventé) de 1171 émanant d'Henry, comte de Champagne. Il fallait toujours enchaîner les copies pour brouiller les pistes. On y lisait que deux frères avaient été affranchis de leur servitude afin qu'ils se marient avec deux filles de chevaliers et deviennent eux-mêmes de vaillants chevaliers. Selon toute probabilité, le roi Charles VII n'était pas hostile à cette falsification qui mettait à l'abri des jalousies de fidèles serviteurs qui jouaient un rôle important dans la guerre contre les Anglais. Par des lettres d'octobre 1447, il affirma que les frères Bureau avaient « montre bien suffisamment leur genealogie » et qu'ils devaient à l'avenir être réputés comme nobles, ainsi que leur postérité.

³³⁹ Le sceau armorié de Jean Jouvenel datant de 1383 représente : un bandé de six pièces au chef chargé de trois roses. Par la suite, les Jouvenel portèrent les mêmes armoiries que les Orsini : bandé d'argent et de gueules de six pièces, au chef d'argent chargé d'une rose de gueules boutonnée d'or et soutenue de même. Les arguments développés par Paul Durrieu (« Le nom, le blason et l'origine de l'historien Juvénal des Ursins », *Annuaire-Bulletin de la société de l'Histoire de France*, 29, 1892, p.193-221) pour réhabiliter l'origine Orsini des Jouvenel nous semblent insuffisants par rapport aux contre preuves de Louis Batiffol : « Le nom de la famille Juvénal des Ursins », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 50, 1889, p.537-558, et « L'origine italienne des Juvenel des Ursins », *Ibid.*, 54, 1893, p.693-717.

³⁴⁰ Un *vidimus* est « un acte par lequel une autorité atteste sous son sceau avoir vu (*vidimus* : nous avons vu) un acte antérieur ayant tous les caractères de l'authenticité (...) et en reproduit intégralement le texte sans en rien modifier, afin de donner authenticité à l'acte vidimé », Olivier Guyotjeannin *et alii*, *Diplomatique médiévale*, Turnhout, Brepols, 1993, p.286.

Le grand essor des forgeries et des falsifications

A l'époque moderne, la pression exercée sur les familles pour prouver leur filiation donna une toute autre ampleur à la production de faux. Quand il ne s'agissait pas d'occulter une origine roturière récente, le faux cherchait à rehausser l'ancienneté d'une lignée. Il faut, en effet, insister sur le fait que les faux peuvent concerner des familles de très ancienne noblesse qui pouvaient facilement attester sur titres authentiques d'un ancêtre vivant aux XII^e et XIII^e siècle. Mais le souci de paraître plus illustre encore était une vanité largement partagée au sein de la noblesse. Nous avons vu le cas des Bouillon-La Tour d'Auvergne dont l'orgueil semblait même inconvenant de leur temps. Evoquons en détail d'autres exemples.

Au milieu du XVI^e siècle, la famille de Sanzay, proche du connétable de Montmorency, se lança dans une grande entreprise de glorification. Cela commença en 1560 par une luxueuse généalogie manuscrite dressée par l'historiographe Jean le Féron, et bénéficiant d'un poème de Pierre de Ronsard. Les Sanzay prétendaient descendre des comtes de Poitou. En 1566, une des fausses preuves de leur généalogie enrichit les archives du monastère de la Trinité de Poitiers : c'était un *vidimus* de la prévôté de Paris qui reproduisait un prétendu acte de 965 mettant en scène les religieuses et Saldebreuil de Sanzay. La production de faux prit une ampleur inédite avec la parution en 1581 des *Mémoires et Recherches de France et de la Gaille Aquitannique*³⁴¹. Le nom de son auteur, Jean de La Haye, était déjà une invention destinée à faire vendre : ce gentilhomme, lieutenant général de la sénéchaussée de Poitou, avait connu une mort tragique en 1575. Dans le fond, le livre se présentait comme une histoire du Poitou assortie de dix-huit pièces justificatives, dont le testament du dernier comte de Poitou et duc d'Aquitaine Guillaume († 1137), père de la célèbre Aliénor d'Aquitaine († 1204). Tous ces documents, sauf deux, mentionnaient les Sanzay. Une (fausse) bulle d'un pape du nom de Grégoire confirmait même à la famille le don de guérir les malades par imposition des mains ! Le savant avocat Jean Besly († 1644) ne manqua pas de critiquer cet ouvrage dans son *Histoire des comtes de Poitou* (1647). Mais une autre supercherie généalogique prit le relais, initiée par René du Puy du Fou († 1642).

³⁴¹ *Les Mémoires et recherches de France et de la Gaille Aquitannique du sieur Jean de la Haye, baron des Coutaulx, lieutenant général en la Seneschaussée de Poitou, et siège présidial de Poitiers. Contenant l'origine des Poictevins, qu'aussi les faits, gestes des premiers roys, princes, comtes et ducs, leur généalogie, alliance, armoirie et devise et constitutions, escrites comme elles ont été trouvées, choses très rares et remarquables. Ensemble l'estat de l'Eglise et religion de la France depuis l'an 436 jusques à ce jourd'huy*, Paris, Parant, 1581, in-8, 293 pages.

Celui-ci avait commandé une généalogie de sa famille à Besly, qui remonta jusqu'en 1251. Cela lui sembla trop récent. René du Puy du Fou inventa alors un texte qui se présentait comme la copie d'une vieille chronique monastique, en latin, sur les comtes de Poitou, émaillées çà et là d'allusions à ses pseudos ancêtres et reprenant le (faux) testament de Guillaume IX. La forgerie qui adoptait le style lapidaire de l'époque et comportait une lacune pour faire authentique était peut-être l'œuvre d'Augustin du Paz³⁴². Elle circula dans les milieux érudits par le biais de Le Laboureur et eut les honneurs de l'édition à deux reprises, et qui plus est dans des ouvrages de grande réputation, le tome V de l'*Amplissima collectio* (1729) des célèbres bénédictins Martene et Durand et le *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*. En parallèle, Gabriel, marquis du Puy du Fou, fils de René, diffusa le texte comme annexe de sa généalogie manuscrite, ornée d'armoiries, qu'il distribuait aux familles auxquelles il était apparenté. Grâce à la falsification, qui ne fut définitivement démontrée qu'au seuil du XX^e siècle³⁴³, les Puy du Fou se donnaient comme descendants depuis 1003 des vicomtes de Thouars, alliés aux rois d'Aragon et revendiquaient avoir donné trois chambriers aux rois de France des XI^e et XII^e siècles...

Les Adhémar étaient les descendants collatéraux de l'évêque du Puy-en-Velay, Adhémar (ou Aymar), légat du pape lors de la Première Croisade. Ils avaient donné leur patronyme à deux localités, Montélimar et la Garde-Adhémar, signe de leur puissance à l'époque féodale. A l'âge de la surenchère généalogique, cela fut jugé insuffisant. Un riche dossier de faux, comportant au moins 28 pièces³⁴⁴, circula à travers des copies faites dans les années 1630-1640 alors qu'un certain Durand Arnaud était prêtre et archiviste de la famille. Mais certains faux devaient être plus anciens. Le premier faux remontait à 324 et consignait l'hommage d'Hugues Adhémar, seigneur et baron de Monteil, à l'empereur Constantin ! L'acte suivant, de 685, parait Lambert Adhémar du titre de duc de Gènes et de vicomte de Marseille et lui donnait comme épouse Madeleine de Bourgogne. Les faux en date de 737, 738 et 790 évoquaient les alliances avec une comtesse d'Aquitaine et la fille d'Izauret Thursin, dernier roi (légendaire bien sûr) de Toulouse... Suivaient un cortège de faux, souvent très longs, jusqu'à un acte de 1442. Pour chaque génération donc, le prestige des Adhémar était rehaussé, mais aussi celui de certaines familles mentionnées comme témoins ou vassaux des Adhémar (par exemple les Pracomtal et les Ripert). Le succès de ces forgeries est assez

³⁴² En effet, A. du Paz est l'auteur d'une *Table généalogique de la Maison du-Puy-du-Fou, dressée sur tiltres et mémoires de cette maison et sur autres preuves*, sans lieu ni date [vers 1639], pièce.

³⁴³ Alfred Richard, *Histoire des comtes de Poitou, 778-1204*, Paris, 1903, tome II, p.468-470, 487-512.

³⁴⁴ Voir Ulysse Chevalier, *Cartulaire municipal de la ville de Montélimar*, Montélimar, 1871 et Raymond Vallentin du Cheylard, *Le nouveau cartulaire de Montélimar*, Montélimar, 1979, p.135-149.

notable car L'Hermitte de Soliers dans sa *Toscane française* (1661) et Honoré Bouche dans sa *Chorographie ou description de Provence* (1664) firent effectivement des Adhémar des anciens ducs de Gènes. En revanche, Pithon-Curt contesta ces origines fabuleuses.

Dans la même région du bas Dauphiné, mais à une échelle moindre, la famille Caritat au XVIII^e siècle sut très notablement vieillir sa noblesse. A l'origine, il s'agit d'une famille de riches drapiers d'Orange, qui donna un évêque à cette ville au XIV^e siècle. Au siècle suivant, elle accéda à la noblesse et devint seigneur de Condorcet, par mariage, au milieu du XVI^e siècle. En 1705, quand il lui fallut fournir ses titres de noblesse à l'intendant du Dauphiné, la plus ancienne pièce remontait à 1503. Mais quand, quarante ans plus tard, Pithon-Curt dressa son nobiliaire du Comtat Venaissin, les prétentions de la famille étaient tout autres. Désormais, un prétendu diplôme de 980 de l'empereur Conrad inféodait Guillaume de Caritat du château de Condorcet en considération de ses bons et loyaux services et de ceux de ses ancêtres. Deux autres faux de 1141 et 1307 confortaient les Caritat comme seigneurs immémoriaux de Condorcet. On le voit, les intentions des faux étaient limpides et on n'oubliait pas de mettre la particule au nom de famille ! La question anecdotique que l'on peut se poser est de savoir si le plus célèbre représentant de la famille, le philosophe et mathématicien Jean-Antoine-Nicolas de Caritat, marquis de Condorcet (1743-1794) était au courant de la falsification. Nous nous rappelons qu'il obtint, le 19 juin 1792, le brûlement des titres de noblesse.

Dans quelques cas, la supercherie alla jusqu'à édifier un faux tombeau d'ancêtre vivant à l'époque médiévale. Les Valbelle tiraient leur véritable origine de Barthélemy Valbelle, syndic du village de La Cadière en 1477, dont le fils Honorat s'établit à Marseille comme apothicaire. Parvenue à la noblesse au XVI^e siècle, la famille cumula les falsifications pour se rattacher à une ancienne famille chevaleresque éteinte de la région de Toulon, du nom de « de Valbelle ». La démonstration en fut donnée de façon habile dans une *Généalogie de la maison de Valbelle* écrite par Gabriel Léotard en 1730 et publiée à Amsterdam³⁴⁵. Par ailleurs, des prétendus *Mémoires*, en provençal, d'un chevalier Geoffroy de Valbelle, vivant à la fin du XIV^e siècle furent édités. Là encore, le faux était judicieux, mêlant des faits imaginaires à des informations puisées dans des sources variées. Mais ce ne fut pas tout : pour renforcer l'apparence d'antiquité de la famille, un tombeau avait été édifié dans l'église des Grands-Carmes de Marseille, portant une inscription latine en l'honneur de « *Barthelemy de Valbelle*,

³⁴⁵ Docteur Gabriel, « Origine de la maison de Valbelle », *Provence Historique*, 7, 1957, p.22-34, 275-285

de La Garde, chevalier, de l'antique race des vicomtes de Marseille ». On avait profité de la reconstruction de l'église au XVII^e siècle pour édifier ce faux tombeau. Au XVIII^e siècle, la branche de la famille établie à Tourves se présenta comme les bienfaiteurs ancestraux de la chartreuse de Montrieux. Joseph-Alphonse de Valbelle (†1778), marquis de Tourves, se fit enterrer dans l'abside, en l'honneur de « Guillaume Bertrand et autres du nom de Valbelle des vicomtes de Marseille (ses) ancêtres », premiers bienfaiteurs du monastère au XII^e siècle. Mais peut-être croyait-il sincèrement à l'origine que ces prédécesseurs s'étaient efforcés de fabriquer. Le cas des Gueidan, une autre famille provençale, est assez comparable. L'avocat général au parlement d'Aix, Gaspard de Gueidan (†1767) fit sculpter dans les années 1750 un gisant d'un prétendu ancêtre, Guillaume, décédé au début du XIII^e siècle qu'il installa dans le couvent des observantins de Reillanne en prétextant un transfert de sépulture depuis la cathédrale de Sisteron. « Le gisant d'allure médiévale portait une armure anachronique et une perruque ; deux bas-reliefs montraient la prise de Damiette et la bataille de Mansourah où le défunt et son fils s'étaient prétendument illustrés³⁴⁶ ». Le nobiliaire d'Artefeuil fut rectifié pour inclure ces nouveaux ancêtres idéaux, chevaliers et croisés du Moyen Age. Mais la forgerie ne passa pas inaperçue et devint même un objet de moquerie ! Une chanson en provençal circula à Aix pour ironiser sur le tombeau du marquis de Gueidan. L'affaire est en tout cas très symptomatique de la quête d'ancienneté qui taraudait la noblesse. En comparaison, la « retouche » de documents anciens était une entreprise presque aisée.

Cette pratique se diffusa surtout à l'époque des réformations de Louis XIV. On trouve ainsi, dans les pays du Midi, certains anciens registres de notaires qui ont été révisés, revus et corrigés par les familles parvenues à la noblesse : on arrachait quelques feuillets compromettants, on camouflait par des taches d'encre opportunes la mention d'un métier artisanal, on substituait « habitator » (habitant) à « mercator » (marchand), « nobilis vir » (noble homme) à « providus vir » (homme sage, prud'homme). Plusieurs registres de notaires de Marseille du XV^e siècle subirent ce travail d'anoblissement rétrospectif en faveur des Forbin et des Valbelle. En Bretagne, certains anciens registres de réformations de feux furent également retouchés. L'expertise des titres était souvent rapide et les réformateurs laissaient passer beaucoup de faux. Ainsi, une reconnaissance officielle était donnée à des généalogies « romancée » ou à l'authenticité douteuse. De même, les généalogies imprimées accueillèrent facilement ce type de faux qui étaient ensuite repris dans les ouvrages historiques.

³⁴⁶ Regis Bertrand, « Tombeaux, épitaphes et prétentions nobiliaires dans la Provence d'Ancien Régime », dans *Le second ordre : l'idéal nobiliaire. Hommage à Ellery Schalk*, (dir.) Chantal Grell, Arnaud Ramière de Fortanier, Paris, 1999, p.335-345.

Mais ces supercheries ne réussissaient pas toujours. Il y eut dans le même temps un essor de l'expertise des documents. Jacques Raveneau publia, en 1665, le premier véritable traité sur l'analyse des écritures anciennes : *Traité des inscriptions en faux et reconnoissances d'écritures et signatures par comparaison et autrement* (Paris, in-12, 215 pages). Quand des pièces faisaient problème, des experts, notaires, greffiers, écrivains jurés, étaient chargés de faire un rapport : ils savaient reconnaître les écritures contrefaites, les graphies anachroniques, la récupération des vieux parchemins après grattage, le vieillissement des parchemins par toute sorte de procédés, comme le lessivage, le jaunissement artificiel grâce à du safran mêlé avec de la gomme. De plus, les pièces apocryphes attiraient le soupçon quand elles en venaient à bouleverser trop fortement la hiérarchie au sein de la noblesse.

Il y avait ainsi quelques condamnations pour faux. Un exemple notable concerne le généalogiste Jean Haudicquer de Blancourt (†1704). Il avait épousé la fille de François Duchesne (fils du célèbre André Duchesne) et avait hérité de la sorte d'une partie des manuscrits de son beau-père. Il travailla comme collaborateur de d'Hozier et publia, en 1693, un *Nobiliaire de Picardie*, qui annonçait un travail plus ample. L'ouvrage s'appuyait en partie sur des forgeries et des actes falsifiés. L'affaire s'ébruita et se termina, le 3 septembre 1701, par une condamnation d'Haudicquer aux galères, peine commuée en prison perpétuelle. La Bibliothèque du roi récupéra, en 1708, ses manuscrits. Un nouveau nobiliaire de Picardie fut élaboré pour rétablir la vérité.

Conclusion

A l'heure où les pratiques généalogiques se diffusent largement au sein des sociétés occidentales, où de plus en plus de personnes consultent les nobiliaires, déchiffrent les documents anciens, lisent des généalogies, et en produisent eux-mêmes sous différentes formes, il a paru opportun de proposer un essai sur la genèse et le développement de l'activité généalogique au temps de la France monarchique. Analyser, dans le temps long de sept siècles d'Ancien régime, les écrits généalogiques et le travail sur la mémoire qu'ils impliquent permet en effet de faire « l'archéologie » de pratiques et de formes qui font sens encore de nos jours.

Nous sommes les héritiers de pratiques généalogiques anciennes...

Succès variable des écrits généalogiques.

Si on peut parler d'un large succès des *Chroniques de Savoie*, conservées par une vingtaine de manuscrits et qui inspirèrent toute une tradition historiographique, en revanche des écrits restèrent tout à fait confidentiels.

Souvent, confidentielle, un exemplaire unique. La *Chronique d'Eu* et la *Chronique et généalogie d'Alençon* ne sont ainsi conservées que par une copie d'André Du Chesne.

Cette rareté invite ainsi à ne pas surévaluer le poids des écrits généalogiques et des récits dynastiques pour l'époque médiévale. La commémoration familiale demeurait largement orale, et ne se faisait pas que par les textes généalogiques. Les tombeaux et les nécropoles, des œuvres de fiction, des biographies chevaleresques exaltaient les familles avec des échos comparables sinon plus importants.

Il faut attendre les éditions pour que ces textes soient connus.

La généalogie présente de nombreux caractères communs avec ce que Krzyztof Pomian appelle la tradition ethnique³⁴⁷, car elle repose notamment sur un effort de rattachement d'histoires particulières à la chronologie de l'histoire universelle. Elle en est proche également dans la mesure où le principe généalogique est au cœur de la tradition ethnique : elle établit une filiation, une continuité entre un héros fondateur et une nation, comme la généalogie entre un « auteur », ancêtre éponyme volontiers assimilé à la figure du héros, et les membres d'une lignée. Le destin de l'histoire des « nations » et donc étroitement lié à celui de la généalogie. Or ces récits ethnogénétiques sont soumis depuis le XV^e siècle à une critique très intense, qui aboutit à leur exclusion du champ de l'histoire savante dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

³⁴⁷ *Ibid.*, p. 91-93.